

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

DU

VENDOMOIS

1877

1er TRIMESTRE

TOME XVI

VENDOME

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE LEMERCIER ET FILS

1877

LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES

DE LA

Société Archéologique, Scientifique & Littéraire

DU VENDOMOIS

A

MM.

ANDRAL (Paul), vice-président du Conseil d'Etat, Paris.
ANOUILH DE SALIES (D'), Paris.
ARNOULT (Gatien), recteur honoraire, Toulouse.
ARNOULT (Eugène), directeur du Journal *l'Institut*, Paris.
ARRONDEAU, notaire, Le Gault.
ARSIGNY (D'), propriétaire, Souday.
ASHER, Mohren-Strasse, Berlin W. (Prusse).

B

BARBEREAU, curé, Huisseau-en-Beauce.
BEAUFEU, ancien notaire, Paris.
BEAUMETZ, propriétaire. Naveil.
BEAUSSIER, juge, Tours.
BELLENOUE, propriétaire, Vendôme.

BELOT, professeur à la Faculté,	Lyon.
BENIER, propriétaire,	Sasnières.
BERTHÉ, ébéniste,	Vendome.
BESNARD (Ulysse), artistepeintre,	Blois.
BESSERER, curé,	Villiersfaux.
BÉZIER, professeur au Lycée,	Nevers.
BÉZIERS (l'abbé),	Château-Gontier.
BIORET, propriétaire,	Vendôme.
BLAISE (DES VOSGES), propriétaire,	Ternay.
BLANCHARD, propriétaire,	Vendôme.
BLANCHEMAIN, homme de lettres,	Château de Longefont.
BLANCHEMAIN (Paul),	Château de Castel-Biray.
BLAU, auteur dramatique,	Paris.
BODARD (DE), propriétaire,	Château de Lisle.
BORDIER, aumônier du Lycée,	Vendôme.
BORDIER, propriétaire,	Saint-Gourgon.
BOUCHET (Charles), bibliothécaire,	Vendôme.
BOUCHET (Paul), architecte,	Le Mans.
BOUCHERVILLE (DE), percepteur,	Vendôme.
BOUDEVILLAIN, curé,	Ruan.
BOUÉ, notaire,	Villiers.
BOUREILLE, curé,	Les Montils.
BOURGEOIS (l'abbé), directeur du collége,	Pont-Levoy.
BOURGOGNE (Louis), curé,	Azé.
BOURGOGNE (Constant), curé,	Villavard.
BOURGOUIN, médecin,	Selles-sur-Cher.
BOURGOIN, horloger,	Vendôme.
BOUTRAIS (Geoffroy), propriétaire,	Vendôme.
BOZÉRIAN, sénateur,	Paris.
BRETON-DUBREUIL, propriétaire,	La Groitière.
BRISOULT (DE), propriétaire,	Onzain.
BRIZARD, procureur de la République,	Yvetot.
BRIZE, dentiste,	Paris.
BROSSIER, ancien notaire,	Châteaudun.
BRUÈRE, négociant,	Rougemont.

BRUÈRE, maître de forges, Fréteval.
BRUNEAU, instituteur retraité, Saint-Amand.
BRUNEAU, instituteur, Lancé.
BRUNIER (Georges DE), officier supérieur en retraite, Vendôme.
BUFFEREAU (Louis), négociant, Vendôme.
BUSSON (Charles), artiste peintre, Paris.

C

CAILLE, curé de la Trinité, Vendôme.
CARON, ancien avoué, Paris.
CHARDON, censeur du Lycée, Rouen.
CHARPENTIER, propriétaire, Vendôme.
CHARLEMAGNE (le général), Vendôme.
CHARDONNERET, emballeur, Paris.
CHAUTARD (Charles), propriétaire. Vendôme.
CHAUTARD (Edouard), propriétaire, Montoire.
CHAUTARD (Emile), médecin, Vendôme.
CHAUTARD (Jules), doyen à l'Université catholique, Lille.
CHAUTARD (Marcel), propriétaire, Vendôme.
CHAUVIGNY (René DE), Château de la Massuère.
CHAUVIGNY (Louis DE), Id.
CHAVIGNY, curé, Lancé.
CHAUVIN, juge, Blois.
CHANTEAUD, pharmacien, Vendôme.
CHARLES (l'abbé), La Ferté-Bernard.
CHARNIER, vicaire, Vendôme.
CHOLET (vicomte DE), Château de Beauregard.
COEFFETEAU, avoué, Tours.
COLAS, professeur de mathématiques, Paris.
CORDIER, médecin, Lunay.

CORNU, procureur de la République,	Vendôme.
COUDRAY, avoué,	Châteaudun.
COUPA, propriétaire,	Courtiras.
COUPA (Maxime),	Id.
COURTARVEL (DE),	Château de Baillou.
COUTARD (l'abbé),	Vendôme.
COUTOUX, propriétaire,	Vendôme.
CROUÉ,	Tours.

D

DEHARGNE, propriétaire,	Vendôme.
DELAULNE, avoué,	Romorantin.
DELAUNAY (l'abbé), professeur,	Pont-Levoy.
DELAUNAY, négociant,	Vendôme.
DEMERSAY (Alfred), docteur,	Les Ballues.
DENIAU (Ferdinand), propriétaire,	Vendôme.
DESCHAMPS, conseiller à la Cour,	Orléans.
DÉSERVILLERS (comte DE),	Château de la Mézière.
DESHAYES, pharmacien,	Vendôme.
DESNOYERS (l'abbé), vicaire général,	Orléans.
DESSAIGNES (Philibert), propriétaire,	Champigny.
DESSAIGNES (Juvénal),	Paris.
DESSAIGNES (Victor), propriétaire,	Vendôme.
DESSAIGNES (Octave), propriétaire,	Vendôme.
DESVAUX, propriétaire,	Beauchêne.
DEVAUX, professeur,	Paris.
DIVIDIS (Arthur),	Saint-Firmin.
DOUCHEMENT, propriétaire,	Vendôme.
DOURZE, architecte,	Vendôme.
DORVILLE, professeur,	Vendôme.
DUPRÉ, bibliothécaire,	Blois.
DUPRÉ (Achille), médecin,	Bourg-la-Reine.

DUREAU, homme de lettres,	Paris.
DURIEZ, propriétaire,	Vendôme.
DUVAU, juge de paix,	Arpajon.

E

ESTEVANNE, notaire,	Châtellerault.

F

FAUCHEUX, receveur d'enregistrement,	Braisne.
FATON, médecin,	Vendôme.
FERRANT, propriétaire,	Mondoubleau.
FILLY, avoué,	Vendôme.
FLEURET, sous-préfet,	Béziers.
FLEURY (DE), archiviste du departement.	Blois.
FORTIER, maire,	Villiers.
FRANCHET, naturaliste,	Château de Cheverny.
FRETTES (MÉDAVY DE), propriétaire,	Frettes.
FROBERVILLE (DE),	Château de Villelouet.
FOURNIER, propriétaire,	Le Catelet.

G

GALEMBERT (DE), propriétaire,	Esteveaux.
GALOTTI, capitaine d'Etat-major,	Paris.
GAUDRON (l'abbé),	Cheverny.
GAUTIER, proviseur du Lycée,	Rouen.
GAUDY, vérificateur d'enregistrement,	Vendôme.
GIRARD, curé,	Herbault.
GIRAULT, ancien juge de paix,	Blois.
GODINEAU, architecte,	Vendôme.

GOUGEON (l'abbé), Onzain.
GOUVELLO (marquis DE), sénateur, Château du Plessis.
GUERREAU, censeur, Pau.
GUIBILLON, professeur au Lycée, Vendôme.
GUILLOT, receveur des finances, Vendôme.
GUILMOTO, propriétaire, Paris.
GUIOT, curé, Chécy.
GUINEBAUD, instituteur, Les Roches.
GUINEBAUD, curé, Meslay.

H

HALGRIN, médecin, Mondoubleau.
HAMMONIÈRE, receveur d'enregistrement, Mondoubleau.
HARCOURT (D'), propriétaire, La Chapelle-Gaugain.
HARDILLIER, instituteur, Vendôme.
HAUGOU, curé, Fontaine-en-Sologne.
HAUGOU, percepteur, Neung-sur-Beuvron.
HÈME, médecin, Thoré.
HINGLAIS, principal du collége, Bône (Algérie).
HULMANN, professeur de musique, Vendôme.
HURON, antiquaire, Montoire.

I

IMBAULT (Mme). propriétaire, Vendôme.
INSPECTEUR (l') d'Académie, Blois.
IRVOY, directeur de l'École de sculpture, Grenoble.
ISTRIA, inspecteur primaire, Vendôme.

J

JACOB, imprimeur, Orléans.

JOURDAIN (Paul), juge de paix, Mer.
JOURDAIN (Anselme), propriétaire, Vendôme.

L

LA BARRE (DE), Château de la Fredonnière.
LACORDAIRE, officier supérieur en retraite, Courtiras.
LA HAUTIÈRE (DE), avocat, Blois.
LANDAU (l'abbé), Blois.
LALLEMAND DU MARAIS (Baron DE), Paris.
LANDRON, architecte, Saint-Calais.
LA PANOUSE (vicomte DE), Paris.
LA ROCHEFOUCAULD (DE) duc DE DOUDEAUVILLE, Château de la Gaudinière.
LA RUE DU CAN (DE), propriétaire, Vendôme.
LA SAUSSAYE (DE), de l'Institut, recteur d'Académie, Lyon.
LA SAUZAYE (DE), colonel du génie, Rochefort.
LATTRON, conducteur des ponts et chaussées, Blois.
LA TAILLE (DE), substitut, Vendôme.
LATOUCHE, jardinier, Vendôme.
LA TOURNELLE (baron DE), Château de Fargot.
LAUNAY (Gervais), Vendôme.
LAUNAY (Camille), Vendôme.
LAURAND-VIGNAT (Jules), Les Montils.
LAURAND, juge, Vendôme.
LA VALLIÈRE (DE), directeur de l'Assurance mutuelle, Blois.
LAVAU (Adrien DE), Château de Meslay.
LAVAU (Gaston DE), Château de Moncé.
LECESNE, imprimeur, Châteaudun.
LEFEBVRE, greffier du Tribunal, Vendôme.
LEFEBVRE (Gabriel), receveur d'enregistrement, Moret.
LEFEBVRE (Paul), aumônier du collége, Blois.
LEGUÉ, négociant, Mondoubleau.

LEGUAY (Louis), architecte,	Paris.
LEMAIRE (Armand), propriétaire,	Vendôme.
LEMAIRE (Frédéric), ancien notaire,	Blois.
LEMERCIER (Auguste), imprimeur,	Vendôme.
LEMERCIER (Paul), id.,	Vendôme.
LEMOINE, maître de chapelle,	Orléans.
LEVASSOR D'YERVILLE,	Château de St-Georges-des-Bois.
LHERMITTE, ancien médecin,	Saint-Calais.
LINAS (Ch. DE), propriétaire,	Arras.
LORIEUX, vétérinaire,	Vendôme.
LUCAS, propriétaire,	Paris.

M

MAHOUDEAU, facteur de pianos,	Vendôme.
MAILLET, vicaire,	Vendôme.
MAITRE, receveur d'enregistrement,	Briare.
MAITRE (Ch.), pharmacien,	Auteuil.
MANUEL DE GRAMEDO,	Château de l'Orfrasière.
MALARDIER, juge de paix,	Montoire.
MARICOURT (baron DE),	Château de la Thierraye.
MARTELLIÈRE (Paul), juge,	Pithiviers.
MARTELLIÈRE (Louis), architecte,	Vendôme.
MARTELLIÈRE-BOURGOGNE, avoué,	Vendôme.
MARTIN,	Paris.
MASSOL (vicomte DE),	Château des Mussets.
MECKENHEIM (Henri DE),	Château des Diorières.
MERLET (Lucien), archiviste,	Chartres.
MET, curé,	Savigny.
MICARD DE FLEURIGNY,	Château de Fleurigny.
MICHEL (Georges),	Paris.
MIRON DE L'ESPINAY, substitut,	Blois.
MOLARD, curé,	Cellettes.
MONSABRÉ, curé,	Vendôme.

MONTERNO (vicomte DE), Saint-Ouen.
MOREAU, curé, Courbouzon.
MORIN, curé, Suèvres.
MOTHERON, ancien avoué, Paris.
MOUTIS (Alf. DES), industriel, Périgueux.
MOUTIS (DES), à l'Ecole militaire, La Flèche.

N

NADAILLAC (marquis DE), préfet, Tours.
NADAILLAC (vicomte DE), Château de Rougemont.
NADAILLAC (Bertrand DE), Château de Rougemont.
NAULT, curé, Saint-Rimay.
NEILZ, propriétaire, Naveil.
NORMAND, conseiller à la cour d'appel, Orléans.
NOUEL, professeur au Lycée, Vendôme.

O

OMBRE (DE L'), propriétaire, Cellettes.

P

PARISOT (Octave), propriétaire, Morlaix.
PAULZE-D'IVOY (le général), Courtiras.
PELTEREAU (Ernest), notaire, Vendôme.
PESSON (René), avocat, Paris.
PESTRELLE, facteur de pianos, Vendôme.
PICARD-LIGNEAU, marchand de bois, Vendôme.

* *

PINAY, employé comptable au chemin de fer, Pau.
PINEAU, avoué, Vendôme.
PORCHER (Pierre), Houssay.
POTHÉE, instituteur, Naveil.
PRÉVILLE (DE), curé, Rahart.
PRUVOST DE SAULTY, inspecteur des forêts, Blois.
PROUST, propriétaire, Vendôme.
PROUST (Edouard), substitut, Paris.

Q

QUEYROY (Armand), conservateur du Musée, Moulins.

R

RENAULT (Georges), négociant, Vendôme.
RENOU (Emilien), météorologiste, Paris.
RENOU-LEFEBVRE, médecin, Blois.
RENOU (l'abbé), Vendôme.
RIBEMONT (Alban), étudiant en medecine, Paris.
RIOUT (Alphonse), propriétaire, Château de l'Odière.
RIPÉ, relieur, Vendôme.
RIVERAIN-COLLIN, propriétaire, Vendôme.
ROBIN, architecte, Vendôme.
ROCCA (Nonce), membre de la Commission financière, Tunis (Afrique).
ROCHAMBEAU (marquis DE), Château de Rochambeau.
ROCHETTE (Adrien), curé, Arville.
ROCHETTE (Pierre), curé, Le Gault.
ROGER, juge, Tours.
ROGER (Camille), propriétaire, Saint-Dyé.
ROLLAND (Albert), négociant, Bessé.
ROLLAND (Edmond), notaire, Vendôme.

ROUÈDE, receveur d'enregistrement, Châtillon-sur-Indre.
ROUET DE CLERMONT, propriétaire, Montoire.
ROULET (l'abbé), vicaire de la Trinité, Vendôme.
ROY (Elie), chef de bureau, Paris.
RIGOLLOT, professeur, Vendôme.
RENARD, officier d'infanterie, Afrique.
ROUSSEAU, ingénieur des ponts et chaussées, Nantes.

S

SACHY (DE), colonel d'état-major en retraite, Vendôme.
SAINT-BAUZILLE (DE), propriétaire, Vendôme.
SAINT-MAIXENT (DE), propriétaire, Château de Saint-Agil.
SAINT-LAUMER (DE), maire, Chartres.
SAINT-MARTIN, commis des postes, Vendôme.
SAINT-VENANT (DE), de l'Institut, Château de Saint-Ouen.
SAINT-VENANT (Julien DE), Id.
SAINT-VENANT (Raoul DE) Id.
SAINT-VINCENT (DE), président du Tribunal, Vendôme
SALLABERRY (Henri DE), Château de Fossé,
SAMPAYO (Mme), propriétaire, Vendôme.
SARRAZIN (DE), Château de la Boutlaye (Vienne).
SÉJOURNÉ (l'abbé), professeur au petit séminaire. Blois.
SOUDÉE, avoué honoraire, Vendôme.
SOURIAU, capitaine du génie, Lunay.

T

TAILLANDIER, avocat, Paris.
TANQUEREL DES PLANCHES, curé, Thoré.
TARRAGON (DE), maire, Azé.
TERRAS (DE), Choue.
THILLIER, propriétaire, Vendôme.
THILLIER (Joseph), notaire, Orléans.

THORAUX, notaire, Vendôme.
TRAVANET (Charles comte DE), Vendôme.
TRÉCUL DE RÉNUSSON, Château de Lignières (Charentilly).
TRÉMAULT (Gédéon de), propriétaire, Vendôme.
TRÉMAULT (Auguste DE), maire, Vendôme.
TREMBLAY, curé, Saint-Martin-des-Bois.
TREMBLAY, potier, Vendôme.
TRESCA, ingénieur des ponts et chaussées, Vendôme.
TRILLAULT, percepteur, Couture.
TURQUAND, receveur des postes, Vendôme.

V

VALABRÈGUE (le général DE), Vendôme.
VALABRÈGUE marquis DE LAVŒSTINE (DE), Vendôme.
VANDEUVRE (le général DE), Château d'Huchigny.
VÉNIER (l'abbé), Vendôme.
VIBRAYE (marquis DE), de l'Institut, Château de Cheverny.
VIGNAT (Gaston), propriétaire, Orléans.
VILLEBRÈME (comte DE), propriétaire, Château de Rocheux.
VIVET, instituteur, Villerable.

W

WEBER, professeur d'anglais, Vendôme.

Y

YVON-VILLARCEAU, de l'Institut, Paris

Sociétés Correspondantes

Abbeville. — Société d'Emulation.

Angers. — Société Académique de Maine-et-Loire.

Angers. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.

Autun. — Société Eduenne des Lettres, Sciences et Arts.

Auxerre. — Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

Béziers. — Société Archéologique, Scientifique et Littéraire.

Blois. — Bibliothèque communale.

Bourges. — Société des Antiquaires du Centre.

Cahors. — Société des Etudes littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.

Chartres. — Société Archéologique d'Eure-et-Loir.

Chateaudun. — Société Dunoise.

Laval. — Société des Lettres, Sciences et Arts.

Le Mans. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe.

MAYENNE. — Société d'Archéologie, Sciences, Arts et Belles-Lettres de la Mayenne.

MELUN. — Socété d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts.

MOULINS. — Société d'Emulation de l'Allier.

NANTES. — Société Archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.

NIMES. — Académie du Gard.

ORLÉANS. — Société Archéologique de l'Orléanais.

PARIS. — Ministère de l'Instruction publique. *Comité des Travaux historiques.*

PARIS. — Société des Antiquaires de France.

PARIS. — Société Française de Numismatique et d'Archéologie.

PARIS. — Société Bibliographique du *Polybiblion.*

PAU. — Société des Sciences, Lettres et Arts.

POITIERS. — Société des Antiquaires de l'Ouest.

RAMBOUILLET. — Société Archéologique.

SAINTES. — Société des Arts, Sciences et Belles-Lettres de Saintes.

SEMUR. — Société des Sciences historiques et naturelles.

SENLIS. — Comité Archéologique.

TOULON. — Société Académique du Var.

TOULOUSE. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

TOULOUSE. — Société Archéologique du Midi de la France.

TOURS. — Société Archéologique de la Touraine.

VANNES. — Société Polymathique du Morbihan.

VENDOME. — Bibliothèque communale.

VENDOME. — Société Vendômoise d'assistance mutuelle.

VIENNE (Autriche). — Société Impériale de Géographie.

Vendôme. Typ. Lemercier et fils.

SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE
DU
VENDOMOIS

16e ANNÉE — 1er TRIMESTRE

—

JANVIER 1877

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois, s'est réunie en assemblée générale le jeudi 11 janvier 1877, à deux heures, au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents au Bureau :

MM. le marquis de Rochambeau, président ; A. de Trémault, G. de Trémault, trésorier ; L. Martellière, conservateur ; Nouel, bibliothécaire-archiviste ; l'abbé Roulet ; Soudée ;

Et MM. Bellenoue, P. Blanchemain, de Bodard, l'abbé C. Bourgogne, Cornu, Coupa, Dehargne, Deniau-Cadiou, Duriez,

Lacordaire, G. Launay, P. Lemercier, l'abbé Maillet, l'abbé Monsabré, Queyroy, Rigollot, Roger, Saint-Martin, l'abbé Tanquerel des Planches, Thillier, de Valabrègue, de la Vallière.

M. le Président déclare la séance ouverte.

M. le Secrétaire fait connaître les noms des membres nouveaux admis par le Bureau depuis la séance du 12 octobre 1876 ; ce sont :

MM. Saint-Martin, commis des postes à Vendôme;
Martin, administrateur de l'Ecole Monge, à Paris.

M. le Président invite M. le Trésorier à présenter les comptes de la Société.

COMPTES DE L'ANNÉE 1875.

—

RECETTES ORDINAIRES.

Avoir en caisse au 1er janvier 1876	336 f	93
Produit des cotisations antérieures à 1876	375	»
Produit des cotisations de 1876	1570	»
Produit des diplômes	2	»
Vente du Bulletin	15	»
Total des Recettes ordinaires.	2298	93

RECETTES EXTRAORDINAIRES.

Subvention du Ministre de l'Instruction publique	300	»
Id. de la Ville de Vendôme	300	»
A reporter.	600	»

Report. . .	600	»
Subvention du département (exercice 1875). . .	300	»
Id. du département (exercice 1876). . .	300	»
Vente de l'*Histoire de la Mobile*	50	»
Vente d'un vieux meuble (inutile)	50	»
Total des Recettes extraordinaires. .	1300	»

Recettes ordinaires	2298	93
Recettes extraordinaires . .	1300	»
Total des Recettes. .	3598	93

DÉPENSES ORDINAIRES.

Frais d'administration	420	42
Entretien du Musée	570	15
Fouilles et recherches	23	40
Impression et Brochage du Bulletin	1496	62
Bibliothèque (abonnements, achats, reliures) . .	118	25
Total des Dépenses ordinaires. . .	2628	84

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES, IMPRÉVUES.

Travaux du calorifère, pour partie.	134	»
Bibliothèque pour la Société	126	»
409 dessins lithographiés.	26	»
Total des Dépenses extraordinaires. .	286	»

Dépenses ordinaires . . .	2628	84
Dépenses extraordinaires .	286	»
Total des Dépenses. .	2914	84

BALANCE

Recettes	3598	93
Dépenses.	2914	84
Reste en caisse au 31 décembre 1876. . .	684	09

A la suite de cette lecture, M. le Président demande si quelqu'un a des observations à faire sur les comptes de 1876. L'assemblée adopte ces comptes, et en donne quittance définitive à M. le Trésorier. Celui-ci donne ensuite lecture du budget de 1877.

BUDGET DE 1877.

—

1re Section

Reliquat du compte de l'exercice 1876	684	09
Cotisations arriérées	845	»
Total des Recettes à recouvrer. .	1529	09

Dépenses à payer sur 1876.

Frais du Bulletin (4e Trimestre)	375	»
Total des Dépenses à payer.	375	»

Recettes à recouvrer.	1529	09
Dépenses à payer. .	375	»
Excédant des Recettes de la 1re section. .	1154	09

2e Section

Recettes ordinaires.

Excédant des Recettes de la 1re section	1154	09
Cotisations de 1876 et Produit des diplômes . .	1520	»
Subvention de la ville de Vendôme pour le Musée.	300	»
Total des Recettes ordinaires.	2974	09

Recettes extraordinaires.

Subvention du Conseil général	300	»
Subvention du Ministre de l'Instruction publique .	300	»
Recettes éventuelles (Vente du Bulletin et dons) .	100	»
Total des Recettes extraordinaires.	700	»

Recettes ordinaires . . .	2974	09
Recettes extraordinaires .	700	»
Total général des Recettes .	3674	09

Dépenses ordinaires.

Frais d'administration	400	»
Entretien du Musée.	500	»
Fouilles et recherches	200	»
Bibliothèqne (Abonnements, achats)	150	»
Impression du Bulletin et brochage	1500	»
Total des Dépenses ordinaires.	2750	»

Dépenses extraordinaires.

Dépenses imprévues	200	»
Total des dépenses extraordinaires.	200	»

Dépenses ordinaires . . .	2750	»
Dépenses extraordinaires. .	200	»
Total général des Dépenses.	2950	»

BALANCE

Recettes	3674	09
Dépenses	2950	»
Excédant des Recettes du Budget de 1877. .	724	09

Le budget de 1877 est voté à l'unanimité.

M. le Président donne la parole à M. le Conservateur.

DESCRIPTION SOMMAIRE

DES

OBJETS OFFERTS OU ACQUIS

depuis la séance du 12 octobre 1876.

I. — ART & ANTIQUITÉS.

Nous avons reçu :

De MM. Pineau et A. Renou :

Un TABLEAU de l'Ecole française du XVIII[e] siècle, représentant un personnage assis à une table dans l'attitude de la méditation. La tradition veut que ce soit Lulli composant des bal-

lets pour Louis XIV. Cette toile, de 0m,85 sur 0m,67, se recommande par son style sobre et sa facture correcte; elle faisait partie de l'importante collection Renou-Jeuffrain.

De Madame la duchesse DE LUYNES :

Uue PIERRE TOMBALE du commencement du XVIIe siècle, remarquable par sa belle conservation et ne mesurant pas moins de 2m de haut sur 1m de large. Une notice sur le personnage dont l'effigie s'y trouve gravée, qu'on trouvera plus loin, et le dessin qui l'accompagne nous dispensent de plus amples explications. Cette pierre, aujourd'hui un des ornements de notre Musée, était conservée dans la cour du château de Marchenoir, et provenait originairement de l'église du Plessis-l'Echelle.

De M. COUPA, propriétaire à Courtiras :

Un CADRAN SOLAIRE du XVIIe siècle, gravé sur ardoise. Au milieu, au-dessous du style, se trouve un bouquet en partie effacé et l'inscription suivante: JULIANVS. . . . . (le nom manque) PRESBYTER FECIT ET EXCVDIT ANNO DOMINI 1661. — *Laus Deo optimo maximo Virginique matri.* Autour des heures se lisent des devises latines appropriées : au nord, *Post tenebras spero lucem ;* à l'est, *Manè astabo* (sic) *tibi, Domine* ; au midi, *Ubi pascas, ubi cubes in meridie*; à l'ouest, *Mane nobiscum Dominus, quoniam ad vespera scit* (sic).

Rappelons que l'Oratoire de Vendôme était propriétaire du domaine de Courtiras, et que l'oratorien chargé de la classe de quatrième, le père Quatrième, comme on disait, en avait l'administration, ce qui fait que ses collègues l'appelaient en plaisantant le baron de Courtiras.

De M. PESTRELLE :

Une CLEF gallo-romaine (?), trouvée à Saint-Ouen.

D'un ANONYME :

Un TIRE-BOUCHON avec étui en fer ornementé, dont la disposition assez ingénieuse est encore en usage dans nos campagnes. XVIIe ou XVIIIe siècle.

De M. Haye, menuisier :

Un MOULE en schiste, ou plus exactement la moitié d'un moule s'adaptant très-exactement à l'un de ceux que possède le Musée, et qui sont décrits dans le Bulletin de juillet 1861 ; nous y renvoyons nos lecteurs. Ce complément inattendu donne un nouvel intérêt à ces objets, qui ont certainement appartenu à l'ancienne abbaye de la Trinité.

Par acquisition de M. Choulette, libraire :

La matrice en bronze d'un SCEAU en ogive, représentant la Vierge et l'enfant Jésus dans une sorte de dais ; au-dessous on lit : S'IOH'IS DE BOVLIN G'EHEM CL'ICI. Nous avons cru y reconnaître le nom de Jean de Boulin, clerc. Le mot G'EHEM est-il un nom de pays ? N'est-ce que la fin du nom de Boulin !

De M. Martellière, juge à Pithiviers :

Un VITRAIL circulaire représentant le Christ sur les genoux de la Vierge, une *Pieta* en un mot. Assez bon style du XVIe siècle. Origine inconnue.

Un autre vitrail, représentant le Christ en croix, malheureusement incomplet. Même époque.

Une ASSIETTE en faïence hollandaise. Cette pièce est décorée d'une grosse fleur assez lourde en camaïeu violet (manganèse). Ce genre de décoration n'est pas commun parmi les produits si nombreux de la fabrication hollandaise, et c'en est un curieux spécimen.

De M. le Mis de Rochambeau, notre président :

Le MOULAGE en soufre, doublé de plâtre, d'un sceau équestre pendant, en cire rouge, rond, de 0^{m},11 de diamètre, avec attaches de cordonnet de soie rouge et verte en double queue et disposées en croix.

Il représente un chevalier armé, casqué, éperonné, l'écharpe flottant sur la cuirasse et l'épée à la main.

Le cheval est recouvert, sous la selle, d'une housse flottante, fleurdelisée ; il est lancé au galop.

Autour, on lit cette légende : *Sigillum ordinis et militiae b. Mariae virginis de monte Carmelo et sancti Lazari in Jerusalem.* Sur le revers on voit la grande croix des ordres du Roi se détachant sur un manteau surmonté de la couronne royale. Autour de la croix est placé le grand collier de l'ordre, et sur la croix est plaqué l'écusson portant les armes de Louis d'Orléans, puis cette légende : *Lud. Aurelianensis dux carnutensis primus regii sanguinis princeps mag. magis ord. et milit. beatae Mariae Virg. de Monte Cermelo et S. Lazari in Jerusalem.* L'inscription est en capitales romaines.

Ce sceau, admirablement conservé, appartient à M. le Mis de Rochambeau ; il est attaché à un titre sur parchemin, intitulé : Lettres de réception de chevalier de justice dans les ordres royaux, militaires et hospitaliers de Notre-Dame de Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, pour Monsieur de Vimeur de Rochambeau, datées du 16 octobre 1727 et signées : Louis d'Orléans.

Il n'existait pas au Musée des Archives nationales. Un moulage semblable à celui que M. de Rochambeau offre au Musée de Vendôme a été fait pour notre beau musée national.

De M. de la Vallière :

Trois belles PHOTOGRAPHIES représentant la galerie intérieure, la porte de l'escalier et une des cheminées de l'hôtel d'Alluye, ce joyau de la Renaissance, à Blois.

De MM. Launay et A. de Trémault :

Des FRAGMENTS d'ardoises, de tuiles d'arêtiers et de carrelage provenant de l'ancienne chapelle Saint-Denis, dont on a retrouvé les vestiges près de la rivière de ce nom, à l'Islette. On sait que c'est dans cet endroit que les condamnés à mort passaient la nuit qui précédait leur exécution.

Enfin la Société a fait exécuter par M. Moussine fils le MOULAGE de l'inscription de la principale cloche ou timbre du beffroi de Saint-Martin. Malgré les difficultés de l'exécution, cette opération a assez bien réussi pour permettre la lecture ; pourtant la fonte était mal venue et pleine de bavures, et semblait même avoir été martelée par endroits.

Cette inscription, en lettres gothiques du XVIe siècle, est en vers disposés circulairement sur deux lignes. Il y est dit en substance que le comte Loys avait donné un timbre pesant 1200, et qu'en raison de l'accroissement de la ville, le duc Charles Ier décida qu'on en fondrait un nouveau de 2000. Un article spécial donnera dans un prochain Bulletin le texte complet et de plus grands détails.

L. M.

II. — NUMISMATIQUE.

Nous avons reçu :

D'un anonyme :

Trois médailles en cuivre doré, éditées par Herluison, d'Orléans. Les deux premières n'ont guère d'autre intérêt que d'avoir été frappées à l'occasion des fêtes de Vendôme, en 1872, et de rappeler l'inauguration de la statue de Ronsard et celle du monument commémoratif du Tempte. La troisième, plus intéressante, est relative à la défense héroïque et à l'incendie de Châteaudun ; pourtant la date manque : 18 octobre 1870. Au revers. une carte assez claire de la ville et de ses environs.

De M. P. Ferrant, de Mondoubleau :

Un sol en cuivre de Louis XV. 1772.

De M. de Rochambeau, notre président :

Une pièce en argent de la république cisalpine, 5francs, l'an X ; joli travail italien dont le Musée possédait déjà un exemplaire.

De M. Roger, ancien maire de Saint-Dié (Loir-et-Cher) :

22 pièces, savoir :

18 impériales romaines P. B. des IIIe et IVe siècles, parmi lesquelles : 1 Licinius (Jovi conservatori avgg. — Frappé à Londres[1]. — 1 Hélène, mère de Constantin. Tête et coiffure (curieuse) bien conservées. — 6 Constantin Ier, dont 1 moyen bronze et 3 avec le revers Sarmatia devicta. — 2 Crispus, au revers Virtus exercit. L'un est moyen bronze et porte d. n. crispo...

Ces pièces ont été trouvées à Ars, près de Metz, dans la démolition d'un aqueduc romain.

2 royales françaises : Douzain à la couronne de François Ier pour la Bretagne, et douzain aux croissants de Henri II, frappé à Dijon.

1 seigneuriale : Gros d'argent ou plutôt de billon de Philippe le Beau, comme comte de Flandres. Malheureusement il est en partie effacé, en partie rogné ; mais *il est daté* au revers de 1499. Seulement le troisième chiffre est assez douteux.

Enfin 1 mereau (?) portant au droit le buste et le nom de *S. Estienne*, ainsi que la date de 1609 ou 1709. Au revers, en creux : 1 paquin, avec enjolivements. Nous ignorons ce que c'est qu'un Paquin ; nous n'avons trouvé ce mot nulle part.

Ces dernières pièces ont été trouvées à Saint-Dié ou aux environs.

Ch. B.

[1] SML Londres, selon M. Sabatier (*Production de l'or*... etc.). Cette marque ne se trouve pas dans Cohen, aux médailles de Licinius.

M. le Président donne la parole à M. le Bibliothécaire-archiviste pour la lecture du chapitre *Bibliographie*.

III. — BIBLIOGRAPHIE.

& Notes résumées de ce qu'il y a de plus intéressant pour notre Société dans les bulletins ou livres entrés dans notre Bibliothèque.

Dons des Auteurs ou autres :

De M. Ferrant, à Mondoubleau :

Rétablissement des courses percheronnes à Mondoubleau. Rapport de M. E. Bezard. Session du Conseil général de Loir-et-Cher, avril 1876.

De M. E. Renou :

Numération par huit, anciennement en usage par toute la terre, prouvée par les koua des Chinois, par la Bible, par les livres d'Hésiode, d'Homère, d'Hérodote, etc., par Aimé Mariage. 1 vol. in-8º de 243 pages. Paris 1857.

L'auteur soutient sa thèse d'une manière fort ingénieuse, à l'aide de textes nombreux et qui supposent des recherches considérables.

De l'auteur : *Histoire du thermomètre*, par M. E. Renou. Brochure petit in-4º de 56 pages. Paris, 1876.

L'auteur aurait pu prendre pour épigraphe de son opuscule la phrase par laquelle Montaigne débute dans son *advertissement* : « C'est icy un livre de bonne foy, lecteur. » M. E. Renou nous livre, en effet, dans un cadre restreint et condensé, le fruit de savantes et consciencieuses recherches sur son instrument favori, le thermomètre.

En lisant cette histoire d'un instrument qui peut paraître si simple à beaucoup de personnes, on demeure surpris du nom-

bre presque incroyable de tâtonnements et d'essais par où les savants les plus éminents de tous les pays ont dû passer pour amener le thermomètre à liquide de son premier état, inventé par Galilée vers 1612, à son état actuel, savoir : le thermomètre de précision, tel qu'il résulte des beaux travaux de M. V. Regnault (1840-45). Le récit exact de tous ces tâtonnements, qui aboutissent à la connaissance précise des deux températures fixes, la glace fondante et la vapeur d'eau bouillante sous la pression 760^{mm}, prend pour le physicien tout l'intérêt d'un roman avec ses péripéties, ses marches en avant, ses retours en arrière et les difficultés de toutes sortes qui retardent comme à plaisir le dénouement connu d'avance.

Cette histoire dénote de la part de son auteur des recherches considérables et une véritable érudition scientifique, mais surtout une grande sagacité pour

Débrouiller l'art confus de nos vieux physiciens.

Toutes les échelles employées pendant les deux siècles de tâtonnements qui ont précédé l'échelle actuelle sont interprétées et rapportées à l'échelle centigrade.

Un grand nombre d'erreurs, qui servaient jusqu'à présent d'histoire du thermomètre, sont rectifiées. On y trouvera, par exemple, la véritable histoire de l'échelle de Farenheit.... Mais je m'arrête, voulant laisser à ceux qui étudieront ce mémoire le plaisir des découvertes.

E. N.

De la part de l'auteur : *La France en Orient depuis les rois francs jusqu'à nos jours*, aperçu historique, par Nonce Rocca. 1 vol. in-8°. Paris, 1876.

Le nom de M. Nonce Rocca n'est pas un nouveau venu dans notre Bulletin, et nous n'en sommes pas à signaler pour la première fois les remarquables qualités de l'écrivain et de l'érudit. Nos lecteurs, d'ailleurs, n'ont pas oublié l'honorable distinction dont notre sympathique collègue a été l'objet il y a quelques mois.

Le nouvel ouvrage qu'il nous envoie forme un magnifique chapitre de nos annales nationales. C'est l'origine, le développement et les phases diverses de l'influence française en Orient. et l'histoire peu connue de son action civilisatrice et de son rôle politique et commercial. Ce patriotique sujet avait été déjà traité par l'auteur dans trois conférences faites, non sans éclat, à la salle du boulevard des Capucines, et le livre écrit a conservé du récit parlé la forme rapide d'une élégante causerie et la division en trois grandes périodes.

La première fut surtout guerrière. Elle se caractérise dans les Croisades et se personnifie dans saint Louis, ce grand politique chez qui la piété d'un anachorète n'ôtait aucune des vertus d'un roi. Le grand nom de Charlemagne avait fait connaître aux Orientaux la vaillance de la nation franque; la sainteté de Louis IX leur en inspira le respect.

La seconde période fut principalement diplomatique et commerciale, quoique entremêlée d'événements militaires, de même que la première l'avait été de rapports amicaux et de transactions de commerce. Nous ne pouvons suivre l'auteur dans l'histoirs des relations de la France avec les divers pays de l'Orient jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Signalons seulement le grandiose essor que prit l'influence française sous Louis XIV, grâce au génie de Colbert, et pourtant, en plein XVIIe siècle, l'Europe civilisée devait subir les odieuses pirateries des Barbaresques et le lamentable esclavage des chrétiens en Afrique. Dans la seule ville de Tunis on comptait, en 1643, neuf bagnes renfermant sept mille esclaves chrétiens, sans compter trois à quatre mille renégats, parmi lesquels sept cents femmes.

Enfin, nous arrivons à la période contemporaine, période très-remplie, très-agitée, et qui s'ouvre par la révolution de 1789. On comprendra que, pour beaucoup de raisons, nous ne puissions faire que glisser sur les faits intéressants dont le livre de M. Rocca nous offre l'émouvant tableau, et que nous nous bornions à en signaler les principaux épisodes.

En première ligne, l'expédition de Bonaparte en Egypte, organisée pour représenter les forces matérielles et morales d'un grand pays, emportant en Orient l'élite des savants, des généraux et des soldats de la France ; puis la lutte de l'indépendance grecque, les grands patriotes qui la préparent, les chefs-d'œuvre des arts et de la littérature qui s'unissent pour enflammer les esprits et célébrer la victoire de Navarin ; l'entrée victorieuse des Français dans la capitale algérienne, commencement de conquête et de civilisation d'un vaste royaume, devenu la plus importante de nos colonies ; le grand mouvement de transformation imprimé à l'Egypte par Méhemet-Ali, et continué par ses successeurs avec l'aide de collaborateurs français ; la glorieuse campagne de Crimée et la prise de Sébastopol ; enfin cette œuvre magnifique de la civilisation, rêve de tant de siècles et objet de tant d'espérances, le percement de l'isthme de Suez.

Il nous faut cependant signaler encore à nos lecteurs l'érection de la chapelle de saint Louis, inaugurée le 25 août 1841 au milieu des ruines de Carthage, sur un emplacement cédé à la France au sommet de la colline de Byrsa, détails qui reçoivent de la vibrante poésie de M. le général de Valabrègue une vive intensité d'intérêt.

En résumé, deux mondes, deux races, deux civilisations, deux croyances sont en présence autour de cette Méditerranée, dont saint Louis et Napoléon voulaient faire un lac français. Si la suprématie semble devoir rester à l'Occident, l'honneur en revient en grande partie à la France, grâce à la civilisation supérieure qu'elle représente ; mais, en face de cette conquête définitive, se dresse ce formidable problème : la question d'Orient.

L. M.

Recueil des Notices et Mémoires de la Société Archéologique du département de Constantine. 1875.

Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Limousin. 1re et 2e livraisons de 1874. Limoges.

Tables générales des Bulletins de la Société Archéologique du Limousin. 1re série, tomes I à XXII. 1845-1873.

Par ENVOI du Ministère de l'Instruction publique :

Revue des Sociétés savantes des départements. Mars-avril 1876.

Romania. Numéro d'octobre 1876.

Par ÉCHANGE avec les Sociétés savantes ou les revues :

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne. Année 1876, 30e volume.

Le procès-verbal de la séance du 5 mars 1876 contient la mention suivante, relative à notre Bulletin : « Le Bulletin de la « Société Archéologique du Vendômois contient un attrayant ré- « cit de toutes les péripéties de l'histoire et des engagements du « bataillon des mobiles de Vendôme, en 1870 et 1871, sous la « conduite de leur commandant, M. de Maricourt, auteur de la « notice. Il serait désirable qu'un pareil récit fût écrit dans cha- « que région, et laissât le souvenir des efforts tentés et des sa- « crifices faits pour la défense du pays. »

Bulletin de la Société d'Emulation du département de l'Allier. Tome XIII, 3e et 4e livraisons.

Bulletin de la Société Archéologique de Nantes. Tome XV, 1er trimestre 1876.

Bulletin de la Société des Etudes littéraires, scientifiques et artistiques du Lot. Tome II, 5e et 6e fascicules, 1876.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest. 3e trimestre 1876.

Bulletin de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir. Procès-verbaux. Octobre 1876.

De la même Société, et par l'entremise de M. A. de Trémault, un magnifique ouvrage intitulé : *Histoire du Diocèse et de la*

ville de Chartres, par J.-B. Souchet, official et chanoine de l'église Notre-Dame de Chartres; publiée d'après le manuscrit original de la Bibliothèque communale de Chartres.

4 beaux volumes gr. in-8°, imprimés à Chartres, 1867 à 1876, et accompagnés d'une notice biographique sur l'auteur, par M. Ad. Lecocq, chartrain.

Cette notice sert de préface à l'ouvrage. Elle nous apprend que le chanoine Souchet est né à Chartres le 3 février 1589 et y est mort le 8 avril 1654. Il a composé son manuscrit, résumé des recherches de toute sa vie, de 1650 à 1654, et a conduit l'histoire du diocèse de Chartres jusqu'à l'année 1640.

Cet ouvrage, du plus haut intérêt pour l'histoire de nos pays, fait le plus grand honneur à la Société Archéologique d'Eure-et-Loir. Il intéresse spécialement le Vendômois, qui faisait partie de l'ancien diocèse de Chartres, et on y trouvera une mine féconde pour notre histoire locale. Les recherches sont, d'ailleurs, singulièrement facilitées par des tables alphabétiques de toutes sortes dont M. Merlet, le savant archiviste d'Eure-et-Loir, a enrichi cette œuvre magistrale.

Par ABONNEMENT ou par ACQUISITION :

Revue Archéologique. Nos de septembre, octobre et novembre 1876.

Polybiblion. Partie littéraire et technique. Livraisons d'octobre, novembre et décembre 1876.

Bulletin monumental. Tome IV, 1875, nos 5 et 6.

Matériaux pour l'Histoire de l'Homme. Tome VII, 1876, 8e, 9e et 10e livraisons.

E. N.

REMERCIEMENTS sincères à tous les donateurs que nous venons de nommer.

M. le Président rappelle que, dans la séance du 12 octobre 1876, la Société a nommé, conformément aux statuts, quatre nouveaux membres pour remplacer ceux dont le sort avait désigné la retraite. Ce sont :

MM. Victor Dessaignes ;
Laurand ;
Gaston de Lavau ;
Soudée.

Ces Messieurs sont invités à prendre place au Bureau ; puis M. le Président s'exprime en ces termes :

Messieurs,

Le Bureau serait complet pour l'année 1877 sans une démission qui nous prive d'un de nos plus zélés et de nos plus chers collaborateurs. Dans la lettre que je viens de recevoir de lui, M. de Maricourt, notre secrétaire, obligé d'être absent du Vendômois une grande partie de l'année, vous adresse sa démission.

Par un sentiment de délicatesse bien naturel à son caractère, il n'entend pas que les fonctions de secrétaire restent entre ses mains une sinécure, dont le secrétaire adjoint aurait tout le poids et la responsabilité, et il demande à être relevé de ses fonctions. Du reste, son absence n'est que provisoire, et nous pouvons conserver l'espérance de le revoir prendre à nos travaux la part active qu'il y prenait autrefois.

Il y a un an, Messieurs, vous avez témoigné d'une manière éclatante votre sympathie à M. de Maricourt ; en présence de cette manifestation, je crois être l'interprète de tous mes collègues en proposant de scinder en deux sa démission. Car si son éloignement momentané met obstacle à ses fonctions de secrétaire, il peut être fort utile à la Société en restant membre du Bureau. Du reste, la

Société est juge souveraine de la décision à prendre, et je vais la consulter en lui posant successivement deux questions :

1° La Société est-elle d'avis d'accepter la démission de M. de Maricourt comme *membre du Bureau?*

Les membres de l'assemblée décident à l'unanimité de refuser la démission de M. de Maricourt comme *membre du Bureau.*

2° La Société est-elle d'avis d'accepter la démision de M. de Maricourt comme *secrétaire?*

L'assemblée accepte la démission de M. de Maricourt comme *secrétaire.*

En présence de ce verdict, M. le Président invite l'assemblée à procéder à l'élection d'un nouveau secrétaire, conformément aux articles 5 et 7 du règlement, et à prendre ce secrétaire dans le Bureau.

Au moment où on se disposait à voter, M. Launay demande la parole : il fait observer que M. Soudée, récemment nommé du Bureau, réunit toutes les conditions utiles pour remplir les fonctions de secrétaire au mieux des intérêts de la Société.

M. le Président consulte l'assemblée sur cette motion, qui est approuvée à l'unanimité, et M. Soudée est proclamé secrétaire de la Société.

Dans la séance administrative qui a suivi la séance générale, le Bureau s'est occupé de la nomination d'un vice-président, dont l'élection lui est dévolue d'après les termes du nouveau règlement. M. Auguste de Trémault a été élu à l'unanimité des membres du Bureau, qui se trouve ainsi composé pour l'année 1877 :

MM. de Rochambeau, *président ;*
A. de Trémault, *vice-président ;*
Soudée, *secrétaire ;*
G. de Trémault, *trésorier ;*
L. Martellière, *conservateur ;*
Nouel, *bibliothécaire-archiviste ;*
Bouchet ;
Laurand ;
l'abbé Roulet;
G. de Lavau;
Victor Dessaignes ;
de Maricourt.

M. le Président fait ensuite la communication suivante:

Messieurs,

A la séance du 6 avril 1876, nous vous parlions de différentes demandes qui avaient pour but la conservation de monuments menacés de disparaître et en faveur desquels les intéressés avaient réclamé l'aide de notre Société.

Nous avons la joie de vous apprendre que la dernière de ces démarches a été suivie d'un plein succès ; elle concernait la remarquable commanderie d'Arville, dont M. Launay va vous entretenir tout à l'heure.

Grâce au zèle intelligent du curé, ce curieux monument, qui allait être détruit, est désormais à l'abri du marteau démolisseur. Honneur donc à cette petite commune d'Arville, qui n'a pas craint de s'imposer de lourdes charges pour conserver cette relique du moyen âge, son plus précieux ornement !

Malgré tous ces sacrifices, malgré une allocation de 1,800 francs donnée par l'Etat, il manquait encore une somme de 1,500 francs pour parfaire le prix d'achat, et

M. le curé d'Arville vous demande d'ouvrir une souscription pour l'aider à payer cette somme.

Votre Bureau, toujours disposé à prêter assistance aux œuvres conservatrices, a autorisé l'ouverture de cette souscription sous ses auspices, et la Société s'est inscrite en tête pour la somme de 50 francs. Nous espérons qu'un grand nombre de nos collègues n'hésiteront pas à apporter leur obole à cette œuvre, d'un intérêt tout actuel et tout patriotique.

Messieurs,

Avant de passer aux lectures qui font l'objet de notre programme, nous ne pouvons oublier qu'un devoir nous reste à remplir : c'est de vous parler de ceux de nos collègues qui ont disparu de nos listes. Les démissions sont rares, mais les décès sont malheureusement plus nombreux.

C'est avec un sentiment de profonde tristesse que nous vous rappellerons les noms de MM. Paulin Satis, dont la plume a trop rarement enrichi le Bulletin par des dessins de monnaie fort habilement traités ; du général vicomte d'Hurbal, dont l'esprit fin et bienveillant faisait un des plus zélés propagateurs de notre Société ; de M. le vicomte de Monterno, que la Société s'honorait de compter parmi ses membres fondateurs.

Nous gardons un souvenir reconnaissant à tous ces collègues, qui ont vaillamment secondé notre Société, et je crois être l'interprète de tous en leur payant ici un juste tribut de regrets.

CHRONIQUE

M. Launay rend compte en ces termes d'une découverte faite tout récemment dans l'église d'Espéreuse :

En démolissant la vieille église, les ouvriers, d'après les ordres qu'ils avaient reçus, suspendirent leur travail en apercevant sur un pan de mur, côté de l'évangile, une peinture murale, que le badigeon recouvrait depuis longtemps.

Prévenus par M. l'abbé de Préville, nous nous sommes transportés avec M. Robin, architecte, à Espéreuse, pour constater l'importance de la découverte.

Au milieu des décombres provenant de la démolition presque entièrement terminée de l'église, s'élevait encore un étroit pan de mur sur lequel apparaissait un panneau rectangulaire de 1m,40 de hauteur et 1m,10 de largeur, renfermant un chevalier debout, tête nue, les mains jointes sur la poitrine, tel qu'il est représenté dans le dessin que nous faisons passer sous vos yeux. Ce dessin sera inséré dans le Bulletin ; il accompagnera une notice détaillée que prépare M. l'abbé de Préville sur Espéreuse et le Rouillis, communes qui viennent d'être réunies en une seule portant le nom de Rahard.

—

Nous avons aussi à signaler une autre découverte faite dans la plaine de Lislette, celle d'une ancienne chapelle sous le vocable de saint Denis, bâtie vers le XIIe siècle dans le voisinage de la petite rivière portant le même nom, et assez éloignée à l'époque de sa construction, de toute habitation et de l'enceinte fortifiée de la ville.

Nous n'entrerons pas aujourd'hui dans de plus grands détails, vu l'intention du Bureau de publier une notice sur la chapelle en question, accompagnée de la description graphique des lieux d'après un ancien plan contenu dans les archives de Vendôme.

—

Exposition historique de l'Art ancien en 1878.

On se rappelle le succès qu'ont eu les diverses expositions rétrospectives organisées par la Société centrale des Beaux-Arts appliqués à l'industrie. Les nombreux visiteurs qui remplissaient les galeries de l'Histoire du travail en 1867 et les salons de la Présidence à l'Exposition de l'Alsace-Lorraine (sans parler, *parva magnis*, de notre exposition vendômoise en 1872), ont encore montré combien le goût public se portait avec ardeur vers les chefs-d'œuvre du passé.

Aussi nous croyons être utiles à l'Exposition universelle de 1878 et agréables à nos collègues, en leur rappelant que, par arrêté du 16 janvier 1877, une exposition historique de l'Art ancien dans tous les pays, et de l'Ethnographie des peuples étrangers à l'Europe, sera ouverte dans les locaux de l'Exposition universelle. Une commission d'admission et de classification, divisée en neuf sections, est chargée de préparer et d'organiser cette exposition. Les noms des commissaires répartis dans les neuf sections, sous la présidence de M. A. de Longpérier, sont une garantie sûre du succès de cette annexe, qui sera installée d'une façon splendide dans les vastes galeries couronnant le Trocadéro.

Nous trouvons, parmi les membres de la première section (Art primitif et Antiquités des Gaules), M. le marquis de Vibraye, un de nos anciens présidents, et, dans la huitième (Ameublement Étoffes, Tapisseries, etc.), M. de Rochambeau, notre président actuel. C'est pour notre Société un honneur, dont elle doit être fière, de voir ainsi figurer ses membres parmi ce que l'art et l'érudition offrent de plus éminent.

L. M.

LES

PRIEURÉS DE MARMOUTIER

DANS LE VENDOMOIS

ETUDES HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES

Par M. A. de Salies.

Prieuré de Saint-Martin de Lancé

(2e Partie)[1].

Nous n'avons parlé jusqu'ici que des biens de notre prieuré, biens réunis en un seul fermage. Nous trouvons ailleurs quelques notes sur certaines dîmes. Une autre *liève* nous les fait connaître[2]. Nous y voyons, dans la 2e partie, des détails sur « les dîmes inféodées « de la Poterne, paroisse de Nourray. » Il y est dit que ces dîmes s'étendent sur les terres dépendantes des métairies de Persanne et de la Prousterie (on dit aujourd'hui la Plousterie), sur les terres des Belles et les terres dépendantes du domaine et seigneurie de Bonplessé.

[1] Voir les Bulletins d'avril, de juillet et d'octobre 1876.

[2] Ce livre, relié en parchemin vert, est aussi dans les archives d'Indre-et-Loire. Il est divisé en deux parties; la première intitulée : *Liève ou livre de la Recepte générale des prieurés dépendants de l'abbaye;* la seconde : *Liève ou papier de la recette générale des manses conventuelles et séparées.*

De Bonplessé il ne reste plus que le nom d'un climat, sous la forme de *Bromplessé*. La maison seigneuriale existante autrefois sur le chemin de Lancé à Nourray a complétement disparu. Le nom de Bonplessé, du reste, nous semble passablement estropié dans la *liève*, et celui qui subsiste aujourd'hui est bien plus près de l'ancien nom inscrit sur deux pierres tombales de l'église de Nourray, que le Bulletin de la Société du Vendômois a reproduites, p. 224, en 1874. L'une de ces pierres regarde Octavien de Juston, mort en 1582, l'autre Jean de Juston, mort en 1644, et tous deux y sont qualifiés de Sieurs de *Brumplessé* [1].

Dans la première partie de la *liève*, on voit que les dîmes de la Poterne avaient été affermées, en 1743 et 1752, « au Sr de Beaujeu, curé de ladite paroisse » de Nourray, pour la somme de soixante livres. Nous trouvons même, sur ce pauvre curé, une note peu indulgente : « C'est un homme infatué de sa noblesse, dit « l'impitoyable liève, mais qui ne se pique pas pour « laisser passer les termes de son bail sans payer. »

Dieu lui fasse paix ! Pour nous, rappelons une petite note des précédentes lièves. Nous avons souligné sa partie essentielle qui parlait du « *trait* (portion) *de* « *dixme de la Poterne, dépendant de la mense conven-* « *tuelle.* » Il n'y avait donc qu'une partie de ces dîmes attachée à la mense de l'Abbaye ; l'autre regardait notre prieuré. Et nous voyons, en effet, dans la liève qui nous occupe, ces dîmes figurer à la fois dans l'État « des fermes et dépendances de la mense conven-

[1] Une Jacquette de Juston avait épousé vers 1477 le premier membre de la famille de Vimeur venu en Vendômois, et qui fut la souche des seigneurs de Rochambeau.

« tuelle », et dans l'État « des prieurés qui ne sont pas « unis à la communauté de l'abbaye. » Quelle était la proportion de ces deux parts ? Rien ne nous permet de le comprendre.

Cette liève nous fournit aussi une note bonne à relever. Nous avons déjà vu dans les premières liéves, à l'occasion de notre prieuré, que « les religieux de Ven-« dôme faisaient pour Marmoutier dans cette partie, et « que D. Lavergne était fort exact. » Il s'agit ici des dîmes affermées de Naveil. Elles dépendaient de la mense séparée, et nous inclinerions à penser, sans preuve certaine, du reste, que Lancé les percevait en partie. Toutefois, la chose importe assez peu. Après avoir dit que Marmoutier n'a que des notions confuses de la circonscription de ces dîmes de Naveil, la liève ajoute : « A l'égard des fermiers, ils n'y sont pas plus connus « que la ferme. Ça été feu D. Pécard, cellerier de Ven-« dôme, qui leur a donné le bail, parce que Marmoutier « laissait cette ferme, avec les terres de Rocé, aux re-« ligieux de Vendôme, en considération de cet officier ; « et aujourd'hui que Marmoutier jouit de ces deux ob-« jets, c'est encore le P. Cellerier de Vendôme qui fait « cette recepte. »

Ce passage montre que, non-seulement on se rendait des services de couvent à couvent, mais qu'il y avait confiance aveugle, pour ainsi dire, dans les rapports des intéressés ; car l'afferme « des dixmes et pré-« mices de Naveil » était plus importante que celle de Nourray, et ne valait pas moins de 230 livres.

Nous ne parlons pas des points d'interrogation que la note peut soulever. D'où venaient ces considérations pour la personne de D. Pécard, qui faisaient laisser la ferme de Naveil et la terre de Rocé à l'abbaye de la

Trinité? C'est là un détail intime qui dort probablement dans l'étude d'un des notaires de Vendôme en possession des vieilles *cèdes* de l'abbaye. Nous le signalons au zèle de ceux de nos collègues qui représentent les anciens tabellions de la cité.

Quant à Naveil, les douze premières chartes du Cartulaire vendômois le concernent [1]. Toutes ces chartes, sauf la première et la seconde, mentionnent des contestations suivies d'arrangements.

Dans la première, qui est de Fulbert, évêque de Chartres (1007-1029), on voit les moines de Marmoutier exposer au prélat qu'ils veulent acquérir l'église de Naveil, qui dépend de N. D. de Chartres, et ils lui demandent de les autoriser à en jouir à perpétuité, ce qu'il leur accorde.

Dans la deuxième, il est dit que Théoderic, évêque, successeur de Fulbert (1029-1050) a donné aux moines l'autel de Naveil, Hugues Doubleau, archidiacre de Vendôme, accordant l'autorisation pour la troisième partie de cet autel, qui relève de lui [2]. Hugues cherche chicane aux moines, après la mort de Théoderic. La cause est portée devant l'évêque Agobert, successeur dudit Théoderic (1050 à 1060 ou 63, environ), et les moines ont gain de cause. Cette charte a cela de particulier, qu'elle

[1] Trois de ces chartes, les deux premières et la quatrième du Cartulaire vendômois, ont été relevées dans Baluze, t. 72, par notre collègue et ami, M. de Rochambeau, qui les a publiées, avec la traduction, dans le Bulletin d'avril 1867 de la Société, pp. 86 à 93. Elles existent aussi dans Baluze même, t. 77, et peut-être plus conformes au Cartulaire.

[2] Cet Hugues Doubleau, archidiacre de Vendôme, était fils du premier seigneur connu de Montdoubleau, nommé Hugues également. Il avait deux frères, dont l'un, Hervé, lieutenant du prévôt, figure parmi les témoins de la présente charte.

est signée de tous les chanoines de Sainte-Marie de Chartres, en raison de la dépendance de l'église de Naveil[1].

Enfin, et pour en finir avec nos lièves, dans la première que nous avons citée, il est question (fº 40, article 38) « des vignes des Prés-Pendus et pré ou clo« serie du Petit-Lancé, » situés à Chouzy. La communauté faisait valoir les vignes des Prés-Pendus, « ex« cepté cinq quartiers en cinq pièces ; » La liève nous le dit. Ces cinq quartiers rentraient dans la closerie du Petit-Lancé, qui consistait, de plus, « en une mai« son, un pressoir avec sa cuve, trois arpents et de« mi pré, et un arpent terre inculte, » avec des appartenances et dépendances, « un moulin fouleret, » et les 2/3 des prémices de la paroisse. Rien, dans tout ceci, ne regardait le prieuré que Marmoutier possédait à Chouzy, et qui avait été fondé par les comtes de Blois. Mais dans cette closerie du Petit-Lancé, qui semble affectée à ce qu'on appelait le Petit-Couvent, pendant que les 2/3 des prémices de Chouzy rentrent dans les bénéfices du Chambrier, que revenait-il à notre prieuré vendômois ? Nous ne le voyons pas bien ; car aucune des chartes qui nous sont passées sous la main ne semble se rattacher à ces biens. Cependant les archives de Loir-et Cher nous montrent, sous la date de 1382, un bail à ferme de deux maisons de Chouzy, qui appartenaient à Lancé. A la vérité, un second acte des mêmes archives nous dit que ces maisons furent vendues en 1565. Mais il est peu probable qu'à ces deux maisons se bornassent, à Chouzy, les possessions de notre prieuré,

[1] Il en est à peu près de même de la charte de 1122, par laquelle Geoffroy, évêque de Chartres, autorise la donation des églises de Crucheray et de Nourray.

lorsque nous y voyons un petit domaine appelé de son nom.

Il nous reste maintenant à dire quelque chose des terres ou biens que nous avons vu donner à Lancé, et dont les lièves du XVIIIe siècle ne nous parlent pas.

La première de ces terres, ce sont les douze arpents de vigne de *Villa Domini*, à propos desquelles D. Lemichel nous a initié aux détails d'une contestation soulevée par Ingelbaud le Breton. La charte CXXVIII du Cartulaire vendômois mentionne bien la donation à *Villa Domini*, par un certain Randenus, de deux arpents de vignes (et non de douze), *morenam et mixtitiam nuncupatas*. Mais ces particularités, pas plus que les détails de D. Lemichel, ne nous font comprendre où se trouvaient ces vignes. Nous ne pouvons pas même émettre une hypothèse à leur endroit [1].

Nous avons déjà parlé de Monceau, dont nous établissons l'identité, mais dont l'aliénation ne nous est pas connue.

La terre d'*Alnosa*, conservée au prieuré par le moine Guillaume de Rebras, est pour nous un problème, et nous n'en trouvons nulle trace, à moins qu'on ne puisse la rattacher au village de *la Lézonnière*, paroisse de Vil-

[1] L'Index du cartulaire de la Trinité de Vendôme, copié à Midlewil par André Salmon, nous donne ainsi le titre d'une de ses chartes : *De alodiis Tetbaudi Franci de Villa Domni et calumnia*. Malheureusement cette charte est perdue, comme toutes les autres mentionnées par l'Index. Peut-être nous aurait-elle fourni quelque indice de nature à nous éclairer. — La copie du Cartulaire de Midlewil par André Salmon est la propriété de la bibliothèque de Tours. Les archives de Maine-et-Loire en ont un double pris par M. Marchegay ; la Société du Vendômois en a un autre ; et, enfin, le département des manuscrits de la Bibliothèque nationale en a un troisième, coté n° 1232 des *Nouvelles acquisitions latines*.

lerable, à quatre kilomètres nord-ouest de la métairie de Puteaux.

De la terre de *Villatroa*, nous n'avons rien à dire non plus. Faut-il la voir à Villetrun [1], fort éloigné de Lancé ? C'est peu probable. Faut-il la placer à *Villetruie*, paroisse de Gombergean, à l'ouest et tout près de la Marquenetterie ? Peut-être. En ce cas, cette terre aurait été fondue dans la Marquenetterie ; mais nous ne saurions rien affirmer.

Les lièves ne nous disent rien des moulins de Varennes. Ils n'appartenaient plus à Marmoutier. Une des chartes de Lancé, dans les archives de Loir-et-Cher, nous les montre donnés à ferme, entre 1124 et 1137, par Jean Sarrazin, alors prieur. En 1594, nous les voyons adjuger par le commissaire d'Henri IV, le principal, à messire René de Vimeur de Rochambeau ; l'autre, nommé le moulin de la Noizillette, aux moines de la Couture du Mans, qui le cèdent, en 1684, au seigneur de Rochambeau. Mais nous ne voyons ni comment ni à quelle époque ces moulins étaient tombés dans le domaine des comtes ou des ducs de Vendôme [2].

Qu'il y ait eu, depuis les premières donations, des aliénations considérables dans les domaines de Marmoutier, cela, du reste, ne doit pas nous surprendre. Sans

[1] Le livre noir de l'église de Chartres, du XIIIe siècle, comme nous l'avons dit, nomme cette localité *Villetrum*.

[2] Le moulin de la Noizillette fut acquis des moines de la Couture avec les fiefs de la Tour et de Putiballe, situés à Varennes, et le tout relevait de MM. de l'Oratoire de Vendôme, à cause de leur fief et seigneurie de Courtiras, à foi et hommage simple, droits de lots et ventes, quint et requint, cheval de service, etc., et à 44 sols de droit annuel, ainsi qu'il résulte d'un vieux registre des archives du château de Rochambeau.

entrer dans des détails que cette étude ne saurait comporter, nous rappellerons deux circonstances qui furent particulièrement une cause de ruine pour notre grande abbaye : les déprédations exercées par les comtes de Blois, au XIII[e] siècle, à l'occasion du prétendu droit de gîte ou de procuration, et les dommages qu'elle eut à supporter de la part des protestants au XVI[e] siècle, surtout en 1562, lors des cent jours de Tours.

Avec les moulins de Varennes se clot notre examen pour ce qui regarde les propriétés mentionnées par les liéves du XVIII[e] siècle. Jetons maintenant un coup d'œil sur les pouillés, pour y voir la consistance de la paroisse de Lancé, la consistance de celles où il possédait des bénéfices, et, enfin, les bénéfices mêmes dont jouissait le prieuré, aussi bien que ses charges générales.

Le plus ancien pouillé que nous puissions consulter à ce sujet, est renfermé dans le Livre noir et le Livre blanc de l'église de Chartres, manuscrits de la deuxième moitié du XIII[e] siècle [1]. Nous traduisons. On y lit :

> LANCÉ, 100 paroissiens; 16 liv. estimations; collateur, l'abbé de Marmoutier; patron, S[t] Martin.
>
> NOURRAY, 66 paroissiens; 25 liv. estimations; collateur, l'abbé de Marmoutier; patron, N. D.
>
> NAVEIL, 80 paroissiens; 24 liv. estimations;

[1] Le Livre noir, possédé par la Bibliothèque nationale (N° 10,096, fonds latin), ne donne que les paroisses, le nombre des paroissiens et le chiffre des dîmes, sous le nom d'*estimations*. Le Livre blanc, possédé par la bibliothèque de Chartres, donne les collateurs et les patrons. Des deux M. Guérard a formé le pouillé qu'il a publié dans ses prolégomènes du Cartulaire de Saint-Père.

collateur, l'abbé de Marmoutier; patrons, SS. Gervais et Protais.

CRUCHERAY, 140 paroissiens; 40 liv. estimations; collateur, l'abbé de Marmoutier; patron, Saint Pierre.

GOMBERGEAN, 80 paroissiens; 18 liv. estimations; collateur, l'abbé de Vendôme; patron, St Georges [1].

Le *Codex beneficiorum* de l'abbaye, copie collationnée en 1552 par l'armoire de Marmoutier sur un manuscrit plus ancien [2], et possédé aujourd'hui par la Bibliothèque Nationale, sous le N° 10,041, nous donne, d'un autre côté, les charges du prieuré et ses bénéfices, en ces termes : nous traduisons littéralement :

Le prieuré de St Martin de Lancé doit avoir deux compagnons [3].

Mense abbatiale.	XX livres
Officiers.	LXXIIII sols
Chapelle de Ste Croix (?). . .	XL sols
A l'aumonier	VI setiers de froment de 1re qualité
Pour la dîme	XX livres
Pour le collége de Paris.. .	L livres

[1] On remarquera la parfaite identité des estimations de Lancé, Nourray et Crucheray, avec celles mentionnées dans l'acte de visite de 1316. Il en est de même de celle de Pray dont parle cet acte, et qu'il est inutile de relever ici.

[2] D. Martène l'a reproduite dans son *Histoire de Marmoutier*, IIe partie, t, II, folios 404 à 419, manuscrit de la Bibliothèque nationale.

[3] Avec le Prieur, pour les chapitres généraux.

A cause dudit prieuré :

Cure dudit lieu Cure de Crucheray	A la présentation de l'archidiacre de Vendôme
Cure de Ste Marie de Nourray [1] Cure de St Amand [2]	A la présentation de l'archidiacre de Vendôme

Nous pouvons comparer les charges avec celles qui, dans le bail de 1744, sont imposées au fermier, pour le compte du prieuré. La comparaison nous montrera la dépréciation que les valeurs avaient subies.

Quant à la somme prélevée pour le collége de Paris, elle représente la pension des moines du prieuré qui étudiaient dans cet établissement [3]. C'est l'occasion de

[1] Le manuscrit No 10,841, et D. Martène qui l'a suivi, ont écrit simplement NORIA NOEZEGUM. Cette brève mention nous a d'abord paru incompréhensible et nous a fait beaucoup chercher. Nous avons enfin pu rectifier l'erreur de lecture qu'elle renferme, d'après une liste des prieurés et de leurs bénéfices séculiers, dressée sous les yeux de D. Daniel, procureur général de l'abbaye, dans le chapitre général de 1556, sous le cardinal de Lorraine, abbé commendataire. C'était bien MARIA, au lieu de NORIA, qu'aurait dû lire le copiste de 1552 du *Codex beneficiorum ;* car le Livre blanc nous a dit que l'église de Nourray avait N.-D. pour patronne. C'est le manuscrit No 10,042 de la Bibliothèque nationale qui nous a fourni, p. 34, la rectification ci-dessus.

[2] Nous ferons plus loin nos observations sur cette cure.

[3] L'abbaye de Marmoutier possédait alors deux colléges à Paris, l'un pour ses moines, sous le nom de *Collége de Marmoutier*, et l'autre pour les étrangers, sous le nom d'abord de *Collége de Saint-Martin-du-Mont*, et, plus tard, de *Collége du Plessis*. Ils étaient contigus dans la rue Saint-Jacques. Tous deux avaient été fondés au XIVe siècle par Geoffroy du Plessis, ancien notaire apostolique du pape Jean XXII, et secrétaire du roi Philippe le Long, qui donna dans ce but les maisons qu'il possédait dans ladite rue, avec tous ses biens, en se faisant moine. Le collége de Saint-Martin-du-Mont, fondé le premier, en 1322,

faire remarquer que, sur vingt-huit prieurés présentés par le *Codex beneficiorum,* comme tributaires du collége, il n'en est qu'un autre, le prieuré de Vesli, dans le diocèse de Reims, qui supporte une retenue aussi considérable. Pour les vingt-six autres, la taxe est uniforme et ne s'élève pas au-dessus de XVI livres IX sols. Il en faut conclure que les deux prieurés de Lancé et de Vesli avaient un plus grand nombre de moines au collége. Il ne nous paraît pas, du reste, logique de supposer que les vingt-huit prieurés désignés par le *Codex* eussent exclusivement le privilége d'envoyer leurs moines à Paris. Le collége devait alternativement recevoir, au contraire, de tous ceux d'une suffisante importance, les sujets désignés par les supérieurs pour compléter ou perfectionner leurs études.

« A cause dudit prieuré, » nous avons à examiner maintenant les églises qui relevaient de lui.

La charte de donation de l'église paroissiale de Lancé est passée sous nos yeux avec les autres chartes du XI[e] siècle [1]. Il nous faut descendre, après, jusqu'au

l'avait été « pour 50 pauvres écoliers qui devaient être entrete-« nus, nourris et élevés dans les sciences, dont 20 étudieraient « aux Arts (Belles-Lettres), 10, maîtres ou licenciés aux Arts, « étudieraient en Philosophie, et 10 en Droit canon. » Songeant après aux moines de l'abbaye, qui n'avaient point de maison à eux pour habiter, lorsqu'ils venaient étudier à Paris, Geoffroy fonda, en 1328, le *Collége de Marmoutier.* Ce dernier, inutile à l'abbaye après la réforme de Saint-Maur, fut vendu aux Jésuites pour agrandir leur collége de Clermont, devenu le collége Louis-le-Grand, qui existe encore. Quant au collége du Plessis, annexé à la Sorbonne en 1645, il fut transformé en prison après la Révolution, puis il abrita l'Ecole normale, et finit par devenir, lui aussi, une annexe de Louis-le-Grand. Il a été récemment démoli pour l'élargissement de la rue Saint-Jacques.

[1] Nous ne nous occupons ici que des prieurés de Marmoutier, et nullement de l'histoire des paroisses. Ce serait, en effet, bien

XVIIIe siècle pour trouver un autre acte qui s'y rapporte avec quelque détail. Les archives mêmes de la Fabrique nous l'ont fourni, et nous en avons déjà dit un mot : c'est un acte de reconnaissance ou d'aveu, du 16 janvier 1775, passé devant René-Cosme-Marie Desbrosses, notaire royal au bailliage de Vendôme, demeurant paroisse de Lancé, avec lequel les lièves nous ont déjà fait faire connaissance. Dans cet acte comparaissent comme procureurs des fabriciers de la paroisse, Bertrand Lecointre, laboureur et fermier, et Pierre Michaud, charpentier et couvreur, tous deux habitants de Lancé. Ils « reconnaissent et confessent tenir à droit de cens, « rentes, reliefs, corvées, terrages et autres profits de « fiefs, quand le cas y écheit, de Messire Jacques Pré- « cieux, abbé de Karenth (?) et prieur commendataire « du prieuré de St-Martin de Lancé, à cause et pour « raison des fiefs dudit prieuré :

« 1° L'église et le cimetière dudit Lancé (confronts « indiqués), pour rétribution du service divin ;

« 2° Une maison sise au bourg de Lancé, chargée, « sous le devoir et hypothèque, de 5 sols 2 deniers, « un chapon et deux corvées de cens et rente seigneu- « riale et féodale pour chacun an, et, en outre, du droit « de relief. »

Et avec cela, trente-sept parcelles de terre, pré ou bois, longuement énumérées et confrontées dans l'acte.

On voit qu'on ne donnait pas nuement une église au

au delà du XIe siècle que nous devrions remonter s'il s'agissait de la paroisse de Lancé ; car nous voyons dans les actes des évêques du Mans, saint Aldric, disposer, dès 837, en faveur des gens de sa maison et des clercs de sa chapelle, des troupeaux qu'il y possède.

moyen âge, et l'on comprend qu'à l'occasion de toutes ces parcelles dépendantes de plusieurs fiefs à l'époque où les chartes furent rédigées, il put s'élever des contestations du genre de celles que nous avons vues si souvent dans le cours de cette étude.

Nous regrettons de ne pouvoir fournir quelques détails analogues sur les églises de Crucheray et de Nourray. Les pièces qui les renferment, s'il en existe, ne nous sont point tombées sous la main. A leur occasion, toutefois, nous ajouterons une particularité qui nous avait échappé d'abord: car elle se voit dans le Cartulaire dunois de Marmoutier, où elle figure tout à fait incidemment, à la fin de la charte cotée CLXIII, par M. Mabille, éditeur du Cartulaire. Ces deux églises avaient été données en 1122, on se le rappelle, par Barthélémy, fils de Geoffroy Payen, de Vendôme. D'après la charte du Cartulaire dunois, le comte Geoffroy Grisegonelle et son fils Jean se les seraient appropriées, et, en 1123, partie à la prière de Barthélémy, donateur, partie en compensation d'un dommage que le début de la charte mentionne, et que les comtes disaient ne pouvoir réparer, elles sont rendues aux moines. Jean de Vendôme, fils de Geoffroy Grisegonelle, reçoit comme don gracieux un palefroi; mais il le ramène à Marmoutier quelques jours après, pour qu'on lui donne à la place 40 sols angevins, *quia eos, tunc, necessarios habebat,* nous dit la charte.

Cette pièce nous montre aussi, comme parties actives dans l'accommodement, Laurent, prieur de Marmoutier, Drogon, prieur de Chouzi, et *Albertus de Lanciaco,* nommé deux fois sans titre aucun, mais que la VIII[e] charte du Grand Cartulaire nous a déjà présenté, en 1120, avec le titre de prieur.

On a pu remarquer que l'église de Gombergean, donnée à Marmoutier par Gradulfe, en même temps que la terre de *Villa Senatoris,* ne figure point parmi les dépendances de Lancé dans le *Codex beneficiorum,* pas plus que dans l'acte de visite de 1316. Cette église avait dû être fort anciennement aliénée, car le Livre blanc de l'église de Chartres, du XIIIe siècle, lui donne pour collateur l'abbé de Vendôme. Mais nous ne trouvons aucune trace de cette aliénation. L'abbaye de Vendôme possédait un prieuré à Gombergean. Peut-être la cession de l'église entra-t-elle dans les arrangements que nous avons vus se conclure, en 1138, entre Garnier, abbé de Marmoutier, et Fromundus, abbé de Vendôme.

D'un autre côté, l'acte de visite de 1316 nous a désigné l'église de Pray comme se rattachant à notre prieuré, et nous ne la voyons pas mentionnée ici. Pour cette église, il n'y avait pas eu aliénation. Elle était seulement passée dans le bénéfice claustral de la Chambrerie, et le *Codex beneficiorum* nous la montre attachée à ce titre, au prieuré de Saint-Hilaire-sur-Hierre, avec toutes les autres terres de la Chambrerie [1].

Enfin, il est encore deux églises dont nous devons dire un mot: la première, c'est l'église de Saint-Amand, mentionnée par le *Codex beneficiorum,* comme se rattachant au prieuré de Lancé; la seconde, c'est l'église de Saint-Secondin, que la première charte de l'église de Lancé, par Drogon et Domitilla, nous présente à son

[1] Ce rapprochement nous montre que le *Codex beneficiorum,* dont la date n'est pas indiquée, est postérieur à 1316, époque de l'acte de visite. Du reste, Pray demeura dans le bénéfice de la Chambrerie, et c'est à ce titre que le mentionnent les *lièves* du XVIIIe siècle (Art. 2 de l'*Etat des fermes et dépendances de l'abbaye; offices claustraux.*)

début comme ayant été cédée à Saint-Martin et à ses moines par Gervais de Vendôme. Or, d'une part, nous n'avons découvert, en dehors du *Codex,* aucune pièce où il fût question de l'église de Saint-Amand ; et, de l'autre, ni les pouillés, ni le *Codex,* ni les lièves, ne nous disent rien de l'église de Saint-Secondin.

Il ne nous reste plus maintenant qu'à donner le nom des chapelains et des prieurs de Lancé que nous avons pu réunir. Pour les premiers, la liste est bien restreinte. Les registres de la paroisse en font tous les frais[1]. Nous y trouvons :

MM. Gallois, inhumé le 24 janvier 1638 ;

Antoine Brienne, qui fait un mariage le 26 octobre 1680 ;

Sébastien Fournereau, mariage aussi, le 11 avril 1695.

La liste des prieurs, sans être complète, est beaucoup plus considérable, et, surtout, remonte bien plus haut[2]. La voici, avec les dates, et l'indication des sources qui nous ont fourni chaque nom.

1116. — Arnulfe. — Il signe avec les autres moines (*ex parte monachorum*) la charte CLXVII, dans le Cartulaire dunois, publié par M. Mabille, sans autre titre que celui d'*Arnulfus de Lanceio.* Mais la seigneurie temporelle de Lancé apparte-

[1] Notes de notre collègue M. Chavigny, curé de Lancé.

[2] Quatorze de ces noms nous avaient été spontanément adressés par M. de Fleury, avec les notes que nous lui demandions. Nous remercions d'autant plus notre zélé collègue, qu'il nous a donné la primeur d'une liste destinée à figurer dans un de ses travaux. Quelques noms de cette liste étaient déjà en notre possession. Nous avons pu en ajouter 8, ce qui la porte à 22.

naît au prieuré ; nul autre que le prieur n'en pouvait prendre le titre, surtout parmi les moines. Nous venons de voir que le prieur Albert, dont le titre est bien authentique, n'est pas autrement désigné dans une charte.

1120-1123. — ALBERT. — VIIIe charte (1120) du grand Cartulaire de Marmoutier. Albert y est qualifié de *Procurans obedientiam Lanciaci*. Sans le nommer, la charte le désigne plus haut comme *prior obedientia Lanciaci*[1]. — Deuxième partie (1123) de la CLXIIIe charte du Cartulaire dunois de M. Mabille. Il y est simplement nommé deux fois *Albertus de Lanciaco*. Mais il signe avec les moines, et son titre de prieur ne saurait faire doute après la mention de la charte de 1120. Ce fait, du reste, confirme ce que nous venons de dire d'Arnulfe[2].

XIIe siècle. — JEAN SARRAZIN. — Charte de Loir-et-Cher relative aux moulins de Varennes, souscrite sous l'abbé Eudes, qui gouverna de 1124 à 1137, mais limitée à 1131, à cause du prieur suivant.

1131. — POPARDUS. — Il signe avec les moines la charte CLXXXI du Cartulaire dunois de M. Mabille, sous le simple titre de : *Popardus de Lanceio*. Même observation que ci-dessus pour Arnulfe et Albert.

[1] Le titre de *Procurator obedientiae* était souvent alors employé pour celui de prieur. Il se retrouve dans la qualification d'*obédienciers* qu'on donna plus tard aux religieux chargés de la direction des prieurés en commende.

[2] On remarquera que la partie de cette charte datée de 1123, regarde les églises de Crucheray et de Nourray, dépendantes de Lancé.

Vers 1200. — HUGUES. — XVII[e] charte du grand Cartulaire de Marmoutier : *Hugo prior de Lanceio.*

XIII[e] siècle. — GUILLAUME. — *Prior Lanceii.* Archives de Loir-et-Cher. Note de M. de Fleury.

1316. — HUGUES DE SAINT-CYR. — Actes de visites du prieuré par l'abbé Jean de Mauléon. Manuscrit des Archives d'Indre-et-Loire, cité plus haut.

1381 et 1383. — YVES LOUAN. Archives de Loir-et-Cher. Note de M. de Fleury.

1405. — JEAN GORRON. — Id.

1481 et 1493. — GUILLAUME DE LA HUIGUERAIE. — Archives de Loir-et-Cher. Note de M. de Fleury.

1498 et 1521. — PIERRE MOUTART. Id.

1522 et 1534. — FRANÇOIS HUBAILLE. Id.

1573 et 1574. — RENÉ DE VENOIS. Id.

1577. — JEAN LANGLOIS. Id.

1621. — ACHILLE DE HARLAY. Id.

1662 et 1664. — POUPARIC DE HARLAY. — Archives de Loir-et-Cher Note de M. de Fleury. — Registre des biens de main-morte. Note de M. Dupré.

1702 et 1706.— PIERRE DE VIENNE. — Archives de Loir-et-Cher. Notes de M. de Fleury.

1713 et 1725. — JEAN, JACQUES, SEXATEUR DE LA PORTE. Id.

1742. — LOUIS DE MERGEY. Id.

1745. — D. JEAN-BAPTISTE DE BAR — *Liéves* de Marmoutier ; Bail.

1778 et 1787.— Messire JACQUES PRÉCIEUX — Registres paroissiaux de Lancé. Parrain le 26 août 1778 et représenté par Joseph Suarez. Il signe l'acte néanmoins. — Parrain d'une cloche le 14 novembre 1787 et représenté par messire Louis le Roy, conseiller du roi, garde-marteau des eaux et forêts de Vendôme. — Il a été le dernier prieur.

Voici maintenant les seuls noms des baillis de Lancé qu'il nous a été permis de recueillir :

1493. — CHARLES D'ARGOUGES. — Archives de Loir-et-Cher. Note de M. de Fleury.

1617. — MARTIN MENARD, licencié ès-lois. — Archives de la Fabrique de Lancé. Procès-verbal de la visite faite entre fermiers, pour l'état des réparations du prieuré.

Après avoir détaillé tout ce qui regarde le prieuré de Lancé, nous terminerons cette deuxième partie de notre travail en disant un mot des seigneurs du Bouchet, qui, par leur position féodale et leurs grandes possessions agglomérées sur trente-une paroisses du Vendômois, non moins que par leurs puissantes alliances, doivent attirer notre attention. Il y a d'ailleurs à relever, à leur occasion, plusieurs erreurs graves qui intéressent l'histoire de notre vieux comté. Nous ne ferons, du reste, que les indiquer en passant, tout en rétablissant la généalogie de ces seigneurs, que le P. Anselme et, après lui, La Chenaye-Desbois ont si incomplétement présentée [1].

[1] Notre zélé vice-président M. Auguste de Trémault, possesseur d'un ancien livre terrier du domaine féodal du Bouchet, et

On voit, dès les années 1133 et 1138, figurer en Vendômois des seigneurs du Bouchet ; mais rien n'indique qu'ils se rattachent à la terre de ce nom située dans la paroisse de Crucheray. Le premier que l'on connaisse avec certitude est Gosbert du Bouchet, qui descendait d'un Gosbert de Preuilly, troisième fils de Geoffroy de Preuilly, dans la deuxième moitié du XI[e] siècle.

Jeanne, fille de Gosbert du Bouchet, fut mariée à Hugues V, vicomte de Châteaudun [1], d'après le P. Anselme, et lui apporta la seigneurie du Bouchet. On voit à la date de 1200 une donation d'elle, regardant la terre de Nourray.

Geoffroy III, vicomte de Châteaudun, succéda dans la la seigneurie du Bouchet à Hugues V, son père, et à Jeanne sa mère.

La fille de Geoffroy III, Jehanne, apporta la seigneurie du Bouchet dans la maison d'Estouteville en épousant, dans la première moitié du XIII[e] siècle, non Jean d'Es-

qui a fait des recherches particulières sur les anciens possesseurs de ce fief, a bien voulu joindre ses notes à nos propres notes et nous autoriser, avec une extrême complaisance, à nous en servir ici. Qu'il en reçoive tous nos remerciements.

[1] La Chesnaye-Desbois nomme cette Jeanne, dame du Bouchet, mais il la rattache à la famille du Bouchet de Sourches, [illegible]. Il marie ensuite cette même Jeanne, vers la fin du XII[e] siècle, à *Hugues, comte de Vendôme*. Ceci nous montre que La Chesnaye ne s'est pas seulement laissé surprendre par des homonymes, mais qu'il a commis de grosses erreurs. Il n'y a pas eu de comte de Vendôme du nom de *Hugues* ; c'est évidemment de Hugues V et non de Hugues IV, vicomte de Châteaudun, qui, en effet, épousa Jeanne du Bouchet dans les dernières années du XII[e] siècle, qu'il aurait dû parler. Quant à la seigneurie du Bouchet en Anjou, la seule [illegible] des seigneurs vendômois, telle que nous l'établissons ici, suffit à prouver que cette seigneurie n'a rien à faire dans le débat.

touteville, comme le dit par erreur le P. Anselme, qui, du reste, ne parle pas à son occasion de la seigneurie du Bouchet, mais bien Robert d'Estouteville.

Jean d'Estouteville succéda à son père Robert dans la seigneurie du Bouchet [1], et c'est lui que nous avons vu figurer dans les litiges élevés au sujet du prieuré de Lancé par le sénéchal de sa terre. Il avait épousé Agnès, fille de Jean comte de Ponthieu. Nous donnons ici le scel et le contre-scel des deux époux, tels que Gaignières les a copiés sur la charte de 1249 (XIVe du grand Cartulaire de Marmoutier), que nous avons citée en son lieu.

Après lui se développe régulièrement dans le P. Anselme la généalogie de nos seigneurs du Bouchet d'Estouteville, par corruption, Toutteville. C'est d'abord Robert IV, puis Robert V, et ensuite Nicolas, que le P. Anselme présente à tort, on le voit, comme la tige des du Bouchet d'Estouteville. Puis c'est Louis, fils de Nicolas, au premier commencement du XVe siècle ; un autre Robert, fils de Louis, et enfin la fille de ce dernier, Alizon d'Estouteville, qui porte la seigneurie du Bouchet à Dauphin de Maufras, entre les mains duquel une pièce de l'inventaire de l'Oratoire de Vendôme, conservée dans les archives de Loir-et-Cher, nous l'a montrée en 1437. Mais, après la mort de Dauphin de Maufras sans enfants, cette terre entre dans la maison de Beauvilliers, sans doute à cause d'un mariage antérieur d'Alizon avec Jean de Beauvilliers, ou parent, soit peut-être par successcession, à cause de cette parenté.

[1] Le P. Anselme donne pour père à ce Jean d'Estouteville un Henri d'Estouteville, que La Chenaye-Desbois présente, d'après un manuscrit *qu'il a entre les mains*, comme marié à Mathilde d'Eu. On voit que, de part et d'autre, il y a confusion encore ici.

René de Beauvilliers vendit, en 1540, sa seigneurie du Bouchet à Martin du Bellay. La fille aînée de Martin, Marie, la porta par mariage à son cousin René du Bellay. Cette terre échut à leur deuxième fils, autre Martin du Bellay, puis à ses enfants qui moururent sans postérité.

Nous voyons après, en 1674, le Bouchet en la possession de Louis de la Grange, conseiller du roi ; puis en celle du comte d'Harcourt. En 1776, elle est vendue par le marquis de Sérent et sa femme à messire Jacques-François de Trémault de Spoir, chevalier, lieutenant général du bailliage et maire de Vendôme, qui revend non plus la seigneurie, mais la terre, le 8 brumaire an IX, à Etienne Crignon-Bonvalet, député, et à son épouse. Ces derniers l'ont cédée, en 1830, à M. Paulze d'Ivoy, dont les enfants l'ont, par acte de vente, transmise, en 1858, à MM. Renou, de Lancé, à Jean Ferrand, de Crucheray, et à la dame Norguet, épouse de ce dernier, qui l'ont dépecée et vendue en détail.

On voit encore le bâtiment du Bouchet auquel était attachée la seigneurie. Son appropriation est moderne ; mais on reconnaît qu'elle s'est appliquée à un bâtiment du XVIe siècle, peut-être du XVe. Un grand espace libre autour du manoir, et qui fut autrefois un jardin d'agrément, des restes de douves ombragées de grands arbres, des haies puissantes, et, en debors des douves, d'antiques bâtiments devenus fermes, laissent encore un grand air à cette ruine du passé, dont nous avons eu l'occasion d'évoquer les lointains souvenirs.

NOTE

SUR

L'ÉGLISE & LA COMMANDERIE D'ARVILLE

(Loir-&-Cher)

Par M. G. Launay.

Messieurs,

La Société Archéologique du Vendômois, très préoccupée de la conservation des monuments de l'arrondissement ayant un certain intérêt historique, apprenait avec peine, l'an dernier, que l'un d'eux était menacé de destruction. Il s'agissait de la commanderie d'Arville, seul monument de ce genre dans notre pays ayant encore conservé son cachet primitif, et dont le Bulletin contiendra les dessins.

Voici les faits :

La commune d'Arville possède une église du XIIe siècle, autrefois ancienne chapelle de la commanderie ; mais elle n'a pas de presbytère. Le curé qui dessert la paroisse a obtenu qu'elle fît un sacrifice pour loger son pasteur.

L'idée la plus naturelle était de lui donner pour habitation une partie au moins de celle que les anciens chevaliers du Temple avaient occupée, et qui, par sa posi-

tion adhérente à l'église et par les souvenirs qui s'y rattachent, convenait parfaitement à un presbytère.

La commune d'Arville est pauvre, incapable, avec ses modestes ressources financières, de payer le prix relativement élevé qui lui est demandé. C'est dans cette situation que M. le curé s'est adressé à la Société Archéologique, pour la prier de s'intéresser à ce monument, menacé d'être vendu pour être démoli.

La Société, désireuse d'assurer sa conservation, a voté, dans sa réunion du 13 janvier de l'année dernière, une somme proportionnée à son modeste budget; elle a promis en même temps d'intercéder auprès du Ministre compétent, pour qu'il voulût bien aider la commune à faire cette acquisition.

Une requête et des plans envoyés au ministère ont contribué à faire obtenir une subvention, qui allégera le sacrifice que la commune s'est imposé.

Aux dessins que nous faisons passer sous vos yeux, et qui seront reproduits dans le Bulletin, permettez-nous de joindre une courte description du double monument qui nous intéresse et d'Arville même, dont le nom occupe sa place dans l'histoire du pays.

ARVILLE, *Are Villa,* faisant aujourd'hui partie du canton de Mondoubleau, dépendait autrefois du diocèse de Chartres, et avait pour seigneur le chevalier de Malte, titulaire de la commanderie fondée par les chevaliers du Temple, auxquels succédèrent ceux de Saint-Jean de Jérusalem.

Il est fait mention d'Arville dans une charte du Cartulaire du Dunois de 1169, et dans une autre de 1183 à 1193.

On retrouve la trace d'un Renaud, seigneur d'Arville, en 1227.

Tout porte à croire qu'à ces différentes époques, cette localité dut avoir une tout autre importance que celle qu'elle nous présente aujourd'hui.

On trouve encore de nombreux vestiges d'anciennes constructions et de murs d'enceinte. De larges fossés en avant de la commanderie, pouvant au besoin être remplis par les eaux du Coîtron, en rendaient la défense facile.

Arville, suivant les actes déposés dans l'étude du notaire de Saint-Agil, avait autrefois une chambre d'audience, des halles et des marchés fréquentés [1].

Les restes d'un grand bâtiment, appelé encore la *Juiverie,* viendrait en quelque sorte confirmer l'opinion, généralement répandue, qu'il existait jadis dans le pays un certain nombre de juifs.

La commune est traversée au nord par une ancienne voie romaine, désignée dans les cartes sous le nom de *Chemin de César.*

Arrivons maintenant à parler du monument qui fait le principal objet de cet article.

L'église, ancienne chapelle de la commanderie, mérite d'attirer l'attention des archéologues. Cette construction du XIIe siècle est bâtie en pierre de roussard. La nef, rectangulaire, est terminée par une abside demi-circulaire, percée de trois étroites fenêtres romanes élevées au-dessus du sol et semblables à celles qui éclairent le reste de l'église. La longueur totale est de

[1] De Beauvais de Saint-Paul. — *Histoire de Mondoubleau,* p. 272.

32m,10 sur 9m,60 de largeur, avec une hauteur de 8m. La voûte, lambrissée, est supportée par des poinçons et entraits sculptés. A l'extérieur, les contreforts sont peu saillants, et dans les murs sont encastrées des croix de Malte, gravées en relief.

Le pignon ouest ou façade présente un caractère architectural que l'on rencontre rarement dans les édifices religieux de notre pays. La porte d'entrée, aux trois archivoltes en retraite, s'ouvre entre deux contreforts s'élevant jusqu'aux rampants du toit, où ils sont reliés entre eux par un arc en tiers, point saillant sur le nu du mur. Au-dessus de ce dernier, le pignon se continue, et se divise en deux parties formant pyramide l'une sur l'autre. La première est percée de deux ouvertures jumelles en plein cintre contenant chacune une cloche, et dans la plus élevée, devenue très-étroite, une fenêtre à double archivolte est surmontée d'un fronton aigu.

Cet édifice, que le temps n'a pas trop détérioré, est contigu à l'ancien manoir des chevaliers du Temple, dont la porte massive, à cintres brisés, s'ouvre entre deux tours circulaires construites en pierre et briques losangées, et couronnées par des toits ardoisés d'une forme peu usitée dans nos contrées. Un porche assez profond, au-dessus duquel s'élève un étage, précède une très-grande cour, conservant encore une partie des anciens bâtiments d'habitation des Templiers, une vaste grange à trois nefs et un colombier monumental.

La commanderie d'Arville fut réunie dans le siècle dernier à celle de *Sours,* située dans le voisinage de Chartres.

Disons, en terminant, qu'il eût été bien regrettable, à tous les points de vue, de ne pas conserver ces vestiges

Launay, del.

Église et ancienne Commanderie d'Arville (Loir-et-Cher).

d'une autre époque qui disparaissent tous les jours, et qui vont se trouver si bien appropriés à leur nouvelle destination.

Pour arriver à ce résultat, la commune a fait des sacrifices hors de proportion avec ses ressources financières. Le curé s'est lui-même engagé personnellement. Heureusement qu'à la subvention du ministère sont venues se joindre des souscriptions particulières, auxquelles il serait bien désirable de voir les membres de la Société prendre part.

JOURNAL

DES

PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS SURVENUS A MONTOIRE

Pendant la guerre & l'invasion allemande

(du 1er juillet 1870 au 7 mars 1871),

Par M. Malardier,

Juge de paix à Montoire

Nous commençons, dans le présent Bulletin, la publication *par extraits* de l'intéressant Journal que M. Malardier, membre de notre Société, a bien voulu nous confier pour en faire tel usage que nous le jugerions convenable.

Nous avons dû supprimer : 1° des passages d'un intérêt général, mais qui sortent du cadre de notre histoire locale ; 2° d'autres parties faisant double emploi avec les *Souvenirs de l'invasion allemande dans les environs de Montoire*, par M. Bourgogne, curé de Villavard, publiés au Bulletin de 1876, page 36.

E. Nouel.

PREMIÈRE PARTIE

—

JUILLET 1870

16. — Samedi.

Le 4e escadron du 5e régiment de cuirassiers, ayant pour capitaine commandant M. Laurens, a quitté aujourd'hui Montoire, où il était en garnison, pour aller rejoindre son régiment.

30. — Samedi.

Souscription à Montoire pour les blessés, recueillie à domicile par MM. Chauvin et Boureau.

SEPTEMBRE 1870

5. — Lundi.

On publie à Montoire la dépêche télégraphique qui annonce la proclamation de la République à Paris, le 4. Le public écoute avec calme la lecture de cette dépêche.

15. — Jeudi.

Un détachement de cuirassiers français passe à Montoire.

21. — Mercredi.

Un détachement de cuirassiers français arrive, et couche à Montoire pour en repartir demain. J'ai logé un vaguemestre.

OCTOBRE 1876

16. — Dimanche.

Un nommé Scherger, porteur d'un passeport russe, est arrêté aux Roches et conduit devant moi, à 8 heures du soir, par les gardes nationaux des Roches, qui le soupçonnaient d'être un espion prussien. Le bruit de cette arrestation s'étant répandu en ville, un rassemblement nombreux ne tarda pas à se former devant ma maison, pendant que j'interrogeais Scherger dans mon cabinet, où se présentaient le maréchal des logis de gendarmerie et des officiers de la garde nationale de Montoire. Plusieurs personnes crièrent : « A bas les gendarmes ! » Cet individu se disait employé chez M. Kintsinger, entrepreneur de transports militaires à Tours. Très-effrayé de la démonstration dont il était l'objet, il sollicitait de ne pas être relâché et d'être conduit à Tours, où il prétendait pouvoir justifier de son identité et faire reconnaître qu'il n'était pas espion prussien. Afin d'éviter des scènes de désordre, je le plaçai sous la protection de la garde nationale de Montoire, qui le conduisit en lieu sûr au quartier de cavalerie, et la foule se dispersa sans autre incident. Il passa la nuit au quartier, et le lendemain, à la demande de la mairie, au lieu d'être dirigé sur Vendôme, il fut conduit à Tours par deux gardes nationaux. Le parquet de Tours, après renseignements, le fit mettre en liberté.

NOVEMBRE 1876

1er. — Mardi.

Le public apprend qu'une dépêche télégraphique est arrivée et n'a pas été publiée ; il se porte en foule au bureau du télégraphe et devant la mairie. La dépêche

était étrangère aux faits de guerre. Après explication, la foule se dissipa.

8. — Mardi

Le 2e bataillon des mobiles d'Indre-et-Loire, fort de 1,200 hommes, arrive et s'installe à Montoire, logé chez les habitants. Il y resta jusqu'au 22 novembre.

Une compagnie alla camper à Lavardin, et une autre aux Roches.

22. — Mardi.

Les 1,200 mobiles d'Indre-et-Loire qui étaient à Montoire depuis le 8 quittent Montoire, et s'en vont à Châteaurenault.

La garde nationale de Montoire reprend son service, interrompu pendant le séjour des mobiles.

22. — Jeudi.

Les troupes prussiennes sont signalées auprès de Saint-Calais.

Plusieurs personnes de Montoire quittent la ville. L'inquiétude est grande ; l'ennemi ne s'était pas encore approché aussi près de nous.

25. — Vendredi.

A deux heures du matin, on annonce à la Mairie que les Prussiens sont à Savigny, et que Mondoubleau est bombardé. Le concierge se hâte d'aller sonner à la porte de quelques habitants, et en un instant la ville fut sur pied. — Consternation générale. — Au milieu de l'obscurité, on circule sur la place. — Beaucoup de personnes se hâtent de transporter hors de leurs maisons ce qu'elles ont de plus précieux.

A quatre heures du matin, le conseil municipal se réunit pour décider si la ville se défendra ou ne se défendra pas.* — A onze heures, les gardes nationaux du canton arrivent et se réunissent sur la place. Mal armés, leur secours est considéré comme à peu près inutile, et on les engage à rentrer chez eux.

La garde nationale de Montoire se divise en deux compagnies, l'une placée sous le commandement de M. Contant, et l'autre sous celui de M. Barilleau, capitaines élus. Elles vont en observation au village de Valleron, sur la route de Savigny, point qui paraît le plus menacé. Pendant ce temps, les nouvelles les plus contradictoires et les plus inquiétantes circulent en ville. Cette journée, passée au milieu de l'anxiété générale, fût une des plus pénibles de toute l'invasion pour Montoire.

Dans la soirée, quatorze uhlans, venant de Lunay, traversèrent le bourg des Roches sans rencontrer de résistance. Ils se dirigèrent vers Montoire, et vinrent jusqu'à un kilomètre de la ville. Ayant entendu sonner la retraite de la garde nationale, ainsi que cela se pratiquait chaque soir, avec tambours et clairons, ils crurent que Montoire était occupé par des troupes françaises, et ils se retirèrent au galop sans entrer en ville.

L'ennemi, avec 10.000 hommes et 40 pièces de canon, fit son entrée à Savigny. Une partie se retira le lendemain 26, et le surplus le 27, se dirigeant sur Mondoubleau et Saint-Agil, après avoir fait force réquisitions en foin, avoine, etc.

Une dépêche, parvenue ici le 29 seulement, annonçait ces événements dans les termes suivants : « Les Prus-
« siens, au nombre de 10,000 environ, arrivés à Sa-
« vigny le 25 avec 40 pièces de canon et 4 mitrailleuses.
« Une partie a évacué le bourg le 26, à six heures du

« matin, le reste le 27, au matin. — L'ennemi se diri-
« geait vers Mondoubleau et Saint-Agil. Il a fait de fortes
« réquisitions de foin, d'avoine, de vêtements ; pris six
« chevaux et deux voitures. Le général a couché chez
« M. Lebatteux. Les capitaines de la garde nationale
« Renard et Hubert prisonniers dans l'église d'Épui-
« say. M. Chauvin, ex-notaire à Sougé, fusillé à Mont-
« marin. Quarante jeunes gens qui étaient prisonniers
« dans l'église d'Épuisay ont été renvoyés à coups de
« bâton [1]. »

26. — Samedi.

La garde nationale de Montoire se réunit sous les armes à cinq heures du matin. Une compagnie se dirigea, par la route de Savigny, vers Valleron, et l'autre par le village du Tertre, remontant ensuite vers Lunay ; M. de la Tournelle, élu commandant, était à sa tête.

La garde nationale de Lunay, sur l'ordre de cinquante-trois Prussiens qui venaient d'entrer dans ce bourg, fut désarmée, et les fusils furent brisés.

Des éclaireurs prussiens se firent voir une partie de la journée entre Lunay et Les Roches. Au-dessus de Ris, nos gardes nationaux échangèrent quelques coups de feu avec les uhlans, qui se replièrent sur Lunay, et l'évacuèrent en se retirant à Fortan.

Le soir, un paysan annonça à nos gardes nationaux (compagnie Barilleau), restés en observation au delà des Roches, à La Barre, que les Prussiens s'avançaient

[1] Voir *L'Invasion allemande à Mondoubleau et la Bastonnade d'Epuisay*, par M. G. Gohier. — Bulletin de la Société, 1874, p. 328.

en force avec de l'artillerie. La compagnie se retira. Il fut reconnu que la nouvelle était fausse.

On était sans renseignements, à Montoire, sur les forces et la marche de l'ennemi, ainsi que sur le sort de nos gardes nationaux, dont on devenait inquiet. Dans le courant du jour, plusieurs habitants, armés de fusils et de faux, se portèrent au devant d'eux.

Le sous-préfet de Vendôme (M. de Marçay) fit arrêter, quelques jours après, et conduire à Tours, le maire de Lunay, M. Fourmy, pour s'être prêté au désarmement de la garde nationale. Il ne fut relâché qu'après cinq ou six jours de détention préventive [1].

27. — Dimanche.

Réunion des gardes nationaux de Montoire, à la demande de M. de la Tournelle, leur commandant, qui, mécontent de certains propos tenus la veille contre lui, voulait donner sa démission. A l'unanimité, il fut invité à ne pas insister, et il garda son commandement, à la satisfaction de tous. En effet, M. de la Tournelle n'avait cessé de déployer un grand zèle, de payer de sa personne en toute circonstance, et n'avait rien fait pour démériter aux yeux de la garde nationale, à laquelle il montrait le plus grand dévouement.

La garde nationale alla ensuite en reconnaissance jusqu'à La Barre, commune de Lunay, et ne rencontra rien d'extraordinaire.

[1] Voir, pour plus de détails, le journal le *Loir* du 27 novembre 1870.

28. — Lundi.

Hier, dans la soirée, il arriva à Montoire un capitaine français, détaché d'un corps de francs-tireurs qui était à Sougé. Il avait mission de prendre les mesures nécessaires pour la défense de l'arrondissement.

La foule, soupçonnant cet officier d'être un espion prussien, bien que les renseignements pris sur lui par la mairie démontrassent le contraire, exigea qu'il fût gardé à vue à l'hôtel du Lion-d'Or, où il était descendu, et qu'il fût reconduit à Sougé par les gardes nationaux, afin de s'assurer de son identité.

Aujourd'hui, une escouade de douze gardes nationaux le conduisit à pied à Sougé, où il se fit reconnaître de manière à enlever toute espèce de doute, et il revint à Montoire, accompagné de 104 francs-tireurs, qui couchèrent chez les habitants.

29. — Mardi.

Départ des francs-tireurs arrivés hier.

L'inquiétude se répand de nouveau à Montoire. On annonçait à tort que les Prussiens étaient à Vendôme. La garde nationale de Montoire se porta en éclaireurs jusqu'à Mazangé sans rencontrer l'ennemi. On apprit même que les Prussiens s'étaient retirés de nos environs, et que des troupes françaises occupaient Château-renault.

Plusieurs éclaireurs de l'armée française vinrent jusqu'à Montoire.

Ajoutons que, les jours suivants, la garde nationale de Montoire continua ses reconnaissances dans les environs ; elle alla même, un jour, jusqu'à Savigny, et une

nuit, sur l'ordre qu'elle en reçut, elle alla camper au Camp de César, entre Trôo et Sougé, sans tentes, sans abri, et par un froid de 10 degrés au moins [1].

DÉCEMBRE 1870

6. — Mardi.

On entend, à Montoire, gronder le canon dans le lointain.

7. — Mercredi.

Les détonations de l'artillerie se font entendre une partie de la journée, à Montoire.

8. — Jeudi.

Comme hier, on entendit très-distinctement, à Montoire, le bruit du canon.

11. — Dimanche.

Deux batteries d'artillerie française de 4 arrivent à Montoire en fort mauvais état. De l'une il ne restait plus qu'un canon, et de l'autre, trois ; les autres canons avaient été pris par l'ennemi à Beaugency. Ces batteries allaient se reformer au Mans. Les officiers, dans la soirée, réclamèrent du fourrage à M. Souriau, qui hésitait à leur en donner parce qu'ils ne lui délivraient pas des réquisitions régulières. Pour vaincre ses hésitations, ils firent braquer deux canons devant la maison, avec me-

[1] Le 6 décembre, 8 heures matin, — 9°5 à Vendôme.

nace de la canonner s'il ne s'exécutait pas. En présence de cette démonstration, M. Souriau leur délivra le fourrage demandé.

J'ai eu à loger un lieutenant d'artillerie, M. Lucas, astronome à l'Observatoire de Paris.

12. — Lundi.

Départ de Montoire des artilleurs arrivés hier.

13. — Mardi.

Hier, on nous avait annoncé pour aujourd'hui l'arrivée de 10,000 hommes de troupes françaises ; mais nous ne vîmes que quelques fuyards venant de Blois, qui nous apprirent que cette ville venait d'être occupée par les Prussiens.

14. — Mercredi.

Dans le courant de la journée, arrivée de 60 voitures d'ambulance, avec des mobiles de la Sarthe, de la Mayenne, et des fuyards, tous très-mal tenus.

Dans la soirée, arrivée des mobilisés de Blois, qui se retiraient devant l'ennemi. Ils couchèrent à Montoire, et se dirigèrent le lendemain sur Châteaurenault.

J'ai eu à loger un mobile de la Mayenne.

15. — Jeudi.

Arrivée des gardes mobiles de la Charente-Inférieure, de la Dordogne. Ils couchèrent à Montoire, et repartirent le lendemain.

On parle d'engagements qui auraient eu lieu du côté de Gombergean.

La garde nationale de Montoire, en prévision de l'arrivée de l'ennemi, est consultée par ses chefs sur la question de savoir si elle entend ou non se défendre et conserver ses armes ; elle se prononce presque à l'unanimité pour le désarmement, ne pouvant, à elle seule, pourvoir à la défense de la localité. Les armes sont rendues, placées en lieu sûr et soustraites aux Prussiens.

16. — Vendredi.

Pendant toute la journée et pendant une grande partie de la nuit, passage à Montoire de troupes françaises de toutes armes, faisant partie de l'armée de la Loire, qui opérait sa retraite sur Le Mans (environ 30,000 hommes, peut-être davantage) ; l'état de ces troupes faisait peine à voir.

Dans le courant du jour, arrivèrent l'intendance, les états-majors des généraux Peytavin, Barry, Maurandi.

Les généraux décident que les ponts du Loir vont être minés pour les faire sauter.

Notre joli pont de Montoire, construit depuis un an à peine et qui a coûté 100,000 francs, va subir le sort commun, malgré la réclamation des habitants. Dans la soirée, le génie mine une arche pour la faire sauter dans la nuit. On avait espéré un instant que ce projet ne serait pas mis à exécution faute de poudre, mais il en arriva de Vendôme avant la fin du jour.

Nous apprenons dans la soirée que Vendôme est occupé par l'ennemi. Cette fâcheuse nouvelle nous est confirmée par des artilleurs qui battaient en retraite, après avoir perdu une mitrailleuse et une batterie de 12.

17. — Samedi.

Vers une heure du matin, on fait sauter l'arche de notre pont qui avait été minée hier. Les maisons voisines furent plus ou moins endommagées, les vitres brisées, les toitures défoncées par les pierres que l'explosion projeta en l'air, et dont plusieurs tombèrent jusque dans l'intérieur de la ville. Personne ne fut blessé.

Les ponts des Roches, de Lavardin et de Trôo, subirent le même sort. Il est à remarquer qu'à côté du pont de Lavardin il existe un gué très-peu profond, que l'ennemi sut parfaitement utiliser pour son passage, sans se préoccuper de la destruction du pont.

Des détachements de traînards de l'armée arrivèrent pendant toute la journée.

Les Prussiens occupaient Saint-Amand ; ils étaient signalés à Châteaurenault, et d'un moment à l'autre on s'attendait à les voir apparaître à Montoire.

18. — Dimanche.

Départ des derniers soldats que l'on voyait encore errant dans les rues de Montoire. Ce départ dissipa l'inquiétude que l'on avait de voir une bataille s'engager sous nos murs, mais notre repos ne fut pas de longue durée.

Vers une heure de l'après-midi, des gens venant en grande hâte de Lavardin nous annoncèrent que des uhlans traversaient le Loir à gué, à côté du pont de Lavardin, et s'avançaient vers Montoire. Quelques instants après, apparurent, à l'entrée de la ville, quatre ou cinq uhlans et un officier qui fit demander le maire. M. De-

bourges, maire, et MM. Diet et Busson, adjoints, se portèrent à leur rencontre. L'officier leur annonça qu'une armée prussienne, forte de 25 à 30,000 hommes passerait le lendemain à Montoire, et il invita l'administration municipale à prendre ses mesures pour la fourniture des vivres et des fourrages. Il remit au maire, pour que l'on eût à s'y conformer, un placard imprimé ainsi conçu :

ORDRE DU JOUR.

« Dans toutes les communes occupées par les troupes « sous mes ordres, les hommes et les chevaux seront « nourris par les habitants.

« On devra donner chaque jour :

« 1° Aux sous-officiers et aux soldats, à midi, une « soupe, 500 grammes de viande ou de fromage.

« Le matin, du café avec du beurre; chaque jour, un « kilogramme de pain, 100 grammes de beurre.

« 2° Aux officiers : à midi, un dîner composé de une « soupe, d'un plat de légumes avec de la viande, du « rôti et d'un litre de vin.

« Le matin, un déjeuner de café ou thé, avec du pain « et du beurre.

« Le soir, un souper de thé, avec du pain, du beurre, « et de la viande froide ou un plat chaud avec de la « viande.

« Pour chaque cheval, 6 kilogrammes d'avoine, 3 ki- « logrammes de paille et 3 kilogrammes de foin.

« *Le général en chef,*

« *Signé :* DE WOIGTS RHETZ. »

Les uhlans se retirèrent ensuite, après s'être fait servir, à l'auberge du Bon-Laboureur, de l'eau-de-vie qu'ils payèrent.

Beaucoup de curieux étaient accourus pour les voir. Dans la soirée, sur la convocation du maire, il y eut une réunion à la mairie, formée du conseil municipal et des plus imposés, afin de délibérer sur le parti à prendre quant aux fournitures qu'il était possible de faire, et sur les voies et moyens nécessaires pour en assurer l'exécution.

La nuit, un détachement prussien resta campé auprès du bourg de Lavardin, sur la route de Sasnières.

19. — Lundi.

L'armée prussienne qui s'était fait annoncer hier comme devant nous arriver aujourd'hui, fila de Saint-Amand sur Châteaurenault et ne passa pas à Montoire.

20. — Mardi.

Deux uhlans vinrent en reconnaissance à Lavardin par le chemin de la rive gauche du Loir. Arrivés à Saint-Oustrille, et voyant que le pont de Montoire était coupé, ils repartirent sans être inquiétés.

Nous étions alors entourés par les Prussiens ; il y en avait à Lavardin, aux Roches, à Saint-Arnoult.

L'épidémie de petite vérole qui règne à Montoire depuis quelques jours redouble d'intensité, et chaque jour elle fait de nouvelles victimes.

21. — Mercredi.

C'est aujourd'hui que Montoire fut envahie pour la première fois par les Prussiens.

La matinée fut assez calme ; trois lanciers français, venant du côté de Trôo, firent une reconnaissance à Montoire, et repartirent aussitôt au galop.

Vers midi, on apprit que les Prussiens rétablissaient le pont des Roches. A cette nouvelle, le public qui arrivait au marché ne tarda pas à s'éloigner, pressentant que la visite des Prussiens allait être prochaine.

A une heure et demie de l'après-midi, une dizaine de cuirassiers blancs prussiens débouchèrent au galop par la rue Saint-Denis, et traversèrent la place et les principales rues de la ville, le sabre ou le revolver au poing. Quelques instants après, une colonne d'infanterie et de cuirassiers blancs fit son entrée en ville, et se rangea en bataille sur la place ; elle se composait d'environ 1,200 hommes.

Des sous-officiers se détachèrent des rangs, et allèrent à la porte des habitants inscrire, avec de la craie, le nombre d'hommes que chaque maison aurait à loger ; puis les rangs furent rompus, et la troupe se dispersa dans les logements désignés.

Comme première mesure, les officiers prussiens exigèrent de l'administration municipale le rétablissement du pont. Les ouvriers convoqués pour ce travail firent d'abord quelques difficultés, mais enfin ils se mirent à l'œuvre, et un tablier en bois fut posé au-dessus de l'arche emportée, ce qui permit de communiquer avec voiture d'une rive à l'autre.

Des factionnaires postés à l'extrémité des rues empêchaient la sortie de la ville à tous ceux qui n'étaient pas munis de laissez-passer des officiers prussiens.

J'ai eu à loger deux sous-officiers et quatorze soldats d'infanterie ; ils restèrent fort tranquilles dans la cham-

bre où je les avais placés; boire, manger et jouer aux cartes fut leur occupation de la soirée ; ils se couchèrent de bonne heure.

22. — Jeudi.

Dès le matin, deux détachements des Prussiens arrivés la veille prirent la direction, l'un de Trôo, et l'autre de Châteaurenault ; ils allaient en réquisition dans les environs.

Ceux restés en ville réclamèrent la livraison de 200 bouteilles de vin bouché, 25 sacs de farine, plusieurs vaches, etc.

Les détachements partis le matin revinrent le soir, amenant avec eux les choses réquisitionnées sur leur route, consistant en charrettes, chevaux, vaches, moutons, etc., le tout conduit par les gens chez qui cette razzia venait d'avoir lieu, et provenant des communes de Trôo, de Lavardin où il fut enlevé 30 moutons et 10 vaches, de Saint-Martin et de Saint-Arnoult. Dans cette dernière commune, le maire, ayant fait quelques difficultés, fut menacé d'incendie, et il fut même contraint de servir de guide jusqu'à Saint-Martin.

Lorsque la réunion des troupes eut été effectuée, elles quittèrent Montoire, se dirigeant vers Vendôme avec les charrettes et conducteurs réquisitionnés.

23. — Vendredi.

La journée s'écoula sans voir de Prussiens, et sans aucune nouvelle de ce qui se passait autour de nous.

24. — Samedi.

Un détachement de cavalerie, composé de 60 uhlans environ, arriva à Montoire à onze heures du matin, et stationna sur la place jusqu'à trois heures du soir. Il venait faire des réquisitions.

Un coup de feu, parti par maladresse des mains de l'un des soldats qui étaient auprès de la maison de M. Marin, horloger, attira à son auteur une correction à coups de poings de la part de l'officier.

Vers deux heures, un uhlan, faisant partie d'un petit peloton envoyé en reconnaissance du côté de Trôo, revint avec son cheval, qui avait été blessé au pied par une balle et qui pouvait à peine se tenir debout ; le cavalier n'avait pas été atteint. On avait tiré des coups de fusil sur eux du côté de Trôo. — Le cheval resta à Montoire ; quant au cavalier, une voiture fut réquisitionnée pour le conduire à Vendôme, et tous repartirent, dans cette direction, à trois heures.

L'officier, avant de quitter Montoire, annonça, tout en colère, qu'il reviendrait lundi avec des forces plus considérables, pour brûler Trôo et Sougé, afin de venger l'attaque contre un de ses soldats, et que Montoire s'en ressentirait aussi.

25. — Dimanche (Noel).

Il n'y eut pas de messe de minuit ; on ne sonnait plus les cloches.

Un peu avant la fin de la grand'messe, une troupe de 50 uhlans arriva à Montoire. La nouvelle ne tarda pas à s'en répandre dans l'église, que chacun quitta à la hâte avant la fin de l'office.

Les uhlans repartirent presque aussitôt, annonçant 3,000 hommes pour demain. La solennité du jour de Noël les empêchait, disaient-ils, de mettre à exécution aujourd'hui leurs projets sur Trôo et Sougé.

A Saint-Calais, Noël n'empêcha pas 400 Prussiens, qui venaient de Vendôme par Épuisay, de piller la ville pendant une heure, après avoir demandé une contribution de 20,000 francs, sur laquelle il leur en fut payé 15,000.

26. — Lundi.

Vers deux heures de l'après-midi, un corps de troupe prussienne, comprenant une centaine de uhlans, environ 2,000 hommes d'infanterie, deux canons, des fourgons, deux voitures d'ambulance, arriva à Montoire et alla se loger chez les habitants. Personne ne vint chez moi.

A leur passage à Houssay et à Saint-Rimay, les soldats avaient pris, comme otages, et emmené avec eux onze habitants de Houssay et seize de Saint-Rimay, sous prétexte que, quelques jours auparavant, il avait été tiré plusieurs coups de feu sur leurs éclaireurs, dans ces communes. La ville fut obligée de faire distribuer des aliments à ces malheureux prisonniers, qui n'auraient rien eu à manger sans cela. Ils furent conduits au quartier ; dans le nombre se trouvaient une femme et ses petits enfants. La femme et les enfants furent relâchés le lendemain, à la demande de M. Busson, l'un des adjoints.

Ces troupes restèrent à coucher à Montoire ; elles étaient commandées par le lieutenant-colonel Boltenstein.

Par des publications faites en ville, les possesseurs d'armes furent invités à aller en faire le dépôt à la mairie ; personne n'y alla ; les armes étaient cachées.

27. — Mardi.

Vers huit heures du matin, les troupes prussiennes se mirent en bataille sur la place de Montoire, et partirent dans la direction de Trôo, laissant seulement un piquet d'infanterie chargé de la garde des voitures et des prisonniers.

Elles allaient, disait-on, brûler Trôo et Sougé, pour venger les coups de fusil qui avaient été tirés sur les éclaireurs uhlans samedi dernier.

A une heure de l'après-midi, le canon et la fusillade se firent entendre du côté de Saint-Quentin, à une distance assez rapprochée de Montoire. Le bruit des détonations de l'artillerie, répercuté par les échos de la la place, faisait vibrer nos vitres. Les projectiles ne tardèrent pas à arriver jusqu'en ville : personne ne fut blessé, mais plusieurs maisons furent endommagées. Une grange nouvellement construite, au faubourg des Pâtis, fut traversée d'outre en outre par un boulet ; des cheminées furent abattues par les obus, entre autres celle de la maison habitée par M. Chateigner, horloger, située sur la place, à l'angle de la rue Saint-Laurent.

Plusieurs personnes, croyant que Montoire allait être bombardé, s'empressèrent de se sauver dans les caves des coteaux voisins, emmenant leurs enfants et emportant leurs objets les plus précieux. En un instant les portes et les fenêtres des maisons furent fermées.

Les chariots restés attelés sur la place se dirigèrent au grand trot vers Saint-Oustrille ; ils ne tardèrent pas

à revenir et à reprendre la direction de Lavardin, par la rue Saint-Laurent, pour rentrer de nouveau en ville. Les conducteurs paraissaient inquiets, et ne pas savoir par où s'en aller. Le piquet d'infanterie semblait aussi fort indécis dans ses mouvements.

Le bruit courut que les Prussiens étaient cernés ; cependant rien ne vint confirmer cette nouvelle.

Il était environ quatre heures lorsque la canonnade cessa. Une demi-heure après, les troupes prussiennes rentrèrent en ville, ramenant leurs deux canons, ainsi que des prisonniers civils et une compagnie d'infanterie (environ 60 hommes), qui avait été chargée de défendre une ferme, celle de La Touche, et qui, nous dit-on, s'était rendue prisonnière avec ses officiers, sans avoir opposé de résistance.

Les Prussiens se rangèrent en bon ordre sur la place, tenant leurs deux canons braqués dans la direction de la rue Saint-Jacques; ils restèrent ainsi une demi-heure, leurs éclaireurs allant et venant. Leur tenue nous faisait redouter un revers pour nos troupes.

Des curieux qui les regardaient faire du seuil de leurs portes furent saisis et faits prisonniers. Dans le nombre se trouvaient MM. Guiochain, propriétaire, David, facteur, Roulleau, marchand épicier, Perré, coutelier, Gautier, cafetier.

A cinq heures, ils se mirent en mouvement au pas de marche ordinaire, avec leurs chariots, leur artillerie et tous leurs prisonniers civils et militaires, se dirigeant par la rue Ronsard vers le faubourg Saint-Oustrille; mais à peine eurent-ils franchi le pont, qu'ils se débandèrent, se sauvant, les uns par la route de Châteaurenault, les autres, avec les chariots, par le chemin de Lavardin, sans abandonner toutefois leurs prisonniers.

Au même moment, nous vîmes déboucher sur la place, par la rue Saint-Jacques, au pas de course, une troupe de mobiles, officiers en tête, criant : « En avant ! en avant ! » et se précipitant à la poursuite de l'ennemi. — Ce fut pour nous un spectacle qui nous fit grand plaisir, car nous acquérions la certitude que les Prussiens étaient en fuite, et que nous étions témoins d'un succès pour nos armes, faveur que, malheureusement, la fortune était loin de prodiguer à nos soldats.

Les mobiles (ils étaient du Lot) revinrent quelque temps après, ramenant une trentaine de soldats prussiens faits prisonniers à la sortie du faubourg, route de Châteaurenault. L'obscurité les empêcha de poursuivre l'ennemi plus loin. Un peu plus tard, les grand'gardes des mobiles trouvèrent auprès du Reclusage, sur le chemin de Lavardin, les chariots et les bagages prussiens embourbés jusqu'à l'essieu. Les conducteurs et les soldats qui les accompagnaient faisaient les plus grands efforts pour se sauver. A l'approche de nos mobiles, ils se retranchèrent derrière leurs voitures, et essayèrent une défense inutile ; plusieurs d'entre eux furent tués et le tout fut capturé. Nos mobiles, bien joyeux, ramenèrent en ville leurs prises, se composant d'une douzaine de chariots chargés de provisions et de bagages, y compris des malles remplies de marchandises, telles que bottines de femme, etc., et trois belles voitures d'ambulance, dans lesquelles se trouvaient des morts et des blessés prussiens. Quant aux canons, ils avaient pu prendre l'avance et se sauver.

En passant à St-Oustrille, les Prussiens s'emparèrent encore de quelques personnes, qu'ils emmenèrent jusqu'à Saint-Amand pour leur servir de guides. Il en fut de même de Madame Joubert, de la rue Saint-Laurent, et

de sa fille, qu'ils rencontrèrent sur la route de Lavardin, alors qu'elles venaient de traverser le Loir en bateau. Ils les obligèrent à les suivre à pied jusqu'à Saint-Amand, ainsi que le conducteur du bateau. A Lavardin, ils emmenèrent de la même manière l'instituteur et un jeune homme de seize ans.

On apprit, le soir, par les mobiles, quelques détails de la journée.

Les mobiles du Lot, avec un détachement d'artillerie, venaient du département de la Sarthe et remontaient la vallée du Loir. Ils étaient déjà fatigués par une longue marche, lorsque, vers Sougé, ils rencontrèrent les éclaireurs prussiens qui précédaient la colonne partie le matin de Montoire. L'ennemi retrograda, talonné par les nôtres. L'action s'engagea entre Saint-Quentin et Montoire, pour se continuer jusqu'à l'entrée du faubourg de Prazay. Notre artillerie avait pris position sur le coteau proche La Fosse. Les Prussiens s'étaient établis sur la route, auprès d'une ferme non loin de Chalais. La grange de cette ferme fut incendiée par nos obus, et, de son côté, l'artillerie prussienne mit le feu à une maison près de La Fosse. Enfin, les Prussiens, tout en combattant, se retirèrent à Montoire, et jusqu'à l'entrée du faubourg on leur tua et blessa du monde ; on leur fit, de plus, une centaine de prisonniers.

En se repliant, ils eurent soin, comme toujours, de ramasser leurs blessés et leurs morts, que les mobiles retrouvèrent, le soir, dans les voitures d'ambulance dont ils s'emparèrent au Reclusage. Les blessés furent déposés à l'hospice.

Un soldat prussien, tué à l'entrée du faubourg de Prazay, fut enterré sur place le lendemain. Un officier, parent du lieutenant-colonel de Boltenstein qui comman-

dait le détachement, fut grièvement blessé, et fut rapporté dans le logement qu'il occupait à Montoire ; il y mourut, et fut enterré dans le cimetière.

Afin d'empêcher la retraite des Prussiens par la route des Roches, des détachements français s'étaient portés sur le coteau de la Pointe, et gardaient le défilé ; mais le pont de Montoire était rétabli, et le passage par Saint-Oustrille était libre ; ils en profitèrent pour se sauver de ce côté. Il est certain qu'ils auraient pu être tous capturés à Montoire, leur colonel en tête, si les mouvements de nos troupes avaient été mieux combinés.

Les habitants fournirent, plus tard, des renseignements qui précisent mieux les lieux.

D'après leur dire, les Français avaient trois batteries et deux mitrailleuses. Une batterie était installée au lieu dit la Place, au-dessus de la maison de Madame du Bezin ; une autre batterie était à La Halopperie, dont deux canons au bas du coteau, deux autres auprès de la maison qui a été incendiée par les obus prussiens. La troisième batterie était en position au Tertre ; ses boulets ont atteint Montoire. L'infanterie française occupait le versant du coteau, proche le chemin de Fontaine, à droite en venant de ce bourg. — Les troupes prussiennes étaient à La Lunoterie, ferme dont la grange a été incendiée par nos obus ; leur infanterie occupait la route. — Les troupes françaises traversèrent le bourg de Fontaine vers dix heures du matin. — Sur les lieux du combat on ramassa dix-huit Français tués, y compris un lieutenant d'artillerie. Les blessés furent transportés à Montoire. Trois soldats français ont été enterrés à Saint-Qnentin, ainsi que trois Prussiens ; les autres l'ont été à Fontaine. — C'est dans la ferme de La Touche que la cavalerie prussienne fit prisonnière une compagnie d'infanterie

française. Elle faillit même s'emparer de deux canons français.

Lors de leur passage à Trôo et à Saint-Quentin, les Prussiens emmenèrent prisonniers avec eux une soixantaine d'habitants, presque tous de Trôo, les autres de Saint-Quentin ; ils allèrent les chercher jusque dans l'intérieur des habitations. L'un d'eux, nommé Domet-Anjubault, de Trôo, vieillard de soixante-douze ans, ayant cherché à s'évader, fut tué dans la prairie de Saint-Quentin ; un autre, également de Trôo, nommé Domet-Girault, fut fusillé à Ambloy. Les autres revinrent quelques jours plus tard ; quelques-uns d'eux avaient été conduits jusqu'à Orléans et Étampes.

A Trôo, les Prussiens ont mis le feu dans deux caves remplies de fourrages, afin d'asphyxier les habitants qui s'y étaient réfugiés ; ils ont incendié aussi la maison de Guillon-Fagu, située rue Basse.

A Saint-Quentin, le presbytère et plusieurs maisons furent atteints par les obus ; il en fut de même d'un certain nombre de peupliers qui bordent la route entre St-Quentin et Montoire.

Les mobiles du Lot passèrent la nuit à Montoire, logés en ville ; j'ai logé deux officiers (MM. Latapie et Villiès, lieutenants), et vingt-deux mobiles. Les autres troupes étaient restées dans les environs.

Rapport du général prussien de Kraas-Koschlau.

(Extrait du journal *Norddeutsche allegemeine Zeitung*, No de janvier 1871, laissé chez moi par un officier prussien.)

Traduction due à l'obligeance de M. le commandant Petit.

« Vendôme, 28 décembre 1870. — A S. Exc. le général d'infanterie royale commandant général du 10e corps d'armée, de Voigts-Rhetz.

« Le rapport militaire sur l'expédition du lieutenant-

colonel de Boltenstein n'ayant pas encore été produit, je rends compte à Son Excellence de ce qui suit :

« La patrouille de cavalerie chargée de descendre la vallée du Loir, le 24 de ce mois, vers Trôo et Sougé, avait reçu dans ce dernier lieu un coup de feu de la part des habitants.

« Je formai, à cause de cela, un détachement ainsi composé : deux compagnies de deux bataillons (le reste des deux autres compagnies de ces bataillons a été en détachement ; la plus grande partie a été employée au transfèrement en Allemagne des prisonniers faits à Pithiviers ; elle n'est pas encore de retour jusqu'à présent), le bataillon de fusiliers du régiment d'infanterie n° 79, un escadron du régiment de uhlans n° 12, et deux pièces de canon de la 4e batterie légère, pour aller, le 26 de ce mois, sous la conduite du lieutenant-colonel de Boltenstein du régiment d'infanterie n° 79, châtier lesdites localités, enlever le plus grand nombre possible d'otages, et déloger de sa position un détachement d'infanterie ennemie qui, d'après les rapports du matin, devait se trouver derrière Sougé, sur le ruisseau de la Braye.

« Le détachement devait se porter le 26 sur Montoire et pousser en avant des patrouilles de cavalerie.

« Le 27, il devait se porter sur Trôo et Sougé, après avoir laissé une demi-compagnie au pont des Roches et une compagnie et demie à Montoire, pendant que la cavalerie serait employée à éclairer les hauteurs de son flanc droit.

« Le détachement devait revenir le même jour à Montoire, et rentrer à Vendôme le jour suivant par les deux rives du Loir.

« Conformément à ces instructions, le détachement se porta le 26 vers Montoire, et les patrouilles signalèrent l'ennemi dans et au delà de Sougé.

« Le 27, il se dirigea sur Trôo et Sougé, après avoir laissé des postes près des Roches et à Montoire. L'avant-

garde *alluma l'incendie dans Trôo* et fut obligée de fouiller ce village, qui est bâti dans les rochers, ce qui causa un retard de deux heures.

« Plus loin, en avant, on apercevait Sougé occupé par l'ennemi, et vers le nord, sur des hauteurs bien situées, trois bataillons ennemis avec de l'artillerie, en partie couverte par des retranchements nouvellement construits.

« Le combat engagé dans cet endroit durait depuis longtemps, quand le lieutenant-colonel de Boltenstein s'aperçut que les troupes ennemies cherchaient, des hauteurs en arrière sur sa droite, à menacer sa retraite. Il se replia alors dans le voisinage de Trôo, où il avait laissé une compagnie, et ensuite, plus loin du même côté, le long de la route de Montoire, où il fut violemment canonné par l'artillerie ennemie. Quand il passa à Saint-Quentin, il trouva qu'une infanterie ennemie nombreuse s'était étendue tant vers son aile gauche, près du Loir, que vers sa droite, jusqu'aux hauteurs, et cherchait à lui couper toute retraite au moyen d'une vive fusillade.

« Sous un feu violent d'artillerie venant de Trôo et des hauteurs, en présence des masses d'infanterie qui le suivaient et de l'infanterie postée vis-à-vis de lui, le lieutenant-colonel de Boltenstein prit rapidement son parti. Il forma ses quatre compagnies en une masse compacte, et avec des hurrah ! il fondit sur l'infanterie ennemie postée devant lui ; il plaça l'une près de l'autre, sur la chaussée, les deux pièces de canon, qui, après avoir tiré un grand nombre de coups sans grand résultat, et avoir perdu neuf chevaux, n'étaient plus attelées que de deux chevaux chacune, et la cavalerie tout près de là également. L'ennemi fut culbuté en désordre, s'enfuit vers les hauteurs, et perdit en ce moment-là, outre les tués et les blessés : 10 officiers, parmi lesquels un officier d'état-major, et 234 hommes prisonniers non blessés. On conserva en même temps 50 otages environ.

« Arrivé à Montoire, le lieutenant-colonel de Boltens-

tein apprit que le pont des Roches n'était plus en son pouvoir. La demi-compagnie qu'il y avait laissée en avait été délogée, et une colonne d'infanterie ennemie, forte de deux ou trois bataillons, se tenait sur les hauteurs voisines.

« Le lieutenant-colonel de Boltenstein, après avoir réuni ses troupes le plus promptement possible (les masses d'infanterie ennemie continuant à le talonner), passa de Montoire sur la rive gauche du Loir, et exécuta par là sa retraite sur Vendôme, où il arriva à 11 heures du soir.

« Il évalue ses pertes à environ 100 hommes, un officier (le lieutenant Crome) mort, 4 officiers blessés, parmi lesquels le major de Steinkers, atteint un peu gravement, et un officier manquant (le lieutenant en premier Witouski), probablement prisonnier à Montoire.

« Le combat avait commencé devant Trôo, à midi, et avait été extrêmement vif de 2 heures 3/4 à 4 heures 1/2.

« Le lieutenant-colonel ne saurait trop louer la conduite de tous les officiers et soldats de son détachement ; il cite celle du lieutenant Bachmann, commandant des deux pièces de canon, comme étant au-dessus de tout éloge. Cet officier soutint son feu contre des forces quatre ou cinq fois supérieures, jusqu'à ce que le tir ne fut plus praticable. Après avoir perdu 8 hommes et 9 chevaux, et avoir réparé un timon brisé dans le courant de l'action, il partit au galop sous le feu de la ligne ennemie, avec ses hommes montés sur leurs pièces, et n'ayant plus que 2 chevaux à chaque canon, et se porta ainsi heureusement et tout d'un trait jusqu'à Montoire.

« Les forces de l'ennemi auraient été d'une division entière d'infanterie ; pourtant, la totalité n'a pas pris part à l'engagement.

« Aujourd'hui, au point du jour, j'ai envoyé de forts détachements en reconnaissance sur les deux rives du Loir.

Celui de la rive droite me fait savoir à l'instant que toutes les fermes à l'ouest de Villiers sont occupés par l'ennemi.

« Signé : DE KRAAS-KOSCHLAU. »

28. — Mercredi.

A midi, une grande partie des mobiles du Lot, qui étaient à Montoire, renforcés par un détachement de cavalerie et deux canons, firent une reconnaissance jusqu'à seize kilomètres dans la direction de Châteaurenault sans rencontrer l'ennemi ; il s'était retiré sur Vendôme, pendant la nuit, en passant par Saint-Amand.

Le soir, nous avions à Montoire 4,000 hommes de troupes françaises. Les deux officiers que j'avais logés la veille restèrent chez moi, avec un officier des ambulances et vingt-huit mobiles du Lot. Les soldats apportèrent leurs provisions de bouche.

29. — Jeudi.

Les mobiles du Lot, ainsi que les autres troupes qui étaient à Montoire, partirent tous pour Vendôme.

A Lunay, nos soldats prirent douze uhlans trouvés réquisitionnant et enlevant les vaches des cultivateurs.

30. — Vendredi.

Arrivée à Montoire d'un corps de cavalerie désigné sous le nom d'éclaireurs algériens, composé d'environ 900 volontaires recrutés parmi les Arabes des trois pro-

vinces de l'Algérie, et commandés par le colonel Goursaud. Leurs officiers étaient Français, sauf quelques-uns cependant qui étaient indigènes. Ils ne parlaient pas français. Ils portaient leur costume national, et, comme le froid était excessif, ils avaient trois manteaux de couleurs différentes. Ils montaient de petits chevaux arabes; leurs selles étaient très-élevées à l'avant et à l'arrière; le sabre était placé en travers de la selle dans le sens du flanc du cheval. Ils étaient très-sobres, ne buvaient que de l'eau, mais respectaient peu les basses-cours. Ils se chauffaient accroupis autour de grands feux allumés sur la place et dans l'intérieur des cours. Ils ne faisaient pas de prisonniers, et ce n'était que très-exceptionnellement qu'ils faisaient quartier aux blessés : prétendant que ceux-ci feraient de nouveau la guerre à la France après leur guérison, ils leur coupaient le cou.

Ils séjournèrent à Montoire jusqu'au 6 janvier, logés chez les habitants, les soldats couchant dans les écuries et apportant leurs vivres.

J'eus à loger aujourd'hui M. Farni, capitaine, un maréchal des logis, deux Arabes et trois chevaux.

31. — Samedi.

Toute la matinée, nous entendîmes le canon dans la direction de Vendôme. On se battait sur la rive droite du Loir.

A partir de midi, le bruit de la canonnade redoubla d'intensité, et ne cessa qu'à six heures du soir.

Nos éclaireurs algeriens allèrent en reconnaissance par Villavard, et poussèrent jusqu'à Varennes, où ils rencontrèrent l'ennemi. Un engagement eut lieu entre eux.

Dans cette affaire, le capitaine Farni, logé chez moi, eut le talon contusionné par un éclat d'obus qui tua un cheval sous lui ; dans la chute qu'il fit, il se foula la jambe, et, le soir, ses hommes me le rapportèrent hors d'état de se tenir debout. Il garda le lit jusqu'au 5 janvier, jour où on l'emmena au Mans ; pendant ce temps, je lui fis donner à la maison tous les soins nécessaires.

(*La suite au prochain Bulletin.*)

LES
PIERRES TOMBALES DU VENDOMOIS

Par M. A. de Rochambeau,

Président de la Société,
Correspondant du Ministère.

I.

Anne de Warmaise, dame de Grenaisie.

Une des plus belles pièces du musée lapidaire de Vendôme est la pierre tumulaire d'Anne de Warmaise ou Varnaise, dame de Grenaisie.

Cette dalle était dans l'église du Plessis-l'Echelle, petite commune du canton de Marchenoir, au pied de l'autel, du côté de l'évangile. Lors de la démolition de cette église, en 1820, elle fut achetée aux entrepreneurs par Madame Jeanne Dorsemaine, épouse d'un sieur Jacques Blanchard, habitant de Marchenoir. Cette dame la fit placer au niveau du carrelage de la principale pièce de sa maison, et au bas d'une croisée faisant face à l'orient.

Feu M. le duc de Luynes l'ayant remarquée, en fit l'acquisition et la déposa dans son château de Marchenoir. C'est de là que, grâce à la générosité de Madame la duchesse de Luynes, nous l'avons transportée au Musée de Vendôme, dont elle est un des plus précieux ornements.

Musée de Vendôme



PIÉRRE TOMBALE

[illegible] Siècle

Cette dalle est une pierre de liais. Elle a 1m,98 de hauteur sur 0m,96 de largeur et 0m,23 d'épaisseur. Elle porte, gravée en creux, l'effigie d'Anne de Warmaise, couchée et dans l'attitude de la prière ; les deux mains sont jointes et portent à l'index un *signet* ou cachet monté en bague ; le petit doigt de la main droite a deux anneaux ; on en voit un à celui de la main gauche.

Le costume est de l'époque de la jeunesse de Louis XIII ; il a subi des améliorations sensibles sur la mode du règne précédent. On sait que, sous Henri IV, la jupe des costumes féminins était rendue bouffante au moyen d'un vertugade ou vertugadin. C'était une sorte de charpente cylindrique qui donnait à la partie inférieure de la robe la forme d'un tambour. Autour, les jupes tombaient toutes droites, formant la tour ronde, et, du centre de cette tour, sortait la taille, qui, serrée outre mesure à la partie inférieure, allait s'élargissant et produisait l'effet d'un cornet qui se tiendrait debout sur la pointe.

Ici, le corsage a été raccourci, et il est ouvert sur le devant, mais d'une façon modérée. Le vertugadin est moins volumineux, la bouffissure au-dessus des hanches est supprimée, et la taille, plus étoffée, y paraît plus à l'aise. La jupe est ornée de simples touffes de rubans ; elle ouvre dans le bas pour laisser voir une cotte brodée et les pieds chaussés dans des souliers *à ponts*. Les manches sont mi-ajustées, mi-bouffantes. Le collet montant, soutenu par un fil d'archal, s'ouvre en éventail à partir de la gorge et se dresse tout à plat derrière la tête ; elle est garnie, ainsi que les manchettes, de *point coupé* d'un joli dessin tréflé. La chevelure, roulée autour d'un gros tampon, encadre le visage. Le cou se dégage du milieu du *collet-monté;* il porte un *carcan* ou

collier de grosses perles. Une croix suspendue au cou retombe sur la poitrine. A la ceinture pend une *patenostre* ou chapelet de prières, dont les dizaines sont séparées par des croix de Malte. A ses pieds sont deux écussons. L'un porte les armes des Grenaisie : *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois molettes de même, 2 et 1, au chef d'argent.* L'autre, celles des Warmaise sans doute : *coupé au 1er de* grenaisie *et au 2e d'argent à la croix de gueules chargée de cinq coquilles d'or,* qui est du Plesseis, d'Ouchams, de Savonnières, etc.[1]. Autour on lit en belles capitales romaines l'inscription suivante :

« Cy gist et repose dame Anne de Warmaise, espouse « de Messyre Loys de Grenaisie, chevalier, sieur du « Plessis de Chelle, laquelle décéda le sixième jour de « septembre, 1611. Priez Dieu pour son âme. »

La famille de Warmaise (Varmaise ou Varnaise) est peu connue ; le P. Anselme la mentionne accidentellement à propos de deux de ses membres seulement.

Antoine de Sénicourt, seigneur de Sesseval et de Warmaise, épousait le 15 janvier 1607 Catherine de Lisle[2].

Jacques de Hémont, seigneur de Hauville, de Quiry et de Warmaise, époux d'Elisabeth de Tilly[3].

Nous retrouvons plus de traces des Grenaisie.

Jean de Grenaisie, d'une famille dunoise, écuyer,

[1] Bernier, *Histoire de Blois*. 1682. — Grandmaison, *Dictionnaire héraldique de l'Encyclopédie Migne. — Armoiries de la Chambre des Comptes de Blois.* (Exemplaire de M. de la Vallière, notre collègue, à qui nous devons de précieux renseignements généalogiques.)

[2] Le Père Anselme, *Histoire généalogique des grands officiers*, etc., vol. VIII, p. 793 c.

[3] Le Père Anselme, vol VI, p. 374 c.

maître des comptes à Blois de 1521 à 1540, avait épousé Florimonde de Villebresme, dame du Plessis d'Echelle, sans doute fille de Jean de Villebresme, chevalier, seigneur de Fougères, près Contres, et de Marie de Nézement, dame du Plessis d'Echelle. Il vivait le 5 février 1567.

Louis de Grenaisie, dont il est question sur notre pierre tombale, vivait le 8 janvier 1618. Nous avons vu qu'il avait épousé Anne de Warmaise, qui décéda le 5 septembre 1611.

François de Grenaisie, chevalier, seigneur du Plessis d'Echelle, épousa Judith de Montigny, seigneurie située paroisse de Saint-Léonard. Elle vivait en viduité le 5 août 1661. François-Guillaume de Grenaisie, chevalier seigneur du Plessis d'Echelle et gouverneur des ville et château de Marchenoir, vivait le 9 février 1659.

François-Guillaume de Grenaisie, IIe du nom, chevalier, seigneur du Plessis d'Echelle, de Mont-Corbon et de la Haute-Murée, Maître particulier des eaux et forêts du comté de Dunois, vivait le 11 février 1686.

Marie-Denise Françoise de Grenaisie, dame du Plessis d'Echelle, fut mariée deux fois. Elle épousa :

1° Léonard de Guillon, chevalier, seigneur de Marmousse, exempt des gardes du corps du Roy, Maître particulier des eaux et forêts du comté de Dunois, lequel vivait encore le 1er octobre 1698.

2° Pierre de la Fitte, chevalier exempt des gardes du corps du Roy, qui mourut veuf le 12 septembre 1719 et fut inhumé le 14 dans l'église du Plessis d'Echelle.

LES ENFANTS

A mon ami **CHARLES CHAUTARD**

Sur son Fils, alors âgé de 4 ans.

Ami, pour les enfants j'ai toujours un sourire,
J'aime ces fronts joyeux où la candeur respire,
Ce beau regard humide aussi pur que le jour,
Et ces cheveux bouclés comme ceux de l'Amour.
Oui, tout cœur de poëte aime la blonde enfance,
Car elle est l'inconnu, l'avenir, l'espérance,
La fleur avant le fruit, l'aube avant le soleil,
Le luxe de la vie à son premier réveil,
Un mystère divin que le temps fait éclore,
Une âme accomplissant un travail qu'elle ignore.
Lorsqu'au milieu des cours, le long des escaliers,
Ils mènent, à grand bruit, leurs ébats familiers,
De la Société réfléchissant l'image,
Et faisant dans leurs jeux mouvoir avec tapage
Des rois, des généraux chevauchant un bâton,
Des juges, des voleurs, des châteaux de carton,
Ou simulent entre eux de puérils ménages,
Moi, j'observe à l'écart ces graves personnages,

Car cet âge si fou me fait souvent rêver,
Et l'homme en ce miroir pourrait se retrouver.
« Allez, dis-je, riez, bondissez, jeunes têtes,
Ah ! vous aurez un jour, comme nous, vos tempêtes,
Vos amours et vos deuils, vos austères devoirs,
Vos luttes, vos sueurs, vos doutes, vos espoirs,
Vous aurez vos erreurs dans une route oblique
Et vos combats civils sur la place publique.
Quand la Mort sur mon front tirera le rideau,
C'est vous qui conduirez mon cercueil au tombeau,
Mes chers enfants ; bientôt viendront les jours arides,
Les souvenirs lointains, les cheveux blancs, les rides,
Puis enfin, vous viendrez dormir auprès de nous ;
D'autres enfants, naguère assis sur vos genoux,
Tandis qu'un noir oubli couvrira nos poussières,
Viendront jouer encore au soleil de leurs pères.

Mais quand le tien paraît, ce fils, ton cher souci,
CHARLES, chacun s'écrie aussitôt : Le voici !
Et les graves propos et les tristes pensées
De s'envoler soudain par l'enfant dispersées.
Car ce front d'innocence et de simplicité
Rayonne autour de lui sa noble pureté.
Il écarte des cœurs toute ombre criminelle.
C'est l'Ange du foyer ; la maison paternelle
Par lui semble attirer les regards du Seigneur.
Or, Chers époux, tandis qu'enivrés de bonheur,
Vous comblez votre HENRI de caresses rivales,
Ou tandis que le soir ses lèvres virginales,

Religieux écho des maternels accents,
Exhalent la prière, ainsi qu'un pur encens,
J'entrevois sur ses traits l'obscure destinée.
Ah ! certes cette fleur de vos soins couronnée,
Ne vous mentira pas en sa mûre saison ;
Jamais un vent du sud, imprégné de poison,
Ne viendra déflorer la beauté de l'arbuste :
Cette jeune âme enfin, sans fléchir vers l'injuste,
Passera droite et pure en nos sentiers humains.
Mais mon esprit bientôt parcourt d'autres chemins :
Que sera cet enfant un jour dans la carrière ?
A-t-il pris dans ta veine une flamme guerrière ?
Artiste consumé d'un invincible feu,
Sera-t-il amoureux de la mer, du ciel bleu ?
Le verrons-nous drapé, comme toi, de la toge,
Monter au tribunal, aussi grave qu'un doge ?
Le souffle du Génie, en son cœur incertain,
Viendra-t-il enfiévrer ses nuits jusqu'au matin ?
Dieu l'a-t-il revêtu d'un signe aux yeux du monde,
Pour être l'ouvrier de quelque œuvre profonde ?
Au fond d'une campagne, où passe un clair ruisseau,
Sous l'ombrage dormant qui couvrit son berceau,
Ira-t-il enfouir un bonheur solitaire ?
Je ne sais, mais parfois lorsque je considère
Ces grands yeux où l'on voit son âme se mouvoir,
Et ces traits sérieux où, comme en un miroir,
Du sang qui le forma brille la double empreinte,
Alors je suis prophète et j'augure sans crainte :

Oui, la Pensée un jour saisira cet enfant.
Loin du monde, en son rêve, il ira se cherchant.
Un Esprit, tous les soirs, aux clartés de la lampe,
De son aile de feu viendra battre sa tempe ;
De l'arbre de science, où veille un Dieu jaloux,
Vous le verrez cueillir les fruits amers et doux,
Et dans chaque courant de la source de vie,
Enivrer tour à tour sa lèvre inassouvie.
Du cœur aussi, plus tard, il entendra les voix,
Et puisse-t-il n'aimer, ne souffrir qu'une fois !

Ch. Bouchet.

Octobre 1848.

Vendôme. Typ. Lemercier et fils.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

DU

VENDOMOIS

1877

2e TRIMESTRE

TOME XVI

VENDOME

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE LEMERCIER ET FILS

1877

SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE
DU
VENDOMOIS

16e ANNÉE — 2e TRIMESTRE

—

AVRIL 1877

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois, s'est réunie en assemblée générale le jeudi 19 avril 1877, à deux heures, au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents au Bureau :

MM. le marquis de Rochambeau, président ; A. de Trémault, vice-président ; Soudée, secrétaire ; G. de Trémault, trésorier ; L. Martellière, conservateur ; Nouel, bibliothécaire-archiviste ;

Et MM. l'abbé Besserer, de Bodard ; l'abbé L. Bourgogne ; L. Buffereau ; G. Launay ; G. Lefebvre ; P. Lemercier ; Saint-

Martin ; Pothée ; Rigollot ; de Sachy ; l'abbé Tanquerel des Planches ; le général de Valabrègue ; de la Vallière.

M. le Président déclare la séance ouverte.

M. le Secrétaire fait connaître les noms des membres nouveaux admis par le Bureau depuis la séance du 11 janvier 1877 ; ce sont :

MM. l'abbé Besserer, curé de Villiersfaux ;

Louis Lucas (Joseph), ancien notaire, membre de la Société Archéologique de Soissons, ancien membre de l'académie de Reims, membre de la Société fisico-medico-statistica di Milano, membre de la Société des Etudes historiques de Paris (ancien Institut historique), 38, rue Gay-Lussac, à Paris ;

l'abbé Pierre Rochette, curé du Gault ;

l'abbé Adrien Rochette, curé d'Arville ;

l'abbé Charnier, vicaire de la Trinité, à Vendôme.

Bertet, ébéniste, à Vendôme ;

de La Morandière fils, à Blois ;

Alexandre Gérard, vice-président de la manufacture de Saint-Gobain, 16, rue Bayard, à Paris.

M. le Président donne la parole à M. le Conservateur.

DESCRIPTION SOMMAIRE

DES

OBJETS OFFERTS OU ACQUIS

depuis la séance du 11 janvier 1877.

—

I. — ART & ANTIQUITÉS.

Nous avons reçu :

De M. de Linas :

Un CROCHET EN FER trouvé dans la Seine à Rouen. Cet objet a été publié par le donateur lui-même dans le *Magasin Pittoresque* (août 1876), et notre Bulletin d'octobre a reproduit l'article et les dessins de M. de Linas. D'après lui, ce crochet est de la même époque et a servi au même usage que l'engin du Rouillis. Ces deux objets figurent aujourd'hui à côté l'un de l'autre, et leur rapprochement peut fournir un intéressant sujet d'étude [1].

De M. Dehargne :

Une POINTE DE LANCE en bronze, trouvée dans la Seine à Corbeil par les soins de M. Campagne, conducteur de la navigation. Cette pièce, d'origine gauloise et bien conservée, a été

[1] M. de Linas vient de nous adresser très-obligeamment le croquis d'un crochet tout à fait analogue aux précédents, malgré quelques légères différences. Cet objet en bronze, récemment trouvé avec une clef dans une tombe mérovingienne à Saint-Nicolas, près Arras, nous paraît devoir faire faire à la question un pas décisif.

découverte dans le sable au milieu d'une grande quantité d'autres armes gauloises et romaines, tant en bronze qu'en fer. Les recherches poursuivies par M. Campagne lui ont permis de préciser l'emplacement d'une rencontre entre les Gaulois de Carmulogène et les Romains de Labienus, lors de la marche de ce dernier sur Paris en l'an 52 avant J.-C.

D'un ANONYME :

Une CUILLER EN ARGENT du XVIe siècle, trouvée dans les travaux de reconstruction d'une maison, place d'Armes. L'aspect en est élégant et rappelle encore les formes du XVe siècle ; mais la tige carrée est surmontée d'un fleuron qui précise bien l'époque. Longueur, $0^m,17$.

UN TABOURET en bois sculpté et autrefois doré, d'une jolie exécution, mais malheureusement en assez mauvais état. XVIIe siècle.

De M. P. MARTELLIÈRE, juge à Pithiviers :

UNE VIERGE brodée en soie et or. Ce travail, du XVIIe siècle, était sans doute appliqué sur quelque bannière.

UN PLAT en faïence de Nevers ; décor bleu à fleurs et oiseaux (XVIIIe siècle).

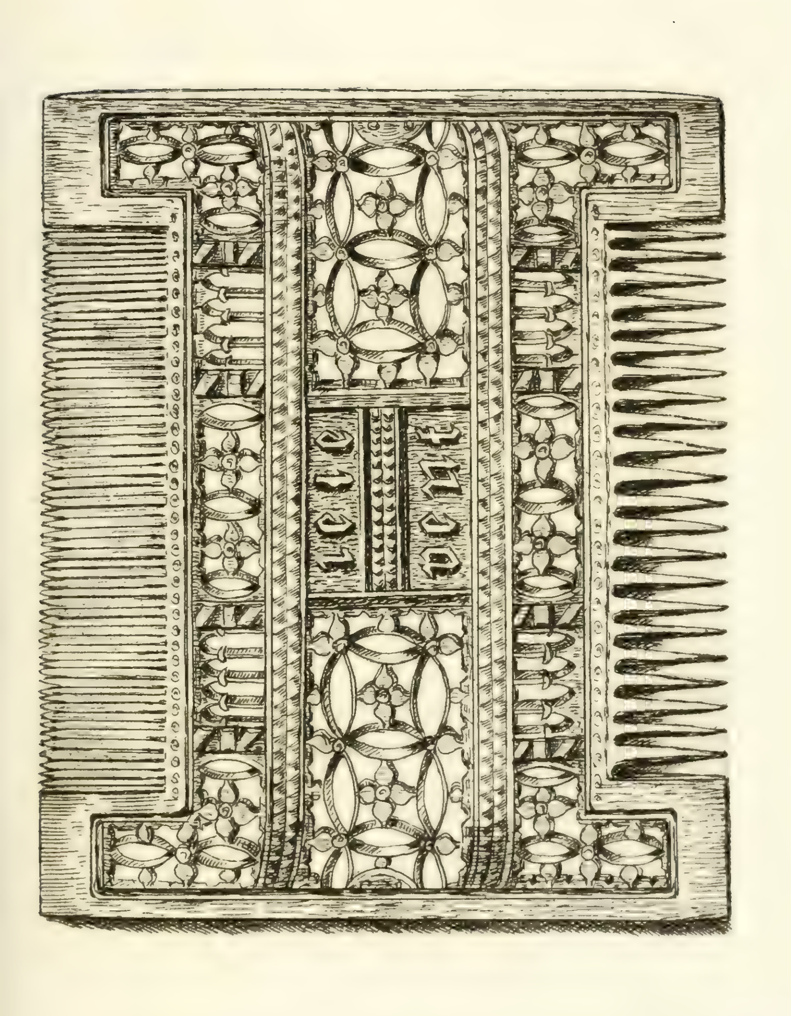
Une FONTAINE-APPLIQUE avec son bassin, en faïence de Rouen, du XVIIIe siècle. Décor polychrôme à guirlande assez brillant.

De M. GODINEAU, notre regretté collègue :

Un VASE FUNÉRAIRE en terre grisâtre et peu résistante, à panse percée de trous. L'usage de ces vases, qu'on déposait pleins de charbon et d'encens dans les sépultures, s'est conservé pendant tout le moyen âge. Provenance indéterminée.

De Mme DE SÉGOGNE :

Un très-joli PEIGNE en buis, à deux rangées de dents, décoré d'ornements à jour d'une grande délicatesse et d'une par-



MUSÉE DE VENDOME. — PEIGNE EN BUIS DU XVe SIÈCLE.

Dessin & Gravure de M. P. MARTELLIÈRE.

faite conservation. On voit, sur la gravure ci-contre, que le milieu en est occupé par une devise ou signature, que nous ne nous chargeons pas d'expliquer. L'autre face était originairement garnie, nous a-t-on assuré, d'un petit miroir fixé dans une sorte de coulisse et qui a disparu depuis. Style allemand, de la fin du XVe ou du commencement du XVIe siècle.

De Mme MARTELLIÈRE-MARESCHAL :

Une VIERGE debout, tenant l'enfant Jésus ; statuette d'un effet assez gracieux, malgré son exécution lâchée, en faïence de Nevers du siècle dernier. Hauteur, 0m,38.

II. — NUMISMATIQUE.

NOUS AVONS REÇU :

De M. H. LEFEBVRE, greffier du Tribunal :

Une petite pièce en or de l'Egypte moderne ; une des faces porte la signature du sultan, l'autre une légende en arabe.

De Mme FOURNIER-LAUNAY :

Un jeton à compter du XVIe siècle. HENRY S(econd) PAR LA G. DE DIEU ROY DE FRA(nce). — R. H majuscule dans un croissant, surmonté d'une couronne fermée ; POVR LA MAISON COMMVNE DE BLOYS.

De M. DE LA VALLIÈRE :

Un autre jeton à compter de la maison commune de Blois, du règne de Louis XIII.

De M. GOÉVIER, cultivateur à Haie-de-Champ :

Un petit poids d'Espagne fort effacé, trouvé au Rouillis.

Par ACQUISITION de M. Bossin, cultivateur à Moncé :

Un franc de Henri III, frappé à Bayonne. 1582. HENRICVS

III D G FRANCO. ET POL. REX. Buste lauré à droite. R. SIT NOMEN, etc. — Croix feuillée et fleurdelysée avec H au centre.

Egalement par ACQUISITION de Mme Fouquet-Nardeux, de Danzé :

Quatre impériales romaines, en argent, intéressantes et d'une belle conservation, trouvées à Danzé. Ce sont :

Un Balbin, empereur qui ne régna que quelques mois (an de J.-C. 237). IMP. C. D (ecimus) CAEL (ius) BALBINUS AVG ; tête laurée à droite. R. JOVI CONSERVATORI ; Jupiter debout à gauche appuyé sur un sceptre.

Un Gordien III dit le Pieux. IMP. CAES. M (arcus) ANT (oninus) GORDIANVS AVG. Buste radié à droite. — R. ROMAE AETERNAE. Rome assise tenant une victoire et un sceptre.

Une Otacilie, femme de l'empereur Philippe père. M(arcia) OTACIL (ia) SEVERA AVG. Buste diadémé avec le croissant. R. CONCORDIA AVGG. La Concorde assise tenant une corne d'abondance.

Une Etruscilla, femme de Trajan-Dèce. HER (ennia) ETRUSCILLA AVG. Buste diadémé à droite avec le croissant. R. PVDICITIA AVG. La Pudeur assise relevant son voile et tenant un sceptre.

De M. DE ROCHAMBEAU, notre président :

Une pièce de billon ou bas argent de la ville de Bâle. MONETA REIPVB. BASILEENSIS. 1766. — R. DOMINE CONSERVA NOS IN PACE ; les armes de la ville tenues par un griffon.

Une pièce de billon (5 batz) du canton d'Argovie. 1826.

De M. MICARD, propriétaire au château de Fleurigny :

8 pièces en argent, savoir :

Trois consulaires romaines : 1° Famille Crepusia ; tête de Jupiter laurée à droite. R. Cavalier au galop lançant un javelot ;

dans le champ, CCCCXXXII ; à l'exergue: C. CREPVS (ius). — 2o Famille Curtia ; tête de Rome casquée à droite Q. CVRT (ius); X indiquant la valeur (*denarius*). R. Quadrige galopant ; dans le champ : D. SILA (nus); à l'exergue, ROMA. — 3o Famille Cornelia. Tête de Scipion l'Africain, avec un astre dans le champ. R. Les trois divinités du Capitole ; à l'exergue : ROMA. Ces deux dernières pièces sont fourrées et en assez mauvais état, la dernière surtout.

Quatre impériales romaines : 1o Un Trajan avec indication de la puissance tribunitienne et du consulat : IMP. TRAIANO AVG. GER. DAC. P. M. TR. P. COS. V. P. P. (années 104 à 110 de J.-C.). R. SPQR. OPTIMO PRINCIPI ; un captif sous un trophée d'armes. — 2o Un Adrien assez effacé ; on distingue pourtant l'indication de son troisième consulat. — 3o Un Septime-Sévère, légendes illisibles. R. Pallas armée debout à gauche. 4o Un Philippe père avec la légende PAX AETERN (a).

Enfin une petite pièce de l'indépendance de la Transylvanie. TRAN-SISVL-ANIA en trois lignes et la date de 1665 dans une couronne. R. Un faisceau de flèches avec l'indication 1 s. (?).

De M. Hucher, du Mans :

19 monnaies seigneuriales du XIIe siècle et 4 pièces de Henri II, roi d'Angleterre ; en tout 23 pièces en argent, qui faisaient partie d'un trésor considérable trouvé à Vallon (Sarthe), dans la butte féodale située près de l'église de cette commune, et pour la description desquelles nous passons avec empressement la main à notre savant collègue M. Caron.

L. M.

DESCRIPTION

des monnaies provenant de la Trouvaille de Vallon.

Gien. Geoffroy, 1120. — GOSEDVS COS. Croix. R. GIEMIS CA(strum), monogramme de Foulques d'Anjou.

Cette monnaie est peut-être la plus commune des pièces féo-

dales. — On la retrouve par milliers dans les dépôts du Berri.

Un exemplaire.

St-Martin de Tours. — SCS MARTINVS. Type tournois. — R. TVRONVS CIVI. Croix.

Ce type est également très-répandu. Le monnayage a duré près de deux siècles. Les deux exemplaires paraissent de la seconde moitié du XIIe.

Bretagne. — Geoffroy, comte de Nantes, 1156-1158:

GAVFRIDVS. Croix pattée; un annelet au centre. R. DVX BRITANI.

Trifolium ou Pseudolys dans lequel on a voulu voir une fleur de genêt et une allusion au nom de Plantagenet. — Poey-d'Avant, nº 271.

Un exemplaire.

Bretagne. Etienne de Penthièvre — STEPHAN COM. Croix cantonnée de 2 étoiles au 1er et au 2e. R. GVINGAMP. Débris de tête barbare de profil.

Bien que portant le nom d'Etienne, ces pièces ont été attribuées par M. Bigot à Pierre Mauclerc, qui s'était emparé du comté de Penthièvre. Elles sont très-connues.

Trois exemplaires.

Anjou. Foulques IV, 1060-1109, ou Foulques V, 1109-1129. — FVLCO COMES. Croix, aux branches de laquelle sont suspendus l'alpha et l'oméga. R. VRBS ANDECAVIS ou ANDECAVS, monogramme de Foulques. Type très-répandu.

Quatre exemplaires.

Le Mans. Herbert, 1015-1036. — COMES CENOMANNIS, monogramme d'Herbert. R. SIGNVM DEI VIVI. Croix avec l'alpha et l'oméga suspendus aux branches.

Type très-répandu. Immobilisé depuis Herbert jusqu'à Charles Ier, 1226. Le Musée de Vendôme possède deux exemplaires de l'époque primitive et rappelant par le poids, la finesse du titre, le relief des lettres, les deniers de l'époque carlovingienne.

Deux exemplaires.

CHATEAUDUN. Anonyme. — Type dit Chinonnais, autrefois connu sous le nom de type chartrain. R. DVNIOSTILI. Croix sans cantonnement.

Deux exemplaires.

Même type, mais de chaque côté du type les croissants de Châteaudun au-dessous. Oméga couché. R. DVNICω Aω TI. Croix cantonnée de deux S.

Deux exemplaires.

VENDOME. Anonyme. — Type Chinonnais conservant un peu plus que celui de Châteaudun la forme ronde de la tête humaine. R. VDON CAOSTO. Croix.

Deux exemplaires.

La forme VDON est la plus commune de celles employées sur les monnaies pour désigner le nom de Vendôme, qui se lit VINDOCINO, dont VDON n'est que l'abrégé, VINDENS, VIDOCINENSIS, VONENITO sur des pièces très-rares, et enfin, en langue vulgaire, *VEDOME*, à la fin du XIIe et commencement du XIIIe siècle.

M. Hucher, dans le compte rendu de la trouvaille de Vallon, parle d'une obole d'un type tout à fait différent dont il aurait rencontré 45 exemplaires. Il est regrettable qu'il ne la décrive pas. La possession d'un de ces exemplaires aurait pu être très-désirable pour notre collection.

Il a joint à son envoi 4 pièces d'Henri II, roi d'Angleterre, portant toutes HENRICVS REX, tête de face, et, au revers, la croix anglaise et les noms de 4 monétaires : WILLELM,

RICARD, DAVI et RAVL, tous quatre de Londres, ON LVND.

M. Hucher a relevé les noms d'un grand nombre de monétaires. C'est le véritable intérêt de cette trouvaille, qui, bien que très-nombreuse (il y avait près de 6,000 pièces), n'a pas fait connaître de type nouveau.

E. CARON.

M. le Président donne la parole à M. le Bibliothécaire-archiviste pour la lecture du chapitre *Bibliographie*.

III. — BIBLIOGRAPHIE.

& Notes résumées de ce qu'il y a de plus intéressant pour notre Société dans les bulletins ou livres entrés dans notre Bibliothèque.

DONS des AUTEURS ou autres :

Congrès Archéologique de France. 42e session, à Châlons-sur-Marne, en 1875.

Expositions internationales ; Philadelphie, 1876. — France. Œuvres d'art et Produits industriels. — Offert à la Société par M. de Rochambeau, membre du Comité supérieur et du jury international.

Bulletin de la Société d'horticulture et de viticulture d'Eure-et-Loir, numéros de mai-juin 1876.

De l'auteur : *Impressions et pensées,* par Nonce Rocca. Brochure de 34 pages. Paris, 1877.

Conseil général du département de Loir-et-Cher. Session d'août 1876.

La Chronique des Arts et de la Curiosité. Supplément à la Gazette des Beaux-Arts, 4 numéros, mars et avril 1877.

Gazette des Beaux-Arts. Nos de mars et avril 1877.

De M. Prosper BLANCHEMAIN ; 5 numéros de *Mosaïque*. Revue Pittoresque illustrée, 1877. — Ces numéros contiennent la Vie de Pierre de Ronsard, par M. P. Blanchemain.

Gazette Archéologique, publiée par MM. de Witte et Fr. Lenormant. 6e livraison 1876, in-4o avec planches.

Antiquités et Monuments du département de l'Aisne, par Ed. Fleury, 1877. Magnifique in-4o avec figures et planches.

De l'auteur : *Monuments de la Littérature romane depuis le XIVe siècle*, publiées par M. Gatien-Arnoult.— Première publication : *Les Fleurs du gai-savoir*, autrement dites Lois d'amour. 3 vol. gr. in-8o. Paris - Toulouse, sans date. — 2e publication : *Les Joies du gai-savoir*. Recueil de poésies en langue romane, depuis 1324 jusqu'en 1498. 1 vol. gr. in-8o. Paris - Toulouse, sans date. La préface est datée : Toulouse, 1er septembre 1849.

L'auteur a inscrit sur son envoi la dédicace suivante : « A la « Société Archéologique du Vendômois ; offert par un de ses « membres, que l'éloignement n'empêche pas d'aimer sa ville na- « tale et ses confrères, même inconnus. Toulouse, 1er janvier « 1877. — GATIEN-ARNOULT. »

De l'auteur, M. Frédéric MOREAU, par l'intermédiaire de M. de Rochambeau : *Album des principaux objets recueillis dans les sépultures de Caranda (Aisne)*, pendant les années 1873-74-75. Saint-Quentin, 1877. — Magnifique album de 44 planches en chromolithographie, représentant les principaux objets : silex, objets en fer et bronze, et poteries, composant la collection dite de Caranda, formée par M. F. Moreau, qui a fouillé pendant trois ans la localité de Caranda (commune de Cierges, arrondissement de Château-Thierry), et y a découvert plus de 2,600 tombes de toutes les époques : préhistoriques, gauloises, gallo-romaines, mérovingiennes.

Le résultat de ces fouilles conduites avec le zèle et l'intelligence d'un véritable archéologue, est littéralement prodigieux, et l'album qui reproduit les principaux types de ces magnifiques découvertes est un monument splendide élevé à l'archéologie sépulcrale.

Nous remercions M. Frédéric Moreau, au nom de la Société Archéologique, de son don généreux ainsi que de la promesse suivante qui y est jointe. « Vous recevrez plus tard avec les planches qui ne sont pas encore tirées, la légende des objets reproduits dans l'album.

Par ENVOI du Ministère de l'Instruction publique :

Revue des Sociétés savantes des départements. Mai - juin 1876.

Romania. Numéro de janvier 1877.

Par ÉCHANGE avec les Sociétés savantes ou les revues :

Bulletin de la Société Archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure. 2e trimestre 1876.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest. 1er, 2e et 3e trimestres de 1873 et 4e trimestre 1876.

Mémoires de la Société Eduenne, Nouvelle série. Tome V, 1876.

Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau. 1875-76.

Bulletin de la Société des Etudes littéraires, scientifiques et artistiques du Lot. Tome III, 1er fascicule, 1876. Procès-verbaux des séances pendant l'année.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe. 3e trimestre 1876.

Bulletin de la Société Dunoise. 1876.

Histoire abrégée de l'abbaye de Saint-Florentin de Bonneval, publiée sous les auspices de la Société Dunoise, par le docteur V. Bigot. — Châteaudun. Lecesne. 1876.

Bulletin de la Société Académique du Var. Tome VII, 1876.

Bulletin de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir. Février 1877.

Bulletin de la Société de Semur (Côte-d'Or). 1875.

Par ABONNEMENT ou par ACQUISITION :

Matériaux pour l'Histoire de l'Homme. 1876, 12e livraison. 1877, 1re et 2e livraisons.

Polybiblion. Parties littéraire et technique. Livraisons 1, 2, 3 et 4, 1877.

Bulletin monumental. No 8, 1876 ; nos 1 et 2, 1877.

Revue Archéologique. Nos de janvier, février et mars 1877.

E. N.

REMERCIEMENTS sincères à tous les donateurs que nous venons de nommer.

CHRONIQUE

Conservation de l'ancienne commanderie d'Arville.

On a vu, dans le compte rendu de la séance du 11 janvier 1877, que la Société s'intéressait tout particulièrement à la conservation de la vieille commanderie d'Arville, et que, dans ce but, le Bureau avait autorisé l'ouverture d'une souscription sous ses auspices.

La Société et les membres du Bureau s'étaient inscrits les premiers en tête de cette liste, et l'effet de ce bon exemple n'a pas tardé à se faire sentir. La souscription a été immédiatement couverte [1], et la somme nécessaire pour parfaire l'achat de ce remarquable monument a été remise, par les soins du trésorier, à M. le curé d'Arville.

Désormais, la commanderie, devenue propriété communale et affectée à un presbytère, est à l'abri des démolisseurs, et la Société se félicite d'avoir contribué pour sa part à une œuvre de précieuse conservation.

---

[1] En voici la liste :

	La Société Archéologique,		50 fr.
MM.	de Rochambeau, président,		25
	de Trémault, vice-président,		5
	Soudée, secrétaire,		2
	G. de Trémault, trésorier,		5
	Nouel, bibliothécaire-archiviste,		2
	L. Martellière, conservateur du Musée,		5
	l'abbé Roulet, membre du Bureau,		1
	G. de Lavau,	id.	10
	Laurand,	id.	5
		A reporter	110

Reconnaissance d'utilité publique de la Société du Vendômois.

Par décret en date du 15 mars 1877, le Président de la République a reconnu la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois, comme établissement d'utilité publique Le texte du décret sera envoyé avec le titre de ce volume du Bulletin.

Exposition Historique de l'Art ancien en 1878.

Le règlement spécial à l'Exposition Historique de l'Art ancien et de l'Ethnographie des peuples étrangers à l'Europe vient d'être arrêté par la Direction. Nous croyons intéressant de le publier *in extenso*, et nous engageons vivement les collectionneurs à prendre part à cette exhibition, qui promet d'être ce qu'on aura vu de plus complet et de plus splendide en fait d'expositions rétrospectives. Le Président de la Société Archéologique du Vendômois se tient à la disposition des amateurs pour leur donner tous les renseignements qu'ils pourraient désirer à ce sujet, et leur envoyer des bordereaux de demandes.

Voici ce Règlement :

I

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Article 1er. — Conformément à l'article 21 du règlement général, une exposition historique de l'art ancien dans tous les pays,

---

		Report	110
MM.	Launay, ancien président,		10
	le duc de Doudeauville, membre de la Société,		500
	Tanquerel des Planches,	id.	5
	Vte A. de la Panouse,	id.	200
	de la Tesserie, de Laval,		400
	Quetin, de Poncé,		100
	de la Brunetière,		30
	de Solange,		100
	de Saint-Maixent, d'Avranches,		50
			1,505

et de l'ethnographie des peuples étrangers à l'Europe sera ouverte dans les locaux de l'Exposition universelle, du 1er mai 1878 au 31 octobre suivant.

Art. 2. — Cette exposition sera installée dans les deux grandes galeries latérales de l'édifice construit au Trocadéro, qui lui ont été spécialement réservées. Un péristyle couvert, régnant sur toute la longueur de ces galeries, leur servira d'annexe. Ce péristyle pourra recevoir des moulages ou d'autres objets de grande dimension et de nature à ne pas souffrir du contact de l'air extérieur.

Art. 3. — Les galeries seront closes par des portes solides munies de bonnes fermetures. L'administration prendra toutes les mesures nécessaires pour en assurer la garde. Il n'y sera allumé aucun feu, ni conservé aucune caisse d'emballage, ou autres matières inflammables.

II

ADMISSION, CLASSIFICATION ET INSTALLATION.

Art. 4. — Une commission d'admission et de classificatton nommée par arrêtés ministériels en date des 15 et 26 janvier 1877, a été subdivisée en dix sections, présidées chacune par un de ses membres, sous la présidence générale d'un directeur nommé par le premier de ces arrêtés.

Les sections sont ainsi réparties :

1° Art primitif et antiquités des Gaules ;

2° Sculpture antique, du Moyen âge, de la Renaissance ; glyptique ;

3° Numismatique gauloise et du Moyen âge ; médaillons ; sigillographie ;

4° Céramique : Moyen âge, Renaissance ; faïences ; porcelaines ;

5° Manuscrits, livres incunables, dessins ; reliures ;

6° Armes et armures ;

7° Orfévrerie, ivoires, cristaux, bijoux ;

8° Ameublement, étoffes, tapisseries, etc. ;

9° Ethnographie des peuples étrangers à l'Europe ;

10° Instruments anciens de musique.

Art. 5. — Chacune des dix sections donnera son avis sur l'opportunité des offres d'exposition adressées à l'administration, et statuera sur l'admission et la classification des objets proposés.

Les sections pourront, lorsqu'elles le jugeront à propos, faire appel à leurs lumières réciproques pour l'examen d'objets qui réclameraient ce concours.

En cas de difficultés, le directeur convoquera les présidents des sections pour statuer définitivement.

Art. 6. — Une des deux galeries indiquées à l'article 2 contiendra les objets d'art de l'Europe, exécutés depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'an 1800.

Ces objets seront, autant que possible, disposés suivant un ordre chronologique ; dans tous les cas, cet ordre sera soigneusement observé dans le catalogue.

Art. 7. — L'autre galerie recevra les objets ethnographiques classés dans l'ordre géographique.

Art. 8. — Tous les objets d'une dimensien restreinte ou d'une nature précieuse seront placés dans des vitrines de fer et de glaces, fermées avec le plus grand soin, et dont les clefs resteront, lorsque ces armoires seront communes à plusieurs exposants, confiées au directeur des sections.

Art. 9. — Toutes les dispositions utiles seront prises pour la conservation des objets qui, en raison de leur nature ou de leur volume, ne seraient pas placés dans des vitrines.

Art. 10. — Tous les frais d'installation de l'exposition historique et ethnographique seront supportés par l'administration.

III

ENVOI DES OBJETS.

Art 11. — L'administration prendra à sa charge la dépense du transport, aller et retour, pour les objets dont le lieu d'expédition est en France, *toutes les fois que la demande en aura été faite et aura été agréée.*

Art. 12. — Chaque colis devra porter les marques suivantes :

1° Les lettres E. U. (Exposition universelle) entourées d'un cercle ;

2° Au-dessous des lettres E. U. l'inscription : *Galeries historiques ;*

3° Le nom du propriétaire.

Deux étiquettes d'un modèle spécial seront collées chacune sur une face différente du colis. Ces étiquettes seront envoyées aux exposants admis qui les auront réclamées à M. de Longpérier, membre de l'Institut et directeur de l'Exposition historique de l'art ancien. Elles serviront d'adresse pour l'expédition des colis aux galeries du Trocadéro, à Paris.

Art. 13. — Des bulletins spéciaux pour l'envoi à titre gratuit seront adressés avec les étiquettes aux personnes spécifiées par l'article 11, qui auront fait connaître au directeur de l'Exposition le nombre et le poids approximatif de leurs colis.

Art. 14. — Chaque envoi sera accompagné d'une note indiquant l'origine, la provenance et la valeur des objets qui le composent.

IV

RÉCEPTION DES OBJETS.

Art. 15. — Les caisses contenant les objets destinés à l'Exposition historique et ethnographique seront transportées directement dans les salles des galeries spécialement affectées à cette exposition, et elles y seront ouvertes, par les soins de la direction, en présence du propriétaire ou de son délégué.

Art. 16. — Tous les objets seront inscrits, à leur arrivée, chacun avec un numéro d'ordre, sur un inventaire contenant leur description sommaire, le nom du propriétaire, et la mention de la valeur qu'il y attache. En cas d'exagération de cette valeur, la direction se réserve, après avoir pris l'avis de la section compétente, le droit d'opposer un refus absolu.

L'inventaire manuscrit sera à la disposition des exposants, pour la partie qui les concerne. Après leur inscription au registre, tous les objets présentés seront soumis à l'examen des membres de la commission d'admission et de classification, qui pourront ainsi vérifier l'identité des objets acceptés par eux dans le cours de leurs travaux préalables.

V

EXPOSITION DES OBJETS.

Art. 17. Une inscription indiquant le nom du prêteur (Musée; trésor d'église ; bibliothèque ; société savante ou collection particulière) sera placée avec un numéro du catalogue sur chacun des objets exposés. Toutefois la mention du nom pourra être affectée seulement à une tablette ou à une vitrine occupée par des objets appartenant au même exposant.

Art. 18. — L'Exposition sera ouverte le 1er mai 1878, et close le 31 octobre suivant.

Aucun objet ne pourra être enlevé, avant la clôture, sans une autorisation spéciale du Sénateur Commissaire général, et sans une décharge régulière signée par le propriétaire de l'objet retiré (art. 13 du règlement général).

Art. 19.—Toute reproduction, photographie, dessin, empreinte ou publication, de quelque nature qu'elle soit, des objets exposés est expressément interdite.

VI

CATALOGUE SPÉCIAL.

Art. 20. — Le catalogue, dont les divisions seront conformes à l'ordre chronologique et géographique avec subdivisions par matières, comprendra une description sommaire ou une désignation très-claire des objets exposés, avec le nom de leur propriétaire.

Il sera précédé d'une table des exposants.

VII

RÉEXPÉDITION DES OBJETS.

Art. 21. — Le réemballage et le renvoi à l'expéditeur des objets exposés seront faits par les soins et aux frais de l'administra-

tion de l'Exposition, immédiatement après le 31 octobre, jour de la clôture.

Paris, le 19 mars 1877.

Vu et approuvé :
Le Ministre de l'Agriculture et du Commerce,
TEISSERENC DE BORT.

Le Sénateur, Commissaire général,
KRANTZ.

Exposition des Sciences Anthropologiques.

Une Exposition des Sciences Anthropologiques sera ouverte dans les locaux de l'Exposition universelle, du 1er mai 1878 au 31 octobre suivant.

L'organisation et l'installation de cette exposition sont confiées à la Société d'Anthropologie.

La Commission est composée de :

Président : M. de Quatrefages, membre de l'Institut, professeur d'anthropologie au Muséum d'histoire naturelle, ancien président de la Société ;

Vice-Présidents : MM. Paul Broca, professeur à la Faculté et membre de l'Académie de médecine, directeur des Cours d'Anthropologie, secrétaire général de la Société ; Henri Martin, sénateur, membre de l'Institut.

Secrétaire général : M. Gabriel de Mortillet, professeur d'anthropologie historique, ancien président de la Société, fondateur des Congrès internationaux d'archéologie et d'anthropologie ;

Secrétaires : MM. Paul Topinard, professeur d'anthropologie biologique, conservateur des collections de la Société ; Girard de Rialle, secrétaire de la Société ;

Membres résidant à Paris : MM. le docteur Bertillon, professeur de démographie et de géographie médicale, ancien président de la Société ; Henri Cernuschi, publiciste : le docteur Du-

reau, bibliothécaire adjoint de l'Académie de médecine, archiviste de la Société; Abel Hovelacque, professeur d'anthropologie linguistique, secrétaire du Comité central de la Société; Louis Leguay, architecte, trésorier de la Société; le docteur de Ranse, président de la Société, rédacteur en chef de la *Gazette médicale de Paris;* Wilson, député;

Membres ne résidant pas à Paris: MM. Léon Bureau, Nantes (Loire-Inférieure); Emile Cartailhac, directeur des *Matériaux pour l'Histoire de l'Homme*, Toulouse (Haute-Garonne); Cazalis de Fondouce, secrétaire des Congrès internationaux d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques, Montpellier (Hérault); Ernest Chantre, secrétaire des Congrès internationaux d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques, Lyon (Rhône); J. Cotteau, ancien président de la Société géologique de France, Auxerre (Yonne); le général Faidherbe, ancien gouverneur du Sénégal et commandant de la province de Constantine, ancien président de la Société d'anthropologie, Lille (Nord); Emile Guimet, Lyon (Rhône); Elie Massenat, Brives (Corrèze); le docteur Prunières, vice-président de la section d'anthropologie de l'Association française pour l'avancement des sciences, Marvejols, (Lozère); Julien Vinson, Bayonne (Basses-Pyrénées).

M. le sénateur Krantz, commissaire général de l'Exposition, a bien voulu mettre à la disposition de la Commission un vaste et beau local dans le pavillon central du palais du Trocadéro.

La Commission fait donc un chaleureux appel à toutes les personnes qui, soit en France, soit dans les pays étrangers, s'intéressent au progrès des sciences anthropologiques. Elle voudrait dresser l'inventaire complet de l'état actuel de ces sciences.

Les objets à exposer rentrent dans les catégories suivantes:

1º Crânes et ossements, momies, pièces concernant l'anatomie des races humaines;

2º Instruments, méthodes d'enseignement;

3º Collections préhistoriques et ethnographiques;

4º Photographies, peintures et dessins, sculptures et modelages;

5º Cartes géographiques et tableaux concernant l'ethnologie, l'archéologie préhistorique, la linguistique, la démographie, la géographie médicale, etc.

6º Livres, journaux, brochures.

Pour activer le travail, tout en le complétant autant que possible, la Commission a délégué d'une manière spéçiale :

MM.

Le docteur Broca, rue des Saints-Pères, 1, Paris, pour ce qui concerne les *Sociétés d'Anthropologie ;*

Le docteur de Ranse, place Saint-Michel, 4, Paris, pour l'*Enseignement anthropologique ;*

Le docteur Topinard, rue de Rennes, 97, Paris, pour l'*Anthropologie générale* et la *Craniologie ;*

Gabriel de Mortillet, au château de Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), pour l'*Archéologie* et l'*Anthropologie préhistoriques ;*

Girard de Rialle, rue de Clichy, 64, pour l'*Ethnographie de l'Europe ;*

Abel Hovelacque, rue de l'Université, 35, Paris, pour l'*Anthropologie linguistique ;*

Le docteur Dureau, rue de la Tour-d'Auvergne, 16, Paris, pour la *Bibliographie ;*

Le docteur Bertillon, rue Monsieur-le-Prince, 20, Paris, pour la *Démographie* ou *Etude statistique de population*, et la *Géographie médicale ;*

Louis Leguay, rue de la Sainte-Chapelle, 3, Paris, pour tout ce qui concerne l'*Aménagement et les dispositions générales.*

La Commission reçoit toutes les demandes d'exposition françaises et étrangères concernant les sciences anthropologiques. C'est donc à elle qu'il faut s'adresser directement pour tout renseignement relatif à l'Exposition.

Pour chacune des parties signalées ci-dessus, les exposants sont invités à se mettre en rapport de préférence avec le délégué spécial, et cela dans le plus bref délai.

Les membres associés, titulaires et correspondants étrangers de la Société d'Anthropologie, sont priés d'organiser des Comités locaux et de se mettre en relation avec la Commission.

Les exposants étrangers devront faire parvenir les objets destinés à l'exposition par l'intermédiaire de leurs Commissaires nationaux.

Les Artistes vendômois au Salon de 1877.

AGUILAR DE MARGUERIT (Mlle Elisabeth-Berthe d'), née à VENDOME.

No 2199. — *Avant-dîner*, faïence, d'après T. T. Faivre.

BUSSON (Charles), né à MONTOIRE. Hors concours.

No 347. — *Le village de Lavardin.*

CROSSON (Mlle Esther), née à VENDOME, élève de Mme Leguay et de M. Paul Flandrin.

No 2529. — *Portrait du docteur H. de Navenne ;* miniature.

No 2530. — *Envoi*, d'après M. Lambert ; miniature.

IRVOY (Aimé), né à VENDOME, élève de Ramey et de M. A. Dumont.

No 3879. *Portrait de Mme S.* Buste marbre.

No 3880. — *Portrait de M. H. C.* Buste marbre.

MUSSOU (Pierre-François), né à VENDOME.

No 1584. — *Il est temps !*

QUEYROY (Louis-Armand), né à VENDOME.

No 4525. — Deux eaux-fortes : *Un Satyre. — Une faunesse*, d'après Chardin.

No 4526. — Deux eaux-fortes : *Intérieur bourbonnais au Mayet de Montagne (Allier). — Intérieur d'une ferme à Izeure (Allier).*

RENOUARD (Eugène), sous le pseudonyme d'ANTONY (Pierre).

No 28. *La bonne petite-fille et sa grand'mère.*

VERDIER (François-Emile), né à SAINT-AGIL, élève de MM. de Galembert et Cabanel.

N° 2094. — *La pauvre Mère.*

Nous citerons encore comme se rattachant au Vendômois :

RIBBROL (Hippolyte), né à BLOIS.

N° 3351. — *Tour des ruines du château de Vendôme (Loir-et-Cher)*, faïence.

N° 3342. *Ruines du château de Montoire (Loir-et-Cher)*, faïence.

LERRIER (Georges-Pierre-Louis), né à THIONVILLE.

N° 3428. — *Le Perron de la Pointe (Vendômois).* Aquarelle.

JOURNAL

DES

PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS SURVENUS A MONTOIRE

Pendant la guerre & l'invasion allemande

(du 1er juillet 1870 au 7 mars 1871)

Par M. MALARDIER.

Juge de paix à Montoire

DEUXIÈME PARTIE

—

JANVIER 1871

1er. — Dimanche.

Combat de Longpré. — Le 1er janvier, les troupes du général de Jouffroy étaient réparties depuis Epuisay jusqu'aux Roches, où se trouvaient le 45e de marche et une batterie. La cavalerie à Savigny (cuirassiers du colonel Treboute). — A Montoire, les éclaireurs algériens du colonel Goursaud. — A Trôo, le 3e régiment de cavalerie mixte.

Un détachement de nos Arabes va en reconnaissance dans les environs.

Une dépêche adressée par le ministre de l'intérieur aux préfets, en date à Bordeaux du 3 janvier, portait

ce qui suit : « Le 1er janvier, pendant que les avant-
« postes ennemis étaient repoussés à Longpré et à
« Saint-Amand, les cavaliers algériens avaient un bril-
« lant engagement en avant de Lavardin. »

Même logement militaire qu'hier.

Impossible de nous procurer des almanachs de 1871.

2. — Lundi.

Combat de Lancé. — Villiers occupé par nos troupes.

Quatre-vingts cuirassiers prussiens s'avancèrent jusqu'à Saint-Rimay. Les Arabes partirent à leur rencontre, mais ils n'arrivèrent qu'après leur départ.

Dans les environs, nos avant-postes avaient de fréquents engagements avec ceux de l'ennemi.

Même logement militaire que la veille.

3. — Mardi.

Rien d'extraordinaire à Montoire.

Les Arabes continuent leurs mouvements de reconnaissances.

Depuis le 21 décembre, le froid est très-vif. Le Loir est complétement gelé, et la glace est assez solide pour que l'on puisse passer dessus.

Même logement militaire que les deux jours précédents.

4. — Mercredi.

Aujourd'hui, jour de foire à Montoire ; il n'y est venu à peu près personne.

Les Arabes vont en reconnaissance comme d'habitude.

J'ai eu à loger les mêmes hommes et le même nombre de chevaux qu'hier.

5. — Jeudi.

Combat d'avant-garde du côté de Villeporcher. Les Allemands se concentrent entre Vendôme et Saint-Amand. — Les postes ennemis sont repoussés de la forêt de Vendôme.

Le capitaine Farny, bien que ne pouvant pas encore se mettre sur pied, quitte la maison. Il est conduit en voiture au Mans, ce qui ne nous semble pas d'un bon augure ; il ne devait prendre cette direction que dans le cas où nos troupes seraient obligées à la retraite ; dans le cas contraire, il devait aller en avant du côté de Vendôme ou de Chartres.

Les Arabes continuent d'aller en reconnaissance.

Une batterie d'artillerie française, de 4, est établie sur le coteau de la Pointe. Le quartier général est à Lunay. La Pointe, Les Roches, et toutes les parties qui dominent cette partie de la vallée de Montoire, sont couvertes de grand'gardes et de sentinelles avancées. Les maisons, les fermes sont occupées par des soldats de la ligne.

Ces jours-ci, les Arabes ont arrêté plusieurs espions français, qui furent dirigés sur Le Mans.

Sauf le capitaine Farny, j'ai eu chez moi le même logement militaire qu'hier.

6. — Vendredi.

Combats d'Azé et de Galette. — Combat de Villethiou.

— Combat du Gué-du-Loir. — Combat des Roches. — Retraite du général de Jouffroy.

Dès six heures du matin, nos Arabes sont à cheval, et, au lieu d'aller comme d'habitude en reconnaissance, ils stationnent toute la matinée sur la place, rangés en bataille, ce qui ne nous présage rien de favorable.

On dit les Prussiens à Sasnières, avec de l'artillerie.

Alerte vers midi ; les Prussiens sont signalés à Lavardin. A l'exception d'une arrière-garde et du colonel, les Arabes se mettent en mouvement, quittent la place, et se dirigent vers Trôo.

Le canon ne tarde pas à se faire entendre du côté des Roches. Un combat était engagé entre nos troupes et les troupes prussiennes; il se prolongea jusqu'à quatre heures du soir.

De nos greniers nous apercevions le feu des pièces.

L'artillerie française, composée d'une batterie, était échelonnée sur le coteau de la pointe et de Champigny, à deux ou trois kilomètres de Montoire. L'artillerie prussienne était établie sur trois points différents, entre le Tertre-Blanc et le cimetière de Lavardin, rive gauche du Loir.

Il y eut de part et d'autre des blessés et des morts ; parmi ceux-ci s'est trouvé un jeune officier, M. de la Taille.

Le bruit des détonations résonnait avec grand fracas sur la place de Montoire, qui est très-sonore.

La bataille n'était pas limitée aux coteaux qui nous avoisinent ; elle s'étendait beaucoup plus loin du côté de Vendôme.

Vers deux heures de l'après-midi, l'arrière - garde

arabe quitta Montoire, ainsi qu'un détachement de chasseurs qui venait d'arriver, amenant avec lui un prisonnier capturé sur la route de Saint-Martin. D'un instant à l'autre, on s'attendait à voir les Prussiens entrer en ville. On les distinguait même en masses noires dans le lointain. Un certain nombre de personnes prirent la fuite, entre autres beaucoup d'hommes, que les enlèvements exercés précédemment effrayaient.

Une heure à peine après le départ de nos derniers soldats, un corps d'infanterie prussienne, venant par Lavardin et composé de quelques centaines d'hommes, fit son entrée dans Montoire. — A quatre heures, le gros des troupes commença à arriver, pour continuer jusqu'au soir et une grande partie de la nuit. Elles étainet accompagnées d'artillerie, de fourgons, de voitures et de chariots de toutes formes et de toutes dimensions, d'ambulances, d'un matériel de ponts, etc. La ville entière en fut remplie, et on ne peut pas évaluer à moins de 15,000 hommes ce que nous eûmes à loger et à héberger. Les maisons, les écuries ne tardèrent pas à regorger d'hommes et de chevaux. Pour mon compte, quatre officiers, une vingtaine de soldats, avec quinze chevaux, vinrent s'installer chez moi.

7. — Samedi.

Combat de Villechauve. — Le général Barry donna l'ordre d'envoyer à Montrouveau 2 bataillons du 41e de marche et 2 pièces (colonel Tartrat), pour assurer sa retraite.

Dans la matinée, une partie de l'infanterie prussienne arrivée la veille quitta Montoire, prenant la direction de Trôo.

De nouveaux corps, qui venaient du côté de Lavardin, ne tardèrent pas à entrer en ville ; l'un d'eux amenait une cinquantaine de soldats de la ligne prisonniers.

A deux heures arriva un nombreux détachement d'artillerie avec douze canons et leurs caissons ; ils allèrent s'installer au quartier de cavalerie, remplaçant un autre corps d'artillerie et douze canons de fort calibre, qui venaient de partir.

Survinrent ensuite un régiment de chasseurs de Brunswick et autres troupes, tandis que d'autres partaient avec de nombreuses voitures et de la cavalerie.

Au surplus, toute la journée il y eut un mouvement continuel d'arrivées et de départs de troupes de toutes armes ; le soir, la ville en était pleine, et les habitants eurent, comme hier, à pourvoir au logement de toutes ces troupes, qui encombrèrent les maisons et épuisèrent les provisions.

J'ai eu à loger deux officiers, deux sous-officiers, quinze soldats, six cochers et seize chevaux.

8. — Dimanche.

Combat de Ruillé. — Combat de Vancé.

Comme les jours précédents, départ et arrivée de nombreuses troupes prussiennes de toutes armes, de chariots, charrettes, etc. Plusieurs détachements traversent Montoire sans s'y arrêter.

On ne peut plus se procurer de pain chez les boulangers. Quelques boulangeries sont occupées par les Prussiens exclusivement à leur profit, les autres sont fermées. Les personnes qui ne se sont pas pourvues à l'avance, ou qui n'ont pas pu cacher leur approvision-

nement manquent littéralement de pain. De leur côté, les bouchers cessent de tuer, et la viande de boucherie ne tarde pas à faire défaut. Depuis quinze jours le tabac manquait. Il en devint de même de la chandelle, de la bougie, de l'huile, du sucre, du café et des autres provisions de ménage. Il restait encore du sel ; mais il se vendait fort cher.

Il n'y eut pas de messe aujourd'hui ; il n'y en avait pas eu non plus hier ni avant hier.

Pour nous personnellement, cette triste journée fut une des plus pénibles de l'invasion. — A peine les officiers que j'avais logés eurent-ils quitté la maison dans la matinée, que des soldats, conduits par des sous-officiers décorés, arrivèrent du dehors, forcèrent l'entrée de ma cave, et se mirent en devoir d'enlever le vin en bouteilles qu'ils y trouvèrent. Cependant ils n'emportèrent pas tout ; mais, aussitôt après leur départ, une escouade d'autres soldats, de cochers, de gens d'ambulances et autres mauvais garnements, accourut, enfonça la porte de la cave à coups de crosses de fusil, fouilla la cave et les caveaux dans tous leurs coins et recoins, et emporta le surplus de mon vin en bouteilles. De plus, comme j'avais un certain nombre de bouteilles vides, ils les remplirent au poinçon, et les emportèrent comme les autres dans les charrettes qui stationnaient sur la place.

Le vin qui me fut enlevé ainsi se composait de vin vieux de Bordeaux, de Bourgueil et de Chinon.

Pour ne pas avoir à revenir sur le pillage, quant à ce qui me concerne, les soldats prussiens m'emportèrent encore, pendant leur séjour, des ustensiles de cuisine, les approvisionnements trouvés dans l'office, etc., etc. Heureux encore d'en être quittes à ce prix, puisque

mon cabinet, le salon, nos chambres à coucher, furent respectés ; nos meubles ne furent pas touchés ni fouillés, et tout ce qui y était contenu fut préservé. Plusieurs officiers allèrent jouer du piano dans le salon sans y faire de détérioration.

Vers midi, après le pillage de ma cave, une douzaine de soldats ivres vinrent s'installer dans ma salle à manger, s'y servirent un repas, et restèrent une demi heure environ, mangeant, buvant, chantant à tue-tête, gesticulant, brisant verres et bouteilles. Un coup de trompette les fit tous partir, à notre grande satisfaction.

Le surplus de la journée se passa pour nous sans autres incidents, et le soir deux officiers, deux sous-officiers, quinze soldats, six cochers, vinrent prendre logement chez moi avec seize chevaux.

9. — Lundi.

Comme les jours précédents, la ville de Montoire est pleine de Prussiens ; de nouvelles troupes succèdent à celles qui partent et qui paraissent se diriger sur le Grand-Lucé.

J'ai eu en logement trois intendants, un vaguemestre de uhlans, douze soldats, six cochers et seize chevaux.

Hier, le temps était beau ; dans la nuit il tomba une grande quantité de neige. Ce soir la neige continue à tomber, et la couche qui en recouvre la terre n'a pas moins de quinze centimètres d'épaisseur. Le froid devient très-vif ; les routes sont glissantes et à peu près impraticables.

On entend gronder le canon dans le lointain.

10. — Mardi.

Arrivée à Montoire du grand-duc de Mecklembourg et de son état-major, avec de nouvelles troupes. Le duc se logea chez M. Chauvin.

Le canon se fit encore entendre au loin ; on se battait du côté du Mans.

La place était couverte de voitures de toutes sortes, les unes pleines, les autres vides qui ne tardèrent pas à se remplir d'objets réquisitionnés ou pillés. Une partie quitta Montoire dans la soirée.

J'ai eu à loger un colonel de dragons, un adjudant, un docteur, quinze soldats et seize chevaux.

Vers huit heures du soir, un cavalier vint à la maison réclamer du fourrage. Sur l'observation qu'on lui fit qu'il n'y en avait pas, il menaça de mettre le feu aux bâtiments. Le colonel que nous avions à loger était dans sa chambre ; on s'empressa de le prévenir. Il admonesta vigoureusement le cavalier, qui se retira un peu confus, et nous n'en entendîmes plus parler. Le colonel me paraissait très-contrarié de cela ; il me dit qu'il parlerait au duc de Mecklembourg, pour qu'à l'avenir les menaces et les scènes de pillage qui venaient d'avoir lieu ne se renouvelassent plus en villle.

11. — Mercredi.

Depuis plusieurs jours, la terre est restée couverte d'une forte couche de neige, et le froid est très-vif.

Les troupes arrivées la veille évacuent la ville. Dans la soirée, il ne reste plus que 60 à 80 soldats chargés de la garde d'un certain nombre de voitures.

Le duc de Mecklembourg et son état-major avaient quitté Montoire dès le matin.

Je n'eus personne à loger aujourd'hui.

12. — Jeudi.

Un poste prussien, installé au bout de la rue Saint-Denis, continue à rester attaché à la garde des voitures.

On commence à sortir de chez soi et à circuler. On apprend peu à peu ce qui s'était passé en ville.

On évalue à 40,000 hommes au moins l'importance des corps d'armée qui arrivèrent à Montoire ces jours-ci. Dans ce nombre nous avions remarqué des régiments d'infanterie appartenant au 10e corps, des chasseurs du Hanovre, des chasseurs de Brunswick, des cuirassiers blancs, des hussards rouges, des uhlans, des dragons, de l'artillerie, du train, des pontonniers, des ambulances, des conducteurs et des voitures de toutes sortes.

Comme le froid était rigoureux, soldats et officiers faisaient un feu énorme dans les maisons où ils logeaient, emplissant les cheminées de bois autant qu'il était possible d'en mettre, au risque d'incendier la maison, ce qui ne les préoccupait pas. Plusieurs accidents de ce genre eurent lieu, sans cependant être trop graves, grâce aux prompts secours apportés par les habitants.

Les chevaux étaient placés un peu partout ; salons, salles à manger, parquetés ou non, tout était occupé la plupart du temps, lorsque l'accès en était possible.

Le pillage, commencé dès le vendredi 6, jour de l'arrivée des Prussiens, se continua jusqu'à leur départ. L'inventaire des pertes éprouvées par les habitants de la ville se fera probablement plus tard ; il révélera un chif-

fre énorme. Pensant que ce travail pouvait devenir utile à un moment donné, et qu'au lieu d'ajourner à une époque plus éloignée, il était beaucoup plus facile de le faire maintenant avec exactitude, puisque les faits étaient flagrants, j'avais fait proposer à la mairie de l'entreprendre, offrant au besoin mon concours. L'administration municipale, surchargée de tracas et d'ennui, crut ne devoir pas prendre cette proposition en considération.

Tous n'ont pas eu à souffrir également du pillage. Les maisons gardées par des domestiques, celles où il n'y avait pas de dames furent le plus éprouvées. Il en fut de même des magasins. Dans plusieurs maisons les meubles furent brisés, saccagés et même brûlés ; les caves, pour le plus grand nombre, dévalisées. Des cachettes trouvées ou vendues furent vidées de ce qu'elles contenaient. Dans l'église, plusieurs tuyaux des orgues furent arrachés. Chez M. Navarre, épicier, dont le magasin venait d'être mis à sac, un soldat prussien alla réclamer de la chandelle. M. Navarre, qui n'en avait pas, veut lui expliquer l'impossibilité où il est de lui en donner. Le soldat dégaîne, et lui assène sur le crâne un coup de sabre qui fend sa casquette, et lui fait, au-dessus du front, une large blessure.

Il faudrait entrer dans trop de détails pour raconter ici tous les faits de pillage, de dévastation et de brutalité, dus aux Prussiens pendant toute cette malheureuse semaine, dont la durée nous parut un siècle.

13. — Vendredi.

Le petit poste établi au bout de la rue Saint-Denis continue à rester à Montoire, ainsi que les charrettes confiées à sa garde.

Des uhlans étaient à Saint-Arnoult, où ils faisaient force réquisitions.

14. — Samedi.

Continuation du séjour du poste prussien de la rue Saint-Denis.

Les habitants qui s'étaient cachés dans les caves des environs commencent à rentrer, et la ville reprend un peu d'animation.

15. — Dimanche.

Le poste prussien fait une tentative de départ avec ses charrettes ; mais l'épaisse couche de neige qui couvrait la terre empêche les voitures d'avancer. Il reste encore à Montoire, qu'il ne quitta que le 18.

Les denrées et les objets de consommation deviennent de plus en plus rares; le kilo de sel se vend 1 fr. 60 ; le sucre 6 fr. ; la chandelle 3 fr. ; le beurre et les œufs manquent complétement.

L'épidémie de petite vérole continue à décimer la population. A ce fléau vient s'ajouter la peste bovine.

Nous étions cernés de tous côtés par l'ennemi, qui occupait Vendôme, Châteaurenault, Saint-Calais, Blois, Tours, Le Mans.

Le service de la poste a cessé de fonctionner, et depuis longtemps nous ne recevons ni lettres ni journaux.

18. — Mercredi.

Le poste prussien quitte enfin Montoire avec ses charrettes.

24. — Mardi.

Une colonne de 80 cuirassiers blancs vint chercher les blessés prussiens restés à l'hospice de Montoire, et emmena comme prisonniers 6 soldats français blessés ou malades, mais convalescents, faisant partie de ceux que l'on soignait aussi à l'hospice. — Ils voulaient emmener nos soldats à pied. L'administration municipale leur fit fournir une voiture.

Cette colonne ne resta que deux heures à Montoire ; elle se retira vers Poncé.

26. — Jeudi.

Comme les Prussiens avaient transporté de maisons en maisons les objets dont ils avaient eu besoin pendant leur séjour, la mairie fit publier aujourd'hui une invitation aux habitants d'avoir à déposer à l'hôtel de ville les choses qu'ils pouvaient avoir chez eux ne leur appartenant pas.

Les maires de l'arrondissement sont convoqués à Vendôme pour demain, à la demande des autorités prussiennes, à l'effet d'aviser aux moyens à prendre pour leur procurer, contre payement, les fourrages dont les troupes ont besoin.

Les populations des campagnes sont en outre invitées par les mêmes autorités à porter leurs denrées au marché de Vendôme, avec l'assurance d'être protégées et d'être payées.

FÉVRIER 1871

1er. — Mercredi.

Des affiches apposées à Montoire indiquent que le co-

lonel commandant la garnison prussienne de Vendôme, et le maire de Vendôme, faisant fonctions de sous-préfet, préviennent les habitants que Paris a capitulé, et qu'un armistice de vingt-un jours, à dater du 31 janvier, à midi, a été signé.

3. — Vendredi.

Par extraordinaire, un courrier nous arrive et nous apporte une foule de lettres et de journaux de dates anciennes.

Dans le courant de la journée arrive un détachement de 100 fantassins prussiens, qui vont deux par deux se loger chez les habitants, avec des billets de logement obtenus à la mairie. J'ai eu à loger deux soldats westphaliens.

Plusieurs personnes qui avaient fui au loin devant l'invasion rentrent chez elles. D'autres, qui avaient fait des cachettes pour mettre leurs objets mobiliers à l'abri du pillage et de l'incendie, vont les ouvrir, et réintègrent dans leurs maisons les effets cachés, afin d'empêcher qu'ils ne soient volés, ou qu'ils ne soient détruits par l'humidité.

4. — Samedi.

L'infanterie prussienne arrivée hier est repartie aujourd'hui, allant au Mans.

On reçoit l'avis officiel que les élections à l'Assemblée nationale auront lieu mercredi prochain. Le département de Loir-et-Cher a cinq représentants à élire.

6. — Lundi.

Les journaux font connaître les candidats qui se présentent aux suffrages des électeurs.

Pour faciliter le vote, le canton est divisé en trois circonscriptions, l'une votant à Montoire, une autre à Ternay, et la troisième à Couture. Celle de Montoire est composée des communes de Montoire, Lavardin, Villavard, Saint-Rimay, Houssay, Les Roches, Saint-Quentin, Trôo, Saint-Jacques et Saint-Arnoult.

7. — Mardi.

Une colonne d'infanterie prussienne arrive à Montoire ; elle se composait de 180 hommes, qui furent logés chez les habitants avec des billets de logement. Il n'en vint pas chez moi.

8. — Mercredi.

L'infanterie prussienne arrivée hier repart aujourd'hui, dans la matinée.

Vers une heure et demie du soir, il nous arriva 400 chasseurs de Brunswick, qui furent logés en ville avec des billets de logement. Mon quartier n'en eut pas à à loger.

Les élections pour la nomination de cinq représentants à l'Assemblée nationale s'accomplirent sans incidents.

9. — Jeudi.

Les chasseurs de Brunswick arrivés hier quittent Montoire dans la matinée.

13. — Lundi.

Arrivée de 100 Prussiens, qui logent chez les habitants ; il n'en vint pas chez moi.

14. — Mardi.

Les 100 Prussiens arrivés hier repartent aujourd'hui.

15. — Mercredi.

L'autorité prussienne de Blois fait prévenir le maire de Montoire qu'une contribution de quatre millions de francs est exigée du département de Loir-et-Cher; que la part pour laquelle le canton de Montoire est appelé à contribuer dans cette somme est de 243,000 fr., ce qui donne pour la ville de Montoire seule une somme d'environ 60,000 fr. Elle invite en même temps le maire de Montoire à convoquer les autres maires du canton, afin de s'entendre ensemble, pour que la somme réclamée soit versée dans le plus bref délai, sinon qu'il serait procédé à des exécutions militaires.

Les maires furent en effet convoqués, tous bien ennuyés de cette demande exorbitante. Notre administration municipale entama des négociations, et sut les faire traîner en longueur de manière à arriver à l'époque où la paix fut signée, sans avoir rien versé; il en fut de même des autres communes du canton, et il n'y eut pas d'exécution militaire. Nous dûmes nous féliciter d'être sortis de ce mauvais pas sans bourse délier. Plusieurs autres cantons, plus empressés que nous à s'exécuter, n'en furent pas quittes à si bon marché. Les offres qu'ils firent aux Prussiens furent parfaitement acceptées et empochées.

16. — Jeudi.

Arrivée, tambours en tête, d'un corps d'infanterie prussienne fort de 450 hommes, qui se logent chez les habitants, les officiers seulement avec des billets de logement. Cette infanterie appartenait au régiment de ligne de Brunswick. J'ai eu à loger un officier et son brosseur.

17. — Vendredi.

Départ de l'infanterie arrivée hier.

20. — Lundi.

Les journaux nous apportent les actes officiels suivants, émanant de l'autorité prussienne à Blois.

1. — S. M. l'empereur d'Allemagne vient de nommer préfet de Loir-et-Cher M. Adolphe Shoen. — S. M. vient de nommer secrétaire général auprès de la préfecture du susdit département M. Edouard Langhans.

2. — Considérant qu'il importe d'assurer l'exercice des divers services publics, ainsi que la prompte et complète exécution des décisions officielles dans toutes les communes du département, arrêtons : 1. Les sous-préfectures du département sont supprimées. — 2. Les maires des cantons de Blois (est), Blois (ouest), et de tous les autres chefs-lieux de canton, sont délégués pour faire exécuter, dans toutes les communes rurales de leurs cantons respectifs, les décisions de l'autorité supérieure concernant l'administration publique, la répartition des contributions et le recouvrement des impôts. Les parties du département qui, par leur situation stratégique, ne sont pas occupées par les troupes allemandes, n'en sont pas moins soumises aux contributions de guerre. Blois, 17 février 1871. — Le préfet de Loir-et-Cher, Adolphe SCHOEN.

3. — Par ordre de S. M. l'Empereur-Roi, le département de Loir-et-Cher est placé sous l'administration du gouvernement général du nord de la France. — Versailles, le 7 février 1871. — Le gouverneur général du nord de la France, DE FABRICE.

4. — Toutes les fois que les individus ne faisant pas partie de l'armée française causeront des dégâts sur les routes, attaqueront des troupes, etc., ces malfaiteurs passeront par un conseil de guerre, et les communes dans le district desquelles les dégâts auront été commis en seront responsables. — Si une commune est condamnée à des dommages-intérêts, l'amende sera proportionnée au nombre des habitants, à leurs moyens et à la gravité du crime. — Versailles, 16 janvier 1871. — Le gouverneur général, DE FABRICE.

24. — Vendredi.

Une trentaine de cavaliers prussiens, suivis d'une dizaine de hussards bleus, passent à Montoire sans s'y arrêter.

Trois ingénieurs prussiens, arrivés depuis quelques jours, s'occupent à lever des plans dans les environs.

Dans la soirée, il arrive une trentaine d'artilleurs, qui vont se loger chez les habitants. Ils appartenaient au régiment d'artillerie de Holstein, et formaient avant-garde. J'ai eu à loger deux sous-officiers et un soldat.

25. — Samedi.

(Second grand passage de troupes allemandes à Montoire.)

Dès le matin, un régiment d'infanterie, venant d'Herbault, traverse la ville, musique en tête, et continue sa marche du côté de Trôo, sans s'arrêter.

Deux escadrons de hussards bleus, venant de Château-renault et qui arrivaient par Saint-Oustrille, ayant trouvé notre pont coupé, firent le tour par Lavardin, et passèrent en ville sans s'y arrêter. Ils prirent également la direction de Trôo.

Nous voyons ensuite défiler successivement six régiments d'infanterie, musique en tête, les uns venant d'Herbault, les autres des environs de Vendôme. Ils ne firent que passer, et prirent, comme les précédentes troupes, la direction de Trôo.

Vers trois heures de l'après-midi, arriva une colonne d'artillerie venant d'Herbault, forte de 5 batteries comprenant 30 canons et leurs fourgons, 600 chevaux et 800 hommes, appartenant au 9e régiment du Schleswig-Holstein. Ils restèrent à Montoire, et se logèrent chez les habitants. J'eus à loger un lieutenant en 1er faisant fonctions de capitaine, nommé Hern Rudolph, commandant la 2e batterie, avec son brosseur, nommé Botmann, son soldat d'écurie nommé Harth, et 3 chevaux. — Ils restèrent à Montoire jusqu'au 5 mars.

Un détachement d'infanterie d'environ 800 hommes, venant de Châteaurenault, arriva dans la soirée. N'ayant pas voulu passer le Loir en bateau, il se logea chez les habitants du faubourg Saint-Oustrille, et repartit le lendemain matin.

Parmi les troupes qui avaient passé dans le courant du jour à Montoire, beaucoup restèrent dans les environs, et s'installèrent pour la nuit dans les villages. Trôo en reçut environ 800; Les Roches et Saint-Rimay 12 à 1500, Le Tertre 500, etc.

Chaque régiment d'infanterie comprenait environ 3000 hommes.

26. — Dimanche.

Les 5 batteries d'artillerie arrivées hier restent à Montoire, et conservent leur logement. Il arrive en outre une centaine de pontonniers, qui firent séjour et allè-

rent se loger chez les habitants, principalement dans la rue Ronsard.

Dans le courant de la journée, passèrent en ville sans s'y arrêter, prenant tous la direction de Trôo, cinq régiments d'infanterie, musique et tambours en tête, et de nombreux convois de voiture, parmi lesquelles il y avait un certain nombre de voitures françaises réquisitionnées.

Dans la matinée, le colonel d'artillerie fit prévenir la mairie qu'il exigeait que notre pont fût rétabli pour deux heures de l'après midi. Les trois arches étaient complétement écroulées, et il ne restait debout que la maçonnerie des culées. Le travail réclamé devait être long, et encore ne pouvait-il consister qu'en un tablier provisoire en bois jeté au-dessus de la rivière, ayant pour appui les ruines des piles.

Le maire fit publier qu'il invitait tous les ouvriers à venir prêter leur concours à ce travail, les prévenant qu'ils seraient payés par la ville. Personne ne se présenta.

Voyant cela, les Prussiens, l'arme au bras, allèrent chercher les ouvriers, prirent même sur la place et dans les rues tous ceux qu'ils rencontrèrent, et les conduisirent au pont, les obligeant à se mettre au travail. Les pontonniers prussiens les y aidaient, et des ingénieurs, prussiens également, les dirigeaient. Enfin le mauvais vouloir fut vaincu, et le chantier s'organisa. Les plus beaux peupliers du quartier furent abattus, et la ville fournit le surplus des pièces de charpente nécessaires, afin d'empêcher que les Prussiens, qui en faisaient la menace, n'abattissent des maisons pour en prendre le bois de construction.

27. — Lundi.

Continuation du séjour à Montoire des cinq batteries

d'artillerie et du détachement de pontonniers. Ils conservent leur logement.

Continuation aussi du travail du rétablissement du pont. Comme la veille, des soldats prussiens obligent, par réquisitions individuelles, les ouvriers, et même les passants, à prendre part à ce travail. M. Lubineau, vicaire, qui allait visiter un malade, fut emmené au chantier par deux soldats; mais l'officier qui s'y trouvait le relâcha.

Les Prussiens avaient établi leur poste aux lettres dans la maison de M. Guion, ancien notaire, rue Saint-Jacques. La boîte était accrochée à l'extérieur dans la rue, et audessous pendait une grande pancarte en toile blanche, sur laquelle était peinte l'aigle prussienne. Dans la nuit de dimanche à lundi, quelqu'un lacéra la pancarte. En apprenant ce fait, le colonel d'artillerie se montra furieux; il fit venir le maire; il lui dit qu'il exigeait que le coupable lui fût livré, et que la ville lui versât une amende de 36,000 fr., en réparation de l'insulte faite à la Prusse. Le maire objecta que, la pancarte étant exposée sur la voie publique, l'auteur de la lacération pouvait être étranger à la ville; qu'un soldat prussien pouvait même avoir commis le fait; qu'il était matériellement impossible d'arriver à découvrir le coupable, et que, dans cette situation, la ville ne pouvait en aucun cas être responsable; qu'en tout cas elle était hors d'état de payer l'indemnité réclamée. L'officier, un peu calmé, n'insista plus pour connaître l'auteur de la lacération, mais il dit au maire qu'il tenait à ce qu'un otage lui fût livré; qu'en conséquence il eût à lui présenter une personne qui consentirait à se constituer prisonnière. Le maire lui répondit qu'il lui était impossible d'en trouver, et que, s'il fallait absolument un otage, il s'offrait lui-

même. Cet acte de dévouement parut désarmer le colonel, qui n'insista plus sur ce point.

De son côté, M. Busson, l'un des adjoints, et peintre distingué, offrit le concours de son pinceau pour restaurer l'aigle endommagée ; en effet il la rétablit à peu près dans son état primitif, et, à la suite d'assez longs pourparlers, le colonel renonça à ses prétentions aussi bien quant à l'otage que quant à l'indemnité ; mais il exigea que M. Debourges, maire, prît un arrêté ordonnant la fermeture des lieux publics, et défendant la circulation dans les rues à partir de neuf heures du soir ; ce qui fut fait ; en sorte qu'à neuf heures du soir chacun rentrait chez soi, afin d'éviter d'être arrêté par les factionnaires prussiens.

28. — Mardi.

Même séjour de troupes prussiennes à Montoire.

Continuation du travail du pont.

La ville fournissait chaque jour aux soldats prussiens des rations s'élevant à 450 kilos de viande, 250 kilos de pain, et une certaine quantité de vin.

MARS 1871

1er. — Mercredi.

Comme les jours précédents, les cinq batteries d'artillerie et les pontonniers restent à Montoire.

Les artilleurs allaient avec leurs canons faire des manœuvres dans les champs, sans se préoccuper du dommage qui en résultait pour les propriétaires. La matinée était occupée par des exercices à pied sur la place.

On continue à travailler au pont, qui se termine enfin, et le vaste tablier jeté au-dessus des ruines donne à la circulation une voie suffisamment large et solide pour permettre aux voitures chargées d'y passer avec sécurité. En résultat, ce travail, s'il doit profiter à l'ennemi, est aussi fort utile à Montoire, en rétablissant les communications entre les deux rives du Loir, et en permettant aux marchands de grains et autres de venir approvisionner nos marchés, qui en avaient grand besoin.

Dans le courant de la journée, un corps d'infanterie prussienne, au nombre de 400 hommes, arrive à Montoire et va se loger à Saint-Quentin.

Un peu plus tard, il nous arriva un autre corps de 1500 hommes d'infanterie, qui resta à Montoire et se logea chez les habitants, principalement à Saint-Oustrille. Il n'en vint pas chez moi, et je conservai le capitaine d'artillerie, les deux soldats et les trois chevaux que j'avais depuis plusieurs jours.

2. — Jeudi.

Les 1500 hommes d'infanterie arrivés hier repartirent dans la matinée. De nombreux chariots, fourgons et autres voitures, arrivant de plusieurs directions, se dirigèrent vers Châteaurenault.

Nous restâmes avec les artilleurs et les pontonniers.

3. — Vendredi.

Le corps des pontonniers quitte Montoire. — Le colonel avait exigé de la ville, pour eux, une indemnité de 500 fr., à raison de leur travail au pont. En payant cette somme, le maire s'en était fait délivrer un reçu par l'officier comptable. Le colonel, après réflexion, trouva que le reçu n'était pas rédigé ainsi qu'il l'aurait désiré. Il le

réclama au maire, qui dit que cette pièce couvrait sa responsabilité et qu'il ne pouvait pas s'en dessaisir. L'officier offrit de remettre une partie de la somme si on lui restituait son reçu. Le maire persista dans son refus. Enfin, le colonel proposa de rendre les 500 fr. contre la remise du reçu ; ce qui eut lieu ; en sorte que la ville n'eut encore rien à débourser de ce côté ; et, en définitive, elle échappa à toute contribution en argent.

L'artillerie reste dans ses logements des jours précédents.

Le capitaine Rudolph, que j'avais chez moi, avait obtenu de son colonel un congé de quatre jours pour aller visiter Paris. Il partit ce matin avec un de ses collègues, se faisant conduire à Blois par un cheval de sa batterie attelé à une voiture louée chez M. Souriau. Dans les environs de Blois, la voiture versa, le capitaine eut le bras cassé, et il resta aux ambulances de Blois. Je n'eus plus à loger que ses deux soldats et ses trois chevaux.

4. — Samedi.

On apprend que les préliminaires de la paix sont signés, ce qui n'empêche pas les artilleurs qui étaient à Montoire de se répandre dans les campagnes, avec leurs chariots, et d'y faire, comme par le passé, de nombreuses réquisitions de fourrages.

Le brosseur du capitaine va rejoindre son officier à Blois, et il ne reste plus à la maison que le soldat d'écurie et ses trois chevaux.

5. — Dimanche.

Les artilleurs que nous avions depuis le 25 février quittent enfin Montoire, et se dirigent sur Vendôme.

Les troupes prussiennes qui étaient du côté de La Chartre, avaient commencé leurs mouvements de retraite vers Vendôme et vers Blois.

Dans la matinée, nous vîmes passer deux nombreux détachements d'artillerie, un détachement de pontonniers, un escadron de hussards bleus, et un régiment d'infanterie précédé de tambours et de fifres.

Un peu plus tard, défilèrent : un régiment d'infanterie, musique en tête, et de nombreux corps de dragons.

Enfin, arrivèrent et restèrent ici deux escadrons de hussards bleus et 1800 hommes d'infanterie, qui se logèrent chez les habitants. Cette infanterie comprenait deux bataillons du 85e régiment de ligne. Parmi les officiers qui restèrent à coucher à Montoire se trouvaient un général de division, un général de brigade et l'état-major.

J'eus à loger deux officiers d'infanterie, 5 soldats et 3 chevaux.

6. — Lundi.

La cavalerie et l'infanterie que nous avions eu à loger hier repartent ce matin.

Le mouvement de retraite des troupes prussiennes continue, à notre grande satisfaction.

Nous voyons défiler successivement quatre régiments d'infanterie, qui passèrent en ville musique en tête, puis un escadron de hussards bleus.

Enfin, vers midi, arriva un cinquième régiment, le 84e de ligne, comprenant ses trois bataillons et 3000 hommes. Il resta à Montoire, et alla s'installer chez les habitants. Les hommes étaient, pour la majeure partie, du Schleswig et du Holstein. Ce régiment dépendait de la 18e division d'infanterie et du 9e corps d'armée.

J'eus à loger 2 lieutenants, 6 hommes et 3 chevaux ; l'un des lieutenants, appartenant à la 11e compagnie, se nommait Hern von Clausewitz, et l'autre, qui appartenait à la 12e compagnie, se nommait Becker.

Ces officiers nous dirent qu'ils faisaient partie de l'arrière-garde, et que leur régiment était probablement la dernière troupe prussienne que nous verrions à Montoire.

7. — Mardi.

Le regiment qui était resté hier à Montoire se met en route aujourd'hui, à six heures du matin. Il n'en revient pas d'autres, et c'est à partir d'aujourd'hui que, Dieu merci ! nous fûmes débarrassés définitivement des Prussiens.

Jours pendant lesquels les Prussiens ont été à Montoire.

Décembre 1870,	
Les 21, 24, 25 26 et 27	5 jours.
Janvier 1870,	
Les 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 24.	14 jours.
Février 1871,	
Les 3, 7, 8, 13, 16, 24, 25. 26, 27 et 28.	10 jours.
Mars 1871,	
Les 1er, 2, 3, 5 et 6.	6 jours.
TOTAL.	35 jours.

LA LÉGENDE PROBABLE

DES

PEINTURES DU PRIEURÉ DE COURTOZÉ

Par M. l'Abbé L. Bourgogne.

Messieurs,

A l'époque où notre honorable Président nous a donné son intéressant travail sur le Prieuré de Courtozé et ses peintures murales, j'avais promis, pour faire suite en quelque sorte à ce travail, une interprétation de ces mêmes peintures.

Jusqu'à ce jour, je n'ai pu accomplir cette promesse ; un curé a tant d'autres choses à faire avant de s'occuper d'archéologie ! Cependant, sur les instances de celui que nous avons élu pour diriger et exciter nos travaux, je me suis mis à l'œuvre, après une visite presque d'adieu à nos peintures, qui d'ici peu auront bientôt disparu sous l'influence de l'air et de la lumière.

Reportons-nous, Messieurs, au Bulletin du 4e trimestre de l'année 1874. Ouvrons-le, et mettons-nous en face de la planche qui reproduit la fresque du fond du réfectoire, si bien rendue par le crayon précis et délicat de notre regretté collègue M. Godineau.

Cette peinture donne un ensemble suffisamment complet, pour ne pas avoir à nous occuper des peintures qui ne sont plus, et dont le sujet à gauche, en entrant, devait évidemment faire partie.

Voici le tableau ; il est divisé en deux parties, une supérieure et une inférieure.

Dans la partie inférieure, trois personnages se présentent à vous. Vous avez en face un jeune homme, qu'on prendrait presque pour une jeune fille par la délicatesse de ses traits. Ce jeune homme couronné terrasse un lion. A votre droite, une femme vêtue en chevalier frappe d'une épée à deux taanchants une bête féroce. A votre gauche, une autre femme est montée sur un chameau, et de sa droite agite une discipline.

Dans la partie supérieure du tableau, vous voyez trois arbres, un au milieu, un à droite et un autre à gauche. L'arbre du milieu, autour du tronc duquel serpente une vigne, qui se confond ensuite avec les branches[1]. est surmonté d'un phénix ; vers le milieu de l'arbre est un chien en face d'un corbeau, et au bas un hérisson. Dans l'arbre en face de votre droite, est un nid où il y a trois oiseaux : de ce nid est parti un quatrième oiseau, qui se dirige vers le phénix. Un cinquième présente un serpent à un des petits du nid ; au bas de l'arbre est un renard qui emporte un coq. Dans l'arbre de votre gauche, sont des oiseaux qui chantent ; au bas un chasseur décoche une flèche contre les oiseaux ; il les manque, et la flèche s'arrête dans une branche, non loin du phénix.

Voilà notre tableau.

[1] Lors de notre dernière visite aux peintures, nous avons découvert plusieurs feuilles de la vigne.

Je vous prie, Messieurs, de bien vouloir remarquer : premièrement, que mon titre en dit assez pour rassurer tous les scrupules de la science ; secondement, que, cela posé, nous sommes en face d'une page de morale religieuse et monastique. Ou, si vous le préférez, c'est une scène dont les acteurs empruntés, soit à la symbolique, soit aux bestiaires, exécutent un drame à l'adresse des spectateurs qui étaient des moines, et la pièce est, permettez-moi l'expression, *Un Vigilate* en action. Oui, nous sommes ici en face d'une représentation de la vie militante du chrétien et particulièrement du religieux ; de cette lutte qui n'est épargnée à personne, pas même à ceux qui visent à une plus haute perfection : *Militia est vita hominis*[1]. La Lutte, toujoure la lutte, et par elle la victoire, comme l'a enseigné le Sauveur des hommes : *Estote fortes in bello, et pugnate cum antiquo serpente et accipietis regnum æternum*[2].

Aussi la voilà, dans notre tableau, la lutte personnifiée dans une de ses plus riches figures : David, le personnage du milieu, ce grand lutteur qui déchirait les lions, les ours, tuait Goliath et devenait par sa bravoure l'idole du peuple : *Percussit Saul mille, et David decem millia*[3]. La lutte, ainsi personnifiée, est couronnée de lis et d'épines[4]. De toutes les luttes, de l'aveu de l'apôtre saint Paul, la plus terrible est celle que l'esprit est appelé à soutenir contre les sens ; c'est pourquoi

[1] Job, v. 1.

[2] Brev. Rom. — Office des Apôtres.

[3] Livre des Rois, XVIII.

[4] Notre dernier examen des peintures nous a parfaitement convaincu : 1° que la couronne du personnage du milieu entoure la tête comme un bandeau ; 2° que cette couronne est enlacée de lis et d'épines.

notre lutteur victorieux porte la couronne symbolique de ce triomphe : *Lilium inter spinas.* Longtemps David avait été innocent ; mais quand, après avoir été criminel, il devint pénitent, il se renferma dans la haie d'épines de l'austérité, et retrouva le trésor que le péché lui avait enlevé. La lutte conservant ou reconquérant la chasteté, vertu fondamentale de toute vie monastique, voici donc ce que représente, sous la figure de David, le personnage du milieu de la partie inférieure du tableau dont nous expliquons la signification.

Cependant, il faut le dire, en iconographie, la représentation d'une vertu sous la forme d'un homme est assez rare. Pour les deux autres personnages qui accompagnent ce premier, nous rentrons dans les règles ordinaires. « On voit, dit M. de Caumont, les vertus re-
« présentées sous la figure de femmes, le casque en
« tête ; elles portent des boucliers au bras gauche et
« tiennent de la main droite une épée à deux tran-
« chants qu'elles plongent dans la gueule des figures
« qui représentent les vices et qu'elles ont terrassées[1]. »

Les vertus, dit Durand, évêque de Mende, sont représentées sous la figure de femmes, parce qu'elles touchent et nourrissent (*mulcent et nutriunt*).

D'après ces autorités, nous avons évidemment à notre droite la figure d'une vertu. C'est en effet la Force, avec ses signes iconographiques, son armure de chevalier, telle que nous l'ont décrite MM. Jourdain et Duval dans le *Bulletin Monumental.* La force, cet arc-boutant de l'édifice spirituel, avait parfaitement sa place dans cette page des luttes de la vie chrétienne et monastique. Mais, de même que, dans l'ordre moral, il n'y a pas de victoire

[1] De Caumont. *Abécédaire*, page 265, 5e édition.

sans cette vertu cardinale, la Force, il n'y a pas de force religieuse et monastique sans l'Obéissance, qui est symbolisée par cette femme qui est en face de notre gauche. Cette femme, montée sur un chameau, animal le plus docile[1], dans la crainte que son coursier ne vienne à broncher, agite une discipline, instrument de pénitence, dont tous les saints ont reconnu l'efficacité pour rappeler à l'ordre les sens révoltés et inculquer l'esprit de la règle.

Et maintenant, âmes d'élite, appuyées sur ces solides bases de la vie religieuse, la lutte conservatrice ou réparatrice de la chasteté, la force et l'obéissance, prenez vos ailes, passez aux régions supérieures de l'existence, entrez dans la vie contemplative. Le *terre-à-terre* de ce monde ne vous suffit plus ; aussi c'est sous la forme de colombes, de tourterelles, d'oiseaux au mélodieux ramage, que l'art chrétien aime à vous représenter ; c'est donc vous que nous voyons dans la partie supérieure de notre tableau, volant de branche en branche (*ibunt de virtute in virtutem*)[2], chantant votre prière au grand Phénix, au Dieu immortel (*Ego sum resurrectio et vita*), au principe de toute force (*Ego sum vitis*) ; du milieu de cette symbolique auréole, il jette son regard sur vous, vous les bénis de sa droite[3], et il prête l'oreille à vos chants, car les yeux du Seigneur sont attachés sur les justes, et ses oreilles sont ouvertes à leurs prières : *Oculi Domini super justos, et aures ejus in preces eorum*[4]. Cependant, heureux chantres, nous ne vous dirons pas : *Nunc requiescite* ; au contraire. Non, ne vous reposez

[1] De Caumont. — Style ogival primitif. Iconographie des vertus. *Abécédaire.*

[2] Ps. 82, v. 8.

[3] M. de Rochambeau. Bulletin du 4e trimestre de 1874, page 309.

[4] Ps. 33, v. 15.

pas, veillez toujours. Cassien, Rodriguez le disent sous assez de formes variées, pour que vous, qui avez embrassé la vie des hautes sphères de la religion, vous ne vous croyiez pas à l'abri des attaques de ce diable qui rôde toujours pour nous dévorer[1]. Le voyez-vous, bons religieux, ce chasseur des âmes? En plein jour, il vient de bander son arc. Heureusement que sa flèche est allée se heurter à la puissante protection du Très-Haut; mais si, grâce à cette protection, vous avez échappé à la flèche qui vole pendant le jour (*A sagitta volante in die*)[2], hélas! voici un des vôtres qui s'est laissé surprendre par le chasseur de la nuit (*A negotio perambulante in tenebris*)[3]. Un renard qui emporte un coq! Un coq! le type de la vigilance, du courage, de la franchise:

Gallus jacentes excitat,
Et somnolentos increpat,
Gallus negantes arguit[4].

Et c'est lui qui est la victime! Voilà la cause de l'émotion de tous les oiseaux qui sont dans l'arbre de la partie du tableau qui est en face de notre droite. L'alarme est au couvent; aussi de ce nid, qui est le noviciat, ce vrai nid de la vie religieuse, part un oiseau plus gros que les autres, c'est le Prieur du couvent, qui, effrayé de la chute de son frère, crie au Phénix, Sauvez-nous, Seigneur, nous périssons (*Domine, salva nos, perimus*)[5]. Deux petits du nid font *chorus* avec lui, pendant qu'un

[1] Ire épître de saint Pierre, chap. V.
[2] Ps. 90.
[3] Ps. 90.
[4] Brev. Rom. Hymne des Laudes. Office du Dimanche.
[5] Matth. VIII, 25.

troisième, à l'autre bord du nid, écoute, en bon novice, les yeux fixes et la bouche close, un cinquième oiseau qui présente un serpent; c'est le maître des novices qui lui dit: Petites colombes, conservez votre simplicité, mais joignez à cette simplicité la prudence du serpent[1]. Au même instant, des croassements et des aboiements irrités partent du centre du monastère; c'est le chien de ce misérable chasseur dont nous avons parlé. Ce chien, voulant être plus heureux que son maître, a escaladé le mur du couvent pour dévorer quelques-unes des colombes amies du phénix; ce dévorant ne comptait pas sur la rencontre d'un autre vorace, qui a mis au service du monastère sa force et son énergie; c'est un corbeau, le choyé du frère portier. Grâce à une tradition bénédictine, qui ne veut pas oublier le corbeau qui a nourri saint Benoît dans le désert, ce corbeau a le logement et la table au couvent. Une lutte donc s'engage entre les deux carnassiers. Qui fut victorieux? Je n'ai trouvé personne pour me le dire, mais je ne sais pourquoi je suis porté à croire que devant l'énergie du corbeau pour une si sainte cause, les honnêtes instincts du chien se réveillèrent, et que, renonçant au braconnage, lui aussi mit au service des bons Pères sa vigilance et sa fidélité. Touchant exemple de deux agresseurs convertis, qui se dévouent dans la pénitence à ceux qu'ils avaient précédemment attaqués. Enfin, bons moines, je crois que vos luttes touchent bientôt à leur fin, et qu'au chœur va pouvoir être chanté l'hymne de l'action de grâce. Je vois bien le Père hérisson qui s'approche de votre monastère, mais c'est un dévot ermite, que la paix de ces lieux attire : de lui qu'auriez-

[1] Matth. X, 16.

vous à craindre? Il ne viendra pas ravager vos bois escarpés de Courtozé; laissez-lui prendre une toute petite place au fond de vos carrières. Ce sera un bon voisin: *Montes excelsi cervis; petra refugium herinaciis*[1]. Il est d'une famille de pénitents: *Herinacii sunt pœnitentes*[2]. *Timete,* craignez, craignez! crie une voix autorisée aux oiseaux du bon Dieu; ce n'est pas le bon hérisson, c'est un maraudeur, c'est le diable qui vient pour ravir vos bonnes œuvres: « La où il voit la bonne « crape il monte sor la vigne et si escoust si que « le roisin en chient (*cadunt,* tombent) à terre après « descent et en volope soi es roisins tant que il sont tot « fichie en ses espines si les porte à ses faons et tot dis « quant il va carigés si va chantant[3]. »

Mais voici la cloche qui sonne. Les moines, les oiseaux du bon Dieu sont au chœur; ils chantent! *Qui habitat in adjutorio altissimi, in protectione Dei cœli commorabitur*[4], Celui qui demeure sous l'assistance du Très-Haut se reposera sûrement sous la protection du Dieu du ciel. Il dira au Seigneur: Vous êtes mon refuge...... Car il m'a délivré de tous les piéges des chasseurs: *Ipse liberavit me de laqueo venantium* (Ps. XC), et le reste, que tout le monde connaît.

C'est ainsi qu'après avoir chanté complies, cette véritable prière du soir, chacun des moines du prieuré de Courtozé pouvait aller gagner la cellule silencieuse du dortoir, et si pour cela il fallait passer par cette porte

[1] Ps. CIII, 18.

[2] Rhaban Maur. Alloc. in univ. Sacr. Script.

[3] Bestiaire. Manuscrit de l'Arsenal.

[4] Ps. XC.

dont nous a parlé M. de Rochambeau dans son travail, les moines pouvaient encore une fois regarder la figure du phénix de notre fresque, et dire en passant : Sous ses ailes je dormirai en paix, et je jouirai d'un parfait repos : *In pace in idipsum dormiam, et requiescam.*

LES

PRIEURÉS DE MARMOUTIER

DANS LE VENDOMOIS

ETUDES HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES

Par M. A. de Salies.

Prieuré de Saint-Martin de Lancé

(3e Partie. — Archéologie)[1].

Nous voici enfin parvenu à l'étude technique des bâtiments qui se rattachent au prieuré de Saint-Martin de Lancé. Il n'en faut certainement exagérer ni la valeur ni l'importance. Mais ce ne sont pas toujours les grands édifices qui fournissent les plus curieuses observations à l'archéologue. Une pauvre église de campagne, plusieurs fois ruinée, et restaurée plusieurs fois avec des ressources modestes, insuffisantes même, peut témoigner mieux qu'une autre des mod s vulgaires de construction d'une époque, comme aussi de ces traditions, de ces usages qui font loi pour une suite de générations, et avec lesquels on peut biaiser, mais qu'on n'abandonne pas.

[1] Voir les Bulletins d'avril, juillet et octobre 1876, et celui de janvier 1877.

C'est une vérité que mettront bientot en lumière les faits dont nous aurons à nous occuper. En attendant, faisons le tour de notre prieuré, et, au risque de paraître aller à l'aventure, fouillons un peu partout, battons les buissons, et recueillons ce qui se présentera.

Voyons d'abord les bâtiments mêmes du prieuré.

Nous en avons déjà donné un petit plan d'ensemble (1876, p. 272). Ces bâtiments se composaient du logis du prieur et d'un logis plus vaste pour les moines.

Le logis du prieur nous montre des fenêtres dans lesquelles, à travers une appropriation moderne, on saisit les caractères de la fin du XVe ou du premier XVIe siècle. Mais elles n'ont jamais rien eu de remarquable, non plus que les portes. Celles-ci s'ouvrent, en outre, prosaiquement, de plein pied sur le sol, comme dans la première ferme venue, sans qu'aucune d'elles rappelle en rien les portes de la plupart des logis prieuraux, qui donnaient sur le palier d'un perron à deux montoirs le plus souvent, à un seul quelquefois, palier couvert d'ordinaire d'une toiture carrée, légèrement pyramidale, et soutenue dans sa partie antérieure, par deux piliers trapus de bois ou de pierre, posés sur la rampe.

Ces sortes de perrons, dont la tradition remontait au XIIe siècle, peut-être même au XIe, se pratiquaient pourtant beaucoup encore au XVe et au XVIe. Nous avons eu l'occasion d'en voir plusieurs en Touraine, qui, sans prétendre à autre chose qu'à remplir une fonction utile et commode, donnent tout de suite au logis en avant duquel ils se présentent une allure originale, dont l'élégance n'est pas exclue.

Ici rien de cela.

A l'intérieur, le logis prieural n'offre non plus rien de

remarquable. Au rez-de-chaussée, il se composait seulement d'un vestibule d'entrée, A, au fond duquel se développait un escalier de bois qui existe encore, pour accéder au premier étage occupé par quatre chambres, dont une seule, F, garde d'anciennes dispositions, toutes les autres appartenant à une restauration du XVIIIe siècle.

Dans ce vestibule, A, s'ouvrait à gauche une porte qui devait donner accès dans un salon de réception B, reconnaissable, croyons-nous, à la cheminée de pierre, style Louis XV, que cette pièce conserve toujours. Il n'existait pas de communication entre B et D ; nous le verrons en nous rendant compte de la destination des autres pièces du rez-de-chaussée, exclusivement affectées au service de la communauté.

Au premier étage, la seule remarque à faire dans la distribution, c'est que les pièces G et F devaient composer le logement particulier du prieur, pendant que les deux autres étaient réservées aux étrangers. Ces dernières avaient leur dégagement vers l'escalier de bois du vestibule A. Les pièces G et F avaient la même facilité au moyen du corridor H ; mais leurs ouvertures principales donnaient vers l'escalier de pierre K, et faisaient, en outre, vis-à-vis à la porte du dortoir des religieux ; de telle sorte que, de son appartement, le prieur n'avait qu'un pas à faire pour gagner les cellules et exercer la surveillance commise à son office.

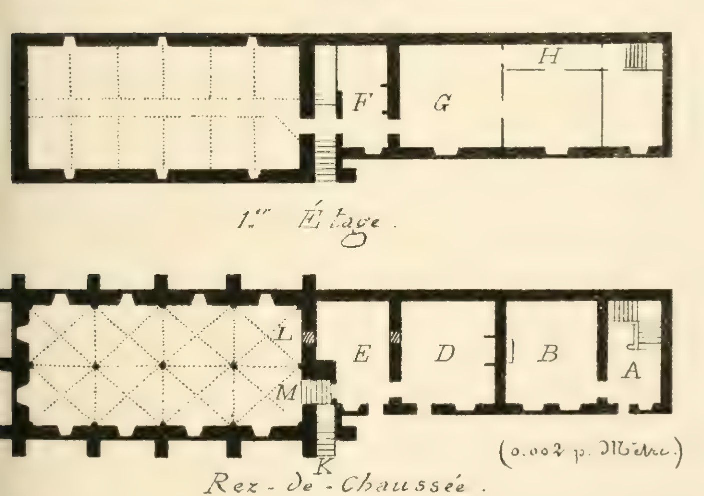
Nous avons observé des dispositions toutes semblables, en Touraine, dans le célèbre prieuré de Saint-Cosme, que le poëte Ronsard tint en commende, et dans lequel il mourut et fut enterré [1]. A défaut des autres

[1] Ajoutons, toutefois, qu'à Saint-Cosme, prieuré fort important, qui faisait figure aux portes de Tours, et que des commen-



ÉLÉVATION. (État actuel.)

PLANS.



PRIEURÉ DE LANCÉ.

distributions entièrement modernes, cette communication, qui, à Lancé aussi bien qu'à Saint-Cosme, est du premier XVIe siècle, se rattache certainement aux plus anciennes dispositions des deux prieurés.

Le logis conventuel a plus de cachet que le logis prieural. Tout le luxe, s'il y en a quelque part, semble avoir été réservé pour lui. Du reste, le bâtiment qui le constitue est aussi beaucoup plus ancien, et, si nous avons d'abord hésité à le croire contemporain de la fondation même du prieuré, le nouvel et plus minutieux examen que nous en avons fait récemment, ne nous laisse plus aucun doute. A travers les déformations des vieilles baies des fenêtres, le bouchage de quelques-unes d'entre elles, le bouchage aussi de quelques portes, et le crépis moderne qui dissimule presque entièrement ces précieux indices en même temps que les mortiers primitifs, il nous a été permis de constater, en effet, dans les quatre murs de ce logis et dans les contreforts qui le soutiennent, les marques incontestables de la fin du XIe siècle. Nous n'en ferons pas une description spéciale. Nous nous contenterons de les signaler en poursuivant l'examen de l'état actuel des choses.

C'est le pignon ouest du logis conventuel, qui se présente sur le chemin quand on vient de Saint-Amand et qu'on entre dans le bourg de Lancé. Pour l'éclairage des greniers logés sous les combles, et qu'un incendie récent a fait disparaître, il est percé de deux petites fenêtres plein cintre, géminées, sans ornements, et dont la pierre, quoique dure, est aujourd'hui singulièrement fruste.

dataires ont habité comme une villa, un élégant bâtiment séparé fut bâti à la fin du XVIe siècle pour le prieur et ses hôtes.

Les rampants du pignon sont tout simples aussi, et l'on ne peut considérer comme une décoration la sévère corniche en quart de rond, de 25 à 30 centimètres d'épaisseur, sans listel ou filet d'aucune sorte, et sans modillons, qui couronne les murs latéraux, en leur imprimant le cachet du XIe siècle. Mais ce bâtiment, qui a 20 mètres de long sur 10 de large, nous montre dans son plan et son élévation les proportions les plus heureuses.

Nos pères avaient cet art, que notre oubli des convenances architectoniques et notre parcimonie nous ont fait perdre, de donner à un édifice, par le juste rapport de ses parties et l'épaisseur suffisante de ses murailles, un aspect toujours caractéristique. On ne passe pas indifférent devant un moulin, une maison de ferme ou une simple grange de ces temps reculés. Moins encore devant le plus modeste des logis seigneuriaux ou conventuels.

Le rez-de-chaussée du logis conventuel de Lancé, aujourd'hui divisé par des murs, et formant une écurie, une remise et un cellier, était autrefois occupé par un beau réfectoire à deux nefs, voûté de voûtes ogivales qui existent encore, partagées, dans chaque nef, en quatre travées sur plan carré. Les arcs ogives, les arcs doubleaux et les formerets de ces voûtes retombent jusqu'à terre, et leurs nervures très-saillantes et passablement robustes, ne présentent pour toute moulure qu'un chanfrein sur les angles, tel qu'on en voit dans presque toutes les parties basses ou souterraines des bâtiments du XVe siècle et du commencement du XVIe. Notre plan peut donner l'idée de cette disposition, dont l'effet d'ensemble est nul aujourd'hui, mais qui ne manquait pas d'élégance.

Qu'on suppose un plafond de bois avec poutres et solives apparentes à la place de la voûte, et l'on aura l'état primitif de ce réfectoire au XIe siècle ; à moins qu'on ne préfère se le représenter couvert d'une voûte romane, ce qui n'est pas inadmissible. Dans tous les cas, il était alors éclairé, à l'ouest, par deux fenêtres plein cintre bouchées aujourd'hui, mais qu'on reconnaît parfaitement. Ces deux fenêtres correspondent aux deux nefs actuelles, et les ont éclairées certainement à leurs extrémités jusqu'au temps des aménagements présents.

Outre ces deux fenêtres, on constate, dans les murs latéraux du nord et du midi, qu'il en existait au XIe siècle, autant qu'il y a de travées aujourd'hui, c'est-à-dire quatre de chaque côté. Elles étaient aussi en plein cintre ; mais leur position ne correspondant pas exactement au milieu des travées, les demi-formerets des voûtes du XVIe siècle sont venus couper irrégulièrement leur ébrasement par le haut, ce qui a contraint de transformer ces fenêtres romanes, de 1^m,50 de hauteur environ, en petites fenêtres carrées, de 48 à 50 centimètres au plus. C'est l'état actuel des choses, si l'on fait abstraction de quelques bouchages et de deux grandes portes d'écurie et de remise, qui, en éventrant le mur du midi, au droit des deux travées centrales, ont fait disparaître les fenêtres.

Quant à la porte par laquelle on entrait dans le réfectoire au XIe siècle, on la retrouve bouchée et noyée avec son cintre roman sous les crépis modernes, dans le mur qui sépare la travée L de la pièce E, du rez-de-chaussée. Une autre porte romane, bouchée également, lui fait vis-à-vis, dans le mur qui sépare la pièce E de la pièce D. Nous les avons indiquées l'une et l'autre sur le plan.

Dans l'état actuel, on gagne cette partie du réfectoire, qui, séparée des autres, forme un cellier, par une porte M, du XVIe siècle, large de 1^{m},75, haute de 1^{m},90, percée dans un fort empâtement de maçonnerie destiné à porter l'escalier de pierre K, et dans le mur même du XIe siècle, contre lequel cet empâtement est appliqué. Cette porte à cintre surbaissé est fort belle, et les larges chanfreins qui rompent les arêtes de son robuste tableau lui donnent beaucoup de caractère. Elle s'ouvre sur six degrés, au moyen desquels on descend pour gagner l'ancien sol du réfectoire, conservé dans cette partie avec son carrelage de brique parfaitement intact. Sur les autres points, des remblais récents de 1^{m},30, ont surélevé le sol pour le mettre au niveau des terrains environnants, et il est impossible de se rendre exactement compte de ce qu'était ce beau vaisseau. Ici, au contraire, on s'en peut faire une idée parfaite, comme on peut exactement mesurer la hauteur de ses voûtes, qui était de 4^{m},20 sous clef.

Dans le mur séparant la pièce E de la pièce D, nous avons signalé une porte du XIe siècle faisant vis à-vis à l'ancienne entrée du réfectoire. Les dispositions du XVIe siècle nous montrent une communication équivalente faisant vis-à-vis à la porte que nous venons de décrire. Il en faut conclure qu'aux deux époques, par ces portes correspondantes se faisait le service du réfectoire ; ce qui nous dit que la pièce D devait être la cuisine conventuelle.

Cette hypothèse admise, tout vient aussitôt la confirmer. La pièce E, d'une médiocre largeur, n'avait pas de cheminée ; celle qu'on y voit est récente. Cette pièce possède dans le mur du midi, contre la porte du réfectoire, un évier fort ancien. C'était donc un vestibule.

Les moines y pénétraient par la porte extérieure du midi, et trouvaient, en se rendant au réfectoire, une fontaine dans l'évier pour se laver les mains. Ceci rentrait dans les usages claustraux.

Que la pièce D fut une cuisine, on n'en saurait douter non plus. Sa position l'indique d'abord clairement. Elle conserve, en outre, une énorme cheminée du XVIe siècle, avec de forts montants de pierre chanfreinés, surmontés de consoles puissantes sur lesquelles s'appuie la pièce de bois moulurée qui soutient le manteau.

Notre petit plan du rez-de-chaussée et celui du premier étage, sur lequel nous avons restitué au pointillé les cellules des moines, peuvent parfaitement donner l'idée de toutes ces dispositions. Quant à l'effet extérieur, on en jugera par le dessin du logis conventuel, que nous donnons dans la même planche, d'après celui que notre habile collègue M. Launay a pris sur nature, et qu'il a bien voulu mettre à notre disposition.

Ce dessin nous montre l'escalier de pierre dont nous avons dit un mot. Partant de la cour, à ciel ouvert, et s'enfonçant dans une baie profonde à double voussure, il gagne, au-dessus de la porte du réfectoire, déjà décrite, un palier, sur lequel s'ouvre à gauche une porte de pierre ogivale, très-nerveuse, ornée de chanfreins ; et, à droite, une autre porte, de pierre aussi, mais à linteau horizontal, quoique de la même époque. La première était la porte du dortoir des moines ; la seconde, celle du logement du prieur, nous l'avons dit. Les degrés se continuaient en bois, après le palier, pour gagner les greniers.

Tout simple, tout fruste même que soit à l'extérieur

l'escalier de pierre, il présente quelque chose d'assez pittoresque, mais plus propre, il faut le dire, à prêter de l'attrait au crayon qu'à plaire à la vue.

Nous avons déjà indiqué la place de la chapelle prieurale. Elle n'était pas fort grande : 5 ou 6 mètres de longueur à peine, sur 3m,50 à 4m de largeur, du levant au couchant. Ce que nous voyons est évidemment une reconstruction de la fin du XVIe siècle. Elle est voûtée en bois, à pans coupés et grossièrement, comme la nef de l'église dont nous parlerons bientôt. Du côté du prieuré (couchant), on aperçoit, noyées dans le mur, les retombées d'un grand arc plein cintre, chanfreiné, sans qu'il soit possible de bien préciser son rôle. Il est probable, cependant, qu'à la faveur de cet arc, la chapelle se prolongeait au couchant, sur des parties aujourd'hui découvertes.

Deux petites fenêtres, une en haut, au levant, une au milieu de l'arc, au couchant, éclairaient cette chapelle. Le mur de ce dernier côté laisse voir, sous le badigeon, un lambris peint en rouge, de 3 mètres de hauteur. Au-dessus, se montrent des traces de peinture verte, rouge, etc.; mais par places seulement, et avec des déchirures ou des solutions de continuité qui ne permettent pas de saisir les formes d'un sujet qui a dû pourtant exister.

L'autel était appuyé contre le mur du midi, dans l'axe de la voûte; et vis-à-vis, une large porte, à claire-voie balustrée par le haut, mettait la chapelle en communication avec l'église; pendant qu'une porte ouverte dans le mur du couchant la mettait en communication avec le prieuré, comme nous l'avons déjà dit en parlant de la disposition générale des bâtiments.

Près de la chapelle et au midi de l'église qui la joint, se développe un terrain indiqué au plan de la page 272

(année 1876), comme un ancien cimetière. On n'en gardait aucun souvenir, lorsque, il y a peu d'années, le propriétaire de ce terrain voulut le faire baisser de 60 à 70 centimètres pour le mettre au niveau de la rue. La pioche des ouvriers rencontra bientôt une première tombe en pierre, puis une seconde, et, enfin, tout un champ funèbre. Plusieurs cercueils, un peu plus enfoncés que les autres, gisent encore en terre; mais leur couvercle est à découvert, au niveau du sol. Deux ou trois se remarquent particulièrement devant une grange nouvellement construite à l'ouest du terrain, et que notre plan n'indique pas. Ils forment comme un dallage sans cesse foulé du pied.

Du reste, rien à noter dans ces tombes : il ne paraît pas qu'on en ait trouvé de monolithe, en forme d'auge. Un petit mur semble en avoir toujours dessiné le périmètre, et, la plupart du temps, la pierre tendre qui les couvrait était de plusieurs pièces. Nos informations ne nous ont pas appris non plus qu'il ait été trouvé de mobilier funéraire dans aucune de ces tombes. Les bijoux, qui se conservent plus ou moins, à peu près dans toutes les conditions d'enfouissement, auraient pu se retrouver, s'il y en avait eu. Quant aux étoffes, d'après la nature du sol, il semble qu'elles ont dû tomber vite en décomposition.

On ne peut donc rien dire de positif sur ce cimetière; mais, dans la position où il était placé, et composé entièrement de tombes de pierres comme il paraît l'avoir été, il est difficile de n'y pas voir le cimetière des moines.

Quant à préciser l'époque à laquelle remontaient les tombes elles-mêmes, cela nous est impossible. Elles ont été détruites à mesure qu'on les découvrait, et nous

n'avons pu en voir que d'informes débris. D'après ce que nous avons recueilli pourtant sur le mode d'enfouissement et sur l'emploi des pierres tendres comme couverts, nous ne pensons pas qu'on doive faire remonter au delà du XIVe siècle les sépultures découvertes, et il peut y en avoir de postérieures d'un siècle ou deux.

Les divers bâtiments, granges ou maisons de ferme, qui se voient au midi du prieuré, et qui en dépendaient autrefois, n'ont rien qui appelle l'attention. Par son nom de *citadelle*, le logis qui touchait jadis à la porte de l'enceinte éveille bien quelques souvenirs. On se représente tout aussitôt une porte flanquée d'un logis crénélé, tout au moins; on suppose en avant une douve profonde, un pont dormant et un pont-levis. Tout cela peut avoir existé ; tout cela même a dû exister; mais ni les restes informes, et modernes d'ailleurs, de la grande porte d'entrée; ni la citadelle, pauvre bicoque dont le nom seul est ambitieux, ne peuvent nous édifier sur ces vieilles dispositions. Aucune trace de douves non plus; pas la moindre chose, en un mot, qui rappelle les accessoires de clôture et de défense dont plusieurs prieurés importants conservent des spécimens.

L'église, cent fois remaniée, et qui garde les traces de plus d'un cataclysme, mérite plus d'examen. Certaines particularités qu'elle nous montre, quoique n'ayant rien d'architectural, et n'aboutissant guère qu'à lui donner un aspect ruiné, offrent même un sujet d'étude fort curieux. Nous les négligerons d'autant moins qu'elles constituent un véritable type adopté à la même époque sur une très-vaste étendue de pays.

Mais avant d'aborder cette étude, parcourons rapi-

dement la vieille église de Lancé, et notons les traces que chaque siècle a laissées sur ses murailles.

Telle qu'elle se présente à l'extérieur, cette église se compose d'un long parallélogramme reconstruit au XVIe siècle, remanié depuis, et soutenu par des contreforts simples: c'est la nef; d'un chœur en retraite, beaucoup plus étroit, plus ancien et fort ruiné; d'une abside enfin, moins endommagée par la main des hommes que le reste de l'édifice, et qui, bien que fort ancienne, lui semble supérieure par la solidité, comme elle l'est, en effet, par les formes architectoniques et l'ornementation.

Les murs de la nef sont en moellon et assez mal bâtis. Ils n'ont pas plus, en outre, de 70 centimètres d'épaisseur, et ceci est à noter; car nous verrons bientôt à quelles conséquences cette exiguïté de proportions a forcément conduit les restaurateurs, lorsqu'ils ont voulu rendre au monument les insignes dont la liturgie catholique ne permettait pas de le priver, et auxquels les traditions de l'époque devaient assigner une place absolue, si l'on en juge par les inconvénients bravés pour y obéir.

Dans ces murs de la nef, au midi, deux larges fenêtres; au nord, une seulement. Nous les verrons mieux de l'intérieur.

Nous décrirons plus loin le côté nord du chœur. Quant au côté du midi (extérieur) il ne mérite aucune mention.

Il en est tout autrement de l'abside. Demi-circulaire et en appareil moyen, elle est partagée en trois portions par quatre contreforts. Chaque portion est, en outre, divisée en trois parties dans sa hauteur: un soubasse-

ment saillant, couronné d'une cimaise à chanfrein ; un étage intermédiaire surmonté d'un élégissement en glacis, et occupé par une fenêtre plein cintre qu'enveloppe une archivolte moulurée, retournée à la hauteur du coussinet des arcs ; enfin, un couronnement en retraite sur le deuxième étage, et qui, sous une corniche nerveuse soutenue par des modillons à figures, présente trois arcatures aveugles, plein cintre, à bandeau plat, retombant sur quatre colonnettes coiffées de jolis chapiteaux à feuilles d'eau pour la plupart. La base des colonnettes s'appuie sur la saillie du mur élégie en glacis, comme nous l'avons déjà dit, et cette saillie remplit par conséquent le double rôle de corniche par rapport au deuxième étage, et de plinthe pour le troisième.

Ajoutons que les contreforts, en séparant ces panneaux à surface courbe, leur prêtent un attrait de plus; carrés jusqu'à la hauteur de l'archivolte des fenêtres, ils s'amincissent après en pyramide tronquée, pour recevoir, à la hauteur de la retraite du troisième étage, une colonnette détachée qui, plus forte et plus haute que celles des arcatures, relègue celles-ci au second plan, et les encadre en s'élevant jusqu'à la corniche du couronnement.

Cette disposition, dont les proportions sont extrêmement heureuses, n'est pas sans rapport avec celle de la charmante église de Nourray, dessinée par notre collègue M. Launay, dans l'Histoire du Vendômois de M. de Pétigny, et qui a été pour un autre de nos collègues, M. Queyroy, le motif d'une eau-forte remarquable entre tant d'autres qu'il a produites.

Nous retrouvons, en effet, dans l'abside de Nourray, les trois divisions en hauteur, affectées toutes trois aux mêmes fonctions qu'à Lancé. Peu de chose distingue le

soubassement, l'étage intermédiaire et la partie carrée des contreforts; mais, dans le troisième étage, les différences deviennent plus sensibles. Pendant que les contreforts portent à Lancé une colonnette simple, ils portent à Nourray deux colonnettes couplées. Deux colonnettes du même genre reçoivent aussi, à Nourray, les retombées des arcatures, et la corniche, au lieu de présenter comme à Lancé une masse rectiligne appuyée sur des modillons carrés, se festonne en petits arcs auxquels les modillons servent de coussinets.

Malgré cette ornementation plus riche, nous inclinerions à préférer l'abside de Lancé, moins trapue, plus gracieuse dans ses proportions, et plus ferme en même temps que plus simple dans ses lignes. Toutes deux, cependant, représentent, en définitive, de délicieux spécimens du XIIe siècle ; mais l'abside de Lancé nous paraît un peu antérieure à celle de Nourray.

Nous ne parlons ici, du reste, que du revêtement des murs, et nous devons noter, avant d'en finir avec cet examen extérieur, que le soubassement de l'abside de Lancé n'est appareillé que tout juste ce qu'il en a fallu pour relier les contreforts à la maçonnerie d'une vieille abside préexistante, que le XIIe siècle restaurait et ne construisait pas.

Entre les contreforts, en effet, se voient dans le soubassement, tel qu'il se présente encore à nous, des restes d'anciennes murailles, et même, près des fondations, quelques traces de petit appareil grossier.

Pénétrons maintenant dans l'église, et procédons en sens inverse dans notre visite.

L'abside d'abord. — Elle est voûtée en cul de four légèrement surélevé. Ses retombées s'appuient sur une

corniche découpée en dent de scie. Au-dessous, s'ouvrent trois fenêtres en plein cintre, de grandeur moyenne, et dont l'archivolte tout unie repose sur deux colonnettes coiffées de chapiteaux à feuilles d'eau, et encastrées dans un angle rentrant taillé sur l'arête de la baie. Au-dessous des fenêtres règne une cimaise circulaire moulurée en tore.

Le chœur est beaucoup plus curieux, non que son architecture soit plus remarquable, mais parce qu'au milieu de véritables ruines, il offre à l'investigateur les traces positives d'une église remontant au moins aux premières années du XIe siècle, si elle ne lui était pas antérieure ; et qu'en outre, il laisse comprendre les dispositions importantes de cette église.

On est frappé, en effet, dès qu'on pénètre dans cette partie, de l'aspect de six piliers carrés, trois au midi, trois au nord, qui saillissent de 0m,60 sur le plein des murs latéraux, et n'ont pas moins de 0m,85 de largeur. Leur appareil ne se distingue plus guère, et leurs joints moins encore, à travers les rapiécetages, le crépis moderne et l'épais badigeon qui les couvrent. On peut juger néanmoins que la pierre, quelque peu apparente encore, est fort grossièrement taillée, surtout si on la compare avec celle qui forme, à l'extérieur de l'église, les revêtements du XIIe siècle. Ceci ferait déjà présumer que les piliers sont antérieurs à la restauration de l'abside. Mais, lorsqu'on observe qu'ils sont couronnés d'une corniche chanfreinée comme les piliers de l'église de Lavardin, par exemple, ou ceux d'une foule d'autres églises du XIe et même du Xe siècle, on n'hésite plus à reconnaître leur grande ancienneté. Entre les trois piliers du nord, d'ailleurs, sont percées deux petites fenêtres plein cintre, sans moulures, sans colonnettes, et

d'une étroitesse que les X[e] et XI[e] siècles admettent seuls[1].

Du reste, si l'empâtement de maçonnerie posé sur les piliers au XV[e] siècle pour les raccorder avec la voûte de bois construite alors au-dessus du chœur, ne nous permet pas de voir le rôle qu'ils jouaient primitivement, la retombée d'une voûte romane, large encore de près d'un mètre, qui surmonte les murs, nous l'apprend sans hésitation possible. Et nul doute ne peut s'élever sur le rôle commun des murs et des piliers : car c'est la corniche même de ceux-ci qui, retournée sur les murs, supporte la retombée.

Il est donc certain que les piliers ont porté les bandeaux plein cintre sur lesquels s'appuyait une voûte romane en berceau, qui couvrait le chœur.

Mais cette conclusion n'est pas la dernière à tirer des faits que nous voyons. Ces piliers, par leur saillie de 0,60 c., nous dénoncent une saillie égale des bandeaux sur le plein de la voûte. Bien que les saillies des bandeaux fussent considérables au XI[e] siècle, celle-ci est exagérée pour un berceau de 3^{m} à 3^{m},60 seulement de diamètre. En outre, les piliers sont distants de 2^{m},35 à peine, et cet espace est encore réduit par l'adjonction aux piliers de l'entrée du chœur et de l'abside, d'un pilastre en retraite de 0^{m},30 et de 0^{m},55 de largeur, destiné à renforcer les murs ; ce qui n'empêche pas qu'à l'extérieur on ne constate, au droit de chaque pilier, un contrefort puissant pour l'époque[2].

[1] Entre les piliers du midi, les murs ont été refaits ou remaniés aux XV[e] et XVI[e] siècles.

[2] C'est toujours le côté du midi, seul intact, que nous étudions.

De ce concours de précautions, suffisantes ou insuffisantes, mais dont les constructeurs du XI[e] siècle s'affranchissaient souvent avec la témérité de l'ignorance, il est impossible de ne pas conclure à une surcharge supérieure des murs et de la voûte du chœur; et de cette surcharge on devine bien vite le motif.

C'est en effet à cette place que, d'ordinaire, figurent les clochers de pierre des plus vieilles églises rurales, et les exemples se presseraient sous notre plume si nous voulions les invoquer ici. Trop petites pour avoir des transepts, et, par conséquent, dépourvues des intertransepts qui portaient la tour liturgique dans de plus vastes monuments, elles plaçaient cette tour sur le point correspondant du chœur, de telle sorte que l'acolyte, en servant la messe, n'eût qu'un pas à faire pour saisir la corde des cloches et les sonner à l'élévation.

Au-dessus d'une voûte en berceau, nervée de platesbandes retombant sur les piliers carrés que nous voyons, s'élevait donc un clocher en maçonnerie, dans l'église primitive de Lancé. L'affirmer n'est pas formuler une hypothèse, tant probable fût-elle ; c'est exposer un fait acquis, dont les pierres témoignent [1].

Mais les pierres disent autre chose encore, et il n'est pas inutile de constater jusqu'où d'informes débris peuvent parfois porter la lumière, et comment, par exemple, ils peuvent donner leur ordre chronologique, et

[1] L'église de Nourray, dont l'abside, le chœur et la nef présentent la même disposition qu'à Lancé, possédait encore sa voûte du chœur il y a cinq ans. Nous n'avons pas eu la chance de l'étudier dans cette partie avant les restaurations qui ont fait tomber l'ancienne voûte. Il est probable que nous y aurions saisi quelque trace du clocher de pierre, détruit à la même époque sans doute que celui de Lancé et beaucoup d'autres.

même assigner leur date précise à des restaurations dont les documents écrits et les traditions n'ont gardé nul souvenir.

A voir un grand arc triomphal du XVe siècle s'appuyer sur les deux piliers qui forment l'entrée du chœur ; à voir la voûte de bois d'une ogive suraiguë qui couvre le chœur lui-même, et que le XVe siècle revendique également comme sienne, on se croirait en droit d'affirmer que la voûte de pierre a été renversée à cette même époque, et, sans doute, peu avant la construction du lambris actuel. Il n'en est rien pourtant, et nous devons remonter certainement de trois siècles, pour avoir la date de ce cataclysme.

Si l'arc triomphal de l'entrée du chœur, en reposant sur les premiers piliers, nous dit en effet que ces piliers étaient privés de leur cintre au XVe siècle, l'archivolte du cul de four de l'abside, en appuyant ses retombées sur les deux derniers piliers, nous dit la même chose pour le XIIe. Ainsi ce n'est pas l'arc triomphal, ce n'est pas la voûte de bois qu'il faut considérer pour avoir une date certaine : c'est l'abside. Elle s'élevait au XIIe siècle, et, dans les conditions où elle se présente, elle nous dit, sans ambage possible, qu'elle fut une restauration, puisqu'elle put s'appuyer sur des piliers préexistants, dépourvus déjà des arcs qu'ils avaient soutenus.

Si nous nous portons à l'extérieur de l'église pour examiner de nouveau le mur nord du chœur, nous trouvons aussitôt, de son antériorité à la restauration de l'abside, une autre preuve pour corroborer celles que nous avons déjà acquises. Sur cette face du mur s'étend, en effet, l'appareil XIIe siècle dont l'abside est couverte. Mais les écarts particuliers des proportions et des formes

architectoniques auxquelles il prête son ornementation, montrent que là, il n'était pas maître de ses allures. Ainsi les deux petites fenêtres [1] sont couronnées de quatre archivoltes chevronnées, dont la dernière se retourne sur le plein du mur et gagne les contreforts. Ce serait assez déjà pour que, sans avoir vu l'intérieur, on se tînt en garde contre les apparences. Ces meurtrières, en pareil lieu [2], ne furent jamais de l'époque qui est venue les ornementer; leur cintre et le retour de leur dernière archivolte, ne correspondent pas non plus avec les cintres et les retours d'archivoltes des fenêtres absidales; enfin la corniche dont on a chargé le mur est plus élevée que celle de l'abside.

On considérerait donc tout ce travail comme un de ces placages très-fréquents alors, et au moyen duquel on aurait tenté d'harmoniser le vieux chœur resté debout, avec l'abside reconstruite presque entièrement. Mais, lorsqu'on a étudié l'intérieur du chœur comme nous l'avons fait, de ces considérations ressort une certitude de plus de l'antériorité du mur.

Or, tout ceci est parfaitement d'accord avec la date des anciennes chartes que nous avons vues mentionner l'église de Lancé. Il est très-certain, d'après les débris que nous venons d'étudier et de dater, que, dès la fin du Xe siècle ou le commencement du XIe, il existait une église dans cette localité. Donc, peu après la fondation du prieuré, et dans la seconde moitié du XIe

[1] L'une, la plus près de l'abside, est entièrement masquée par la sacristie, bâtie en 1782. Mais elle se voit dans les combles de ce petit bâtiment.

[2] On en voit quelquefois au XIIe siècle dans des soubassements de clochers ou dans des tours occupées par des escaliers; jamais dans le corps d'une église.

siècle, nous avons pu assister à la donation, qui fut faite à cet établissement religieux, de trois parties de l'autel [1] et des dîmes de Lancé, par la dame vendômoise du nom de Domitilla, et de la quatrième partie par les chevaliers Gervais et Drogon.

Quelle cause avait entraîné la première ruine de Lancé? Il serait difficile de le dire. Probablement le jeu des voûtes, qu'à cette époque on faisait fort mal, qu'on surchargeait beaucoup [2], et dont on ne savait pas neutraliser les poussées.

En reconstruisant l'abside, on refit certainement la voûte du chœur et le clocher. Le luxe de la restauration absidale, étendue en revêtement jusqu'à la partie extérieure du chœur, ne nous permet pas d'en douter. Les contreforts appareillés que nous avons observés au nord du chœur, au droit des piliers intérieurs, et qui, par leur saillie, appartiennent évidemment au XIIe siècle, en sont une preuve aussi pour les voûtes. Elles étaient tombées, parce que des contreforts, ou du moins des contreforts suffisants, ne les buttaient pas : on éleva ou l'on renforça les contreforts pour les voûtes nouvelles.

Quant à la reconstruction du clocher, nous observerons bientôt dans la nef des faits qui nous prouveront qu'il a dû exister en pierre jusqu'au XVe siècle. Achevons donc par ce côté notre exploration.

Dans la nef, tout est relativement moderne. En même temps qu'on a dressé au XVe siècle le grand arc qui ou-

[1] On n'a pas oublié qu'on désignait alors sous le nom d'*autel* une église rurale.

[2] La voûte de Nourray arrivée jusqu'à nous, avait près d'un mètre d'épaisseur. (Article de M. Brisacier, *Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois*, 1876, p. 97.)

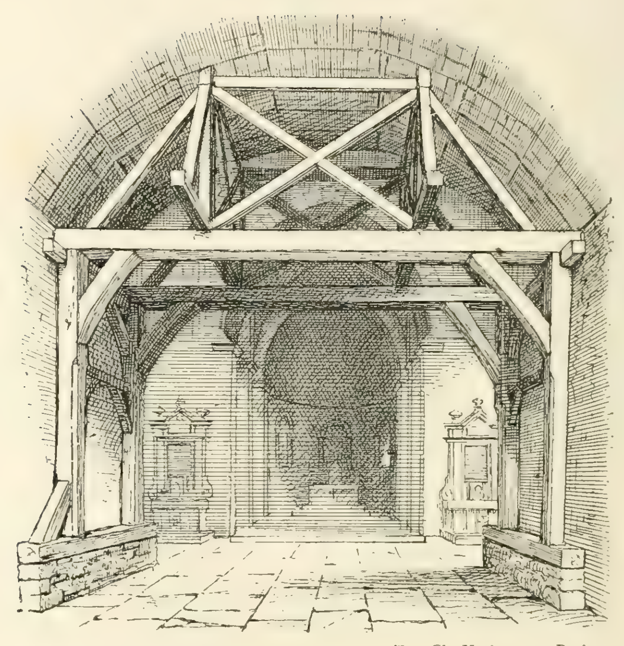
vre le chœur, on l'a surmonté d'un mur qu'on a étendu sur les murs en ailes adjoints aux piliers de l'entrée pour l'élargissement du vaisseau. On a refait plus tard, et à peu près en entier, les deux murs latéraux de cette partie de l'église. Ils ont été percés de deux fenêtres ogivales du XVI[e] siècle ou du premier XVII[e], qui se font presque vis-à-vis devant la tribune, sont ébrasées à l'intérieur et à l'extérieur, et, dans leur double ébrasement, sont ornées d'une large moulure en gorge, accostée de deux petites [1].

Le mur du couchant n'a été que restauré. Entre ses deux contreforts qui sont vieux, et dans une applique de maçonnerie du genre de celles que montrent les petites églises restaurées au XII[e] siècle [2], on a percé une porte en plein cintre, couronnée d'une voussure surbaissée qui va mourir sur les contreforts.

La clef du cintre de la porte et la dernière pierre des pieds - droits sur lesquels ce cintre appuie ses retombées, sont fortement saillants; mais sans ornement aucun. C'est une véritable porte Louis XIII, du commencement du XVII[e] siècle. Cela ne dit nullement qu'elle ne soit pas contemporaine des fenêtres de la

[1] Une seconde fenêtre qui perce un reste de vieux mur au midi, près du chœur, a été ajoutée dans des temps peu éloignés. Elle est grossièrement faite et sans caractère.

[2] Le principe de ces appliques se montre évident dans les vieilles églises de campagne. Les murs des nefs du X[e] ou XI[e] siècle, qui n'avaient pas soutenu des voûtes, n'avaient pas en général plus de 60 à 70 centimètres d'épaisseur, et ne pouvaient fournir l'ébrasement nécessaire pour loger les archivoltes concentriques devenues à la mode. On y suppléait en élevant contre les vieux murs un mur nouveau qui en augmentait l'épaisseur au point où devait s'ouvrir la porte. Ces appliques devinrent aussitôt un motif d'ornementation architecturale, et l'on ne cessa pas d'y avoir recours dans tout le moyen âge, même dans des monuments neufs, les ébrasements ayant pris des proportions exagérées auxquelles peu de murs pouvaient suffire.



Typ. Ch. Unsinger. — Paris.

ÉGLISE DE LANCÉ (INTÉRIEUR).

nef. Ces fenêtres sont ogivales, il est vrai, mais, d'après leurs moulures et leur double ébrasement, on est d'autant plus autorisé à les faire, non-seulement du XVIe siècle le plus avancé, mais des premières années du XVIIe, que dans le mur sud du chœur, rebâti au XVe siècle, la seconde fenêtre [1], percée postérieurement, et découpée en plein cintre, est ornée d'un double ébrasement et de moulures entièrement semblables.

Tout cela, du reste, mérite en soi peu d'attention, et si nous nous y sommes arrêté, c'est uniquement pour y trouver des dates certaines qui nous serviront bientôt à faire l'histoire des cataclysmes dont l'église de Lancé a été plusieurs fois victime. Passons donc, et portons toute notre attention sur cette lourde et disgracieuse charpente qui s'étale dans la nef, devant le chœur, obstruant la vue de la manière la plus désagréable.

Au premier coup d'œil, lorsqu'on entre dans l'église de Lancé sans être prévenu, on croit entrer dans une église en réparation et voir devant soi les échafaudages dressés dans ce but. Mais les fortes proportions de la plupart des pièces de bois, qui n'ont pas moins de 0^{m},40 et même 0^{m},50 d'équarrissage, leur travail relativement soigné, leurs assemblages enfin, font bien vite abandonner cette idée première.

Ce n'est pourtant pas qu'on se sente entraîné vers une autre. Non; en fouillant du regard cette étrange machine, on remarque d'abord qu'elle se compose de deux fortes poutres portant sur les murs, et, cependant, soli-

[1] La première fenêtre du chœur, côté du midi, a été ouverte dans des temps rapprochés, comme la dernière de la nef déjà signalée du même côté. Elle est comme elle, grossière et sans caractère.

dement étayées à leurs extrémités, en même temps que leur flèche est maintenue par des aisseliers nerveux. Ce sont là de simples supports. Sur eux s'appuie une charpente en forme de caisse cubique ou à peu près. Les pièces verticales des angles de cette charpente pénètrent le plafond ; on le constate avec surprise ; mais, ni les croix de saint André qui relient ces pièces entre elles, ni les jambes de force qui les contre-boutent, ne laissent deviner ce qu'elles y vont faire. Toutes ces précautions, — précautions grossières et primitives toutefois, — sont prises pour maintenir la verticalité de ce curieux engin ; Mais quelle est la cause qui tend à déranger cette verticalité, et contre laquelle on a si énergiquement tenté de se prémunir ? — Mystère !

Il faut, pour avoir le mot de l'énigme, se rappeler qu'à l'extérieur, sur la partie du toit correspondante à ce point de la charpente, on a vu s'élever un clocher de bois couvert d'ardoises. Toute cette charpente, en effet, porte le clocher, dont la flèche aiguë s'élance très-haut dans les airs, au milieu de cette vaste plaine dépouillée de la Beauce, sous ce ciel où les vents les plus violents passent et repassent sans cesse.

Voilà donc le fait brutal reconnu. Il y a là un clocher. Mais cette constatation ne donne pas le mot à toutes vos perplexités. Pour un mystère qui vous a été découvert, que de points d'interrogation vous font encore leur sournoise courbette !

Et en effet : Pourquoi ce clocher a-t-il été élevé dans de si étranges conditions? A quelles préoccupations considérées comme impérieuses, sans doute, a dû répondre un pareil travail ? Enfin, à quelle époque et par suite de quelles circonstances a-t-il été exécuté ?

Nous allons répondre à toutes ces questions; car l'ap-

plication de cette méthode empirique, inobservée jusqu'ici, ne se limite pas à l'église de Lancé. On la voit dans l'église d'Huisseau sa voisine ; elle se retrouvait à Nourray avant des restaurations récentes qui l'ont fait disparaître [1] ; elle se retrouve à Ambloy [2] ; elle se retrouve dans une foule d'autres églises du Vendômois, et dans le Blaisois, et dans la Touraine, et dans le Maine, et dans l'Anjou. Si bien que tous les clochers de bois à flèches aiguës, dans les anciennes églises rurales de ces pays, peuvent être présumées d'avance appuyées sur des charpentes du même genre, sans qu'il y ait guère chance de se tromper.

Voyons donc ce qu'il en faut penser.

1° *Pourquoi de si étranges conditions?* Lorsqu'on date bien toutes les restaurations qui entourent cette grande charpente, et la charpente elle-même, la réponse est facile. Les charpentes qui couvrent le chœur et la nef ont été refaites au XVe siècle : leurs entraits apparents [3] et les plafonds dont on les a revêtues, n'en peuvent laisser aucun doute. Nous avons d'ailleurs une charte qui fait la date de restaurations analogues dans l'église d'Huisseau, comme nous le verrons bientôt. La charpente du clocher accuse une restauration postérieure, par sa complète indépendance, par les appuis qu'elle a dû prendre, par son élévation, enfin, à travers des toitures évidemment tranchées pour lui livrer passage.

[1] Voir la lettre de l'architecte à ce sujet. Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois, année 1876, p. 97.

[2] A Ambloy, la charpente du clocher est masquée par un plafond de plâtre en plein cintre, qui n'existe que dans cette partie de l'église. A Huisseau, c'est un plafond régnant sur toute la nef, qui la cache en dissimulant l'ancienne voûte de bois du XVe siècle et tous les entraits de la toiture.

[3] Nous parlons des entraits de la nef; le chœur n'en a pas.

Nous ne doutons nullement qu'un clocher de bois n'ait été élevé sur le chœur avec les charpentes du XVe siècle. C'était sa place liturgique, celle qu'avait occupée le clocher de pierre qu'il remplaçait. On ne l'avait pas oublié. Mais il est facile de comprendre, par les proportions mêmes de la base du clocher actuel, que, sur le chœur, le clocher de bois ne pouvait avoir aucune solidité. Voyez de quelles puissantes contre-fiches il a fallu flanquer les quatre poteaux destinés à porter la flèche et à servir de beffroi, pour qu'ils pussent résister à l'action des vents et à la vollée des cloches ! On mesure près de 7m entre leurs pieds opposés ; et le chœur, épaisseur des murailles comprise, excède à peine 4m.

Si exigu qu'on suppose donc le clocher élevé au-dessus du chœur, on comprend qu'il était impossible de le contre-bouter d'une manière suffisante. Il devait craquer bientôt et se disloquer en tout ou en partie.

Dès lors où le reporter si ce n'était dans la nef, et comment éviter que sa base fût visible lorsqu'elle avait besoin d'une telle ampleur, d'un tel développement ?

Quelques rares et curieux exemples recueillis en Normandie, dans des circonstances analogues, montrent bien la difficulté tournée au moyen d'énormes consoles de bois, dont le pied s'appuie sur les murs, et dont le corps se lie aux arbalétriers des toitures. Ces consoles ont permis de reporter beaucoup plus haut la charpente du clocher, et de laisser la vue libre. Elles sont, en outre, un motif d'ornementation qui peut avoir sa valeur. Mais cette méthode exige des murs puissants et de fortes toitures. Elle est coûteuse en outre ; et tout trahit dans nos églises du Vendômois une extrême détresse au moment où elles ont refait leurs clochers. En supposant que leurs ouvriers connussent le procédé normand, ce

qui est douteux, elles n'avaient d'ailleurs pour l'appliquer, ni des murs assez résistants, ni des toitures assez fortes.

On voit aussi, dans certains pays, un petit clocher de pierre s'élever sur le pignon qui surmonte l'arc triomphal du chœur, lorsque le grand clocher est détruit. Il est porté sur un double encorbellement. Mais c'est encore une méthode coûteuse et qui ne peut s'appliquer qu'à des murs épais.

On était donc fatalement contraint de faire ce qu'on a fait à Lancé, comme à Nourray, Ambloy, Huisseau et ailleurs. Les conditions étranges dans lesquelles se présentent ces restaurations, n'étaient pas de choix, mais de nécessité.

Et à cette occasion, nous observerons que la présence dans la nef de ce nouveau clocher, en nous démontrant l'impossibilité de consolider un clocher de bois sur le chœur, vient donner une preuve de plus, et une preuve sans réplique, au système du clocher de pierre que les restes conservés des plus anciennes constructions nous avaient fait admettre pour les premiers temps.

2° *A quelles préoccupations considérées comme impérieuses répondait un pareil travail ?* — Le clocher est le signe extérieur par excellence du temple catholique. Il n'y a pas d'église sans clocher. Il en fallait donc un nouveau à ces églises qui avaient vu détruire le leur ; ceci est évident. Mais d'autres préoccupations se font jour dans la position du clocher de Lancé. On pouvait le reporter contre le mur de la façade, comme on l'a fait à Ambloy. On pouvait même, comme à Huisseau, le placer au milieu de la nef. Dans l'un et l'autre cas, l'effet eût été moins disgracieux. On l'a élevé contre le mur du

chœur, s'inquiétant peu de masquer l'arc triomphal et d'obstruer la vue. Pourquoi ?

Évidemment, pour conserver le plus possible au clocher sa place liturgique primitive. On était contraint de l'exiler du chœur ; on le plaçait à l'entrée. Celui qui servait la messe avait quelques pas de plus à faire pour sonner les cloches à l'élévation ; mais, enfin, il ne s'éloignait pas sensiblement.

C'est donc le respect de la tradition qui a valu à l'église de Lancé ce disgracieux appendice à la place où il est. On a tout bravé pour conserver intacte l'obéissance à la règle. Cela devait se passer ainsi dans une église qui dépendait de la grande abbaye de Marmoutier ; et la preuve que cette place était bien intentionnelle, en dehors de toute nécessité de construction, c'est que, dans l'église de Nourray appartenant aussi à Marmoutier, elle avait été choisie également et au mépris des mêmes inconvénients, ce que nous ne voyons pas ailleurs.

3° Enfin, *à quelle époque et par suite de quelles circonstances cette restauration ?* — Nous avons parlé d'une charte qui peut nous aider à faire les dates. Il nous est d'autant plus commode de nous en servir qu'elle a été publiée *in extenso* par notre savant ami M. Bouchet dans le Bulletin de la Société du Vendômois[1]. Cette charte est de Pierre Béchebin, évêque de Chartres, et son but est de stimuler le zèle des fidèles pour la restauration de l'église d'Huisseau » tellement « désolée et ébranlée dans sa structure et dans ses mem- « bres par l'effet des affreuses tempêtes des guerres...

[1] Voir texte et traduction dans le Bulletin de 1872, pp. 65 à 69.

« que ladite église menaçait une ruine complète. » Or cette charte est datée du 19 janvier 1448, ce qui nous montre que les grandes guerres dont elle fait mention sont les guerres anglaises des règnes de Charles VI et de Charles VII.

Ce n'est pas ici le lieu de rechercher, la charte du XVe siècle à la main, quelles sont, dans l'église d'Huisseau, les restaurations qui furent la conséquence de l'appel fait aux fidèles. Nous dirons seulement que les restaurations d'Huisseau se rapportent positivement à deux époques : les plus importantes et les plus largement comprises, au XVe siècle ; les autres, accomplies à la hâte, tant bien que mal et avec des ressources insuffisantes, à la fin du XVIe ou au commencement du XVIIe siècle [1].

Il est aisé d'en conclure que si les grandes guerres anglaises ruinèrent l'église d'Huisseau, les guerres de religion ne l'épargnèrent pas non plus. On sait, du reste, tout ce que les églises eurent à souffrir à cette triste époque, et plus particulièrement, semble-t-il, dans la Touraine, le Blésois et le Maine. Enclavé dans ces provinces et traversé en tous sens par les grandes voies qui les mettaient en communication et portaient les armées des divers partis, le Vendômois devait souffrir comme elles, et d'autant plus, que les réformés y étaient autorisés par la présence à Vendôme de la zélée calviniste Jeanne d'Albret. Elle avait laissé ses lansquenets dévaster sous ses yeux l'église collégiale de Saint-Geor-

[1] Le mur du midi, tombé sans doute, fut alors remplacé par un colombage garni en pisé. On a dû le conserver derrière le mur actuel, élevé il y a peu d'années; car ce colombage porte toutes les charpentes.

ges du château, et profaner les tombeaux des ancêtres de son époux Antoine de Bourbon. Comment les réformés ne se seraient-ils pas cru tout permis ?

Entre les églises des environs de Vendôme, celle d'Huisseau était aussi placée dans des conditions qui l'exposaient davantage. Une ancienne voie de Vendôme à Tours, celle qui avait conduit les troupes de Foulques Loison et de Geoffroy Martel dans la plaine où elles se livrèrent bataille, celle qui était encore au XVIIIe siècle la route de la Touraine, traversait le bourg et le désignait aux pillards.

L'église de Lancé, plus éloignée, plus cachée, avait moins souffert peut-être au XVe siècle. Sa voisine immédiate, l'église de Nourray, ne perdit alors que son clocher ; car toutes ses voûtes existaient encore en 1872, nous l'avons dit. Saint-Martin de Lancé perdit non-seulement son clocher, mais les voûtes du chœur. La voûte en bois du XVe siècle qui les remplace nous le montre clairement.

C'est tout ce que nous pouvons dire de cette église pour cette époque. Mais ses importantes restaurations de la fin du XVIe siècle ou, plus probablement, des premières années du XVIIe, comme nous l'avons fait remarquer, ne laissent pas douter qu'elle n'ait été saccagée par les Huguenots. C'est de l'histoire écrite sur la pierre.

Que la charpente actuelle du clocher appartienne à cette dernière restauration, nous l'avons établi, croyons-nous. Peut-être en pourrions-nous trouver une preuve nouvelle dans la comparaison du travail assez grossier des entraits du XVe siècle, avec le travail simple, mais fort bien exécuté, des poutres principales et des poteaux

chanfreinés qui les supportent. Mais il nous paraît inutile d'insister.

Quant à savoir si le clocher de bois posé sur le chœur avait été renversé par les seules causes de ruine qu'il portait en lui, ou si la rage des hommes y avait aidé, ce n'est pas possible avec certitude. Cependant, de la construction de nouveaux clochers à la même époque, et, pour ainsi parler, au même moment dans diverses églises voisines, il semblerait logique de conclure à une destruction simultanée et, par suite, intentionnelle.

Nous avons répondu à toutes les questions. Leur étude nous montre, en définitive, qu'il y a quatre époques précises dans l'histoire du clocher de Lancé : 1° celle de la construction en pierre au Xe siècle ou au commencement du XIe ; 2° celle de la restauration, en pierre aussi, au XIIe siècle ; 3° celle de la restauration en bois, sur le chœur, au XVe ; enfin, celle de la restauration en bois, sur la nef, dans les dernières années du XVIe siècle ou les premières du XVIIe.

Et ce que nous disons de Lancé, on peut le dire avec tout autant de certitude des églises de Nourray, d'Huisseau et d'Ambloy, dont nous nous sommes rendu compte. Nous ne doutons pas qu'on ne puisse le dire aussi de toutes les églises similaires restaurées de la même façon, à la même époque, et l'on nous pardonnera d'être, en vue de la généralité de ce fait et de ce qu'il nous apprend, descendu dans de minces détails pour chercher une solution qui pouvait paraître au premier coup d'œil parfaitement indifférente.

(Voir au *verso* les Additions et Corrections.)

ADDITIONS

Trois prieurs à ajouter à la liste que nous avons donnée de ces officiers (1877, pp. 38 à 41). Deux doivent être inscrits en tête. Nous avions hésité d'abord, les textes où ils sont désignés par le titre de *prior noster*, ne laissant pas très-bien comprendre si c'étaient les moines de Marmoutier ou ceux de Lancé qui parlaient. Nous croyons pouvoir maintenant affirmer que ce sont les moines de Lancé. Dès lors ces deux prieurs nous sont acquis.

Le premier se nomme Odon ; il figure comme réglant une contestation avec *Tiebaud fils de Loyer*, dans les chartes IXe et XIe du Cart. de Marmoutier, la première, sans date, la seconde, datée de 1072, IXe année de l'abbé Barthelemy. Mais cette dernière mentionne Odon comme mort. Or la charte VIIIe place le commencement de ces contestations sous l'abbé Albert, mort en 1064, quelques années après la fondation du prieuré de Lancé. Il est donc probable qu'Odon a été le 1er prieur, dans les derniers temps de l'abbé Albert, et les premiers de l'abbé Barthelemy.

Le second prieur que nous restituons se nomme Alaume *(Adelelmus)*. Il termine par un accord dernier, dans une charte sans numéro intercalée au Cart. entre la XIIe et la XIIIe, toutes les contestations soulevées par ce *Tiebaud fils de Loyer* ci-dessus nommé, et dont les contestations ne remplissent pas moins de six chartes de suite, de la VIIIe à la XIIe, et à celle qui la suit sans numéro. Nous n'avons pas de date précise pour le prieur Adelme ; mais il est probable qu'il a immédiatement succédé à Odon.

Les six chartes pleines des contestations de *Tetbaldus* se suivent en effet dans un ordre exact, et nous pouvons nous rendre compte très-approximativement de leurs dates. La XIe est d'ailleurs datée de 1072, comme nous l'avons dit, et l'accord a lieu *in aula comitis Guidonis,* à la cour de Guy, qui, en sa qualité de tuteur du jeune Bouchard, prenait, on le sait, le titre de comte. La XIIe est signée du comte Guy, et du comte Bouchard *encore enfant ;* nous sommes plus près de la majorité de Bouchard, évidemment, entre 1072 et 1075. Enfin, la charte sans

numéro qui suit la charte XII[e], et dans laquelle le prieur Adelme est partie active, est signée du comte Bouchard seul; elle est conséquemment de 1075 au moins, si elle n'est pas postérieure.

Nous croyons donc pouvoir ainsi marquer la place de nos deux prieurs :

De la fondation à 1070 environ, — ODON.

De 1070 à 1075 et au delà, — ALAUME.

Quant au troisième prieur à ajouter, les choses sont plus simples. Nous l'avons tout simplement omis. Il doit prendre place entre Pouparic de Harlay (1664) et Pierre de Vienne (1702), de la manière suivante :

1688-1674. — René de VENOIS. — Registre des biens de mainmorte : bail du 3 novembre 1688; Note de M. Dupré. — Registres paroissiaux de Lancé; baptême du 27 août 1674.

La liste totale des prieurs de Lancé se trouve ainsi portée de 22 à 25.

CORRECTIONS

Année 1876, p. 105, note 1re. — Cette note, ajoutée à la hâte sur la dernière épreuve, a dû être peu compréhensible pour la plupart des lecteurs. La fête de Saint Jean, qu'elle mentionne, n'est pas celle de sa *nativité* matérielle, mais de sa *nativité pour la gloire*, c'est-à-dire de sa décollation. On l'appelait le *jour natal* du saint précurseur, ou le jour de sa *passion*. — Quant à la date du *24 septembre* donnée comme correspondant au IV des kalendes de septembre, c'est un lapsus que chacun aura corrigé. Il suffit d'un peu de barême pour cela. C'est *août* qu'il faut lire, et *le 29*, au lieu du *24*, qui est une faute d'impression.

1876, p. 115, note 2. — M. de Banville; *lisez :* M. de Bouville.

RÉSUMÉ DE L'ANNÉE MÉTÉOROLOGIQUE

du 1er décembre 1875 au 30 novembre 1876.

MOIS	Barom. à 0° haut. moyenne	Moyenne des minima	Moyenne des maxima	Moyenne du mois	Pluie totale du mois
Décembre	758m95	— 0°9[illegible]	4°25	1°67	15m52
Janvier	761 32	— 2 2[illegible]	3 58	0 67	17 25
Février	753 51	— 0 20	8 15	3 98	57 78
Mars	747 74	3 8[illegible]	11 00	7 40	91 37
Avril	752 91	5 51	15 71	10 61	60 30
Mai	755 30	6 61	18 09	12 35	10 47
Juin	754 21	11 [illegible]	22 33	17 01	36 00
Juillet	757 27	14 45	27 88	21 16	8 50
Août	754 66	14 53	25 81	20 17	86 83
Septembre	752 74	11 20	19 64	15 42	79 59
Octobre	753 39	9 97	19 29	14 63	29 96
Novembre	753 25	3 60	10 65	7 12	64 47
Moyenne	754 60	6 50	15 53	11 01	558 04

Jours de pluie,	157	Jours sereins,	72
— neige,	19	— 1/4 couverts,	24
— brouillard,	26	— 1/2 couverts,	81
— gelée blanche,	25	— 3/4 couverts,	83
— gelée,	66	— couverts,	106
— tonnerre,	11		

ETAT DU CIEL PAR SAISONS

Pluie	Jours	Saisons	tonnerre	sereins	1/4 c.	1/2 c.	3/4 c.	couverts
90m55	39	Hiver	0	12	2	14	15	48
162 14	46	Printemps	2	18	6	23	26	19
134 33	27	Eté	7	30	10	24	15	13
174 02	45	Automne	2	12	6	20	27	26

Maxima barométrique, 770.60, le 24 janvier, à 9 h. du matin.
Minima — 728.57, le 10 mars, à 3 h. du soir.

Moyenne barométrique de 20 années d'observation, 754.75, à 0°.
alt. 85m,90

Id., au niveau de la mer, 763.50, à 0°.

Minima annuel, — 16°70, le 11 janvier.
Maxima id., 34°40, le 17 août.

Vendôme. Typ. L[illegible]cier & fils.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

DU

VENDOMOIS

1877

3e TRIMESTRE

TOME XVI

VENDOME

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE LEMERCIER ET FILS

1877

SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE
DU
VENDOMOIS

16e ANNÉE — 3e TRIMESTRE

—

JUILLET 1877

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois, s'est réunie en assemblée générale le jeudi 12 juillet 1877, à deux heures, au lieu ordinaire de ses séances.

Cette séance était publique.

Etaient présents au Bureau :

MM. le marquis de Rochambeau, président ; A. de Trémault, vice-président ; Soudée, secrétaire ; G. de Trémault, trésorier ; Nouel, bibliothécaire - archiviste ; Bouchet, bibliothécaire honoraire ; de Maricourt et l'abbé Roulet, membres ;

Et MM. Augis ; Bénier ; de Bodard ; l'abbé C. Bourgogne ;

Dehargne ; de Déservillers ; G. Launay ; P. Lemercier ; Louis Lucas ; Saint-Martin ; Micard ; de Monterno ; Pestrelle ; Pothée ; l'abbé de Préville ; Rigollot ; Robin ; Roger ; Thillier ; Turquand ; Raoul de Saint-Venant.

M. le Président déclare la séance ouverte.

M. le Secrétaire fait connaître les noms des membres nouveaux admis par le Bureau depuis la séance du 11 janvier 1877 ; ce sont :

MM. Augis, maître-répétiteur au Lycée ;
de Lamarlier, propriétaire à Vendôme ;
du Grosriez, sous-préfet à Vendôme.

M. le Président donne la parole à M. le Conservateur.

DESCRIPTION SOMMAIRE

DES

OBJETS OFFERTS OU ACQUIS

depuis la séance du 19 avril 1877.

—

I. — ART & ANTIQUITÉS.

Nous avons reçu :

De M. Zacharis, de Lavardin :

Une LAME-ÉCLAT en silex, d'une bonne conservation, quoique portant des traces évidentes d'usage ;

Une POINTE DE FLÈCHE en fer, très-oxydée ;

Une PETITE TASSE en faïence commune.

De M. le vicomte DE NADAILLAC :

Un LOT D'OBJETS de diverses natures et de provenances variées :

1° De Châteauneuf-sur-Cher : un anneau cannelé en fer et une vieille clef provenant des fouilles de la nouvelle église, ainsi que trois pièces de monnaie ;

2° De Rome ou de ses environs : six fragments de terre cuite ; deux verroteries pour bijoux ; quelques échantillons de vieux verres des fouilles ; une médaille transformée en oxydule de cuivre ; un anneau et un bouton en bronze ; un échantillon de porphyre rouge avec feldspatz Labrador ; un échantillon de porphyre vert avec cristaux de feldspath Labrador (serpentin) ; un fragment de fer ou fonte moulée ;

3° De Bagdad : un morceau de carreau émaillé du palais des kalifes ;

4° Des environs de Brest : une hache en bronze ; trois fragments de haches en bronze et cinq autres fragments de bronze ouvré de forme indécise.

De M. L. CHARDONNERET, membre de la Société :

Une PLANCHE GRAVÉE n° 32 des Jetons du Cabinet de France, contenant la représentation d'un jeton de Françoyse duchesse de Vendôme, de Marie de Luxembourg, d'Antoine duc de Vendosmoys, de Charles, cardinal de Vendôme, et de Charles, cardinal de Bourbon. — Plus une autre Planche n° 43 de la même publication, représentant une seule médaille.

II. — NUMISMATIQUE.

NOUS AVONS REÇU :

De M. Paulin FERRANT, de Mondoubleau :

Un jeton de Nuremberg, assez bien conservé.

De M. LATOUCHE, jardinier à Vendôme :

Un blanc de Charles VII.

De M. l'abbé BOURGEOIS :

Un grand blanc de Charles VI. — Ecu aux trois fleurs de lys sans couronne : KAROLVS FRANCORVM REX. R. : SIT NOMEN, etc. Croix pattée, cantonnée de deux couronnes et deux lys ;

Une obole de Marie de Brabant, dame de Vierzon (XIVe siècle) ;

Un denier tournois de Gaston duc d'Orléans;

Une portion de pièce romaine en argent (consulaire) ?

Une autre pièce d'argent très-fruste, peut-être espagnole ;

Un méreau bien conservé, de provenance inconnue (XVe siècle ;

En tout six pièces.

De M. A. DE TRÉMAULT, maire :

Un jeton de la Chambre des Comptes royaux, de 1588.

De M. POIRIER :

Une petite médaille en plomb de la Sainte-Larme de Vendôme. Variété inédite, trouvée aux Murs : tête de Christ d'un style assez barbare ; R. : La larme caractéristique entre deux chandeliers.

L. M.

M. le Président donne la parole à M. le Bibliothécaire-archiviste pour la lecture du chapitre *Bibliographie.*

III. — BIBLIOGRAPHIE

& Notes résumées de ce qu'il y a de plus intéressant pour notre Société dans les bulletins ou livres entrés dans notre Bibliothèque.

DONS des AUTEURS ou autres :

De l'auteur, M. YVON-VILLARCEAU, membre de l'Institut :

Additions à la Connaissance des Temps, 1878 : Théorie de

l'aberration dans laquelle il est tenu compte du mouvement du système solaire. — Théorie analytique des inégalités de lumière des étoiles doubles.

Offert par M. l'abbé R. Charles :

Histoire de la Ferté-Bernard, par Léopold Charles, publiée par l'abbé Robert Charles dans les Mémoires de la Société Historique et Archéologique du Maine. 1877.

Envoi gratuit de la *Gazette des Beaux-Arts* :

La Chronique des Arts, Nos 15 à 21 ;

Gazette des Beaux-Arts, mai et juin 1877.

Par l'entremise de M. P. Ferrant, de la part de M. Ed. Bezard, une brochure intitulée : *La salle de théâtre de Molière au port Saint-Paul*, par Ph. Collardeau. Paris, 1876.

De l'auteur :

Notre-Dame de Villedieu et son pèlerinage, par l'abbé Poussin, curé de Villedieu. Bro. in-12. Tours, 1875.

De l'auteur :

Un martyr vendômois au XVIIe siècle, opuscule de 16 pages, par l'abbé de Préville, curé de Rahart.

De l'auteur :

Rapport à M. Waddington, ministre de l'instruction publique, sur le service des missions et voyages scientifiques en 1876, par M. le baron de Watteville. — Paris, Imprimerie nationale. 1877.

Association française pour l'avancement des sciences. Congrès de Clermont-Ferrand. — M. Albert Piche, *Etat de la météorologie française.*

Envoi de l'Université de Christiania :

Recherches sur la chronologie égyptienne. d'après les listes généalogiques, par J. Lieblein. 1873.

Catalogue spécial de la Norwége à l'exposition universelle de Philadelphie. 1876.

E. Hertzberg. — *Grundtrækkene i den ældste Norske proces.* 1874.

Postola Sogur urd C. R. Unyer. 1874.

Par ENVOI du Ministère de l'Instruction publique :

Romania. Numéro d'avril 1877.

Par ÉCHANGE avec les Sociétés savantes ou les revues :

Société Archéologique et Historique du Limousin, nouvelle société correspondante. — Tome Ier, livraisons 1 et 4, 1846; tome II, livraisons 1, 2, 3, 1847; tome II, livraison 1, 1848; tome IV, 1853, à XXII, 1873-1875 ; et tome XXIV, 1876.

Mémoires de la Société de Geographie de Vienne (Autriche). Tome XVIII, 1875.

Publication de la Société nationale Havraise d'études diverses. Années 1874-75.

Bulletin de la Société des Sciences Historiques et naturelles de l'Yonne. Année 1876.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe. 4e trimestre 1876.

Bulletin de la Société Dunoise. Avril 1877.

Comité Archéologique de Senlis (Oise), 1876. — Les monuments mégalithiques de Thimécourt près Luzarches (Seine-et-Oise), par G. Millescamps. Senlis, 1877.

Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan. Année 1876.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest. 1er trimestre 1877.

Bulletin de la Société Archéologique du Midi de la France. Séances du 11 juillet 1875 au 13 mars 1877. Toulouse.

Bulletin de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir. Mars 1877.

Bulletin de la Société des Etudes littéraires, scientifiques et artistiques du Lot. Tome III, 2e fascicule. Cahors, 1876.

Bulletin de la Société d'études des Sciences naturelles de Béziers. Compte rendu des séances. Décembre 1876.

Recherches historiques, archéologiques et généalogiques sur les seigneurs de Chevreuse, par A. Moutié. — Publié par la Société Archéologique de Rambouillet. 1876.

Par ABONNEMENT ou par ACQUISITION :

Revue Archéologique (Suite).

Polybiblion. Parties littéraire et technique (Suite).

Bulletin monumental. (Suite).

Matériaux pour l'Histoire de l'Homme (Suite).

E. N.

REMERCIEMENTS sincères à tous les donateurs que nous venons de nommer.

CHRONIQUE

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE

44e Session à Senlis

& Vote d'une somme de 200 fr. pour travaux de consolidation au château de Lavardin.

On n'a pas oublié la Société Française d'Archéologie, cette compagnie nomade fondée il y a plus de quarante ans par l'illustre M. de Caumont, et qui vint en 1872 porter à Vendôme le tribut de ses lumières. Le Congrès Archéologique de Vendôme a laissé dans notre région des souvenirs durables, et notre Société a tenu à donner à sa sœur la Société Française un témoignage de sympathie en répondant à son invitation, en se faisant représenter au congrès de Senlis.

C'est le 28 mai qu'a eu lieu, dans la vieille capitale des Sylvanectes, l'ouverture du Congrès Archéologique de France, sous la présidence du duc d'Aumale. L'assistance était des plus nombreuses.

Siégeaient au bureau, à côté du président : Mgr l'évêque de Beauvais, Noyon et Senlis, le sous-préfet de Senlis, M. Adrien de Longpérier, membre de l'Institut, M. le comte de Longpérier-Grimoard, président du Comité Archéologique de Senlis.

Etaient présents sur l'estrade : sir John Parker, conservateur du Musée Ashmolean, à Oxford ; M. Janvier, président de la Société des Antiquaires de Picardie ; M. le marquis de Rochambeau, président de la Société Archéologique du Vendômois ; M. le docteur Moreau, vice-président du Comité Archéologique de Senlis ; M. Vernois, M. Bélisaire Ledain, ancien président de la

Société des Antiquaires de l'Ouest; M. le comte du Manoir de Juaye, membre du Conseil de la Société Française d'Archéologie ; M. de Laurière, inspecteur général de la Société Française ; M. E. Vatin, trésorier du Congrès. MM. de Caix de Saint-Aymour, conseiller général de l'Oise ; Dupuis, conseiller d'arrondissement ; de Marsy, inspecteur de la Société Française, et Rendu, archiviste du département de l'Oise, occupaient le bureau de MM. les secrétaires généraux.

On remarquait dans l'assistance, au milieu d'un grand nombre de dames, beaucoup de membres de la Société Française d'Archéologie et du Comité Archéologique de Senlis.

Après les discours d'usage, on a entamé le programme, et entendu avec le plus grand intérêt une étude sur les Antiquités préhistoriques de l'Oise, décrites par M. de Maricourt, frère de notre éminent collègue ; puis MM. les abbés Messas et Muller ont rompu des lances sur l'époque de la prédication du christianisme dans le *pagus sylvanectensis* Ensuite la séance s'est continuée par la visite du vieux château de Senlis, construit aux XIIe et XIIIe siécles, sur les anciennes murailles romaines de la ville, et s'est terminée par une excursion aux Arènes. On sait que ces arènes, découvertes en 1864 par un archéologue de Senlis, M. Félix Vernois, n'ont rien de commun avec les cirques grandioses de Nîmes, d'Arles, de Vérone ou de Rome. Elles forment un cercle elliptique de 75 mètres dans son plus grand axe, et de 68 mètres dans son plus petit. Elles se rapprochent beaucoup de l'amphithéâtre de Syracuse.

Ce vénérable monument a été de la part des membres de la Société Française l'objet de l'examen le plus sérieux.

Grâce à l'excellente organisation due à M. de Caix de Saint-Aymour, toutes les journées ont été utilement et agréablement remplies.

Le mardi 29 mai, après une séance consacrée principalement aux études préhistoriques et à une discussion sur la date de l'apostolat de saint Rieul, les membres du Congrès se sont rendus à Chantilly, où ils ont été reçus, au nom du duc d'Aumale, par MM. Clavé et Aubert. Ils ont parcouru avec un vif intérêt le *Parc*, le *Hameau*, les terrasses, les canaux, les écuries et le château.

L'ancien château a été décrit par Androuet du Cerceau, et de nos jours, par Viollet-Le-Duc. L'église de Chantilly fut bâtie de 1690 à 1693.

Au sortir de Chantilly, la route descend le long du parc, passe la rivière de Nonette canalisée, et remonte de l'autre côté de la vallée en laissant à gauche le plateau à l'extrémité duquel s'étend, sur le territoire de *Gouvieux*, le *Camp* dit de *César*. On descend bientôt dans la vallée de l'Oise, que l'on traverse enfin pour arriver à Saint-Leu..

Saint-Leu d'Esserent était autrefois un bourg fortifié. La fondation du couvent dont l'église est aujourd'hui la paroisse date de la fin du XI[e] siècle, et eut pour auteur Hugues,comte de Dammartin. Le prieuré avait 25 religieux.

L'église de Saint-Leu, monument historique, est de l'époque de transition. Cet édifice est de forme oblongue, sans croix, terminé circulairement à l'est. Il a 71 mètres de long sur 21 mètres de large ; sa hauteur sous voûte est de 27 mètres.

Malheureusement le temps, qui avait commencé à favoriser les excursionnistes, s'est subitement mis à la pluie, et a forcé la plupart des voitures à rentrer sans avoir vu Montataire et Creil.

Le mercredi a eu lieu, entre deux séances bien remplies, la visite des monuments de la ville : les caves, Saint-Frambourg, Saint-Vincent, Saint-Pierre, les Carmes, et la cathédrale, étudiée par les archéologues présents jusque dans ses moindres détails.

Jeudi, départ pour Compiègne à 6 heures 1/2 du matin. Tous ceux qui ont pris part à ce petit voyage conserveront le meilleur souvenir de l'hospitalité exercée par la ville et nos confrères de Compiègne. Déjeuner de 80 couverts, lunch offert par la ville, visite des monuments et promenade à travers les musées et l'exposition rétrospective, rien n'a manqué à cette journée, qui a été une véritable fête depuis l'arrivée jusqu'au départ des membres du Congrès.

La journée de vendredi a commencé par une séance publique, et s'est terminée par une course à Chaalis, dont les honneurs nous ont été faits, au nom de M[me] la baronne de Vatry, et à Ermenonville, où M. le comte de Girardin était venu lui-même pour recevoir le Congrès.

Le samedi, départ à 5 heures 1/2 du matin. Tout le monde était exact, car il s'agissait d'un véritable tour de force : voir Rully, Béthisy, Champlieu, Pierrefonds, Morienval, et revenir dîner à Senlis. Le tour de force a été exécuté, grâce à l'excellente organisation de l'excursion et à la bonne volonté des excursion-

nistes, qui ont tous, au nombre de plus de soixante, rivalisé d'exactitude à chacun des départs partiels.

A Champlieu, on a examiné le théâtre, les restes du temple et des bains romains, sous la direction de M. de Roncy, l'habile explorateur de ces ruines.

Enfin Pierrefonds a étalé toutes ses merveilles aux yeux éblouis de ses nombreux visiteurs. On sait que cette splendide forteresse, bâtie au début du XVe siècle, mise à sac sous Louis XIII, a été relevée, ou, pour mieux dire, reconstruite par M. Viollet-Le-Duc. C'est certainement le plus complet spécimen de l'architecture militaire au XIVe siècle que nous possédions. On doit regretter le vide fait dans la grande salle des chevaliers par l'absence de la magnifique collection d'armures qu'on y voyait sous l'empire, et, s'il nous est permis de témoigner un désir à son sujet, nous souhaiterions de voir terminer rapidement cette œuvre magistrale, qui est un inappréciable joyau parmi nos monuments historiques.

Enfin, le dimanche, a eu lieu la séance officielle de clôture. Des médailles ont été accordées par la Société Française d'Archéologie :

1o Médailles d'argent (grand module), à l'effigie de M. de Caumont, à MM.

Frédéric Moreau, pour ses fouilles de Caranda et la publication de son album ;

Félix Vernois, pour la découverte des arènes de Senlis ;

2o Medailles d'argent à MM.

Albert de Roucy, pour ses découvertes dans la forêt de Compiègne :

Laffolye, architecte, pour la restauration de l'hôtel-de-ville de Compiègne ;

Boufflet (l'abbé), pour son intelligente restauration de l'église Saint-Samson de Clermont ;

Gustave Vallier, pour ses publications sur la numismatique du Dauphiné ;

Edouard Fleury, pour la publication du premier volume de ses Monuments et Antiquités de l'Aisne ;

3o Médaille de bronze à

M. Ravaud, instituteur, pour fouilles archéologiques dans la Creuse.

A l'occasion du congrès de Senlis, M. le directeur de la Société Française a réuni le conseil administratif de la Société, et ce conseil a voté un certain nombre d'allocations pour travaux de restauration ou de consolidation de monuments historiques. M. de Rochambeau, se souvenant de l'intérêt éveillé chez les membres de la Societé par la visite que le Congrès fit à Lavardin en 1872, avait écrit au directeur pour lui exposer le triste état de notre magnifique château. Il lui avait représenté que l'allocation accordée alors (150 fr.) avait préservé d'une ruine inévitable d'importantes parties du château et permis de déblayer une faible portion du donjon.

D'autres murailles, sapées par les eaux pluviales, menacent ruine, et des travaux de consolidation sont urgents pour sauver et rendre plus accessibles les ruines de Lavardin.

La Société du Vendômois ne peut songer à prélever sur son mince budget de quoi subvenir à ces dépenses, et son président demandait à son collègue de la Société Française de lui venir en aide dans une mesure digne de son importance et de celle du monument.

La voix de notre président a été entendue, et, dans cette séance, le conseil a voté une allocation de 200 francs, avec promesse de pareille somme sur l'exercice de 1878. Une commission, composée de MM. de Rochambeau, Launay, de Salies et Robin, a été immédiatement nommée par le bureau de la Société du Vendômois pour visiter avec attention nos chères ruines, s'entendre avec le propriétaire, et aviser à un emploi utile du crédit alloué.

Le Bureau a voté les plus chauds remerciements à la Société Française et à son directeur, et se plaît à constater le grand bien fait par cette compagnie à la science archéologique : parcourir tour à tour chacun de nos départements pour étudier sur place nos monuments, donner des fonds pour les préserver de destruction, telle est l'utile et patriotique mission de cette Société.

C'est un devoir pour nous de la faire connaître et d'encourager nos collègues à s'affilier à cette ligue du bien public. Elle a peu

de représentants dans Loir-et-Cher. Nous espérons que nous aurons été compris, et que bientôt le nombre des membres de la Société Française aura doublé dans notre région [1].

X.

Inventaire général des Richesses d'art de la France

M. le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts, a décidé qu'un inventaire général des richesses d'art de la France allait être dressé par les soins de l'administration des Beaux-Arts.

La commission choisie pour diriger cette publication est composée de MM.

Le Mis de Chennevières, directeur des Beaux-Arts, *président ;*

Reiset, directeur des Musées nationaux, *vice-président ;*

Lafenestre (Georges), chef de bureau, *secrétaire ;*

Jamain, *secrétaire-adjoint.*

MEMBRES :

MM. Chabouillet;
Chéron ;
Clément de Ris (comte) ;
Cousin (Jules);
Darcel ;
Delaborde (vicomte Henri) ;
Gentil (Arthur);
Goncourt (Edmond de);
Guiffrey (J.-J.);
Gruyer (A) ;

[1] Le compte rendu du Congrès paraît chaque année, et forme un volume de cinq à six cents pages. Le prix de la cotisation des membres souscripteurs est de 10 fr. par an.

Jouin (Henry);
Louvrier de Lajolais;
Montaiglon (de);
Mantz (Paul);
Michaux;
Paul de Saint-Victor;
Bonchaud (de);
Servaux;
Watteville (Baron O. de).

« Ce vaste travail, qui mettra en lumière les inestimables tré-
« sors de nos collections nationales, de nos musées de province,
« de nos églises et de nos monuments publics, et qui fournira un
« sujet inépuisable aux recherches et aux études de nos sociétés
« savantes, offrira aux artistes et aux érudits du monde entier le
« répertoire aussi complet que possible des peintures, sculptures,
« curiosités de toutes sortes qui, depuis le moyen âge jusqu'à nos
« jours, se sont accumulées dans notre pays. »

La publication se composera tout d'abord de deux séries: l'une appliquée à l'inventaire des richesses d'art de nos collections nationales, l'autre appliquée à l'inventaire des musées départementaux et communaux, des églises, monuments, etc , de Paris et de province. Des tables soigneusement élaborées et indiquant les artistes et les localités cités dans l'ouvrage seront insérées à la suite de chaque volume, et ces tables seront le lien réel, la clef indispensable de cet immense répertoire d'œuvres et de noms.

Comme il importe que cette solennelle enquête sur les richesses d'art de la France soit menée avec toute circonspection pour obtenir un juste crédit auprès des amis des arts dans le monde entier, le travail des collaborateurs de l'inventaire sera contrôlé sur place par les inspecteurs des Beaux-Arts et soumis ensuite à la commission, qui, après l'avoir examiné en dernier ressort, le livrera au sous-comité chargé de la publication.

Le ministre adresse un appel particulier aux sociétés savantes des départements, pour lui faire connaître par de courtes notices les monuments les plus intéressants de leurs régions et les richesses de leurs musées.

Le président de la Société du Vendômois se tient à la disposi-

tion des personnes qui voudraient se charger de quelqu'une de ces notices, pour leur fournir tous les renseignements utiles à cet intéressant et précieux inventaire.

—

La commission administrative de l'Hospice de Vendôme s'est émue d'un passage du travail sur l'Invasion allemande, publié par M. Poirier dans le Bulletin de 1876.

Voici ce passage :

« La fatigue, l'humidité, la privation de nourriture et de vête-
« ments amenèrent dans ces agglomérations d'hommes la mala-
« die à leur suite. Les pauvres soldats en proie à la fièvre sont
« conduits à l'hôpital de Vendôme, qui en regorge déjà et les
« laisse grelottants et souffrants, sans lits, sans secours, dans
« une salle qui elle-même se remplit en un instant. »

Tout en ne pouvant accepter la responsabilité des doctrines émises dans ses séances, le Bureau a cru devoir obéir aux règles de la simple courtoisie en prenant l'initiative d'une explication. Il résulte d'une correspondance échangée entre M. Poirier et le président de la Societé que l'auteur du mémoire n'a jamais eu l'intention d'incriminer l'administration de l'hospice de Vendôme. Chacun sait que cet établissement a fait tout ce qu'il était possible de faire pour le soulagement de nos malheureux soldats ; mais nous savons tous aussi, par une douloureuse expérience (et, plus que bien d'autres, notre honorable collègue M. Nouel, qui avait lu le travail de M. Poirier à la séance du 6 avril 1876), que dans les moments où la lutte était la plus vive toutes les maisons de refuge étaient encombrées de mourants, de blessés et surtout de fatigués. C'est le fait que M. Poirier a voulu exprimer. Mais l'idée d'un blâme était si peu dans l'esprit de l'auteur, que ni le lecteur ni les auditeurs n'en ont été frappés.

En se faisant l'interprète de M. Poirier, le Bureau se joint à lui pour exprimer à MM. les directeurs de l'Hospice son vif regret d'avoir pu être soupçonné d'un doute à l'égard d'une administration dans laquelle il s'honore de compter d'éminents et excellents collègues.

—

Le Ministre de l'Instruction publique a attribué, par arrêté du 19 juillet 1877, une allocation de trois cents francs à la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois.

—

Dans son numéro de juillet-août-septembre 1876, *qui vient de paraître*, la Revue des Sociétés savantes a donné l'analyse des tomes XIII et XIV (années 1874 et 1875) de notre Bulletin. Ce compte rendu, fait par M. Bellaguet, un des doyens et des membres les plus distingués du Comité, est des plus bienveillants pour notre Société.

—

Dans sa séance du 26 juillet, le Bureau de la Société Archéologique du Vendômois a pris une résolution fort importante et qui va améliorer sensiblement les publications de la Société : il s'agit de l'agrandissement du format. A partir du 1er janvier 1878, le Bulletin sera publié, en caractères neufs, dans le format in-8o raisin, qui est adopté aujourd'hui par presque toutes les sociétés savantes des départements. Outre l'aspect général du volume qui y gagnera, les planches, qui se trouvaient trop souvent maltraitées dans le cadre étroit qui leur était imposé, vont se trouver bien plus à l'aise, et le nouveau format permettra de les multiplier au grand avantage de la publication.

ERRATA.

Article sur Lancé, Bulletin du 2e trimestre 1877, p. 179, ligne 12, au lieu de *René de Venois*, déjà inscrit sur la liste des prieurs, lisez *de Marillac*.

Même page, ligne 16 : *de 22 à 25*, lisez *de 22 à 24*, M. de Marillac, quoique omis p. 40 (année 1877), étant compté dans les 22 prieurs que mentionne la note 2 de la p. 38.

LES

DEUX ANCIENNES PAROISSES

D'ESPÉREUSE & DU ROUILLIS

Par M. l'abbé de Préville.

CHAPITRE I.

L'Ancienne Paroisse d'Espéreuse avant la Révolution

I. — Origine de la Paroisse d'Espéreuse.

Suivant toutes les probabilités, la paroisse d'Espéreuse[1] eut son origine vers la fin du XI[e] siècle : du moins, à défaut de monument écrit, l'ancienne église, dont l'abside pouvait être attribuée à cette époque, ap-

[1] On trouve aux archives de Loir-et-Cher (Liasses de l'abbaye de Saint-Georges-des-Bois) cette indication : « Prioratum curatum, seu parochialem ecclesiam beatae Mariae de *Essà petro-* « *sâ*, carnotensis diocesis, et archidiaconsatu vindocinensis. » Quelle peut être la signification de ce nom *Essa petrosa*? Dans une note qu'il a bien voulu me communiquer, le savant bibliothécaire de la ville de Blois, notre collègue M. Dupré, prend le mot *Essa* comme synonyme d'*Aqua*, d'après d'anciens glossaires, notamment le *Glossarium antiquitatum britannicarum* (auctore Willelmo Baxter, Londini, 1717, p. 8 et 31). Essa petrosa signifierait donc un cours d'eau à fond pierreux. — Mais on peut alléguer contre cette interprétation qu'il ne reste dans le pays aucun *cours d'eau*, à moins que l'on ne veuille donner ce nom au

puierait cette opinion. Quelles circonstances ont motivé la construction d'un sanctuaire dédié à la Mère de Dieu en ce lieu absolument désert, sur ce vaste plateau qui s'étend des coteaux du Loir aux premières collines du Perche, au milieu de ces nombreux bouquets de bois restés là comme des vestiges séculaires des anciennes forêts dont tout le pays des Carnutes était couvert ? Ni les traditions locales ni les archives ne fournissent une réponse à cette question. Seulement nous savons que l'emplacement où fut construite cette modeste église se trouvait sur le bord de l'ancienne voie qui de Vendôme se dirigeait vers le pays chartrain. A une très-petite distance en face, de l'autre côté du chemin, existait un château ou plus exactement un retranchement, dont les anciens du pays se souviennent avoir vu les derniers

petit ruisseau, presque toujours à sec, qui coule au bas du coteau sur lequel est situé le hameau d'Espéreuse ; il est vrai que, lorsqu'il coule, il coule en quelques endroits sur des pierres, et à la rigueur cela pourrait suffire pour justifier le sens donné aux mots Essa petrosa ; en fait d'étymologie de lieux il ne faut pas se montrer trop difficile.

Mais je crois que l'on peut fournir une interprétation plus satisfaisante au double point de vue grammatical et topographique. *Essa* ne viendrait-il pas tout simplement du mot latin *Essartum* ? Voici les indications données par Ducange au mot *Exartus :* « Exartus (Exartum, Essartum, Assartum, Sartus, Sartum). Vo-« ces unius eiusdem notionis quam ità prodit Liber Sacarii An-« glici, parte 1, cap. 13. Essarta vulgo dicuntur quæ apud Isido-« rum *occatrones* nominantur, quando scilicet forestae, nemora, « vel duneta, quælibet pascuis et latibulis ferarum opportuna, « succiduntur, quibus succisis et radicitûs evulsis terra subverti-« tur et excolitur. Alii Essartum à latino *Exertum* dictum putant « quod est evulsum et eradicatum ; alii à *Sartize* quod est sarcu-« lis fodere, purgare ; alii ab *Exaro*, unde Exaratum, ager Exa-« ratus et per contractionem Exartum. » *Essa petiosa*, par corruption de Essarta petrosa, signifierait donc une terre défrichée et pierreuse. Par le fait, le pays d'Espéreuse n'est qu'un *défrichement d'un taillis pierreux.* (Cf. *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, tome III.)

vestiges. Une fosse isolée au milieu d'un champ, et entourée de quelques mouvements de terrain produits par des restes de murailles éboulées, marque seule aujourd'hui l'emplacement de cette ancienne fortification. Il est croyable que le château établi en ce lieu pour la garde de la route a motivé plus tard la construction de l'église[1]. Nous pensons que le comte de Vendôme fit élever en ce lieu une petite chapelle pour le service religieux des hommes préposés à la garde du fort ; cette chapelle dut être donnée au chapitre Saint-Georges, du château de Vendôme, avec la charge de l'entretenir et de pourvoir au service divin. Ce qui nous conduit à cette conjecture, c'est que, à l'époque où le chapitre de Saint-Georges se divisa en chanoines séculiers restant à Vendôme et en chanoines réguliers de l'ordre de Prémontré, établi à Saint-Georges-des-Bois, l'église d'Espéreuse fut attribuée à ces derniers ; elle appartenait donc déjà au chapitre de la collégiale du château.

Les religieux ne tardèrent pas à établir à Espéreuse un Prieur-Curé, pour les besoins spirituels de la petite population qui commençait à se grouper aux environs

[1] Ce serait une grande erreur de croire que les vieux châteaux du moyen âge étaient construits par simple caprice en tel lieu plutôt qu'en tel autre. Ils occupaient toujours une position stratégique, ordinairement gardaient une route, et se reliaient à un plan d'ensemble parfaitement combiné pour l'occupation du pays. M. de Salies a donné de nombreuses preuves à l'appui de cette assertion dans son intéressant et consciencieux ouvrage sur Foulques Nerra. — Nous ferons observer qu'une fortification semblable à celle d'Espéreuse existait aussi au lieu dit la Jousselinière, sur le bord de la même voie, mais à 1,500 mètres environ plus près de Vendôme. A la Jousselinière, les constructions ont disparu, mais la double enceinte des fossés est parfaitement conservée, ainsi qu'une petite chapelle, dont plusieurs parties semblent accuser le XI[e] siècle.

du château, et qu'attiraient vraisemblablement le défrichement des terres et l'exploitation des bois.

II. — L'ancienne Eglise.

Le château n'ayant plus d'utilité après l'époque féodale et l'abandon de l'antique voie qu'il gardait, fut délaissé et tomba peu à peu en ruine.

L'église, au contraire, reçut des agrandissements successifs. La vieille abside romane fut continuée par un chœur, dont les fenêtres ogivales et étroites indiquaient le XIIIe ou peut-être le XIVe siècle. La nef avait été bâtie ou reconstruite au XVIIIe siècle (vers 1760), avec une longueur exagérée[1]. Le chevet de l'église, parfaitement orientée, était perpendiculaire à l'ancienne route, et la porte de l'ouest donnait directement accès dans l'enclos du prieuré. On avait donc pratiqué au midi une autre porte ouvrant sur le cimetière, pour donner entrée aux fidèles.

Une ouverture pratiquée dans le mur de la nef, du côté du nord, abritait une statue de la sainte Vierge, en bois, d'un bon style, et que nous pensons pouvoir attribuer au XVIIe, peut-être même à la fin du XVIe siècle. La Vierge, debout, a la tête recouverte d'un long voile, dont les plis, en retombant gracieusement, recouvrent les épaules ; ce voile est retenu par une couronne à fleurons dorés de très-petite dimension et laissant voir la chevelure. De la main droite la Vierge tient une rose, et elle porte l'enfant Jésus assis *dans sa main* gauche ;

[1] Les pièces de bois de la charpente, au-dessus du chœur portaient des traces visibles d'incendie.

celui-ci regarde sa mère et d'une de ses mains tire vers lui l'extrémité de son voile.

Une autre statue, contemporaine de la précédente, doit aussi être mentionnée ; elle représente saint Mammès soutenant des deux mains ses entrailles. Ce saint martyr, de Césarée en Cappadoce, illustré dans tout l'Orient par ses nombreux miracles comme par les éloges magnifiques de saint Basile et de saint Grégoire de Nazianze, honoré en France depuis que sainte Radegonde eut obtenu une de ses reliques pour son monastère de Poitiers, est l'objet d'un culte très-suivi depuis plusieurs siècles à Espéreuse. Aucun document n'éclaire l'origine ni le motif de ce culte. Le saint ayant, dans sa vie solitaire, été nourri longtemps par les chèvres et les biches qui lui fournissaient du lait dont il faisait des fromages, faut-il supposer que les habitants d'Espéreuse, qui vivent aussi en grande partie du produit de leurs chèvres, ont voulu avoir en la personne de ce saint un protecteur de leur industrie? Faut-il chercher une liaison entre ce culte et sainte Radegonde, si vénérée dans les environs? En tous cas, il est certain que le souvenir du supplice qui a terminé la longue et douloureuse vie du martyr cappadocien, a porté avec raison à l'invoquer pour les douleurs d'entrailles; et sa naissance si intéressante dans une prison, au lendemain du martyr de son père, à la veille de celui de sa mère, devait le faire prier particulièrement pour les enfants. En tout cas, quel que soit le motif ignoré qui introduisit à Espéreuse la dévotion envers saint Mammès, nous pouvons attester que le saint martyr a eu ce culte pour agréable, car il se plaît fréquemment à récompenser la foi de ses pieux visiteurs.

Dans une fenêtre du côté de l'abside, on pouvait voir

encore, dans les derniers temps, un très-petit fragment de peinture sur verre qui avait été enchâssé au milieu du verre blanc lors d'une restauration de l'église. Le sujet remplissait un ovale ayant $0^{m},25$ de hauteur sur $0^{m},18$ de largeur, dont la moitié a disparu. On voyait dans le fond à droite une petite croisée ; à gauche pendait un rideau de couleur rouge. Une femme âgée, la tête couverte d'un grand voile de même couleur, les deux bras levés et les mains ouvertes, dans l'attitude de l'étonnement, qui se lit également sur les traits du visage, contemple devant elle une autre femme, qui tient un petit enfant suspendu à son cou. Une troisième femme, vêtue comme la première, est inclinée vers l'enfant et semble le soutenir de sa main gauche. La femme qui porte l'enfant a la tête couverte d'un léger voile bleu, qui laisse apercevoir une chevelure soignée et entremêlée de fils d'or. Tous ces personnages regardent évidemment un objet placé plus bas, et qui excite leur surprise. La perte très-regrettable de la partie inférieure de cette scène en rend l'interprétation fort difficile. Ne serait-ce point un ex-voto offert à l'occasion de la naissance d'un enfant, ou peut-être en reconnaissance de la guérison d'un enfant obtenue par l'intercession de saint Mammès? Je hasarde cette double explication, en insistant sur la dernière hypothèse, qui a l'avantage de relier ce petit fragment de vitrail au culte principal de la localité[1].

Un petit lustre en fer, provenant de l'ancienne église de Saint-Martin de Vendôme, avait été donné à M. l'abbé Lacroix, curé d'Espéreuse, par un habitant de cette ville, qui avait cet objet dans son grenier. Chaque vo-

[1] On peut voir ce fragment de vitrail au Musée de Vendôme.

lute, dont quatre à la partie inférieure, et quatre à la partie supérieure, porte une douille destinée à recevoir un cierge. L'extrémité de ces volutes est ornée d'un gland, et le milieu d'un anneau ; un feuillage assez bien découpé entoure à sa base la tige principale. Le tout avait été recouvert uniformément d'une grossière peinture jaune, et des verroteries avaient été suspendues aux différentes tiges. Ce lustre, qui a dû être fabriqué au XVIIe siècle, ne manque pas de grâce ; une restauration toute récente lui a restitué à peu près son cachet primitif : les verroteries ont été enlevées, une couleur imitant le bronze a remplacé la mauvaise couleur jaune ; les glands qui terminent les volutes, les anneaux qui marquent le milieu de chaque tige, et le feuillage qui orne la tige principale, ont été dorés. Il est actuellement dans l'église provisoire de Rahart.

L'ancienne cloche d'Espéreuse a été enlevée pour être fondue en 1793. Après la tourmente révolutionnaire, les habitants de cette petite commune obtinrent une cloche provenant de l'ancien couvent des Cordeliers de Vendôme. Elle mesure 0^{m},66 de diamètre, et porte l'inscription suivante :

† 1700. — Me RENÉ AVGRY, CON^{ER} DV ROY, LIEVT^{NT} EN L'ELECTION DE VENDOME, SVBDELEGVÉ DE MONSE^{GNEVR} L'INTENDANT. DAME MARGVERITEE NOVRY, SON EPOVSE, MONT NOMMEE. † R^{d} P. JEAN BAPTISTE CHAPELET, BACHELIER DE PARIS, ANCIEN DEFFINITEUR ET CVSTODE, POVR LORS GARDIEN DES R^{DS} P. CORDELIERS DE VENDOME.

IEAN AVBERT
DE LISIEVX
M'A FAICTE

Je ferai remarquer que la marraine de cette cloche était parente du Père Agathange Noury, cupucin martyrisé en Abyssinie, le 15 août 1638. Il semble même que Marguerite Noury, épouse de M. René Augry, soit cette Madame A..., nièce du martyr, à laquelle fut dédié le Mémoire de la mort du P. Agathange, imprimé à Vendôme en 1702. J'ai publié cette année dans la *Semaine religieuse* de Blois une notice sur le P. Agathange. Un exemplaire a été déposé à la bibliothèque de la Société.

Lors de la démolition de cette vieille église au mois de novembre 1876, les ouvriers découvrirent sur le mur du chœur qui faisait face à la porte de la sacristie, précisément à l'endroit où était placée dans les derniers temps la statue de saint Mammès, des traces de peintures murales. Suivant les ordres qu'ils avaient reçus, ils firent tomber le badigeon avec de grandes précautions, et on vit alors apparaître un panneau rectangulaire de 1^{m},40 de hauteur sur 1^{m},10 de large. Sur le panneau était peint assez grossièrement un chevalier debout, la tête nue, les mains jointes sur la poitrine. Un chien était couché à ses pieds. Notre collègue M. Launay ayant bien voulu dessiner de suite ce personnage, nous avons pu le faire reproduire dans une planche coloriée qui sera jointe au Bulletin. Les armoiries placées à droite et à gauche de la tête m'avaient fait espérer un instant qu'il serait possible de retrouver le nom de la famille à laquelle appartenait notre chevalier. Malheureusement toutes les recherches sont restées infructueuses jusqu'à présent. A l'inspection du costume, il est aisé de voir que nous sommes en face d'un seigneur enterré en cet endroit vers la fin du XIVe ou les premières années du XVe siècle.



FRESQUE DE LA VIEILLE ÉGLISE D'ESPÉREUSE

III. — L'ancien Prieuré.

Le Prieuré ou la Cure était primitivement bâti au nord de l'église ayant vraisemblablement sa façade à l'ouest. Une petite fosse, reste d'une ancienne douve, marque aujourd'hui encore l'emplacement de la cour, et les jardins, continués par un verger s'appuyant sur la droite à un joli bois, descendaient en pente douce jusqu'au petit ruisseau qui occupe le fond de ce ravin solitaire. A dix mètres environ au-dessus du ruisseau, sur la lisière du bois, on retrouve un ancien puits, aujourd'hui en partie comblé, et qu'entourent un certain nombre de charmes, qui devaient autrefois, par leur bel ombrage, ajouter à l'agrément de ce lieu.

Ces anciens bâtiments de la cure furent abandonnés, on ne sait pour quel motif, vers le milieu du siècle dernier. Le prieuré fut alors transporté au midi de l'église, séparé du cimetière par une vaste cour flanquée de nombreux bâtiments de service, et plus rapproché de quelques maisons agglomérées, qui prirent dès lors l'apparence d'un petit bourg. Cette demeure curiale fut bâtie avec de vastes proportions : un seul rez-de-chaussée constitue, il est vrai, le bâtiment d'habitation ; mais un toit mansard très-bien disposé permettait d'utiliser une partie des combles pour faire des chambres, et donnait à la construction un air d'importance. Un bel et large escalier à palier, avec rampe dans le goût du temps, en bois travaillé, donnait accès aux mansardes. Au nord les ouvertures étaient rares et très-petites ; au midi, au contraire, une belle porte à double battant et de larges fenêtres ouvraient sur le jardin. Ce bâtiment subsiste en-

core dans son état primitif, et mériterait une restauration dont il a le plus grand besoin.

IV. — Historique.

Après avoir dit ce que nous avons pu savoir ou conjecturer touchant l'origine et les vicissitudes diverses de l'église, du château et du prieuré d'Espéreuse, il faut que nous résumions à grands traits la brève histoire de cette petite localité, d'après les renseignements écrits de ses archives. Malheureusement il nous est impossible de remonter bien haut; du moins pourrons-nous présenter une liste à peu près complète des prieurs-curés depuis 1624, avec l'indication de quelques faits qui nous ont paru mériter d'être relevés dans les registres des baptêmes, mariages et sépultures, remontant jusqu'à cette époque. On sait que souvent on trouve dans ces vieux registres des notes intéressant l'histoire locale, l'archéologie ou la statistique. Par malheur, les prieurs d'Espéreuse ont toujours été très-sobres de ces sortes de communications à l'adresse de la postérité. On me pardonnera donc d'avoir recueilli peut être un peu trop minutieusement tout ce qui dans les rédactions, ordinairement si uniformément laconiques, sort tant soit peu de la banalité ordinaire.

On ne saurait contester qu'au point de vue d'une monographie de paroisse, les moindres détails peuvent avoir une grande importance. Tel fait insignifiant pour certain lecteur aura un prix véritable pour plusieurs autres. Telle observation, en apparence inutile aujourd'hui, aura peut-être plus tard une grande valeur. Qu'un accident quelconque fasse disparaître les registres de la pa-

roisse, ceux qui s'intéresseront dans l'avenir à cette population, pourront du moins trouver dans la notice où ils auront été consignés quelques renseignements, un nom, une date, avec lesquels ils rétabliront l'histoire du passé.

Les plus anciens documents que l'on ait pu retrouver concernant la paroisse d'Espéreuse, sont un acte de vente de la ferme de la Musse de 1454, dans lequel sont consignés les droits seigneuriaux du prieur d'Espéreuse, et un bail de 1480, relatif à la même ferme, qui nous donne le nom d'un prieur-curé, Messire Cornet. Ces deux actes authentiques sont conservés aux archives de Loir-et-Cher, et nous ont été signalés par le savant bibliothécaire de la ville de Blois, M. Dupré. D'après les mêmes indications, nous avons pu voir pareillement aux mêmes archives un acte non moins important : la provision d'un prieur-curé d'Espéreuse par le chapitre de Saint-Georges-des-Bois, le 8 février 1526 (1527 nouveau style) ; l'écriture en est tellement altérée qu'il est impossible de lire le nom du nouveau prieur. Heureusement le nom latin de la paroisse, *Essa-petrosa*, est encore très-lisible[1].

Le premier des registres de l'ancienne paroisse d'Espéreuse, déposés actuellement à la mairie de Rahart, porte ce titre : *Papiers baptistoires de N.-Dame d'Espéreuse depuis le huict octobre 1624*. Jusqu'en 1548, nous y trouvons la signature très-contournée, suivant la mode du temps, de Regnyer, prieur-curé. Nous y re-

[1] Je dois des remerciements à notre collègue M. de Fleury, archiviste de Loir-et-Cher, qui a bien voulu, avec la plus grande complaisance, mettre à ma disposition ces pièces et quelques autres encore.

lèverons l'acte de baptême suivant : « Ce iour d'huy dernier d'aoust 1636 a été baptisée Jehanne, fille de honorable homme Nicolas brossier sieur de la Roche, et de Marie Maillet, de la paroisse de Courtemanche païs du Maine, estant de présent en leur metairie du bois aux moines. Son parrain noble homme Jehan brossier baillif de la baronnerie de Mondoubleau et Marie ferrand sa marraine, fille de noble homme Jacques ferrand sieur de Teillay et huissier des sales du roy. »

Bon nombre d'actes de baptême portent la signature en qualité de marraine, de « Dame Léonarde Méliand, femme de noble homme Jacques ferrand sieur de teillé, huissier des sales du roy. » La signature de la noble dame est toujours écrite avec une perfection qui ne se dément jamais. Par ce premier fait on voit que le domaine de Teillé, réduit aujourd'hui à l'état de simple ferme, était au XVIIe siècle une habitation seigneuriale. Certes un huissier des salles du roy était pour Espéreuse un personnage considérable, et son influence, comme les exemples de Léonarde Méliand, devaient être un grand profit pour les habitants de cette localité. Un simple rez-de-chaussée, flanqué de bâtiments d'habitation et entouré d'un carré de douves, constituait la modeste habitation de cette noble famille. On devait y vivre des produits de la terre, de la basse-cour et de la chasse, car les communications avec la ville n'étaient pas faciles à cette époque. La simplicité des mœurs répondait nécessairement aux exigences de cette situation. Combien n'y avait-il pas encore, au milieu du XVIIe siècle, dans nos paroisses rurales, de ces familles de petite noblesse exerçant autour d'elles une légitime et bienfaisante influence ! Elles savaient se contenter d'une position modeste, d'un genre de vie simple et sévère ;

mais la paix régnait à leur foyer, l'estime et la considération générale leur étaient acquises; la société comme l'église avaient en elles un point d'appui toujours solide; les cultivateurs y trouvaient leurs chefs naturels, leurs guides, leurs conseillers indispensables.

Mais il faut revenir aux registres du sieur Regnyer. Après ses « Papiers baptistoires, » d'autres feuilles ont été réunies par lui sous ce titre commun : « Mémoyre de ceux qui sont morts depuis les iour et feste de Toussaincts 1624. » Viennent alors de simples mentions non signées, et indiquant sommairement les noms des personnes *ensépulturées* et la date de la sépulture. Un seul de ces actes mérite d'être cité :

« Ce iour d'huy dernier iour d'aoust 1639 a été en-
« sépulturé Pierre fils de Jehan Sayer [1] de buissay, pa-
« roisse dazé (*sic*) à cause de la contagion. »

Les feuilles sur lesquelles le sieur Regnyer inscrivait les noms des mariés dont il a béni l'union portent un titre non moins original que les précédents : « Mémoyre de ceux qui ont été conioints en mariage en l'eglise de N. Dame d'espereuse. »

Messire Regnyer a dû être transféré à une autre cure, du moins nos registres ne mentionnent pas sa sépulture, et vers la fin de l'année 1639, comme pendant l'année 1640, nous rencontrons des actes signés *Plémoings*, sans aucune indication de qualité ou de fonction.

C'est seulement au 16 avril 1641 que nous voyons paraître un nouveau curé en la personne de Maître *Friset*,

[1] Il existe encore à ce hameau de Buissay une famille *Saillard*; ce doit être le même nom.

qui administra notre paroisse pendant les quatre années suivantes.

En 1646, Maître *Brochot* lui succède, jusqu'au mois de mai 1648. Deux années s'écoulent alors, sans que nous ayons aucune indication sur le service paroissial d'Espéreuse. Enfin, en avril 1650, nous rencontrons pour la première fois la signature de Maître Adrien *Martineau*, qui sera prieur d'Espéreuse pendant plus de vingt ans. Les actes, rédigés avec soin et lisiblement écrits au début, sont par la suite très-négligés; l'écriture devient plus grosse et embarrassée; on sent que l'âge et peut-être aussi les infirmités commencent à se faire sentir. Enfin des mains étrangères prêtent leur concours au vieux prieur, dont la main tremblante trace avec peine la signature. Même au commencement de la'nnée 1677, il fallut nommer un pro-curé, Maître Martineau continuant cependant de résider à Espéreuse. Ce ne fut pas long, car voici, à la date du 21 juillet 1677, l'acte de sa sépulture :

« Ce 21 juillet mil huit cent soixante et dix sept, Maî-
« tre Adrian Martineau Prieur-Curé d'Espéreuse a esté
« enterré en cette église par Mre Bicaille curé d'Azé, à
« ma prière, après avoir reçu les saints sacrements de
« pénitence viatique et extrême-onction. Auxquelles fu-
« nérailles ont pareillement assisté messieurs les curés
« de Danzé et du Rouilly, Mr Malnou prestre habitué à
« la magdelaine de Vendôme, Mr Guimond, bourgeois de
« Vendosme, Maître Pierre Gaillard et plusieurs [1] autres

[1] Me Adrien Martineau fit don à la fabrique d'Espéreuse, par son testament du 4 décembre 1674, passé devant Vignette, notaire à la Graperie, paroisse de Saint-Firmin, d'un demi-quartier de vignes, situé au Clos-de-Champs, à la charge par ladite

« paroissiens dudit lieu, et moi prieur-curé soussigné
« ANNELLE. »

Le nouveau prieur était en même temps prévost chanoine de la collégiale de Vendôme : c'est le titre qu'il prend dans ses actes. Desservait-il de Vendôme la paroisse d'Espéreuse, ou résidait-il dans cette paroisse ? Dans ce cas, comment pouvait-il exercer sa fonction de chanoine et sa charge de prévost à la collégiale ? Il faut croire qu'il y avait eu un accommodement avec l'administration épiscopale, et que c'était une situation tout à fait provisoire, un véritable *intérim*, car le nom de Messire Annelle disparaît de nos registres dès le mois d'août 1679. De ses actes, toujours très-soigneusement écrits, nous ne citerons qu'un seul : « Le 6 septembre « 1677 a esté enterré dans le cimetière de cette église « Pierre Lion, *homme de bras*, après avoir reçu les « saints sacrements de pénitence, viatique et extrême « onction par moy soubsigné prévost chanoine de Vendosme prieur curé dudit lieu. »

Le 8 janvier 1688, nous trouvons pour la première fois la signature de son successeur, Maître Claude Dollard, et un des premiers actes consignés sur ses registres nous fournit quelques renseignements sur sa famille. Le 8 février 1680, Me Dollard mariait à Espéreuse « françois forest lesné (*sic*) de la paroisse de Saint-Martin de Vendosme avec Jeanne Dollard fille de Mr Dollard conseiller-élu pour le Roy en l'élection de ladicte ville, et de damoiselle Anne Boucher ses père et mère demeurant à Espéreuse. »

fabrique de faire célébrer chaque année pour le repos de son âme et de ses amis trépassés une messe basse, le neuvième jour de septembre. (Note de M. Gédeon de Trémault.)

Le 21 du même mois, M. Dollard baptisait Magdelaine Pineau, qui avait pour parrain François Hérault sieur des Chalotières, et pour marraine damoiselle Magdelaine Dollard. Cette dernière était vraisemblablement une sœur du prieur, qui habitait, ainsi que ses père et mère, le presbytère d'Espéreuse.

Quant à François Hérault de la Chalotière, il eut l'année suivente un fils, nommé comme lui François. Me Dollard l'avait ondoyé dès le lendemain de sa naissance, 22 octobre 1682. Le 11 octobre 1683, les cérémonies du baptême furent suppléées à Espéreuse par le R. P. Bossé, supérieur de l'Oratoire de Vendôme. Le parrain était le R. P. Cadot, aussi du collége de l'Oratoire; et la marraine, Marie Lefebvre, femme de Maître Gaillard, greffier au bailliage de Vendôme. Nos registres ne nous font pas connaître la résidence de la famille Hérault de la Chalotière. Peut-être avait-elle remplacé au domaine seigneurial de Theillé la famille Ferrand, dont nous ne trouvons plus aucune trace.

Les registres de Me Dollard sont d'abord bien tenus et lisiblement écrits. Mais en 1690 l'écriture devient irrégulière, puis de moins en moins lisible. On voit que les infirmités commencent à appesantir la main du prieur. En 1702, il lui faut avoir recours au dehors pour le service de sa paroisse ; ainsi, le 22 novembre de cette année, le R. P. gardien des Cordeliers de Vendôme, venait enterrer à Espéreuse « noble homme François de la Garde, sieur de Teillé, en son vivant gentilhomme de feu Monsieur le duc d'Orléans. »

A partir de 1720, Me Dollard ne pouvait plus écrire ni même signer. Le vicaire d'Azé, Me Michel Egasse, écrivait lui-même les actes, et ajoutait au bas, en guise de signature, le nom de Me Dollard ou celui du curé

d'Azé quand ils avaient fait une fonction eux-mêmes. Me Egasse avait d'ailleurs une fort belle écriture en ronde propre et bien nette; mais il avait une orthographe beaucoup trop de fantaisie; ainsi il s'intitule : « michel Egasse Vicquaire Dazé. »

Nous devons noter comme chose digne de remarque que le terrible hiver de 1709, si désastreux pour nos provinces, n'a laissé sur nos registres aucune trace. Il n'y eut cette année qu'un seul enterrement et deux baptêmes.

Le 27 février 1720, M. Claude Dollard rendait son âme à Dieu, et était enterré le 27 du même mois, dans l'église d'Espéreuse. Il avait régi notre petite paroisse pendant quarante ans et un mois. Me Egasse devint aussitôt son successeur.

Nous relevons au 30 septembre 1721 le mariage de Jean Helfeldt, concierge de Teillé, avec Anne Chereau, fille de feu François Chereau, marchand de gants à Vendôme. Il figure encore plusieurs fois sur nos registres. Sa situation montre qu'il y avait alors à Teillé un certain état de maison, et que le concierge était homme d'importance pour la localité.

Voici maintenant la seule note sortant du cadre ordinaire de rédaction que nous ayons rencontrée sur nos registres. Elle est due à la plume de Me Michel Egasse :

« Le 17 aoust 1730 le baston de la Ste Vierge a esté
« adjugé après plusieurs enchères à Jacques Guillemeau[1]
« serviteur domestique de Mr Jabot, à sept livres et
« demye de cyre blanche avec un pain à bénir. »

[1] La famille de Jacques Guillemeau habite encore Espéreuse.

Ainsi le bâton de la confrérie de la Ste Vierge, dont la fête patronale se célébrait le jour de l'Assomption, était adjugé le 17 août. Cette date paraîtrait inexplicable, si nous ne disions que le 17 août est la fête de St Mammès. On avait donc coutume dès lors de célébrer la fête de ce saint avec un certain concours de fidèles. La courte mention inscrite par Me Egasse sur son registre a pour nous une grande importance, puisqu'elle nous fixe positivement sur l'ancienneté d'une dévotion locale.

Chose singulière ! c'est précisément un jour de fête de St Mammès, le 17 août 1738, que Me Egasse fut enterré au pied de la croix du cimetière. Il était âgé d'environ quatre-vingts ans, et rien n'indiquait qu'il ait eu à souffrir d'aucune infirmité.

Au 8 septembre de cette année 1738, nous rencontrons le nom de son successeur : Me Pierre Bonnemaire.

L'acte suivant nous révèle comment la seigneurie de Teillé est passée par mariage dans la famille des Essarts, qui en restera propriétaire jusqu'à la révolution :

« Le premier décembre 1738 a été baptisée et présentée sur les fonds du baptême par Moy prieur soussigné de cette parse Marie-Anne née du même jour, fille de Pierre de Lorme laboureur et de Anne Dorsemaine son épouze. La marraine a esté damoiselle Marie-Anne des Essarts du Hauviller, en présence de dame Pelliot de la Garde veufve de messire Louis des Essarts de son vivant écuier commissaire d'artillerie, seigneur de Teillay de cette paroisse, et autres lieux, de messire François-Auguste des Essarts Ecuier, de damoiselle Gabrielle des Essarts, lesquels ont signé avec nous. »

Nous savons, par les notes manuscrites de M. l'abbé Lacroix, qu'au moment de la révolution, le fameux Ti-

phène, dont nous aurons à parler plus loin, était « homme d'affaires pour Theillay des demoiselles des Essarts demeurant à Vendôme. » Marie-Anne, que nous venons de voir figurer sur nos registres comme marraine, devait être une de ces dernières survivantes des seigneurs de Teillé. Sa signature en 1738 était celle d'un enfant ; en 1790 elle devait être âgée de cinquante-huit à soixante ans. Notons, au sujet de cet acte, que le jeune François-Auguste signe avec l'aisance d'un homme fait, déjà capable de porter l'héritage de son père, « Chevalier des Essarts » ; sa sœur aînée Gabrielle des Essarts montre une écriture ferme et aisée ; quant à la dame des Essarts, on sent que sa main est déjà tremblante. Nous trouvons encore la signature du chevalier des Essarts comme témoin de deux mariages dans les années suivantes.

Il ne faudrait pas passer sous silence une particularité remarquable : en 1738, le 13 novembre, Me Bonnemaire baptisait « deux filles gemelles », Marie et Madeleine, nées du mariage de Louis Crosnier, journalier, et de Madeleine Vivet ; Marie était baptisée sous condition et enterrée trois jours plus tard.

Or le 14 janvier 1740, c'est-à-dire quatorze mois plus tard, la même femme Crosnier mettait encore au monde « deux filles gemelles », Anne et Madeleine, qui ont vécu toutes les deux.

Le 16 mars 1741, c'est Anne Dorsemaine, épouse de Pierre Delorme, bordager à la Musse, qui met au monde « deux enfants gemeaux » ; baptisés sous les noms de Mathurin et de Madeleine, ils sont enterrés tous deux quelques jours après leur naissance, l'un le 26, et l'autre le 27 mars.

Enfin, le 2 juin de la même année 1741, Françoise Chesnaye, femme de Julien Guillemeau, donnait aussi

le jour à « deux enfants gemeaux », Jacques et Anne, qui ont vécu.

Mentionnons encore comme pouvant servir dans quelques recherches généalogiques l'acte de baptême suivant : Au 17 août 1744, baptême de René Navereau, parrain Messire René Lemeusnier de Nantouillet écuier ; marraine damoiselle Marie de Chabot fille de Messire René de Chabot, chevalier, seigneur de Moncé et autres lieux.

Il faut croire qu'en 1748 la santé du prieur d'Espéreuse devint mauvaise ; du moins son écriture, jusque-là très-lisible, même très-soignée, commence à s'altérer. Au 17 mai de cette même année, nous rencontrons un acte de sépulture encore écrit de sa main, mais non signé ; enfin, le 22 avril 1749, Me Pierre Bonnemaire était enterré, comme il l'avait demandé, dans l'église d'Espéreuse, devant l'autel de la Ste Vierge. Ses obsèques furent présidées par Me Delpech, curé de Villiers, doyen rural de La Ville-aux-Clercs, en présence des prieurs de Lisle et de Saint-Firmin-des-Prés, de l'ordre de Prémontré, et de Messire Fichet, curé de Pezou. Me Bonnemaire n'était âgé que de cinquante ans ; il avait administré la paroisse d'Espéreuse pendant onze ans.

La cure resta vacante pendant environ trois mois, et le service en était fait par les prêtres des environs. Ainsi nous trouvons sur nos registres, à l'occasion de baptêmes et de sépultures, les noms de Me « Claude Josef (*sic*) Godineau, chanoine de Vendôme, » et de P. M. Hüet, chanoinne (*sic*) de Prémontré, prieur de Lisle.

Le successeur de M. Bonnemaire, dont nous rencontrons le nom au 16 août de cette année 1748 est Me François-Philippe Durand, chanoine régulier de l'ordre de Prémontré Ses registres sont tenus avec soin ; nous

nous y devons relever quelques particularités intéressantes.

Ainsi, le 8 mars 1751, le corps de Pierre Chesneau, âgé de neuf ans, et mort ce même jour, a été inhumé à Espéreuse, « à cause que les grandes eaux ne permettaient pas de le transporter à sa paroisse. » Cet enfant était du hameau d'Haie-de-Champ, dépendant de la paroisse de Saint-Firmin, dont l'église est située de l'autre côté du Loir. Or, à cette époque, il n'y avait pas de pont sur la rivière.

Le 20 octobre 1755, était célébré à Espéreuse le mariage de Louis Quincé, laboureur, et de Marie Maillet, dont les parents demeuraient au lieu dit la Chevroterie. Le célébrant était M. Musson, curé de Busloup, « par la permission de M. le prieur d'Espéreuse, en présence de M. Michel Maillet, prieur-curé de Villiersfaux, oncle de l'épouse, et de M. Jean Maillet, vicaire de la Madeleine de Vendôme, son cousin germain. On remarquera cette coïncidence singulière : à un siècle de distance, un petit-neveu des deux prêtres nommés dans cet acte, M. l'abbé Joseph Maillet, est devenu vicaire de la Madeleine de Vendôme après avoir été, pendant quelques années, curé de la petite paroisse de Villiers-Faux.

En 1756, les 6 et 8 janvier, un baptême et une sépulture de la paroisse de Saint-Firmin durent être faits à Espéreuse, « le passage à St-Firmin étant fermé par les grandes eaux ». Nous retrouvons donc le même obstacle au service paroissial à cinq ans de distance ; on voit par là combien la construction d'un pont sur le Loir, heureusement bâti il y a une trentaine d'années, était indispensable pour les habitants du hameau d'Haie-de-Champ.

Le 5 novembre 1765, un mariage est célébré à Espéreuse, auquel assiste « Messire Lemeusnier de Nantouillet, sieur de Villamoy, seigneur de la Jousselinière, de la Salle du Vieux-Pont[1] de la Mouline et autres lieux. » Le 8 novembre suivant, avait lieu le baptême d'un enfant de Maître Jean Martellière, fermier à Villamoy, et les seigneurs ne manquèrent pas de prendre part à cette fête de famille. Le parrain était Messire de Chavanne de Mocquat, probablement parent de M. ou de Madame de Nantouillet.

Le 30 décembre 1768, nous trouvons l'inhumation de Messire René Lemeusnier de Nantouillet, qualifié « ancien officier de Sa Majesté pour la marine. » Villamoy était la seigneurie principale de la paroisse d'Espéreuse ; le manoir que la famille de Nantouillet habitait au XVIIIe siècle existe encore à peu près dans son état primitif, et ce qui est plus digne de remarque, sans avoir changé de propriétaire, le propriétaire actuel, notre collègue M. Gédéon de Trémault, en ayant recueilli l'héritage par suite d'une alliance de sa famille avec la famille de M. de Nantouillet. C'est avec les libéralités de M. de Nantouillet que le prieur put, vers l'année 1763, reconstruire la nef de l'église. Les habitants contribuèrent à cette restauration en faisant eux-mêmes l'approche des matériaux. Nous n'avons pu trouver nulle part l'indication du motif qui détermina cette reconstruction. Ne serait-ce pas un incendie ? Les poutres de la charpente du chœur portaient des traces visibles de combustion, ce qui rendrait probable cette hypothèse d'un incendie.

Le 17 août 1780, M. Philippe Durand accomplissait sa

[1] C'est actuellement la maison no 48 de la rue Poterie, à Vendôme.

dernière fonction pastorale en faisant un baptême. Il mourait trois semaines plus tard, après une courte maladie, et était enterré dans le cimetière d'Espéreuse; il avait administré la paroisse pendant trente-un ans. Voici l'acte de sa sépulture.

« L'an mil sept cent quatre-vingt, le dix neuf de septembre, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse, par moi soussigné Curé du Rouilly le corps de Messire Philippe Durand prieur curé de ladicte paroisse, décédé d'hier après avoir reçu les Sacrements de pénitence et d'Extrême onction âgé d'environ soixante quatre ans. En présence de Messire Nicolas marc antoine Derouet, chanoine prémontré, Prieur de l'Abbaye de S[t] Georges des Bois, de Messire Barthélemy Prieur-curé de S[t] Lubin de Vendosme, et de Messires Berthausme Curé de Danzé, Hüet de la Motte chanoine prémontré sous-prieur de l'abbaye de S[t] Georges, du sieur Nicolas Cadot prieur-curé de S[t] Oüen les vendosmes, et de Messire Louis Nicolas de Chavanne seigneur de la Vousière. Signé C. Pilon, curé du Rouilly. »

Nous pouvons supposer que, pendant la vacance de la cure, les PP. Prémontrés de l'abbaye de S[t]-Georges se chargèrent de pourvoir au service de la paroisse. En effet, à la date du 23 octobre, nous trouvons un acte de sépulture signé Fr. Fontaine, procureur de l'abbaye de S[t]-Georges-des-Bois. C'est au 8 novembre de cette même année 1780 que nous rencontrons pour la première fois le nom du nouveau prieur, aussi chanoine prémontré, Messire Gabriel Languille. Tous ses actes sont rédigés avec soin et écrits d'une manière très-lisible. Il mourut le 30 avril 1784, âgé seulement de quarante ans, et après une courte maladie qui ne lui permit que de recevoir les sacrements de pénitence et d'ex-

trême onction; il fut privé des suprêmes consolations du saint viatique. Il fut enterré le 1er mai dans le cimetière d'Espéreuse. A ses funérailles, présidées, comme celles de ses deux derniers prédécesseurs, par Messire Pilon, curé du Rouilly, assistaient M. Bonneau, curé d'Azé, et l'abbé Peyre, son vicaire, puis les frères en religion du défunt, le procureur de l'abbaye de Saint-Georges et les prieurs de Lisle et de St-Firmin.

Dès le mois de juillet suivant, la cure d'Espéreuse était pourvue d'un nouveau titulaire en la personne de Messire Adrien Tousselet. Ses actes mal écrits, rédigés sans soin, semblent indiquer un homme maladif. Le fait est qu'il mourait moins de deux ans plus tard, le 1er avril 1786. L'infatigable curé du Rouilly présida encore à ses funérailles, auxquelles furent également présents les prieurs prémontrés de St-Firmin et de Lisle, ainsi que M. Bonneau, curé d'Azé.

Le procureur de l'abbaye de St-Georges, Messire Jacques Policarpe Halboult, fit d'abord par intérim le service de la paroisse; mais, dès le mois de mai de cette année 1776, il devenait prieur titulaire. Il sera le dernier.

Le 14 février 1790, l'assemblée de la commune, réunie en conformité du décret de l'Assemblée nationale du 29 décembre 1789, et des lettres patentes du Roi du 6 janvier suivant, nomma M. Halboult maire. Ce fut probablement de la part de la population d'Espéreuse une preuve de déférence pour le curé; mais c'était créer à celui-ci une situation difficile, dangereuse. Le jour même, en effet, il prêtait le serment « de maintenir de tout son pouvoir la Constitution du Royaume, d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi », serment inoffensif, à la vérité, mais qui devait conduire plus tard à

un autre serment absolument répréhensible. Le 23 janvier 1791, le prieur d'Espéreuse avait la faiblesse de prêter serment à la Constitution civile du clergé, et, comme pour sanctionner la situation nouvelle que cet acte lui créait, il signait : « Halboult prieur curé, et maire ». Cependant il ne devait pas conserver longtemps le titre dont il paraissait si fier : le 20 novembre 1791, le sieur Joseph Tiphesne fut nommé maire, et M. Halboult devint président de l'assemblée communale. C'était une marque d'honneur, mais le pouvoir lui échappait.

Les deux derniers actes de l'année 1792 portent cette inscription néfaste, écrite de la main du curé sur les registres de l'église : « L'an premier de la République française. » Au-dessous on peut encore lire, écrite par une main inhabile et barbare, la mention suivante, qui marque la fin du régime ecclésiastique ; « Paraphé par nous officier municipal de la commune d'Espéreuse, le seize décembre dix-sept cent qnatre-vingt-douze, et avons signé : Tiphesne, Maire, Louis Breton. greffier, Cognat, procureur de la commune. »

Les cinq actes de baptême et de sépulture de cette année ont été d'ailleurs recopiés de la main du maire et annexés au registre. Au bas de cette copie on lit cette note pour le moins étrange : « Cy les cinq actes du registre de quatre-vingt douze que je porte dessus moi Tiphesne. » On sent l'autocrate qui va désormais disposer en maître du pays. Ce n'est pas M, Halbout qui lui résistera. Le pauvre curé descend rapidement, par une série de nouveaux actes de faiblesse, la pente qui le conduit à sa perte. Le 25 octobre 1792, il croit devoir faire devant les officiers municipaux le serment suivant : « Je jure d'être fidèle à la Nation, de maintenir la liberté et l'égalité, et de mourir en la défendant. » Comme ré-

compense, le 2 décembre suivant, au renouvellement des officiers municipaux, il est nommé président, et il signe au procès-verbal : Halboult, *notable*. Ainsi il renonce à son titre de prieur, probablement jugé contraire à l'égalité. Le 3me *jour de la première Décade* de novembre, il remet aux officiers municipaux tous les papiers du prieuré relatifs aux Droits seigneuriaux et féodaux. En même temps le citoyen Tiphesne, homme d'affaires pour Theillé des *citoyennes des Essarts*, présentait un Livre portant pour titre : *Censifs et Rentes*. Le tout fut brûlé aussitôt après convocation générale des habitants et en présence de la municipalité assemblée.

Le 25 germinal an II, le presbytère et ses dépendances étaient divisés en trois lots et loués à l'enchère. Cependant le citoyen Halboult réservait la pêche du vivier et les semences par lui faites dans le jardin. Après cela l'ex-curé n'avait plus qu'à quitter la place : il n'était point de ces pasteurs qui donnent leur vie pour leurs brebis ; effectivement, quelques jours plus tard, il se retirait à Vendôme. Il paraît cependant que le troupeau conserva un reste d'affection pour ce triste pasteur ; d'après une note manuscrite de M. l'abbé Lacroix, citant le témoignage d'un ancien du pays, Julien Guillemeau, les habitants d'Espéreuse auraient fait des instances, quand la tourmente révolutionnaire fut un peu calmée, pour faire revenir leur curé ; mais le citoyen Tiphesne s'y opposa. M. Lacroix dit que « c'était un homme aussi athée que révolutionnaire. » Il fallait bien qu'il en fût ainsi, puisqu'il ne voulait pas même d'un curé constitutionnel !

M. Halboult accepta alors la cure de Lisle qu'on lui offrait ; il y mourut le 4 messidor an VI, sans avoir, que nous sachions, rétracté son serment schismatique. Il

était âgé seulement de 43 ans, et portait à Lisle le nom de *La Becquetière*. Tel fut le dernier prieur d'Espéreuse. Le presbytère avait été vendu, le 13 fructidor an IV (30 août 1796), par les administrateurs du département, au citoyen Richaudeau, de Vendôme, qui le revendit, le 1er brumaire an V, au citoyen Olivier-Mathurin Vérité, cultivateur, demeurant aux Trois-Marchais, commune de Danzé.

Prieurs-Curés d'Espéreuse.

Cornet. — Acte concernant la Musse. 1480.

Régnier. 1624-1639.

Pendant les années suivantes, les registres sont signés par deux prêtres du voisinage, qui desservaient la paroisse vacante : Malherbe et Plemoings.

Friset. — 1641-1646.

Brochot. — 1646-1648.

Adrien Martineau. — Avril 1650 - 21 juillet 1677. Enterré dans l'église.

Annelle. — En même temps prévôt de la collégiale Saint-Georges. Juillet 1677 - août 1679.

Claude Dollard. — Janvier 1680 - 27 février 1720. Enterré dans l'église.

Michel Egasse. — Mars 1720 - 17 août 1738. Enterré au pied de la croix du cimetière.

Pierre Bonnemaire. — Septembre 1738 - 22 avril 1749. Enterré dans l'église devant l'autel de la sainte Vierge.

Vacance de trois mois. Nous relevons les noms suivants de prêtres desservants : Claude-Joseph Godineau, chanoine de Vendôme ; — François-Marie Huet, chanoine Prémontré, prieur de Lisle.

François-Philippe Durand. — Août 1749 - 19 septembre 1780. Enterré dans le cimetière.

Gabriel LANGUILLE. — Chanoine Premontré. Novembre 1680 - 30 avril 1784. Enterré dans le cimetière.

Adrien TOUSSELET. — Juillet 1784 - 1er avril 1786. Enterré dans le cimetière.

Jacques-Polycarpe HALBOULT.— chanoine Prémontré. Mai 1786 - 1792.

LA SEIGNEURIE DE VILLELANMOY[1].

En 1270, Guillaume de St Martin, deuxième du nom, seigneur d'Espéreuse et de la Jousselinière, devint seigneur du Plessis St Martin, paroisse de Viévy, après la mort de son père.

Le 13 février 1593, la terre de Villelanmoy fut partagée en deux lots aux héritiers de Messire Jehan Habert. Elle comprenait alors 72 arpents 3 quartiers et demi et 1 quart de quartier, en terres labourables, bois, haies et fossés. Dans cet acte Villelanmoy était vendue par Marie Habert, veuve de Messire Michel Longuet, avocat fiscal à Vendôme, à Messire Jehan Raffart, chirurgien ordinaire du Roi; celui-ci, ayant racheté l'autre moitié le 4 juin suivant, reconstitua entre ses mains la terre de Villelanmoy.

Sa veuve, Françoise Ogier, porta foy et hommage, comme tutrice de ses enfants mineurs, le 24 septembre 1634, à la dame de Mauguay, pour sa seigneurie de Villelanmoy. Elle devait foy et hommage simple, plus un roussin de service, rachapt, rentes de quint et requint, et autres droits seigneuriaux suivant la Coutume du pays. A la même date, Pierre Regnard, seigneur de Mauguay, faisait aveu au duc de Vendôme pour son fief, terre et seigneurie de Mauguay, et pour la seigneurie de Villelanmoy qui en relevait. La seigneurie de Mauguay était située sur la paroisse de La Chapelle-Enchérie.

Le 17 mars 1645, honorable homme Charles Raffart, marchand pourvoyeur de la Maison de Mgr le duc de

[1] Nous devons ces renseignements à la bienveillante communication de notre collègue M. Gédéon de Trémault.

Vendôme, et marié à honorable dame Madeleine Baudry, faisait baptiser un enfant à l'église de Saint-Bienheuré de Vendôme. Le parrain était Louis de Vendôme duc de Mercœur, et la marraine Françoise de Lorraine, femme de César de Vendôme.

Le 3 janvier 1651, damoiselle Françoise Ogier, dame de Villelanmoy, ci-dessus mentionnée, vendit le fief, terre et seigneurie de Villelanmoy à Messire Jacques Le Meusnier, seigneur de Nantouillet, conseiller du Roi en sa Cour de Parlement, demeurant à Paris en la commanderie de St Jean de Latran.

Le 27 janvier 1731, M. Louis-Charles Le Meusnier de Nantouillet, fils du précédent, fut parrain, à Espéreuse, avec dame Catherine de St Denis, épouse de Mr Nicolas Milochin, officier du Roy, demeurant aux Bellezévries, paroisse d'Azé.

Le 19 septembre 1732, René et Louise-Marthe Le Meusnier de Nantouillet furent parrain et marraine à Espéreuse.

Nous avons mentionné déjà la sépulture de Messire René Le Meusnier de Nantouillet, le 30 décembre 1758; il avait épousé Anne-Claude-Marguerite-Pierre de Villemain.

Ses frères et sœurs : Louis-Charles; Jacqueline-Françoise, veuve de M. Louis-Philibert de Bilderbeck, lieutenant-colonel de hussards; Marie-Françoise, veuve de M. Joseph de la Fresnaye de Beaurepos; Louise-Marthe; et Marie - Scholastique, vendirent en commun la terre de Villelanmoy, le 29 mars 1769, à M. François-César de Fontenay, chevalier de Saint-Louis, leur cousin et oncle à la mode de Bretagne.

Le 19 septembre 1775, M. François-César de Fontenay fit acte de foy et hommage, aveu et dénombrement de sa seigneurie à dame Marie-Anne Riet d'Orval, veuve du sieur Jacques Marganne, dame de Mauguay.

A l'époque de la Révolution, les quatre fils de M. de Fontenay ayant émigré, la propriété de Villelanmoy fut confisquée et déclarée bien national. Mais, le 21 mai 1798, son gendre, M. Anne-François Gédéon de Trémault, ancien chevalier de Saint-Louis, épouse de dame Françoise-Scholastique de Fontenay, racheta de la Nation la terre de Villelanmoy moyennant la somme de 142,000 fr.

Le 30 décembre 1822, la terre de Villelanmoy passa à M. Gédéon de Trémault, en vertu de la donation de sa mère et d'un acte de vente de ses frère et sœur, qui lui cédèrent leurs parts. Cette propriété appartient aujourd'hui à Madame d'Ancreville, fille de M. Gédéon de Trémault, en vertu d'une donation du 17 février 1844.

NOTE

SUR

L'HORLOGE DE SAINT-MARTIN

DE VENDOME

Par M. A. de Trémault

Messieurs,

Les importants travaux de restauration récemment exécutés au clocher de Saint-Martin ont donné à M. Godineau, architecte de la ville, qui en avait la direction, et qui récemment a été enlevé à ses amis d'une façon aussi prompte qu'imprévue, l'occasion d'appeler l'attention de votre Bureau sur une longue inscription gothique que porte le timbre de l'horloge publique placée dans le clocher. Et tout d'abord, je crois pouvoir dire, en passant, que l'architecte doit être loué pour le soin scrupuleux qu'il a apporté a refaire exactement, dans les conditions de la construction primitive, le campanile en charpente et à double étage qui surmonte la tour, et que l'on peut se féliciter aussi de ce qu'il s'est trouvé des ouvriers intelligents et habiles pour exécuter d'une façon satisfaisante ce travail difficile.

Votre Bureau a fait faire de l'inscription qui lui était signalée un moulage, qu'il a déposé dans une des salles du Musée, où vous pouvez le voir.

C'est cette inscription que je vous apporte avec quelques détails, relatifs à l'horloge, puisés dans des pièces manuscrites que possède la Bibliothèque de la ville. A ce sujet, je ne puis me retenir d'exprimer de nouveau un regret qui a été formulé ici : c'est que nous ne possédions plus les registres de l'ancienne paroisse de Saint-Martin, qui ont été transportés aux archives du département peu de temps avant que votre Société prît naissance. Ils nous auraient, sans aucun doute, fourni des renseignements intéressants ; mais, à la place de cette source précieuse d'informations pour l'histoire de notre ville, nous n'avons plus que la Notice historique [1] qu'a publiée, en 1860, M. de Martonne, alors archiviste du département, sur l'église Saint-Martin (et les registres de cette paroisse), et qui pour nous a d'autant plus de prix, qu'elle est devenue rare aujourd'hui.

Je n'ai pas à rappeler que, naguère encore, notre clocher formait l'angle sud-ouest de l'église Saint-Martin, qui a été rasée en 1856. M. de Martonne rapporte, à la page 12 de sa Notice, d'après les registres de Saint-Martin, que « ce fut Marie de Luxembourg, veuve de « François de Bourbon, comte de Vendôme, qui, à la « fin du XVe siècle, posa la première pierre de la recon- « struction de Saint-Martin, commencée par le clocher, « la nef et le grand portail. » Dès cette époque on plaça dans le clocher l'horloge que la ville possédait déjà, depuis un temps que l'on peut faire remonter certainement au commencement du XVe siècle, et peut-être même au delà.

De quelque côté que l'on regarde le clocher, l'on aperçoit, coiffé de l'élégante coupole qui termine l'édifice, le

[1] Paris. Dumoulin. 1860.

gros timbre sur lequel sonnent les heures, que l'on entend parfaitement de tous les points de la ville.

Le diamètre de ce timbre est à la patte de 1^{m},25, au cerveau de 0^{m},646, et sa circonférence à ce point est de 2^{m},03. Sa hauteur, y compris ses quatre anses, dont l'une est cassée, mesure 1^{m},07, et sans les anses 0^{m},87.

Il est décoré de deux cordons circulaires à la base du vase, et de trois à la hauteur du cerveau. Ces derniers encadrent deux lignes d'une belle écriture gothique du XVIe siècle, moulée en relief, formant une intéressante inscription composée de huit vers, confondus dans les deux lignes circulaires. Les caractères, mal venus à la fonte sans retouche de burin, en rendent la lecture difficile. Il était d'ailleurs impossible de la faire directement, avant que la coupole supérieure qui recouvre le timbre fût enlevée, car on ne pouvait pénétrer dessous ; et comme, malgré la démolitiou des charpentes, celui-ci n'a pas été descendu, et n'a point cessé, pendant tout le cours des travaux, d'occuper sa place habituelle, il fallait, pour l'étudier, profiter du moment où il s'est trouvé complétement découvert, et aussi se hasarder sur un échafaudage suspendu dans l'espace.

Dans ces conditions, il n'y avait guère que l'architecte qui pût l'examiner, et M. Godineau a eu la chance de le faire dans des moments où le soleil éclairait les lettres d'une manière assez favorable pour lui permettre de transcrire la plus grande partie de l'inscription. A son tour, et au moyen de notre moulage, notre savant et patient collègue M. Bouchet a vérifié et complété cette lecture, et nous a livré l'inscription tout entière et restitué les huit vers qui la composent.

Sur la partie convexe du cerveau on lit, d'une part, la date 1530, en chiffres arabes, et placée symétriquement

en face, la devise DEO SOLI GLORIA, en capitales romaines.

Voici les vers de l'inscription :

Ce bon comte que Loys on nomme
Six vingts ans sont vng tymbre donna
A sa ville pesant en somme
Douze cents livres puis après delibera
Ce peuple croissant † que l'on mettera
Deux mil pesant, et seoir en ce clocher
Ce nom mil cinq cents X X X me presta
De Vendosmois le duc Charles premier.

Ces vers nous apprennent donc que six vingt ans avant l'année 1530, le bon comte Loys avait donné à sa ville un timbre du poids de 1200. Or, si l'on part de cette date 1530, pour reculer de six vingt (120) ans, on remonte jusqu'à 1410, et les auteurs de l'Art de vérifier les dates assignent l'année 1412 comme celle de l'avénement de Louis de Bourbon au comté de Vendôme.

C'est bien alors, en effet, qu'il en devint seul maître. Catherine de Vendôme, sa mère, venait de mourir ; mais certainement, depuis plusieurs années déjà, il jouissait sous l'autorité de celle-ci, sinon de tous les droits utiles du comté, du moins des prérogatives les plus importantes, comme celle de recevoir l'hommage des vassaux. On en peut donner pour preuve un aveu qui lui fut

rendu en qualité de comte de Vendôme le 17 septembre 1405 par Jehan de Maillé, seig^r de Villeromain.

Le comté lui avait été dévolu par les lettres du 15 septembre, datées du château de Montoire, que les père et mère Jehan de Bourbon et Catherine avaient données pour régler le partage qu'après leur mort leurs enfants feraient de leurs biens. Catherine, devenue veuve le 11 juin 1393, avait continué d'administrer le comté avec le concours de Louis, son fils puîné, en qui elle avait une grande confiance. Elle lui en avait donné une preuve signalée en le faisant, par ses lettres du 19 août 1400, également datées du château de Montoire, son lieutenant au comté de Castres, avec les pouvoirs les plus étendus sur toutes les seigneuries du Languedoc. Elle mourut le 1er avril 1411.

On voit donc que l'indication chronologique donnée par notre inscription, sans être d'une exactitude absolument rigoureuse, se concilie cependant avec les titres que je viens de rappeler.

Quel avait été le sort de ce premier timbre? Peut-être avait-il éprouvé quelque accident? Ou, bien plutôt, il fut reconnu insuffisant, à raison des constructions récemment faites, et des exigences de besoins nouveaux résultant de l'accroissement de la population. En tout cas il est certain qu'en cette année 1530 il fut livré à la fonte; qu'on y ajouta une quantité de métal suffisante, pour avec la masse fondre un nouveau timbre du poids de 2000 livres, auquel Charles de Bourbon, Ier Duc de Vendôme, prêta son nom.

Bien peu de temps après, l'on dut constater que l'horloge n'était plus en rapport avec le nouveau timbre. On reconnut sans doute qu'elle était trop faible pour lui faire rendre tout le volume de son que l'on était en droit

d'en attendre ; et, pour remédier à cet état de choses, en 1533, la ville passa avec un maître *orlogeur* de Blois un marché pour la construction d'une nouvelle horloge.

La Bibliothèque de la ville possède une copie sur papier, d'une belle écriture du XVIe siècle, de ce marché qui mérite d'être analysé. Disons d'abord qu'il ne faut pas s'étonner de voir la ville de Vendôme s'adresser, en cette occasion, à un maître horloger de Blois, car l'horlogerie de cette dernière ville, favorisée par la présence de la cour, avait pris au XVIe siècle un développement considérable, qui lui avait valu un grand renom, qu'elle conserva même encore dans le siècle suivant. Les noms de plusieurs horlogers blésois ont mérité d'être conservés, et sont encore connus ; Bernier (p. 711), aussi bien que MM. Bergevin et Dupré, dans leurs histoires de Blois (t. 2, p. 58), citent les noms des Nicolas Lemoindre, N. Cuper, Salomon Chaisnon, Robert.

Le contrat fut passé le 25 avril 1533, après Pâques, entre sire Thibault Vallet, seigneur de la Varenne, l'un des échevins de la ville de Vendôme, et Jehan Lemarroux, receveur de ses deniers communs, d'une part, et maître Guillaume Couldray, *orlageur*, demeurant à Blois, d'autre part. Ce dernier s'engage à faire de neuf pour la ville « une orloge qui sera assise en la tour du clocher « de l'église St-Martin de Vendôme et conformément au « devis » énoncé dans le contrat. Le rapprochement qui a été fait entre ce devis et la façon dont est établie l'horloge actuelle, permet de dire que celle-ci est bien la même qui fut construite, il y a près de trois siècles et demi, par Guillaume Couldray.

Parmi les conditions du marché, il faut remarquer celle qui impose l'obligation de prendre des dispositions nécessaires, pour que « le marteau étant de présent sur

« la cloche servant d'orloge audit clocher leve plus haut « qu'il faisoit cy-devant, et de si bonne et competente « hauteur, qu'il puisse mieux frapper sur la dite cloche, « à ce que les heures du jour soient plus fort sonnées et « myeulx entendues. » N'est-ce pas la preuve que l'ancienne horloge était plus en harmonie avec le nouveau timbre ?

Un cadran devait être attaché au pinacle de l'église du côté du bourg, c'est-à-dire faisant face à la partie ouest de la ville. Celle-ci en fournissait la table et la peinture ; Couldray n'était obligé que d'y tracer les heures, demi-heures et quarts d'heures, et de le garnir d'aiguilles. Il était encore tenu de fournir, avec les mouvements neufs, deux appeaux ou petites cloches, pour sonner les demi-heures, les heures seules étant frappées sur la grosse cloche. Il avait un délai de cinq mois pour exécuter tout le travail et le poser dans le clocher. Pour tout l'ensemble, aussi bien que pour un voyage qu'il avait fait à Vendôme pour visiter la vieille horloge, et dresser le devis de la nouvelle, il lui était alloué une somme de six vingts livres tournois, sur laquelle il devait lui être fait une avance de 25 ou 30 livres tournois, moyennant qu'il fournirait un mouvement pour faire sonner l'horloge pendant le temps nécessaire à la confection des nouveaux ; le reste devait lui être payé après l'achèvement et la pose de l'ensemble. En outre, les anciens mouvements lui étaient abandonnés ; mais afin qu'il ne pùt pas s'en servir pour l'établissement des nouveaux, il avait été convenu qu'ils resteraient dans l'église Saint-Martin jusqu'à ce que ces derniers fussent posés.

A ce marché se trouve attachée une seconde pièce non moins intéressante et qui vient la compléter. C'est le certificat original de la réception du travail exécuté,

qui avait sans doute été terminé dans les délais convenus, car, le 13 janvier 1534, « les échevins et quatre « de ville, commis et ordonnés au régime et gouverne- « ment des reparations negoces et affers communs de « cette dite ville de Vendosme. » certifiaient avoir fait voir et visiter « par plusieurs personnes et gens à ce cognoissans, » les nouveaux mouvements servant à faire sonner l'horloge et les appeaulx, et marcher l'aiguille, et comme cette visite avait eu pour résultat de constater la bonne exécution du travail, ils ordonnaient à Jehan Lemarreux, receveur des deniers communs, d'avoir à payer à Guillaume Couldray ce qui restait lui être dû, sur la somme convenue de six vingts livres, plus dix autres livres qui lui étatent allouées, tant pour prix d'un troisième appeau, fourni par lui et non prévu au devis, que pour frais de déplacements occasionnés par l'établissement et le tracé du cadran, pour la suspension des appeaulx, la fourniture de leurs marteaux, ainsi que pour diverses autres choses.

Les trois appeaux sont ceux qui accompagnent encore aujourd'hui le timbre et sur lesquels sont frappées les demi-heures. Voici leurs dimensions, qui diffèrent peu : Le premier dont l'horloge met en mouvement le marteau, mesure 0,16 de largeur à la patte, et 0,43 de hauteur ; le deuxième, 0,42 de largeur et 35 de hauteur, et le troisième, 0,54 du largeur et 0,45 de hauteur. Le dernier est décoré au cerveau d'une inscription encadrée par deux cordons, et en caractères gothiques semblables à ceux de l'inscription du timbre ; mais l'état défectueux des lettres, et des manques qui semblent exister en rendent la lecture difficile. Je pense que cette inscription rappelle seulement le nom du fondeur et la date qui est lisible de 1533. L'aspect robuste et grossier

des marteaux de fer qui les frappent, ne permet guère de douter que ce ne soient encore ceux qui furent fournis par Guillaume Couldray.

S'il est certainement curieux de voir qu'en 1533 l'on avait déjà recours au système des commissions pour contrôler la bonne exécution des travaux, il ne faut cependant pas s'en étonner outre mesure, car, lorsqu'ils se révèlent, les besoins conduisent eux-mêmes à l'emploi des moyens propres à les satisfaire.

Nous voyons donc que la ville avait dépensé en 1533 une somme de 130 livres tournois pour avoir une horloge neuve. C'est ici le lieu de rappeler ce qu'au XVIe siècle elle donnait à l'horloger auquel elle en confiait la conduite. Ce détail nous a déjà été fourni par notre collègue M. Thillier, dans le très-intéressant travail qu'il a publié dans notre Bulletin, sur le budget municipal de notre ville de l'année 1559-1560 (Bull. année 1868, p, 126), où l'on voit que « Philippes Fontaines serreusier et orlogier, y est inscrit pour la somme de six livres tournois, pour son sallaire et vacations, d'une demie année, pour avoir adjusté et fait sonner durant la dite demie année, l'orloge de St Martin du dit Vendosme. »

La démolition opérée l'année dernière de la couverture des combles du clocher nous a fourni, d'une façon bien imprévue, d'intéressants renseignements. Je veux parler de la curieuse ardoise, découverte et heureusement conservée par les ouvriers, dont notre conservateur a donné une habile et fidèle reproduction dans notre Bulletin du 3e trimestre de l'année dernière. Je rappellerai seulement qu'elle nous fait connaître les noms des ouvriers qui construisirent les combles en charpente, le montant de la dépense et l'année où ce travail fut exécuté. La date

de 1597, qu'elle porte gravée à la pointe, est une confirmation de l'époque où l'on restaura Saint Martin pour en effacer les traces de la dévastation que lui avaient fait subir les soldats de Henri IV, dévastation consignée dans les registres de Saint-Martin et relevée aux pages 13 et 20 de la Notice.

A raison de la place qu'elle occupait dans le clocher, l'horloge fut parfois le sujet de difficultés entre les échevins et les fabriciers. Entre autres, il s'en éleva une en 1679, à l'occasion de réparations à faire à la toiture du clocher, les fabriciers voulant mettre cette dépense à la charge des échevins, qui prétendaient n'être tenus qu'à l'entretien et à la réparation de l'horloge. En effet, on trouve cette dépense mentionnée sur les registres municipaux du XVIIe siècle, parmi celles qu'on appellerait aujourd'hui dépenses ordinaires de la ville. On ne voit pas, d'ailleurs, comment se termina cette contestation. (Notice, p. 16.)

L'horloge appartenait si bien à la ville, qu'un arrêt du arrêt du Conseil d'Etat du 15 août 1692 avait ordonné de prélever sur les revenus de celle-ci une somme de trente-six livres pour le salaire de la personne chargée de la conduire. (Notice, p. 167,) Aussi, le 16 mars 1673, voit-on Mre François Morin, seig^r de Boidan, lieut^t-général et maire perpétuel, faire droit à la réclamation présenté par Pierre Frain, orlogeur en la ville de Vendôme, d'une somme 36 livres pour ses gages d'une année échue pour la conduite de l'horloge de la ville [1].

En 1704, celle-ci était en mauvais état. Des réparations furent jugées nécessaires, et le soin de les faire fut confié,

[1] Manuscrit dela Bibliothèque.

suivant une adjudication en date du 29 décembre de cette année, « à Jean Rousseau, maître horlogeur demeurant « à Orléans, paroisse Ste Catherine, qui se chargea, « moyennant une somme de 260 livres, de réparer l'hor- « loge de la ville de Vendôme, et de *la mettre en pen-* « *dule* et de la rendre bonne et bien conditionnée en « toutes ses parties autant que la justesse de l'art de « l'horlogerie le peut permettre [1]. »

Tels sont, parmi les renseignements relatifs à notre horloge publique, ceux qui m'ont semblé mériter de vous être communiqués, et je voudrais qu'ils vous parussent, comme à moi, n'être pas complétement dénués d'intérêt.

[1] Manuscrit de la Bibliothèque.

MARCHÉ

Passé en l'année 1533 pour la construction de l'horloge publique de la ville de Vendôme.

Personnellement estably honnete homme Sire Thibault Vallet Seigneur de la Varenne demourant à Vendosme l'un des eschevins de la dite ville et Jehan le Marreux receveur des deniers communs d'icelle ville, d'une part, et maistre Guillaume Couldrey orlogeur demourant en ceste ville de Blois d'autre part, Lesquels ont congneu et confessé avoir fait et font entre eulx les marché promesses et obligacions qui s'ensuivent. C'est assavoir que le dit Couldrey a promis et promet par ces présentes faire de neuf pour la dite ville de Vendosme une orloge qui sera assise en la tour ou clocher de l'eglise Saint Martin du dit Vendosme et posée et acomplye de la grandeur largeur et choses qui y sont requises selon le divis qui s'ensuit.

Premierement pour la caige des mouvements de la dite orloge y aura quatre pilliers de fer bons et tors, laquelle caige aura troys piedz et demy de longueur et troys piedz de largeur, Laquelle sera faicte de fer et les coustez et boutz d'icelle entennonés et goupillés es dictz quatre pilliers bien et deuement tellement qu'elle tieigne ferme et qu'elle soit de durée, et iceulx coustez et boutz servans de clousture pour la dicte caige forts et puissans comme il appartient. plus y aura deux roues l'une du mouvement l'autre des chevilles chacune de deux pieds et demy de largeur en dyametre fortes et quissantes et bien barrées en leurs courses (croisées) et faire icelles bien seynes et entieres et les faire de sorte que le marteau estant de present sur la cloche servant d'orloge au dit clocher leve plus hault qu'il ne faisoit cy devant et de si bonne et

compertante haulteur qu'il puisse myeux frapper sur la dicte cloche à ce que les heures du jour soient plus fort sonnées et myeulx entendues. Plus y aura une autre roue appellée la roue de remonter qui aura de largeur un pied et ung ponce (?) faicte de bonne epesseur et bien croisée et parfaicte comme il appartient. Plus y aura une autre roue appellée la roue du sercle qui servira à la fermeture et se fermera a deux atentes à ce que le rouaige en travaille moins. Plus pour les remontouers y aura deux roues bonnes et compectantes garnies et faictes bien et duement comme il appartient. Plus y aura une roue à pignon servant pour mener et conduire ung cadran qui sera apposé et ataché au pinacle de la dite eglise Saint martin regardant sur le bourg, au lieu et endroit des dits mouvements, de la table duquel cadran et paincture estant sur iceluy sera fourny par la dicte ville et sera seulement tenu ledit Couldrey marquer ledit cadran par les heures demyes heures et quars d'heure et fournir d'esguilles servant au dit cadran pour congnoistre les heures de grandeur et largeur compectante Et au surplus faire et parfaire ce qui restera et sera requis faire pour l'acomplissement des dicts mouvements, Le tout bien et duement fait forgé et estoffé comme il appartient, et davantaige sera fait et adjounté a la dite orloge et en faisant les dits mouvements pour sonner les demyes heures sur deux appeaux et l'heure entiere avecques la grosse orloge une roue de chevilles pour les dicts appeaux une autre roue appellée la roue du sercle avecques les vollans et détente comme il appartient Le tout fait puissant et proprement en sorte qu'il soit durable et pour faire laquelle besougne le dit Coudrey aura terme de cinq moys prochains venans a la fin desquels, ou plus tost si bon luy semble il sera tenu rendre le dit mouvement et autre besougne sus dite parfaicte levée et assise selon le devis cy dessus au dit clocher Saint martin et fournir de toutes estoffes à ce nécessaires le tout a ses despens et pour ce faire et aussi pour son voiage qu'il est allé au dit Vendosme veoir

la vieille orloge et avoir baillé par escript le devis d'icelle faire neufve, luy a esté accorde et promis paier par les dits Valles et Le marreux eschevin et Receveur sus dits, la somme de six vingts livres tournois qui sera paiee savoir est de lundy en huit jours prochain venant, La somme de vingt cinq ou trente livres tournois en payant laquelle et prealablement que Biens baille sera fourny et baille par ledit Coudrey ung mouvement qu'il fournira la dite ville pour faire sonner la dicte cloche servant pour l'orloge durant le temps et terme sus dit qu'il fera les dits mouvements neufs que rendra assis au dit clocher dedans (?) ledit terme, Et le surplus d'icelle somme ce paiera en fsisant la dite besougne Et affin de besougne fin de paiement Et oultre la dicte somme ledit Couldrey aura et prendra à son prouffit les vieux mouvemens qui servoient par cy deuant au dit orloge desquels il ne pourra soy ayder ni rien d'iceulx employer es dicts mouvemens qu'il fera neufz et à ce qu'il ne puisse n'en employer des dits vieilz mouvements es dicts mouvements neufz a esté accorde que iceulx vieilz mouvemens demoureront en la dite eglise Saint martin jusqu'a ce que le dit Couldrey ait mis et assis lesdits mouvements neufs. Tout sicamme etca..... promeetans lesdites parties l'une partie à l'autre se (?) obligeant l'une partie à l'autre fait et passe es presence de honnete homme pierre Richart Jehan Rougemont marchant demourant en ceste ville de Blois et pierre Courau tesmoings le vingt-cinquieme jour d'avril l'an mil cinq cens trente troys après Pasques.

Signe Poirier (?).

PROCÈS-VERBAL

de la réception de l'horloge publique de la ville de Vendôme en 1533.

Les eschevins et quatre de ville commis et ordonnez au regime et gouvernement des Reparations negoces et affers (?) communs de ceste ville de Vendosme Certifions à tous qu'il appartiendra que nous avons faict veoir et visiter les mouvements qui ont esté faict de neuf par maistre Guillaumé Couldrey orlogier demourant a bloys et qui servent de present a faire sonner tant l'orloge et appeaulx d'icelle que pour la conduite de l'esguille estant sur le cadran le tout en la tour de l'eglise S[t] martin de ceste dite ville. Tous lesquels mouvements ont este veuz et visitez par plusieurs personnes et autres (?) gens a ce congnoissans et a esté trouvé qu'ils sont bien et duement faictz jouxte le devis et marché faict avecques le dit orlagier, En partant avons ordonné et ordonnons à vous Jehan Lemarreux receveur des deniers communs de ladite ville que vous parpaiez le dit couldray de ce que lui reste a paier, de la somme VI[xx] livres a quoi a este marchandé a lui Pour la faczon desdits mouvemens Et oultre (?) le parpaiement des dites VI[xx] livres vous mandons et ordonnons lui bailler et paier la somme de dix livres t. A quoy avons accordé avec luy tant pour avoir faict et adjoute au dit orloge oultre son divis et marché ung appeau oultre deux qu'il avait marchandés que pour plusieurs voyages presences (?) et vacacions faictes par le dit couldray ses gens et serviteurs, tant a tirer et pourtraire le sercle du dit cadran marquez en iceluy les heures et demyes heures, fourny de portraict a faire les lettres estant au dict sercle, que a faire pendre les troys appeaulx faire forger les marteaulx cognans (?) a iceulx et pour

faire faire (?) et diviser plusieurs autres choses necessaires au dict orloge appeaulx et cadran et toutes lesquelles choses avons accorde avecques le dit couldrey a la dite somme de dix livres et pour rapport ces presentes avecques quittance des dit maistre guillaume Couldrey de la dite somme de X livres, icelle vous sera alloué en la despense de voz comptes. En tesmoing de ce nous avons signé ces presentes de noz seings manuels cy mis le iij^e^ jour de janvier l'an mil cinq cens trente troys.

Çavnier (?) Vallée Dupont (?)

Launay, del.

Typ. Ch. Unsinger, 83, rue du Bac.

MARCHENOIR (Loir-et-Cher), en 1644.

NOTICE HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE

SUR

MARCHENOIR

Chef-lieu de canton de l'Arrondissement de Blois

Par M. G. Launay.

Messieurs,

Il y a quelques années, lors d'une excursion archéologique faite dans le canton de Marchenoir, nous avons eu la bonne fortune de rencontrer chez le digne curé du chef-lieu un plan de cette localité daté de 1644, qu'il a bien voulu mettre à notre disposition.

Bien que *Marchenoir* ne dépende pas du Vendômois, il y touche de si près que nous n'avons pas hésité à en reproduire la vue, pour la mettre sous les yeux de nos lecteurs, persuadé qu'ils ne verront pas sans intérêt quel devait être, à cette époque, l'aspect d'une petite ville de guerre, pourvue de tous ses moyens de défense.

Cela dit, on voudra bien nous permettre de faire précéder notre description de la vieille forteresse et de la ville de quelques renseignements historiques, puisés en grande partie dans le manuscrit de M. Péan, ancien juge à Blois, qui a écrit sur ce canton des pages dignes d'être reproduites.

Marchenoir, *Marchenium*, *Lagus niger*, situé à l'ex-

trémité de la forêt de ce nom, faisant suite autrefois à la forêt longue, *longa sylva*, Marchenoir avait une position stratégique qui ne pouvait être négligée au moyen âge.

C'était le point où venaient se croiser deux importantes et très-anciennes voies, celle de Blois à Châteaudun et celle d'Orléans à Vendôme. On comprend dès lors la nécessité d'y élever une forteresse et d'entourer la ville de remparts qui pussent la protéger contre les excursions militaires, si fréquentes dans ces temps troublés.

On attribue à Thibault I[er] dit le Vieux la construction du donjon de Marchenoir, ce qui fait présumer qu'il fut le premier seigneur de cette châtellenie, établie sur la limite de ses possessions blésoises et dunoises.

La fondation de la ville est évidemment postérieure à celle de la forteresse ; mais elle doit au moins remonter au XII[e] siècle, puisque, en 1158, nous trouvons l'érection en paroisse du prieuré de Marchenoir, et en 1190 un acte par lequel Thibault V concéda, dans sa forêt, des droits d'usage aux habitants de sa localité.

Louis IX[e], comte de Blois et de Dunois, fut un des bienfaiteurs de l'église de Marchenoir, par le don qu'il fit, le 4 février 1194, de l'église de *Saint-Thomas de Bellou* et de ses dépendances pour être unies au prieuré-cure de Marchenoir [1].

En 1330, Guy de Châtillon, XVI[e] comte de Blois et de Dunois, augmenta le revenu du prieuré-cure de Marchenoir, et confirma le don qui lui avait été fait en 1194 de la chapelle de Saint-Thomas de Bellou.

[1] La chapelle de Saint-Thomas de Bellou, située dans la forêt de Marchenoir, est encore debout. Sa construction date du XI[e] siècle.

En 1439, le 21 juillet, par acte passé à Calais, Charles duc d'Orléans avait donné à Jean bâtard d'Orléans, son frère, les comté de Dunois, vicomté de Châteaudun, châtellenies de Marchenoir et de Fréteval, mais avec clause de réversion à l'extinction de sa descendance. Au mois de février 1441, il lui donna lesdits comté, vicomté et châtellenies à toujours et irrévocablement pour lui, ses hoirs et ayant cause.

Cette nouvelle disposition, consentie par Jean d'Orléans, comte d'Angoulême, le 29 juin 1445, affermit dès lors la propriété et la libre disposition du comté de Dunois dans la maison de Jean bâtard d'Orléans.

Le Dunois et sa capitale, qui peuvent être rangés parmi les plus anciennes seigneuries de France, furent successivement gouvernés par cinq races de comtes héréditaires, en commençant par Thibault le Vieux, dont la descendance de la maison de Champagne posséda les deux comtés de Blésois et de Dunois jusqu'en 1218, d'où ils passèrent dans la maison de Châtillon jusqu'en 1391.

A cette époque, ils vinrent par acquit dans l'ancienne maison d'Orléans.

En 1439 et 1441, Charles duc d'Orléans, comme nous l'avons dit plus haut, donna le comté de Dunois à Jean bâtard d'Orléans, auteur de la maison d'*Orléans-Longueville*, laquelle posséda ce comté jusqu'en octobre 1694.

Le comté de Dunois passa ensuite dans la maison de *Bourbon-Soissons*, dont la seule héritière, Louise-Léontine-Jacqueline de Bourbon-Soissons, par contrat en date du 24 février 1710, fut mariée à Charles-Philippe d'Albert, duc de Luynes et de Chevreuse, dont les descendants possèdent encore la terre de Marchenoir.

De toute ancienneté, les armoiries de la châtellenie de Marchenoir étaient *d'azur à une bande d'argent*. Dans le XVIe siècle, les comtes de Dunois écartelèrent leurs armes avec le blason précédent. Un acte du 15 mars 1493 en fournit la preuve, étant muni d'un cachet de cire portant pour légende : *Scel de la châtellenie de Marchenoir*, et, au centre de cette légende, un écusson écartelé *au 1er et au 4e d'Orléans-Longueville* et *au 2e et au 3e d'azur à une bande d'argent*

En 1301, le roi Philippe le Bel, voyageant dans son royaume avec la reine Jeanne de Navarre, arriva le 1er août à Marchenoir, d'où il se rendit le soir même à l'abbaye du *Petit-Citeaux*, située à six kilomètres environ au nord. La reine, qui était partie d'Orléans après lui, vint le rejoindre dans cette importante abbaye, où ils séjournèrent pendant trois jours.

Le château et la ville de Marchenoir eurent à subir différentes attaques de la part des Anglais. Le 20 septembre 1428, le comte de Salisbury vint mettre le siége devant la forteresse, qui tomba au pouvoir de l'ennemi, après la réduction de la plupart des places fortes de la Beauce.

Plusieurs tentatives furent faites pour faire rentrer cette place sous l'autorité royale. On n'en connaît pas au juste l'époque.

Malgré son peu d'importance, la petite ville de Marchenoir était pourvue d'un Hôtel-Dieu, dont la date de fondation est inconnue. Il subsistait encore au XVIe siècle, ainsi qu'il résulte d'actes de 1525, 1530 et 1531.

On voit, à un kilomètre au sud, les restes d'une ancienne maladrerie de Saint-Michel, dont la chapelle est encore debout. Cette maladrerie recevait en 1190 un don assez important de Thibault Ve, comte de Blois.

Un temple protestant, érigé à Marchenoir vers la fin du XVIe siècle, subsista jusqu'en 1685.

L'officier qui commandait dans cette place forte avait les fonctions et le titre de gouverneur. Dans un acte du 8 avril 1666, *François-Guillaume de Grenaisie*, chevalier, seigneur du Plessis-l'Echelle, est qualifié du titre de gouverneur des ville et château de Marchenoir[1].

Après cette digression historique sur la modeste localité qui nous occupe, nous arrivons à la description archéologique de la forteresse, présentant tous les caractères d'une antiquité reculée. Le donjon que nous avons à décrire, quoique bâti sur une éminence artificielle relativement élevée, n'offrait pas comme résistance les avantages de tous les châteaux-forts environnants, tels que ceux de Fréteval, Mondoubleau, Montoire, Lavardin, et que leur emplacement sur le sommet de nos collines rendait bien plus faciles à défendre.

La raison d'être de celui de Marchenoir, au milieu d'une plaine, tenait, comme nous l'avons dit plus haut, à sa position topographique, que pouvait néanmoins rendre défendable l'importante et solide construction qu'on y éleva, surtout à une époque où l'artillerie n'était pas découverte.

Le donjon était ceint d'une muraille crénelée de forme quadrangulaire, haute de 7 à 8 mètres, et de 2 mètres d'épaisseur, mesurant environ 180 mètres de pourtour.

La porte de l'enceinte, placée à l'ouest, avait une ouverture voûtée de 3^{m},30, surmontée d'un étage servant de logement aux hommes préposés à sa garde. Elle

[1] Ce Guillaume de Grenaisie est sans doute le fils de dame Warmaise de Grenaisie, dont le Musée de Vendôme possède la belle pierre tombale.

était défendue par deux tours placées de chaque côté, ainsi qu'on peut le voir dans notre dessin.

Aux deux tiers environ de l'enceinte, on voit debout une certaine portion du donjon circulaire, dont, suivant l'abbé Bordas, auteur d'une Histoire du Dunois, la moitié existait encore dans le siècle dernier. La hauteur primitive était d'environ 30 mètres, son diamètre extérieur de 18^{m}, et son diamètre intérieur de 10^{m}, ce qui donnait aux murs 4^{m} d'épaisseur à la base.

Comme dans tous les donjons de cette époque, il n'y avait pas de porte pour pénétrer dans le rez-de-chaussée. Ce dernier n'avait pas non plus de fenêtres pour l'éclairer. Un escalier pratiqué dans l'épaisseur du mur et conduisant au premier étage recevait le jour par de très-étroites ouvertures. Au milieu de l'espace circulaire s'élèvent encore, jusqu'à une certaine hauteur, les restes d'un énorme pilier cylindrique, semblant placé là pour soutenir la retombée de la voûte en plein-cintre construite en maçonnerie. Ce pilier n'était autre chose que le prolongement du tuyau du puits central dont l'orifice était au premier étage [1].

Une ouverture carrée de 0^{m},85 de côté, pratiquée dans la voûte, servait de communication entre le premier étage et le rez-de-chaussée, destiné, dans ces vieux donjons, à servir de magasin d'approvisionnements de toute nature pour les assiégés.

La porte servant à pénétrer dans le donjon se trouvait à la hauteur du premier étage. On y accédait par un escalier en bois, que l'on pouvait retirer après l'ascension.

[1] Nous avons rencontré cette même disposition dans les anciens donjons des *Montils* et de *Viévy-le-Rayé*.

La tour était divisée en quatre étages, y compris le rez-de-chaussée, qui seul était voûté en maçonnerie. Des corbelets, à différentes hauteurs dans les murs, tendraient à faire croire que les autres étages étaient séparés par des planchers en bois.

Suivant l'abbé Bordas, déjà cité, la tour aurait commencé à tomber en ruine vers 1692.

Si maintenant nous quittons l'enceinte du vieux château, pour pénétrer dans la ville par la porte de communication dont nous avons parlé plus haut, nous trouvons cette modeste localité entourée d'une muraille crénelée conservant encore, d'après le plan de 1644, au midi et au nord, deux tours, seuls restes de celles qui primitivement devaient être echelonnées le long de l'enceinte extérieure.

A cette même époque de 1644, les portes de la ville à l'est et à l'ouest étaient bien conservées, et tout à fait conformes à celle donnant entrée de la ville dans le château. On remarque seulement que la porte de l'est était flanquée de tours rondes, tandis que l'autre s'ouvrait entre des tours carrées. Cette dernière subsistait encore en 1809.

Les arches en pierre sur lesquelles on passe pour pénétrer aujourd'hui dans la ville n'existaient pas en 1644, ainsi que l'indiquent sur le plan ces sortes de ponts volants en bois, qui eux-mêmes avaient dû remplacer les anciens ponts-levis.

La hauteur des murailles était de 7 à 8 mètres, sur $1^m,50$ à 2^m d'épaisseur. L'enceinte, de forme elliptique, avait un développement de 280^m environ, et ne renfermait pas plus de 40 à 50 habitations.

De larges et profonds fossés longeaient le pied des

murailles. Ils existent encore en partie, mais ils ne forment plus les limites de la petite ville dont les maisons ont depuis longtemps franchi l'enceinte primitive.

Dans l'intérieur de cette dernière, on retrouve debout plusieurs constructions importantes des XVe et XVIe siècles, notamment une au sud de l'église, servant autrefois de palais de justice, précédée d'une autre, portant encore le nom de *geole*.

A quelques pas de la porte de l'ouest, le plan indique une maison avec tourelle à pans, dont nous avons fait un dessin à part. On nous la désignait comme ayant été la demeure du prévôt, et, suivant d'autres, une ancienne commanderie.

L'église de Notre-Dame de Marchenoir doit son origine à l'abbaye de *Bourg-Moyen* de Blois, qui y fonda d'abord un prieuré conventuel, devenu plus tard prieuré simple. L'époque de la fondation est incertaine, mais la chapelle, suivant une bulle de 1154, devint paroissiale à la même époque.

Cette chapelle, du XIe au XIIe siècle, élevée près du mur de l'est, a été remaniée et agrandie à différentes époques. Elle se composait d'abord d'une simple nef de 25^{m} de longueur sur $7^{m},25$ de largeur. La porte à l'ouest, de l'époque primitive, s'ouvre entre deux colonnes avec chapiteaux à feuillages, supportant une archivolte à tores encadrant une série de lobes en plein cintre. A la fin du XVe siècle ou au commencement du XVIe, on ajouta un chœur de deux travées et une abside à cinq pans.

Au sud du chœur, on se servit, pour en faire un clocher, d'une tour rectangulaire dépendant autrefois du mur d'enceinte et d'une construction plus ancienne que celle du chœur, comme l'indiquent les contreforts

faisant saillie à l'intérieur de ce dernier. Il y aurait lieu aussi de supposer que cette tour était l'ancien clocher de la primitive chapelle. On ajouta en même temps au nord un bas-côté réuni à la nef par cinq arcades en plein cintre, et au sud un étroit collatéral à deux arcades aboutissant à l'escalier de la tour.

Dans son état actuel, l'église, qui laisse à désirer sous le rapport de la solidité, mesure 28^{m} de longueur sur une largeur totale de 15^{m}. Des vitraux ornaient autrefois les fenêtres de l'abside. Ils contenaient les armoiries de Jean bâtard d'Orléans, comte de Dunois, qui y était représenté, ainsi que Jeanne Darc et plusieurs autres grands personnages du XVe siècle. Ces vitraux, tombant de vétusté ou mal entretenus, disparurent en 1775. Sur une litre extérieure étaient peintes les armoiries des familles de Bourbon-Soissons et d'Albert de Luynes.

La petite ville de Marchenoir a bien changé d'aspect depuis l'époque que nous venons de décrire. Son vieux donjon ne présente plus qu'une ruine informe. Ses murs crénelés ont encore laissé quelques fragments disséminés dans l'intérieur des jardins, que traversent aujourd'hui les anciens fossés remplis d'eau. Les habitations se sont étendues bien au delà des limites dans lesquelles elles étaient enfermées autrefois. Un château moderne s'élève à quelques pas du vieux donjon.

Disons, en terminant, que cette modeste localité, en perdant cet aspect de ville de guerre, nécessité par les besoins d'une autre époque, devait se croire pour toujours à l'abri de nouvelles attaques, quand il lui a été donné d'être visitée de nouveau par l'étranger, qui n'eût pas été longtemps arrêté par ses impuissantes murailles.

Elle a eu, de plus, la douleur de voir le dernier de ses

anciens seigneurs et bienfaiteurs périr à ses portes en défendant bravement son pays [1].

Espérons, pour Marchenoir et pour nous, qu'à l'avenir de pareilles calamités nous seront épargnées.

[1] Le dernier des Luynes a été tué à Loigny en novembre 1870.

HISTOIRE DE LA FERTÉ-BERNARD

Par M. Léopold Charles.

On ne fait pas toujours ce qu'on voudrait dans le Bulletin d'une Société Archéologique, Scientifique et Littéraire. Nous pourrions même dire que là, souvent, la volonté se trouve plus impuissante qu'ailleurs ; car tous les petits coins sont remplis, et pour se mouvoir en liberté la place manque absolument.

Que ceci nous serve d'excuse.

Nous sommes en retard, en effet, avec un livre excellent, avec un livre dont l'auteur, par de longs et consciencieux travaux, avait conquis toute notre sympathie, comme celle de tous les chercheurs, lorsque la mort vint l'enlever à la science. Un double devoir s'imposait à nous en cette circonstance : celui de signaler une œuvre de valeur, et celui de déposer une sincère marque d'estime sur une tombe trop tôt fermée. Nous allons y satisfaire aujourd'hui.

L'Histoire de La Ferté-Bernard est une œuvre où rien ne manque, une œuvre complète, qui montre tour à tour en action, avec leur vie propre et leurs péripéties, les vieilles institutions féodales, l'institution des communes, et au-dessus de ces deux forces contraires en quelque sorte, au-dessus de ces deux courants, dont le lit mis à sec devait un jour faire la France politique moderne, les institutions religieuses, semant partout, avec la lumière, les germes de la véritable civilisation. L'histoire des mo-

numents religieux et civils, l'histoire des arts, celle des mœurs, celle de l'agriculture dans le pays fertois, viennent compléter ce cadre par des détails souvent curieux et inédits, toujours remplis du plus vif intérêt et d'un enseignement sérieux. Les sources consultées sont tantôt émanées des grandes collections, tantôt puisées dans les archives nationales, tantôt enfin dans les archives locales ou dans des chartes péniblement découvertes. Toujours mises en œuvre avec un excellent esprit de critique et une profonde érudition, elles le sont aussi avec une telle clarté, avec une telle limpidité, pour ainsi dire, que l'esprit n'éprouve aucune peine à suivre l'auteur dans le dédale des faits controversés.

Ajoutons qu'un grand nombre de gravures, de lithographies et de photographies, tant dans le texte que hors texte, viennent ajouter à la clarté du livre, et complètent ses descriptions, en même temps qu'une typographie correcte et soignée lui donne *de la main* et séduit la vue.

Tel qu'il est cependant, ce beau et bon livre n'a pas été édité par son auteur, M. Léopold Charles. Lorsque la mort le surprit, il en avait disposé les matériaux de manière à résumer en les coordonnant tout ce qu'il avait écrit sur La Ferté-Bernard. C'est à son fils, M. l'abbé Robert Charles, qu'en est due la publication. Une telle entreprise seyait bien à ce jeune savant, digne successeur de son père. Elle était d'ailleurs un tribut de piété filiale à la hauteur de son cœur. Qu'il nous soit permis de nous y associer ici par nos souvenirs et nos hommages.

Après avoir convié à la lecture de l'Histoire de La Ferté tous ceux qui aiment les vieux souvenirs, expri-

mons, en terminant ces lignes si sobres, le désir de voir chaque ville ancienne dotée d'une histoire semblable. Il ne faut pas se le dissimuler : l'histoire de France ne pourra se faire complète et vraie que lorsque les investigations et la lumière auront été portées partout. Qu'elle méconnût certains détails, on le lui passerait encore. Mais peut-on accepter sans douleur de la voir fausser par des écrivains qu'abritent leurs partis-pris sous les apparences les plus captieuses, dupes quelquefois de leur propre ignorance, souvent aussi de celle de leurs devanciers. Nous saisissons à ce sujet dans le livre de M. Léopold Charles un mot auquel nous nous associons pleinement, et dont nous recommandons la méditation à tous les historiens de bonne foi, jaloux d'éclairer le passé comme de réparer les maux de notre malheureux pays : « On n'a dévoilé que des infirmités dans notre vieille histoire : il est temps d'y rechercher les faits qui l'honorent. »

A. DE S.

Vendôme. Typ. Lemercier & fils.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

DU

VENDOMOIS

1877

4e TRIMESTRE

TOME XVI

VENDOME

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE LEMERCIER ET FILS

1877

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

DU

VENDOMOIS

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

DU

VENDOMOIS

TOME XVI

1877



VENDOME

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE LEMERCIER ET FILS

1877

DÉCRET

Reconnaissant la Société Archéologique, Scientifique & Littéraire du Vendômois comme Etablissement d'utilité publique.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Président de la République,

Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ;

Vu la demande formée, le 22 janvier 1877, par la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois ;

Vu les Statuts de ladite Société, l'état de sa situation financière et les autres pièces fournies à l'appui de sa demande ;

Vu l'avis favorable du Préfet de Loir-et-Cher ;

Le Conseil d'Etat entendu ;

Décrète :

ARTICLE 1er.

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois, de Vendôme, fondée le 9 janvier

1862, est reconnue comme établissement d'utilité publique.

ARTICLE 2.

Ses statuts sont approuvés tels qu'ils sont ci-annexés.

Aucune modification ne pourra y être apportée sans l'autorisation du Gouvernement.

ARTICLE 3.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Versailles, le 15 mars 1877.

Signé : Mal DE MAC-MAHON.

Par le Président de la République,

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Signé : WADDINGTON.

Pour ampliation :

Pour le Chef du Cabinet et du Secrétariat,

Le Chef du Bureau des Archives,

WALMORE.

STATUTS

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE DU VENDOMOIS

Conformes à la demande de modification adressée à M. le Ministre de l'Instruction publique, sur la proposition de l'assemblée générale du 14 janvier 1875, approuvée par arrêté ministériel du 8 septembre 1875, et modifiés par le Conseil d'Etat dans sa séance du 8 mars 1877.

Article 1er.

Il est institué à Vendôme une Société savante, sous le nom de *Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois*.

Article 2.

Cette Société a pour but de provoquer et de réunir les offrandes de tous les objets d'archéologie, d'art ou d'histoire naturelle pouvant intéresser le Vendômois, tels que livres, manuscrits, autographes, inscriptions, monnaies, médailles, cachets, poteries, parures, armes, tableaux, sculptures, animaux conservés, plantes, minéraux, fossiles, etc , etc.

Elle a encore pour but d'indiquer et de faire exécuter

des fouilles, de veiller à la conservation des monuments anciens de l'arrondissement, et de stimuler les travaux littéraires, historiques, artistiques ou scientifiques.

Toute discussion sur des matières politiques ou religieuses est formellement interdite.

Article 3.

La Société reçoit les communications des personnes étrangères à la Société.

Elle publie tous les trois mois un Bulletin contenant, outre les actes de la Société, les articles inédits lus aux séances générales, dont le bureau aura décidé la publication, et des travaux anciens et modernes, également inédits, dont la lecture n'aura pu être faite.

Article 4.

La Société se compose de membres titulaires dont le nombre est illimité, résidant ou non dans le Vendômois. Les membres payent une cotisation dont le taux est fixé par un règlement intérieur.

Article 5.

L'administration de la Société est confiée à un bureau composé de douze membres, élus en assemblée générale, au scrutin secret et à la majorité des suffrages des membres présents.

Article 6.

Le bureau se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier, d'un conservateur, d'un bibliothécaire-archiviste et de sept autres membres.

Article 7.

Les membres du bureau sont élus pour trois ans. Ils sont renouvelés par tiers chaque année. Tout membre sortant du bureau n'est rééligible qu'après une année accomplie.

Sont exceptés de cette disposition : le secrétaire, le trésorier, le conservateur et le bibliothécaire-archiviste, qui sont indéfiniment rééligibles dans leurs fonctions.

Le président est élu pour trois ans. Il ne sera rééligible qu'à l'ouverture de la présidence qui aura suivi la sienne. Si cette présidence finissait avant l'expiration de sa durée réglementaire, le dernier président avant elle ne pourrait être réélu qu'autant qu'une année au moins se serait écoulée depuis la fin de ses fonctions.

Le bureau choisit chaque année parmi ses membres un ou deux vice-présidents pour remplacer le président, en cas d'absence, ainsi qu'un secrétaire-adjoint.

Article 8.

Le président, et, en cas d'absence, le vice-président, représente la Société vis-à-vis du Gouvernement et des tiers, veille à l'observation du règlement ; il convoque les réunions du bureau et les assemblées générales et extraordinaires ; il règle l'ordre du jour des séances ; dans toute délibération, en cas de partage, sa voix est prépondérante.

Le secrétaire rédige les procès-verbaux ; il est chargé de toute la correspondance.

Le trésorier est chargé des recettes et des dépenses

de la Société. Il rend compte de sa gestion à l'assemblée générale et présente le budget de l'année courante.

Article 9.

Les délibérations relatives à des acquisitions, aliénations ou échanges d'immeubles, ou l'acceptation des dons et legs, sont soumis à l'approbation du Gouvernement.

Article 10.

Le bureau est chargé de la réception des membres de la Société; ils sont nommés à la majorité absolue des suffrages.

Article 11.

Uu règlement intérieur, voté par l'assemblée générale, détermine les conditions d'administration intérieure et toutes les dispositions de détail propres à assurer l'exécution des présents statuts.

Article 12.

En cas de dissolution de la Société, les membres qui en feront partie prononceront, en assemblée générale, sur la destination à donner aux fonds en caisse.

Vendôme. Typ. Lemercier et fils.

SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE
DU
VENDOMOIS

16e ANNÉE — 4e TRIMESTRE

—

OCTOBRE 1877

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois, s'est réunie en assemblée générale le jeudi 11 octobre 1877, à deux heures, au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents au Bureau :

MM. le marquis de Rochambeau, président ; A. de Trémault, vice-président ; Soudée, secrétaire ; G. de Trémault, trésorier ; Nouel, bibliothécaire - archiviste ; L. Martellière, conservateur ; Bouchet, bibliothécaire honoraire ; et l'abbé Roulet, membre ;

Et MM. l'abbé Bordier ; l'abbé L. Bourgogne ; l'abbé C. Bour-

gogne ; l'abbé Charnier ; Edouard Chautard ; Dehargne ; Henry ; G. Launay ; l'abbé Maillet ; l'abbé Monsabré ; l'abbé de Préville ; l'abbé Renou ; Rigollot ; Robin ; Thillier ; de Valabrègue.

M. le Président déclare la séance ouverte.

M. le Secrétaire fait connaître les noms des membres nouveaux admis par le Bureau depuis la séance du 12 juillet 1877 ; ce sont :

MM. Isnard, procureur de la République ;
Simon, juge d'instruction à Vendôme ;
Henri Chevé, propriétaire à Vendôme ;
James, avoué à Vendôme ;
Henry, instituteur à Pezou.

M. le Président donne la parole à M. le Conservateur.

DESCRIPTION SOMMAIRE

DES

OBJETS OFFERTS OU ACQUIS

depuis la séance du 12 juillet 1877.

—

I. — ART & ANTIQUITÉS.

Nous avons reçu :

De M. Dourday, à Pezou :

Un grand PLAN de la ville de Paris, en plusieurs feuilles, collé sur toile avec cimaise et rouleau. Il est gravé d'une façon assez claire par l'abbé de La Grive, à la date de 1728. Tout au-

tour sont reproduits les principaux monuments de la capitale. Le titre et la dédicace au roi sont entourés de figures allégoriques d'une bonne exécution.

De M. Bareillier, à Vendôme :

Un DAIS en pierre sculptée provenant du portail principal de l'ancienne église Saint-Martin (fin du XVe siècle) ; et une petite FIGURE assez grossièrement taillée, provenant de la même église, mais qui paraît beaucoup plus ancienne.

De M. P. Ferrant, à Mondoubleau :

Un BRAS DE STALLE en bois curieusement fouillé. Au milieu d'un enroulement de feuillages, un personnage tient une fleur qu'il paraît sentir ; au-dessus, un ange déroule une banderolle. Les parties saillantes sont généralement endommagées. Provenance inconnue. XVIe siècle.

De M. de Rochambeau, président :

Une grande CUILLER en cuivre jaune, dont le manche, terminé par un œil propre à la suspension, est décoré d'un ornement peu distinct, rappelant vaguement une tête humaine. XVIIe siècle.

De M. Hême, à Thoré :

Une CUILLER en étain, d'une médiocre conservation et d'une époque indécise ;

Un petit PÈSE-LETTRE, d'une construction toute primitive, quoique très-moderne.

De Mlle de Ségogne :

Un SUCRIER en cristal taillé. Le couvercle, en forme de dôme et percé de petits trous, remplaçait pour l'emploi du sucre en poudre les cuillers à jour en usage aujourd'hui. XVIIIe siècle.

De M. P. Martellière, juge à Pithiviers :

Une BRODERIE en soie, relevée de fils d'or, très-bien con-

servée, représentant une Vierge sur un trône, avec le Christ sur ses genoux et une triple couronne sur la tête. De chaque côté se tient un ange en adoration. Joli travail de la Renaissance.

De M. A. QUEYROY, à Moulins :

Un MOULE EN SCHISTE ayant encore servi à la fabrication d'objets relatifs au culte de la Sainte-Larme. Cet objet diffère essentiellement de ceux que possède déjà le Musée, et servait à produire non plus des pendeloques en forme de larmes, mais des bagues dont le chaton rappelait la pieuse origine.

Le culte de la Sainte-Larme devait être très-populaire à Vendôme; car, il n'y a pas encore bien longtemps, nous avons entendu ce curieux dicton : « Emballe, Gauron, voilà des cuillers d'étain pour faire des saintes larmes d'argent. »

Par ACQUISITION :

Un INSTRUMENT EN SILEX du Grand-Pressigny, d'une grande perfection de taille et d'une étonnante conservation. Cette pièce, outil ou arme, dont l'usage n'est pas facile à déterminer, n'a pas moins de 0m20 de longueur. L'un des bouts est taillé en pointe ; l'autre est aplati en forme de spatule ou de grattoir. Il a été trouvé, à une assez grande profondeur, auprès d'Orléans, par un ouvrier qui tirait du sable.

II. — NUMISMATIQUE.

Par ACQUISITION :

Une médaille gauloise très-intéressante. C'est un statère d'or des Namnètes (pays nantais), au type d'Ogmios. De la tête principale partent quatre cordons perlés qui s'enroulent autour de quatre têtes plus petites. Du front du dieu sort une croix remarquable par son grand développement. Au revers, un génie cherchant à entraver le cheval androcéphale ou à se suspendre à ses jambes. (Voir Hucher, l'Art gaulois, pl. 89). Diamètre, 0m,022 ; poids, 7 gr. 28.

De M. Roger-Jourdain :

2 impériales romaines P. B., l'une de Constantin, l'autre de Probus (?).

Un liard de la ville de Metz. M majuscule avec la légende MONETA METENSIS. — R. : les armes de la ville ; QVAREA SOLIDI. 1590.

Un douzain assez bien conservé de Gaston, frère unique du roi, prince usufruitier des Dombes, etc. 1643.

Un liard de Louis XIV. 1657.

Enfin une pièce de Transylvanie, tout à fait analogue à celle décrite dans le numéro d'avril. Cependant elle est en cuivre, et non en argent, et porte au revers un lion debout dans un écusson couronné. 1628.

En tout six pièces.

De M. Renard-Garreau :

21 impériales romaines P. B. en assez mauvais état, des règnes de Maximien, Constance et Constantin ; trouvées à El-Oued (Algérie).

Une pièce arabe.

Et un liard de France.

Par échange :

Une pièce de la province de Gueldre (Hollande) ; GEL RIÆ. 1794.

—

Nous sommes en mesure aujourd'hui, grâce à l'obligeante érudition de notre collègue M. Bouchet, de donner quelques détails sur une curieuse pièce offerte par M. l'abbé Bourgeois. C'est, ainsi que nous l'avons dit, une obole de Marie de Brabant, dame de Vierzon. Elle porte au droit une croix pattée, à trois lobes ; autour, la légende : MARIA BRABANTIÆ, ce dernier mot presque illisible. Au revers, l'écusson de Brabant portant en bri-

sure un lambel à 4 pendants : D (om)i NA VERZIONIS. — Cette pièce, assez rare, remonte au moins aux premières années du XIVe siècle.

L. M.

IV. — BIBLIOGRAPHIE

& Notes résumées de ce qu'il y a de plus intéressant pour notre Société dans les bulletins ou livres entrés dans notre Bibliothèque.

Dons des Auteurs ou autres :

Réponses aux observations présentées par M. Mouchez, au sujet de l'ouvrage concernant *la nouvelle Navigation*, par M. Yvon-Villarceau. (Extrait des Comptes rendus de l'Académie des Sciences, séances des 4, 18, 25 juin et 2 juillet 1878.)

Rapports sur les Travaux géodésiques et topographiques exécutés en Algérie par M. Roudaire, et sur un projet de mer intérieure à exécuter au sud de l'Algérie et de la Tunisie, présenté par M. Roudaire. — MM. Yvon-Villarceau et Favé rapporteurs. — (Extrait des Comptes rendus de l'Académie des Sciences, séances des 7, 21 et 28 mai 1877.)

Rapport sur l'activité de la commission impériale archéologique en 1872, en 1873, en 1874. Publié par ordre suprême. 3 brochures in-4o. Saint-Pétersbourg, 1875, 1876, 1877.

Conseil général ; session d'avril 1877. *Rapport* du préfet et *Procès-verbaux* des délibérations.

Bulletin de la Société d'Horticulture et de Viticulture d'Eure-et-Loir. Novembre et décembre 1876. Chartres, 1877.

L'Exposition hongroise d'anthropologie et d'archéologie pré-

historiques, à Buda-Pesth, en 1876, par M. E. Chantre. Toulouse, 1877. — Hommage de l'auteur.

Revue préhistorique, par M. G. de Mortillet. — Analyse des études paleo-ethnologiques dans le bassin du Rhône; âge du bronze; recherches sur l'origine de la métallurgie en France; par M. E. Chantre. — Paris, 1877.

Collection Caranda. — M. F. Moreau nous envoie le complément de la magnifique publication en chromolithographie du musée qu'il a formé par les fouilles qu'il a entreprises de 1873 à 1875 à Caranda (Aisne).

Les planches sont accompagnées d'un texte explicatif (V. au 2e trimestre 1877 de notre Bulletin, p. 90, l'annonce de la première partie de cet album splendide.)

Nous ne pouvons que renouveler à M. F. Moreau, au nom de la Société, les remerciements que nous lui adressions à cette occasion.

De M. G. de Lavau :

Les Coutumes de Blois de Pontanus. 1 vol. in-4o relié en veau.

Voici le titre exact de cet ouvrage important : *Dionysii Pontani advocati blesensis juris ususque forensis consultissimi in consuetudines blesenses commentariorum, tomi II.*

Quorum Primus *à centum et viginti annis editus, iterum prodit emendatior ;* Secundus *vero nunc primum exit in lucem ex MS. codice bibliothecæ Seguierianæ.*

Accedunt Notæ Caroli Molinæe J. C. et rerum et verborum Index amplissimus.

Parisiis, MDCC LXXVII.

Le texte est en latin.

On a relié à la suite « les Coustumes locales du comté et bailliage de Dunois, seigneureries de Marchenoir et Fréteval ; — les Coustumes locales de la chastellenie de Romorantin, Millançay,

Villebrosse et Billy; — de la baronie et seigneurie de Saint-Aignan, de Mennetou-sur-Cher, de Selles-en-Berry, de Vallençay, etc., etc., » formant 60 pages en français. — Et le « Procès-verbal des Coustumes générales du pays et comté de Blois : ensemble des coustumes locales des baronies et chastellenies subjectes du ressort dudit bailliage. » Formant 38 pages en français.

Par ENVOI du Ministère de l'Instruction publique :

Revue des Sociétés savantes des départements, juillet-août-septembre 1876.

Pages 85 à 90, on y trouve une analyse détaillée des travaux de notre Société pendant les années 1874 et 1875, par M. L. Bellaguet, membre du comité. Le rapporteur parle, en terminant, des matériaux déjà recueillis par les soins de la Société sur l'invasion allemande dans l'arrondissement de Vendôme, et s'exprime ainsi : « Nous applaudissons à la pensée qui a inspiré à la Société de Vendôme cette œuvre patriotique. C'est un procédé des plus sûrs pour arriver à la complète connaissance des faits et à l'exactitude historique. »

Par ÉCHANGE avec les Sociétés savantes ou les Revues :

Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, tome IV, Nice, 1877.

Mémoires de la Société de Géographie de Vienne (Autriche). 1876.

Bulletin de la Société des Sciences Historiques et naturelles de l'Yonne. Année 1877.

Bulletin de la Société Dunoise. Juillet 1877.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest. 2e trimestre 1877.

Bulletin de la Société des Etudes littéraires, scientifiques et artistiques du Lot. Tome III, 3e et 4e fascicules. Cahors, 1877.

Bulletin de la Société Archéologique de Touraine. 1er et 2e trimestres 1877.

Mémoires de la Société Archéologique de Touraine. Tome XXVI, 1re partie. *Chronique de l'abbaye de Beaumont-les-Tours*, publiée par M. Charles de Grandmaison, archiviste d'Indre-et-Loire. Tours, 1877.

Par ABONNEMENT ou par ACQUISITION :

Matériaux pour l'Histoire de l'Homme (Suite).

Revue Archéologique. (Suite.)

Polybiblion. Parties littéraire et technique. (Suite.)

Bulletin monumental. (Suite.)

Par ACQUISITION :

Histoire de Vendôme et de ses environs, par l'abbé Simon. 3 vol. in-8o. Vendôme, 1834, cartonnés, non rognés.

E. N.

REMERCIEMENTS sincères à tous les donateurs que nous venons de nommer.

Renouvellement partiel du Bureau pour 1878

M. le Président rappelle à la Société qu'aux termes de son nouveau règlement, les membres du Bureau, au nombre de 12, doivent être renouvelés par tiers, chaque année, jusqu'au renouvellement complet. Cette année, le second tiers, soit 4 membres, doivent être tirés au sort sur les 7 restant de ceux originairement élus, le Président ne devant faire partie que du dernier tiers, après ses trois ans de présidence.

On procède au tirage, et les membres désignés par le sort comme sortants sont :

MM. Bouchet ;
l'abbé Roulet ;
Nouel ;
L. Martellière.

Le vote au scrutin secret a ensuite lieu pour nommer les quatre membres qui doivent remplacer ces derniers.

Avant l'ouverture, M. le Président fait remarquer à l'assemblée que les membres sortants qui sont fonctionnaires dans le Bureau peuvent être réélus, suivant le règlement.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

MM. Nouel ;
L. Martellière ;
l'abbé de Préville ;
G. Launay.

Ces Messieurs sont élus membres du Bureau pour trois ans, à partir du 1er janvier 1878.

—

Remplacement d'un membre du Bureau démissionnaire

M. le Président annonce à l'assemblée que M. Laurand, nommé juge à Tours, lui a adressé sa démission de membre du Bureau. Il demande de pourvoir à son remplacement.

A l'unanimité, l'assemblée nomme M. Isnard comme successeur de M. Laurand au Bureau pour tout le temps pendant lequel il devait en faire partie, à compter de ce jour.

LES

DEUX ANCIENNES PAROISSES

D'ESPÉREUSE & DU ROUILLIS

(*Suite et fin* [1])

Par M. l'abbé DE PRÉVILLE.

CHAPITRE II.

L'Ancienne Paroisse du Rouillis avant la Révolution.

I.

Si nous continuons à suivre l'ancienne voie dont nous avons parlé plus haut, elle nous conduit à travers une vaste plaine absolument déserte jusqu'à la rencontre de la grande voie romaine du Mans à Orléans. Au point où les deux voies se croisaient, l'une se dirigeant du sud au nord, l'autre de l'ouest à l'est, on trouvait, il y a encore peu de temps, une église et un petit bourg : c'était le Rouillis[2].

[1] Voir le Bulletin du 3e trimestre 1877, p. 197.

[2] Le Rouillis, en latin *Rolleicium* (Cartulaire de Saint-Laumer,

Il résulte de plusieurs documents conservés à la bibliothèque de la ville de Vendôme, et publiés en grande partie dans le Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois[1], que le Rouillis dépendait au commencement du XIVe siècle de la seigneurie de Montmirail, laquelle relevait de l'évêque de Chartres. A cette même époque, le fief du Rouillis appartenait depuis au moins cent ans aux barons de Graçay en Berry. Reynaud VI de Graçay le vendit en 1372 à l'abbé de la Trinité de Vendôme, Guillaume du Plessis. Cette vente comprenait « le lieu et manoir du Rolliz, ou le hébergement, forteresse et fossés, terres, et douze cens arpans de boys de la forest de Mornaiz, et les autres boiz, hayes, plessez, et garennes qui sont environ ledit lieu du Rolliz, et toute la Justice en la seigneurie de Lisle et sur tous les vasseurs[2]. »

A cent mètres environ de l'antique voie romaine se trouvait un château fort, muni d'une double enceinte de fossés, d'un vaste donjon, de magasins souterrains, dont les ruines, en partie disparues aujourd'hui, mais décrites fort exactement il y a quelques années dans le Bulletin de la Société, accusent une importance considérable.

ad ann. 1107). « L'église de la Madeleine du Roellys » et « du Roelleys » (Abbaye de la Trinité, liasse de Savigny. 1373). — Communication de notre collègue M. de Fleury, archiviste de Loir-et-Cher.

On trouve la forme suivante, plus voisine du latin, *le Rolliz*, dans diverses chartes de la Trinité conservées à la bibliothèque de la ville de Vendôme, et reproduites en partie dans le Bulletin de notre Société, No de juillet 1870. « Le lieu et manoir du Rolliz (1372) ». — « La terre de Lisle et le Rouilliz (1375). »

[1] *Bulletin*, t. IX. p. 200, No de juillet 1870.

[2] *Bulletin*, loc. cit. La seigneurie de Lisle appartenait également aux barons de Graçay, et fut vendue à l'abbé de Vendôme par le même acte.

On conçoit que le point de jonction de deux routes faisant communiquer Chartres avec Vendôme et Tours, Le Mans avec Orléans, avait au point de vue stratégique une importance de premier ordre; aussi est-il à peu près hors de doute que les Romains avaient au Rouillis une station et un cantonnement. La construction du donjon et des magasins souterrains permet de supposer que le fort fut plus d'une fois utilisé à l'époque de l'invasion normande, comme pendant les guerres de la période féodale. En tout cas, nous savons, par des documents historiques déjà connus, que pendant la grande guerre de cent ans le Rouillis, plusieurs fois pris et repris par les armées françaises et anglaises, fut même ravagé et incendié par le Régent du royaume, qui s'en était emparé en 1421.

Depuis l'époque moderne, il semblait que le fort du Rouillis n'eût plus aucune utilité : les deux routes qu'il observait et gardait étaient abandonnées; les guerres privées avaient cessé, et il était tout à fait improbable qu'on dût jamais défendre ce point stratégique, désormais sans importance contre une armée ennemie[1]. Le château fut donc délaissé par les abbés de Vendôme, qui n'avaient aucun intérêt à son entretien. Bientôt il tomba en ruine, et l'église resta seule au milieu de la petite agglomération qui avait perdu toute chance de s'accroître.

II.

Cette église, dédiée à sainte Marie-Madeleine, se trouvait à une vingtaine de mètres de la route moderne qui

[1] Cependant l'invasion allemande, pendant la funeste guerre de 1870-1871, utilisa la route d'Orléans au Mans, et le petit bourg du Rouillis fut occupé constamment par un poste militaire.

avait remplacé l'ancienne voie romaine. Sa construction pouvait facilement être attribuée au XIIe siècle, peut-être même à la fin du XIe. Elle mesurait 20^{m},50 de longueur sur 6^{m},40 de largeur; le chevet, droit, comme celui de presque toutes nos églises vendômoises, ne paraissait pas avoir jamais reçu d'ouverture. D'ailleurs, la plus grande simplicité régnait dans tout cet édifice, où l'on ne voyait pas une seule pierre de taille, pas la moindre décoration, ni aucun objet mobilier, tant soit peu intéressant. La statue de la Vierge, en bois, était très-mauvaise pour l'époque assez récente à laquelle on doit l'attribuer. L'autel avait été grossièrement travaillé et peint sans aucune espèce de goût; il appartenait du reste aux premières années de notre siècle. Quatre stalles en chêne et un petit confessionnal apportés de La Ville-aux-Clercs depuis la Révolution, et qui devaient remonter au XVIIe siècle, étaient meilleurs que tout le reste et méritaient une restauration [1].

Le château du Rouillis, simple poste militaire, n'ayant jamais été habité par une famille seigneuriale, on ne peut s'étonner de l'état misérable de cette pauvre église. Il est vrai, les abbés de Vendôme devinrent propriétaires de la seigneurie du Rouillis au XVe siècle; mais la cure ne leur appartenant pas, ils n'étaient aucunement chargés de l'église.

Le cimetière occupait toute la longueur de l'église du côté du midi, et se prolongeait en retour derrière le chevet.

A l'ouest se trouvait la cure, bâtie sans aucun luxe, au milieu d'un assez vaste enclos, entouré de fossés lar-

[1] Ces divers objets, convenablement restaurés, feront partie du mobilier de la nouvelle église paroissiale de Rahart.

ges et profonds. Il est peu croyable que ces fossés aient été creusés seulement pour l'agrément de la demeure curiale. Nous inclinons donc à penser, comme notre collègue M. Launay, que ce presbytère a pris la place de l'ancien manoir ou hébergement signalé en outre de la forteresse dans l'acte de vente de 1372 : « le lieu et le manoir du Rolliz ou le hebergement, forteresse, fossez, terres, etc. » Dans cette hypothèse, il faudrait admettre que l'abbé de Vendôme fit abandon au curé de son manoir pour y établir le presbytère. Si l'ancienne maison curiale dont on ne saurait assigner l'emplacement tombait alors en ruine, il n'y a rien d'invraisemblable dans notre supposition. J'ajoute que l'incendie de 1421 a dû très-probablement déterminer cette libéralité de l'abbé de la Trinité.

III.

Le plus ancien curé du Rouillis dont nous avons pu retrouver le nom est le sieur Thomas Mallevard. Les archives de la préfecture de Loir-et-Cher conservent encore, dans un inventaire, une analyse de son testament, que M. Dupré a bien voulu me signaler. Par cet acte, daté du 18 septembre 1563, Me Mallevard fait quelques dons peu importants à son église, et y fonde six messes basses annuelles pour le repos de son âme, une le jour de Noël, une autre au jour anniversaire de son décès, et quatre aux fêtes suivantes de la Vierge : la Nativité, la Conception, la Purification et l'Assomption.

Le plus ancien des registres paroissiaux qui ait été conservé porte la date de 1657. Nous y trouvons jusqu'en 1664 la signature de messire *V. Thoreau,* curé, sans avoir aucun autre détail à y relever.

Aux archives de la Préfecture, la liasse du Rouillis

contient une série incomplète de comptes de fabrique de l'année 1661 à 1758. Dans celui de 1661, qui se rapporte à l'administration de Me V. Thoreau, nous noterons les articles suivants :

9 sols pour la façon du cierge paschal ;

8 sols pour la façon du cierge de la sainte Vierge ;

2 sols pour un fouet à chasser les chiens de l'église.

Au mois de septembre 1664 commence l'administration de *J. Bourdais*. Ses registres sont tenus avec soin, son écriture est toujours lisible ; il disparaît en 1679, appelé probablement à un autre poste.

May 1679 : les actes de la fin de cette année sont signés par *Chauffourneau*, prestre et vicaire de La Ville-aux-Clercs. A partir de 1680 jusqu'en juillet 1681, il signe avec la qualité de curé du Rouillis.

Pendant un an environ, la paroisse resta sans curé, étant desservie tantôt par *Gilbert*, curé de La Ville-aux-Clercs, tantôt par *Deniau*, vicaire de Danzé. Au 19 août 1682, nous trouvons un nouveau curé, Me Mathieu *Duval*. Son écriture mal formée, ses actes rédigés à la hâte avec des lacunes dans les phrases, le peu de soin de la propreté du registre ou plutôt des morceaux de papier détachés qui lui en tenaient lieu, semblent indiquer un homme ordinairement souffrant. Toujours est-il qu'il est mort jeune. On l'enterrait dans le cimetière du Rouillis le 5 mai 1586, âgé seulement de quarante ans.

Son successeur eut une administration plus longue. Entré en fonctions au mois de juin 1686, Maître Pierre Pasquier, précédemment vicaire de La Ville-aux-Clercs,

était encore curé du Rouillis en 1698. Il fut enterré le 30 novembre de cette année.

La paroisse fut alors desservie temporairement par les RR. PP. Cordeliers de Vendôme. Nous trouvons au 9 février 1699 un acte signé « Frère Olivier Cellier prestre, religieux et vicaire des Cordeliers de Vendôme, desservant la paroisse de la Magdeleine du Rouilly par la mort du curé de cette paroisse. » Au mois de novembre, un acte porte la signature de « Frère Claude Grossier religieux de la communauté des Pères Cordeliers de Vendosme. »

En décembre, Denis *Richaudeau* fait une sépulture au Rouillis, et se qualifie « prestre desservant la cure de La Ville-aux-Clercs. » Quelques mois plus tard, il était curé du Rouillis ; il y est décédé le 3 décembre 1710. Belle écriture ; actes rédigés toujours avec soin.

Janvier 1711. Curé, Louis *Charon*. Il quitta le Rouillis en 1717. C'est seulement après deux ans d'intérim fait par les prêtres des environs que nous rencontrons un nouveau curé, Jean-Baptiste *Lemoyne*. Entré en fonctions vers la fin de 1719, il était enterré dans le cimetière du Rouillis le 15 mars 1723.

Son successeur, Me *Marganne*, eut une longue administration. Pendant trente-trois ans, de 1723 à 1757, il fut curé du Rouillis. A partir de 1754, sa santé était devenue mauvaise, et il ne pouvait plus remplir toutes les fonctions de son ministère. Il devait avoir fréquemment recours à son confrère Philippe Durand, prieur d'Espéreuse. Il est à croire qu'il devint bientôt absolument incapable, car plus tard, du vivant du curé, Me Durand signait : Prieur d'Espéreuse et desservant du Rouillis. Me Marganne fut enterré au Rouillis le 18 janvier 1757.

Le 11 février suivant, nous trouvons déjà le nom de son successeur, Me Claude *Pilon*. Il signe encore en qualité de curé du Rouillis, au registre de 1790, après trente-trois ans passés dans sa cure. Il fut le dernier curé de cette pauvre paroisse. Bientôt, en effet, le presbytère fut vendu comme bien national ; l'église et le peu de terres qui lui appartenaient passèrent à la commune.

Les deux anciennes paroisses d'Espéreuse et du Rouillis ayant une population très-pauvre, l'une de cent, l'autre d'environ deux cents habitants, avaient au moyen âge chacune leur château, leur église, leur route. Au commencement du XIXe siècle, quand la tourmente révolutionnaire aura emporté les deux établissements religieux qui y maintenaient encore un reste de vie, ces deux malheureuses populations se trouveront subitement privées de tout : plus d'église, point d'école, aucun chemin entretenu et presque aucune ressource pécuniaire. Se figure-t-on ce que durent devenir les habitants de communes aussi complétement déshéritées, isolées et comme perdues au milieu des broussailles qui couvrent leur pays ?

CHAPITRE III.

Espéreuse et Le Rouillis après la Révolution.

I.

Quand le culte catholique fut légalement rétabli en France par le Concordat (1801), les habitants d'Espéreuse cherchèrent un prêtre qui voulût bien desservir leur église. Ils ne trouvèrent qu'un malheureux ecclésiastique demeurant à Vendôme, auquel l'évêque d'Orléans avait cru devoir interdire les fonctions sacrées, à cause du dérangement de ses facultés intellectuelles[1]. Ce prêtre venait le dimanche célébrer la messe à Espéreuse, et (ce qui montre l'état de désorganisation religieuse où l'on était) il n'osa, n'ayant aucune juridiction, accomplir des actes sacrés dont la validité exigeait impérieusement la délégation de l'autorité épiscopale. On juge par là ce que devait être l'instruction des fidèles et surtout des enfants.

Qnant aux habitants du Rouillis, ils se virent réduits à aller chercher les secours religieux, qui leur faisaient absolument défaut, à Danzé ou à La Ville-aux-Clercs.

Enfin, en 1813, la situation fut régularisée. M. Bon-

[1] M. l'abbé Martellière, ancien docteur de Sorbonne, d'ailleurs homme recommandable. Ce que nous disons à son sujet est pris dans une note manuscrite laissée par M. l'abbé Lacroix dans les papiers de la paroisse.

neau, curé d'Azé, fut chargé de la paroisse comprenant Espéreuse et Le Rouillis, car l'ancienne paroisse du Rouillis n'avait point été rétablie depuis le Concordat. M. Bonneau desservit Espéreuse jusqu'en 1820. A cette époque, ne pouvant plus, à cause de son grand âge, continuer un ministère aussi écrasant, il obtint comme vicaire M. l'abbé Dubois, qui fit à sa place le service d'Espéreuse. Après la mort de M. Bonneau, arrivée en 1824, M. l'abbé *Lacroix*, qui lui succéda à Azé, continua les soins que son vénéré prédécesseur avait donnés à notre pauvre paroisse.

Pendant les années 1828 et 1829, M. *Delisle*, alors vicaire de Danzé, remplit les fonctions de desservant d'Espéreuse. Mais, dès l'année suivante, M. Lacroix reprenait ce service méritoire. Chaque dimanche, il venait célébrer une première messe à Espéreuse. L'essentiel du service paroissial était assuré ; mais les enfants étaient obligés de se rendre à Azé pour les catéchismes, ou à Danzé, un peu moins éloigné. C'est dans ces deux localités seulement qu'ils pouvaient trouver une école. Dans ces circonstances, avec le mauvais état des chemins, l'assistance aux catéchismes et à l'école ne pouvait être bien assidue.

II.

Tout à coup un avenir meilleur s'annonça pour la pauvre paroisse, abandonnée depuis bientôt un demi-siècle. En 1838, M. l'abbé Chaumont demandait au vénérable évêque de Blois, Monseigneur de Sauzin, la cure d'Espéreuse. Né à Bourg-le-Roi, au pays du Maine, M. Chaumont avait servi comme aumônier dans les armées vendéennes. C'était un homme d'une haute stature, d'une force peu commune, doué d'une remarqua-

ble énergie ; par deux fois il avait échappé, on peut dire miraculeusement, aux poursuites des troupes révolutionnaires. Après le Concordat, ce digne ecclésiastique était venu offrir ses services à l'évêque d'Orléans, qui avait beaucoup de peine à recruter un clergé suffisant pour les besoins de son diocèse. Mgr Bernier lui confia aussitôt la paroisse de Meslay, à une petite distance de la ville de Vendôme. Ce ne devait pas être pour l'actif aumônier de l'armée vendéenne une sinécure méprisable. Logeant au château et aidé des ressources de M. de la Porte, qui laissait un cheval à sa disposition, le curé de Meslay avait toutes facilités pour étendre au loin l'exercice de son zèle. Il le pouvait d'autant mieux que la plupart des paroisses des environs étaient encore sans pasteurs. C'est ainsi que les paroisses de Rocé, de Saint-Firmin, de Saint-Ouen, lui furent grandement redevables.

Mais, avec l'âge, des infirmités, dont on doit rapporter la cause lointaine aux fatigues de la guerre de Vendée, ne tardèrent pas à se manifester. L'heure du repos avait sonné pour le vaillant serviteur de l'Eglise. L'abbé Chaumont se retira d'abord dans sa famille ; mais bientôt il trouva dans cette nouvelle situation plusieurs inconvénients. Il ne pouvait pas d'ailleurs s'habituer à ne rien faire. Avec beaucoup d'ordre, d'économie et aussi quelques circonstances favorables, il avait augmenté considérablement son petit patrimoine, et se trouvait en possession d'une modeste fortune. Il se dit alors qu'il ne pourrait mieux employer les ressources que Dieu avait multipliées entre ses mains qu'en les faisant servir à la restauration de quelque paroisse abandonnée ; il pourrait encore y travailler un peu, tant que Dieu le voudrait, et y mourir dans le calme et la paix.

M. Lacroix, alors curé d'Azé, qui avait été élevé par les soins de M. Chaumont, ne manqua pas d'attirer l'attention de son cher maître sur la pauvre paroisse d'Espéreuse, et le vénérable évêque de Blois daigna l'encourager à mettre son projet à exécution. Il s'agissait de racheter l'ancien presbytère d'Espéreuse et de restaurer l'église. Pour accomplir cette œuvre, M. Chaumont avait besoin de trouver un certain secours dans la population. Heureusement la divine Providence avait tout disposé comme il fallait. Le maire d'Espéreuse, M. Gédéon de Trémault, qui habitait l'ancienne demeure seigneuriale de Villelanmoy, comprit aussitôt quel avantage il procurerait à la commune s'il pouvait faire rétablir la paroisse : il offrit de faire un sacrifice personnel pour arriver à ce résultat. Le conseil municipal vota une somme et obtint une subvention de l'Etat ; l'abbé Chaumont compléta de ses deniers la somme nécessaire, et le presbytère, avec son bel enclos, fut racheté [1] le 25 mai 1839.

On fit à la hâte remettre en état le presbytère et l'église, et enfin, au jour de la Fête de tous les Saints, le joyeux carillon de la cloche d'Espéreuse annonçait à tous les habitants qu'après bientôt quarante ans ils avaient de nouveau un curé. En effet, après la messe, M. André Chaumont prenait officiellement possession de la paroisse. Les offices, célébrés régulièrement à Espéreuse, furent aussi plus régulièrement suivis. Les prônes de chaque dimanche et les catéchismes pour les enfants accrurent un peu l'instruction religieuse des habitants ; un

[1] La commune s'imposa pour douze années, et obtint du Ministère des cultes un secours de 1,100 francs. (Adresse à l'Empereur du 25 janvier 1861, dans les papiers de la Fabrique.)

plus grand nombre d'entre eux fréquenta les sacrements. Tels furent en quelques années les fruits du ministère de M. Chaumont. Dieu lui accorda de continuer ce saint travail pendant une douzaine d'années. C'est seulement en effet le 26 octobre 1846 que ce prêtre vénérable rendait son âme à Dieu, laissant à Espéreuse une mémoire à jamais bénie et des regrets universels. Il avait été créé chevalier de la Légion d'honneur par le roi Louis XVIII, et Mgr de Sauzin l'avait élevé à la dignité de chanoine honoraire de sa cathédrale. Une modeste pierre posée sur sa tombe rappelait ces titres honorables, et témoignait de l'affection de toute la paroisse [1].

III.

Les habitants d'Espéreuse se demandèrent aussitôt avec inquiétude si leur digne curé aurait un successeur. Il y avait en effet un certain nombre de cures à pourvoir, ce qui pouvait faire craindre que notre petite paroisse ne dût longtemps attendre son tour. Heureusement M. l'abbé Lacroix, qui commençait à se fatiguer du ministère laborieux de la paroisse d'Azé, eut le désir de continuer l'œuvre de restauration commencée par celui qu'il vénérait comme un père. Il demanda à résigner la cure d'Azé pour se charger de la paroisse d'Espéreuse. L'évêque y consentit, et, au mois de février 1847, M. Julien-Jean-René Lacroix prenait possession de la paroisse.

[1] Une petite chapelle, construite en 1876 dans l'ancien cimetière d'Espéreuse, a reçu dans un caveau les restes de M. André Chaumont. Sur le mur voisin de la tombe a été placée une belle pierre avec l'inscription que nous reproduisons ci-contre.

IN . PACE

REV . D . ANDREAS . CHAVMONT . QVI . NATVS . BVRGO . REGIS . IN . CENOMANIA
COPIARVM . QUAE . IN . PARTIBVS . BRITANNIAE . MINORIS . CATHOLICAE . RELIGIONIS . ET . REGIS
SACRA . IVRA . VINDICARE . ET . PROPVGNARE . GLORIOSISSIME . CONABANTVR
CAPELLANI . MVNVS . SVMMA . CVM . LAVDE . ADIMPLEVIT
POST . ECCLESIAE . S . CALETRICI . DE . MESLEIO . RECTOR . AB . EPISCOPO . AVRELIANENSI . CREATVS
INCREDIBILI . ZELI . ARDORE . PRAEDICTAM . PAROCHIAM . ET . VICINAS . ETIAM . COMPLVRES . PAROCHIAS
PASTORIBVS . TVM . INFELICITER . ORBATAS . VERBI . DIVINI . PRAEDICATIONE
ET . SACRAMENTORVM . ADMINISTRATIONE . REFICERE . CVRAVIT
DEINDE . LABORIBVS . AEGRA . VALETVDINE . AETATE . PRESSVS
PARVVLAM . PAROCHIAM . B . M . DE . ESSA . PETROSA . AB . BLESENSI . EPISCOPO . REGENDAM . SVSCEPIT
PRAESBITERIALES . AEDES . COLLATA . PECVNIA . RECVPERAVIT . ECCLESIAM . PENE . DIRVTAM . INSTAVRAVIT
POPVLVM . SIBI . COMMISSVM . OMNIMODE . IN . CHRISTIANA . FIDE . PROMOVIT
DEMVM . MERITIS . PLENVS . OBDORMIVIT . IN . DNO . ANNIS . NATVS . LXXVI
IN . COMMVNI . COEMETERIO . DEPOSITVS . VII . KAL . NOVEMBRIS
AB . INCARNATIONE . DNI . ANNO . M.D.CCCXLVI

VI . IDVS . DECEMBRIS . ANNO . POST . CHRISTVM . M.D.CCCLXX
CORPVS . LAVDATI . SACERDOTIS . DE . TERRA . LEVATVM
IN . HOC . SACELLO . HONORABILIVS . TVMVLATVR

M. Lacroix ne tarda pas à comprendre que la vieille église d'Espéreuse avait besoin de grosses réparations, et que, d'ailleurs, depuis la réunion de l'ancienne paroisse du Rouillis, elle était insuffisante. Avec un zèle très-louable, et aidé du concours le plus dévoué du maire, M. Gédéon de Trémault, il résolut de rebâtir ou tout au moins de consolider et d'agrandir son église. Les plans étaient faciles à faire ; mais il fallait trouver de l'argent. Plusieurs années se passèrent donc en pourparlers et en projets ; les registres du Conseil de fabrique témoignent que le curé et le maire ne perdaient pas de vue cette affaire importante. Mais l'un des éléments nécessaires à la solution des difficultés était le concours pécuniaire qu'il fallait obtenir de la commune du Rouillis, et là était le point délicat. Une vieille rivalité, qui a laissé plus d'une trace dans les archives de la fabrique, éloignait en effet les habitants du Rouillis de ceux d'Espéreuse. Malgré cela, le curé voulut enfin, en 1852, commencer l'exécution de son projet. Une adresse au Prince Président de la République, signée par tous les habitants d'Espéreuse et les principaux habitants du Rouillis, y compris le maire, demandait au chef de l'Etat sa protection pour obtenir les secours nécessaires à l'agrandissement de l'église. Nous ignorons le motif qui fit renoncer à l'envoi de cette pétition. Cependant le Conseil de fabrique adoptait un plan d'agrandissement, dont la dépense était évaluée à 5,000 fr. Le Conseil municipal d'Espéreuse s'empressait de voter les impositions extraordinaires demandées par le maire, et une souscription publique devait compléter les ressources.

On comptait néanmoins sur le concours du Conseil municipal du Rouillis. Dans sa séance du 28 avril 1853, le Conseil repoussa à l'unanimité les plans et les devis

qu'on lui soumettait. En vain, par une lettre officielle du 6 février 1854 (presque un an plus tard), le sous-préfet de Vendôme faisait-il observer au maire du Rouillis « que la réunion de sa commune à celle d'Espéreuse pour le culte rendait cette dépense obligatoire proportionnellement à sa population, » et qu'en conséquence « si le Conseil persistait dans son refus, l'administration se trouverait dans la nécessité de l'imposer d'office. » Le Conseil, sans s'émouvoir, refusa de nouveau son concours, et le préfet se contenta d'obliger la commune du Rouillis à payer annuellement à la fabrique d'Espéreuse une somme de trente-un francs. Il paraît même que cette décision ne fut pas communiquée à la fabrique, et que la municipalité du Rouillis n'en tint absolument aucun compte[1].

Les années s'écoulaient donc sans amener aucun résultat, lorsque l'administration prit un parti qui allait modifier la situation. Le 12 mai 1855, le sous-préfet de Vendôme adresssait au maire d'Espéreuse et à celui du Rouillis la lettre suivante :

« Monsieur le Maire,

« Les instructions ministérielles engagent à réunir, toutes les fois que les circonstances le permettent, les communes dont la population est au-dessous de 300 habitants. Votre commune et celle du Rouillis rentrent certainement dans ce cas ; elles sont de plus réunies pour le culte et pour l'instruction. Il y aurait avantage à ce que la réunion administrative eût lieu également. Vous savez que les communes réunies gardent individuellement les revenus et les propriétés qui leur appartien-

[1] D'après un projet d'*adresse à l'Empereur*, rédigé par M. Lacroix en 1855.

nent. Je vous engage donc à soumettre cette question à votre Conseil municipal à la session de mai ; il devra dire à quelles conditions cette réunion pourrait se faire le plus utilement.

« Paul ODENT. »

Le Conseil municipal d'Espéreuse approuva le projet de réunion, mais « sous la condition expresse que le centre communal serait à Espéreuse, cette commune possédant une église, un magnifique presbytère qu'elle venait de racheter à grands frais, et, de plus, une école. »

Le Conseil du Rouillis accepta également en principe la réunion ; mais, avec une grande habileté, il fit preuve de modération en demandant « que l'on formât pour la nouvelle commune un centre nouveau, en transférant l'église, le presbytère et l'école au hameau de Rahart, situé à peu près à égale distance entre Le Rouillis et Espéreuse. » C'était se placer sur un terrain de conciliation tout à fait raisonnable. Le nom de Rahart, prononcé pour la première fois dans un acte officiel, était destiné évidemment à un accueil bienveillant de la part de l'administration [1]. Mais l'administration procède toujours avec

[1] Voici, comme pouvant servir à déterminer le sens étymologique et l'orthographe du nom de Rahart, quelques indications puisées dans le Dictionnaire de Ducange :

Hart, Heinricus Rosla in Herlingsberga :

Saxoniae nemus est, viginti millibus et sex
Porrectum, dicit quod theutona lingua vocaes Hart,
Esse potest majus, sed non praestantius ullum
Sylvis sive feris : hoc autem dives habetur,
Quod municipiis et pagis pullulet : Hart-est
Hinc ideo dictum, quia durius omne, quod illud
Educat, est aliis....

Hart quippe Germanis est durus, asper, est vox generica

lenteur, et, quand les délibérations des deux conseils furent parvenues à la préfecture, il ne fut plus question de rien.

Cependant à Espéreuse on ne s'endormait pas. Les registres du conseil de fabrique prouvent que le curé et le maire ne cessaient de poursuivre leur but. Le conseil municipal votait pour l'agrandissement de l'église tout ce qu'il pouvait voter, le conseil de fabrique décidait à chaque réunion l'aliénation de ses terres ; on demandait un secours au gouvernement. De son côté, le conseil du Rouillis s'imposait aussi très-grandement en vue des constructions projetées à Rahart, et sollicitait une solution dans ce sens. Bref, cette petite guerre locale à coups de procès-verbaux menaçait de s'éterniser.

quae sylvam significat : specialius vero quae per totam Germaniam a Rheno usque ad Vistulam porrecta *Hercynia* dicitur, Germanis *Harzin*, vel *Harkin* vel *Harkün* quod ab Hart et Kün derivatum existimat Schilterus et in compositione sylvam seminariam seu aliarum matricem sonare.

D'autre part, on lit dans le dictionnaire de Napoléon Landais :

« *Hart*, substantif féminin (par corruption du celtique ou bas-breton *Eré*, lien), lien d'osier ou de bois fort pliant dont on lie les fagots. — Corde avec laquelle on pendait les criminels. On lit dans les Ordonnances : « A la peine de la hart. » — Aujourd'hui encore, l'administration des forêts emploie ce mot pour désigner les liens d'attache des fagots, ou les parties des forêts dans lesquelles poussent les bois propres à cet usage. »

Or les bois qui entourent Rahart sont particulièrement bons pour faire des fagots, et la population du lieu vit de ce travail. Rahart doit donc signifier : pays où l'on trouve du bois bon à faire des fagots, ce qui ne s'éloigne pas beaucoup de la signification attribuée plus haut au nom d'Espéreuse.

Quant à la particule *Ra* mise devant *Hart*, nous n'essaierons pas de l'expliquer, et nous ne croyons pas nécessaire qu'elle reçoive une explication pour légitimer le sens que nous avons attribué au nom de Rahart.

Enfin, pour en finir, le sous-préfet écrit de nouveau au maire d'Espéreuse. Le 14 avril 1860, il lui rappelle le projet de réunion des deux communes et la proposition du conseil du Rouillis, en le priant de lui transmettre sur ce projet ainsi expliqué l'avis définitif de son conseil. Le 21 du même mois, le conseil municipal déclare s'en référer purement et simplement à ses délibérations antérieures.

Devant cette fin de non-recevoir, l'Administration résolut de consulter directement la population des deux communes par une enquête. Ce plébiscite eut lieu le 15 juillet 1860. A l'unanimité les habitants du Rouillis se déclaraient favorables aux projets de transférer à Rahart le nouveau centre communal; à l'unanimité pareillement les habitants d'Espéreuse rejetaient le susdit projet, ainsi que toute idée de réunion avec la commune du Rouillis.

Sur ces entrefaites, le Conseil d'arrondissement, puis le Conseil général, donnaient un avis favorable au projet patronné par la commune du Rouillis. Cela ne fit qu'envenimer la querelle. Pendant qu'au Rouillis on faisait faire des plans et des devis pour les futures constructions, à Espéreuse on obtenait une allocation de mille francs de l'Etat pour l'agrandissement de l'église, et une souscription nouvelle des habitants produisait la somme relativement élevée de 3,023 francs. Enfin on préparait une adresse à l'Empereur pour solliciter la haute intervention du chef de l'Etat en faveur de la commune menacée. Mais cette adresse resta dans les cartons de la fabrique.

Pendant ce temps, le respectable curé réfléchissait. Après avoir lutté pendant de longues années et multiplié inutilement les démarches de toutes sortes pour donner

à son église les proportions convenables, il se trouvait placé tout à coup, contre sa volonté, en face d'un projet nouveau, qui avait déjà l'agrément du Conseil général, l'approbation du préfet et celle de l'évêque. Le député de l'arrondissement s'était déclaré hautement favorable à ce même projet; dès lors la prochaine création de la commune de Rahart ne pouvait plus faire de doute. Dans cette situation, pouvait-on raisonnablement entreprendre la restauration de l'église d'Espéreuse? N'y avait-il pas au contraire avantage, réunissant les deux paroisses, à placer au centre l'église, le presbytère et l'école? N'était-ce pas là, comme le croyaient l'administration préfectorale et l'administration épiscopale, le meilleur et le plus court moyen de faire cesser une hostilité si regrettable entre les deux populations voisines?

M. Lacroix devait en conscience se poser ces questions. Il fit mieux encore : il consulta, même en dehors du diocèse, des ecclésiastiques sages et éclairés que leur position mettait à l'abri de tout soupçon de partialité. Tous furent unanimes pour lui conseiller de se rallier sans arrière-pensée au projet de Rahart. C'était tellement opposé aux vues que le curé d'Espéreuse avait cherché depuis dix ans à faire prévaloir, qu'il lui fallut quelque temps pour se ranger à cet avis. Mais M. Lacroix avait une nature droite, et quand on lui avait montré où étaient la vérité et le bien, il savait passer par dessus toutes ses répugnances personnelles et, au besoin, se déjuger. C'est ce qu'il fit noblement en cette occasion.

Le 3 décembre 1863, il écrivait donc au préfet de Loir-et-Cher et à son évêque une lettre à peu près identique, dans laquelle il disait : « C'est après avoir fait de

sérieuses réflexions sur le projet de Rahart, et avoir consulté à ce sujet des ecclésiastiques graves hors du diocèse, qui se sont tous trouvés du même avis, que je viens franchement vous dire que ce projet me paraît maintenant tout à fait conçu dans l'intérêt général des habitants des deux communes, tant sous le rapport spirituel que sous le rapport temporel. »

La détermination ainsi prise par le vénérable curé allait faire avancer vers une solution. Il faudra, il est vrai, de longs mois pour réunir tous les documents nécessaires, les transmettre aux différents ministères, puis au conseil d'État ; mais enfin la solution n'est plus douteuse. En eflet, le 28 novembre 1865, paraissait au Journal officiel le décret suivant :

Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale Empereur des Français ;

Sur le rapport de notre Ministre Secretaire d'État au département de l'Intérieur ;

Vu les délibérations en date des 22 mai 1855, 24 juillet 1856, 21 avril 1860, par lesquelles le Conseil municipal d'Espéreuse demande la réunion de sa commune avec celle du Rouillis ;

Vu le tableau statistique duquel il résulte que la première de ces communes n'a que 160 habitants, et la seconde 245 ;

Vu l'avis favorable à la réunion émis par le Conseil général de Loir-et-Cher, dans sa séance du 31 août 1760 ;

Vu le titre I de la loi du 18 juillet 1832 ;

La section de l'Intérieur de notre Conseil d'Etat entendue ;

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. — Les communes d'Espéreuse et du Rouillis, canton de Morée, arrondissement de Vendôme, département de Loir-et-Cher, sont réunies en une seule commune, dont le chef-lieu est fixé au village de Rahart, et qui prendra le nom de commune de Rahart ;

Art. 2. — Les communes réunies continueront à jouir comme sections de commune de tous les droits, usages ou autres qui peuvent être respectivement acquis.

Art. 3. — Nos Ministres Secrétaires d'Etat aux départements de l'Intérieur et des Finances sont chargés de l'exécution du présent décret.

Fait au palais de Saint-Cloud, le 2 novembre 1865.
Signé : NAPOLÉON.

Par l'Empereur : *Le Ministre de l'Intérieur*,
La Valette.

Aussitôt, comme conséquence de ce décret, le préfet prescrivait la dissolution des deux conseils municipaux, et ordonnait des élections pour la formation d'un conseil unique.

Ainsi Espéreuse et Le Rouillis, ces deux localités dont nous avons suivi l'histoire pendant sept siècles, n'avaient plus désormais d'existence légale ; le hameau de Rahart prendra leur place sur la liste des communes de France, et peu à peu ce nom nouveau fera oublier les noms de ces deux petits bourgs tombés au rang de simples hameaux ; mais il faudra encore de longues années pour que ces conséquences se produisent, car rien n'existe encore à Rahart de ce qui doit constituer un centre communal et paroissial ; il n'y a pas même de

route pour y aborder. Évidemment il faudra beaucoup de patience et de persévérance de la part des administrateurs de la nouvelle commune; la persévérance ne fera pas défaut, et la Providence viendra en aide.

Dès l'année 1866 on s'occupa des plans et devis d'une église et d'un presbytère; en attendant mieux, l'école était provisoirement établie dans une maison louée par la commune; une route reliait Rahart à la route de La Ville-aux-Clercs à Vendôme, et une autre devait établir les communications entre Le Rouillis et Espéreuse en passant par le nouveau centre communal; enfin M. de La Rochefoucauld duc de Doudeauville achetait le terrain sur lequel pourraient s'élever plus tard les trois édifices projetés.

Mais la direction si utile du pasteur allait manquer au moment où elle eût été le plus nécessaire : dans l'été de 1868, M. l'abbé Lacroix, dont la vue s'affaiblissait graduellement depuis plusieurs années, dut renoncer à l'exercice du saint ministère et se retirer à Azé. C'est là que ce respectable prêtre est mort, emportant l'estime de tous, le 8 décembre 1869, âgé de quatre-vingts ans.

J'arrêterai ici ce travail; on comprendra facilement pour quels motifs; mais les archives de la fabrique conserveront tous les renseignements qui pourront permettre, quand le moment sera venu, d'écrire l'histoire de la nouvelle paroisse de Rahart. J'indiquerai cependant sommairement, avant de terminer, quelques faits qu'il est impossible de passer sous silence. Grâce au généreux concours de M. le duc de Doudeauville, l'école a pu être construite sur d'assez vastes proportions, il y a déjà cinq ans; après de longues formalités, la com-

mune a enfin été autorisée, au mois d'octobre 1876, à entreprendre la construction d'une église et d'un presbytère. Enfin, au mois de novembre de cette même année, les deux vieilles églises disparaissaient sous le marteau des démolisseurs; sacrifice douloureux pour les deux populations dont les modestes édifices résumaient les traditions séculaires, en conservant les souvenirs des joies ou des douleurs de chaque famille; mais sacrifice indispensable au point de vue administratif, et que j'oserai dire insignifiant aux yeux de l'archéologie. En effet, la démolition de l'église du Rouillis n'a pas même fourni une pierre que l'on puisse recueillir et conserver; nous avons noté plus haut ce que l'eglise d'Espéreuse possédait d'intéressant : le présent Bulletin reproduit la peinture murale mise à découvert par les démolisseurs. Notre Musée vendômois gardera le petit fragment de peinture sur verre que nous avons aussi décrit plus haut. Enfin, dans l'ancien cimetière d'Espéreuse, une modeste chapelle, appuyée sur une partie du vieux mur, conservera les deux statues de bois de la sainte Vierge et de saint Mammès; tandis qu'au Rouillis un petit sanctuaire marquera la place de l'église du XIIe siècle. Ainsi le passé ne périra pas entièrement, et la paroisse de Rahart ne fera pas oublier à la postérité les deux vieilles paroisses de Notre-Dame d'Espéreuse et de Sainte-Madeleine du Rouillis, dont elle est l'héritière.

Curés du Rouillis.

Thomas Mallevard. — Testament, 18 septembre 1563. Archives de la préfecture de Loir-et-Cher (liasse du Rouillis).

V. Thoreau. — 1657 - 1664.

J. Bourdais. — Septembre 1664 - mars 1679.

Chauffourneau. — Ancien vicaire de La Ville-aux-Clercs. Curé du Rouillis, 1679 - 1681.

Pendant une vacance d'une année, on trouve la signature de Gilbert, curé de La Ville-aux-Clercs, et de Deniau, vicaire de Danzé.

Mathieu Duval. — Août 1682 - 5 mai 1686. Enterré dans le cimetière du Rouillis.

Pierre Pasquier. — Ancien vicaire de La Ville-aux-Clercs. Curé du Rouillis, juin 1686 - 30 novembre 1698. Enterré dans le cimetière.

Vacance. Service intérimaire des RR. PP. Cordeliers de Vendôme.

Denis Richaudeau. — D'abord prêtre desservant la cure de La Ville-aux-Clercs. Curé du Rouillis, décembre 1699 - 3 décembre 1710. Enterré dans le cimetière.

Louis Charon. — Janvier 1711 - 1717.

Jean-Baptiste Lemoyne. — Décembre 1719 - 15 mars 1723. Enterré dans le cimetière.

Marganne. — Avril 1723 — 18 janvier 1757.

Claude Pilon. — 11 février 1757 - décembre 1790.

ERRATA

Page 207, au lieu de 1548, lisez *1648*.
— 209, au lieu de Friset, lisez *Griset*.
— 210, au lieu de mil huit cent soixante-dix-sept, lisez *mil six cent soixante-dix-sept*.
— 211, au lieu de 1688, lisez *1680*.
— 214, au lieu de du Hauviller, lisez *des Henrielles*.
— 218, au lieu de de Mocquat, lisez *de Mocquot*.
— 219, au lieu de La Vousiere, lisez *La Roulière*.
— 220, au lieu de Tousselet, lisez *Touffelet*.
— 221. au lieu de Cognat, lisez *Cogniot*.
— 221, au lieu de 25 octobre, lisez *5 octobre*.
— 224, au lieu de Friset, lisez *Griset*.
— 224, au lieu de Tousselet, lisez *Touffelet*.
— 228, au lieu de 142,000 fr., lisez *542,000 fr.*

UN
ATELIER DE PEINTRES VERRIERS
A MONTOIRE
AU XVIe SIÈCLE

Par M. l'Abbé Robert Charles,

Vice-Président de la Société Historique
et Archéologique du Maine.

La peinture a eu longtemps en France de dignes représentants dans les ateliers de nos peintres verriers. Malgré la disparition d'un nombre considérable de leurs fragiles tableaux, il en reste encore assez pour témoigner de l'activité et de la fécondité de leur pinceau, qui, du XIIe au XVIIe siècle, a peuplé nos églises, nos châteaux, nos manoirs, et jusqu'aux modestes habitations bourgeoises, de leurs œuvres transparentes.

Et cependant, bien que les verriers aient formé de puissantes corporations, qu'ils aient joui de priviléges exceptionnels, qu'ils aient eu des représentants nombreux sur tous les points du territoire français au nord de la Loire, les documents écrits, relatifs à leurs travaux ou à leurs personnes, sont d'une rareté désespérante. Les comptes de fabrique, qui enregistrent avec un soin scrupuleux toutes les menues dépenses relatives à l'édification de nos églises, depuis le salaire de l'archi-

tecte jusqu'à la journée du simple manœuvre, sont presque toujours muets sur le chapitre des vitraux. La cause en est fort simple. C'est qu'en effet les vitraux étaient presque partout offerts par la générosité de bienfaiteurs individuels ; le procureur de fabrique se trouvait ainsi dispensé d'inscrire sur son registre de dépenses les frais occasionnés par la confection des verrières. Cette malheureuse circonstance nous a caché bien souvent les noms de peintres de mérite, et nous a fait perdre jusqu'aux traces de leurs ateliers.

Dans le Maine, on ne cite que deux centres d'activité pour la peinture sur verre, Le Mans et La Ferté Bernard. De nouveaux documents nous permettent d'ajouter à ces deux noms celui de Montoire, qui nous a été révélé par les curieux comptes de fabrique de Saint-Gervais-en-Vic, près Saint-Calais. On lit, en effet, dans les comptes de 1534 à 1537, les mentions suivantes :

Le viij^e de novembre, baillé par les mains de Jehan Renvoisé auxdits vitriers de Montoire six livres en deduisant sur la somme de treize livres dix solz par eulx mises au coust (?) de la chapelle de Saint Célerin . . vj lt

Baillé par Jehan Renvoisé aux vitriers de N.-D. de Montoire . . . . iv lt x s

Baillé aux vitriers de Montoire pour le residu du paiement des vitres de la chapelle Saint-Célerin . . iij lt

Ainsi donc il y avait à Montoire des verriers qui ont travaillé à l'église de Saint-Gervais entre les années 1534 et 1537, et qui ont reçu pour leur salaire la

somme de treize livres dix solz des mains du trésorier de la fabrique, pour le prix des vitres de la chapelle Saint-Célerin. Ces renseignements en eux-mêmes sont peu de chose, et l'on regrette qu'ils ne soient pas plus précis, qu'ils ne fournissent pas même un nom. Quoi d'étonnant ? Le bon marguiller de Saint-Gervais pouvait-il soupçonner que ses comptes seraient un jour intéressants pour des archéologues? Essayons par induction de retrouver l'œuvre des verriers de Montoire.

L'église de Saint-Gervais se compose d'une nef et de deux chapelles seulement, formant transept au nord et au sud. Les comptes de fabrique nous apprennent qu'après la construction du chœur, dont la grosse maçonnerie était terminée en 1537, les paroissiens firent élever la chapelle au sud. Ainsi il ne reste plus que la chapelle du nord qui ait pu prêter ses deux baies aux verrières de Montoire, puisque celle du sud n'existait pas encore. C'est donc là que doivent se trouver les vitraux.

La chapelle du nord possède bien, en effet, de nombreux fragments d'une bordure qui court le long des meneaux d'une fenêtre, et qui par son style concorde exactement avec la date de 1534 1537. Cette bordure en grisaille est formée d'arabesques et d'enroulements, dans le genre léger et gracieux, propre à l'ornementation de la Renaissance à son début. Le jaune d'or, où *Jean Cousin* fait à lui seul tous les frais de la couleur, quelques *enlevés en clair,* tracés au grattoir, animent le dessin. Cette bordure nous indique que le reste de la fenêtre ne devait pas être occupé par une scène historiée. Du reste, la modicité du prix, treize livres dix sous, alloué aux artistes, ne leur permettait pas de donner libre essor à leur talent. Toutefois, les quelques

fragments de verre que nous signalons ne permettent pas d'en douter ; l'atelier d'où ils sont sortis a dû naturellement s'exercer sur d'autres sujets que sur des grisailles ou sur de modestes bordures, et nous ne désespérons pas de voir quelque jour nos collègues de la Société Archéologique du Vendômois découvrir les noms et les œuvres des peintres verriers signalés dans ces lignes.



PORTE DE LA RUE FERME, A VENDOME

NOTE

SUR

LA PORTE DE LA RUE FERME, A VENDOME

Par M. Louis Martellière.

Soit dit sans offenser l'administration de la voirie municipale, la rue Ferme, à Vendôme, ne tire point son nom de l'excellent état de son macadam. Non, elle doit cette dénomination (*rue Ferme, rue Fermée*) à ce qu'elle était autrefois entourée d'une enceinte continue de fortes murailles qui la rattachaient au reste de la forteresse [1]. A chacune de ses extrémités s'élevait une porte flanquée de deux grosses tours. Les restes de ces robustes défenses sont encore très-reconnaissables, et permettent d'en saisir parfaitement l'ensemble.

Vers le milieu de la rue s'ouvrait une troisième porte fortifiée qui donnait accès à un pont étroit, et qui établissait la communication directe entre le château et la ville proprement dite. Des deux tours qui la flanquaient autrefois, une seule est encore debout et paraît être

[1] Telle est l'étymologie donnée par M. de Pétigny et généralement adoptée d'après lui. Une autre opinion, au moins aussi vraisemblable, veut que la rue Ferme soit la *via firma*, la rue forte, fortifiée, suivant le sens du mot *firmus* au moyen âge. C'est ainsi que dans notre vieux langage, le mot fermeté, qu'on écrivait fermté, puis ferté, signifiait forteresse, et se traduisait par *firmitas* dans le latin du temps : La Ferté-Bernard, *Bernardi firmitas*.

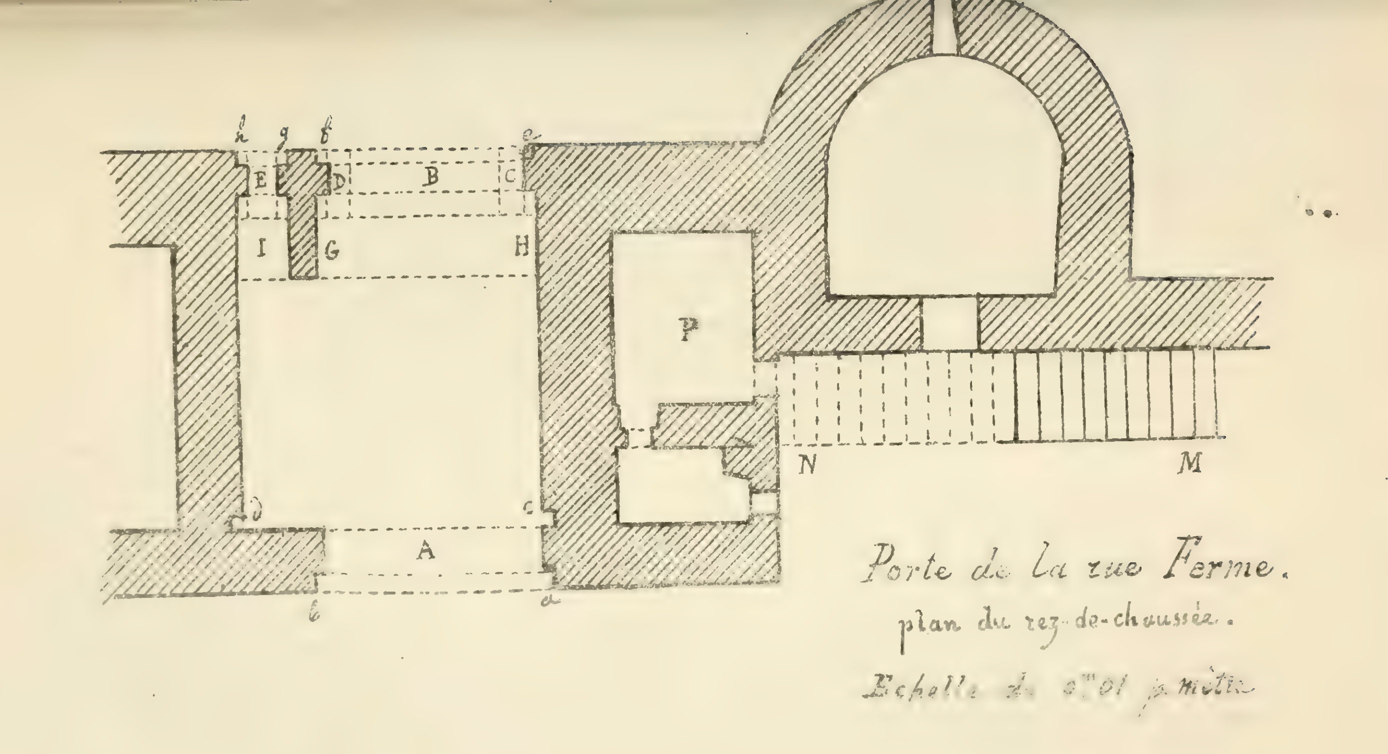
plus ancienne que la porte elle-même. Pour celle-ci, les caractères généraux de la construction indiquent la fin du XIIIe ou le commencement du XIVe siècle ; mais nous ne connaissons aucun document qui en fixe l'époque exacte.

Le plan ci-contre, pris au niveau du rez-de-chaussée, fera aisément comprendre les dispositions de la défense[1]. En A, s'ouvrait sur la rue un arc en ogive, de 2m,90 d'ouverture. Il devait être fermé par une porte en bois à deux vantaux entrant dans la feuillure *a b*. Des trous cylindriques, ménagés dans le linteau et encore visibles aux points *a* et *b*, recevaient les pivots continuant les montants de feuillure, et faisant l'office de gonds. L'exhaussement du sol empêche de savoir si les alvéoles correspondantes se retrouvent aux extrémités du seuil.

En outre, une herse manœuvrée par un treuil placé à l'étage supérieur glissait dans les coulisses *c d*.

Du côté de la rivière, en B, une ouverture en tiers-point de 2m,70 servait de passage aux voitures et aux cavaliers. En E, une petite porte carrée de 0m,45 de largeur était réservée aux piétons. Ces baies étaient protégées par des ponts-levis, dont les tabliers, en se relevant, entraient dans les feuillures *e f* et *g h*, et servaient ainsi de clôture. Leurs bras se logeaient dans des rainures indiquées sur le plan par des lignes ponctuées, en G, en D et en E. Elles se voient clairement en élévation sur notre gravure. Derrière l'ogive et s'élevant intérieurement bien plus haut qu'elle, un puissant arc en

[1] Nous devons ce plan à l'inépuisable portefeuille de notre collègue M. Launay, et à sa bienveillance plus inépuisable encore. Dans l'excellent ouvrage de M. de Pétigny, M. Launay avait déjà reproduit la face méridionale de cet intéressant spécimen de l'architecture militaire dans le Vendômois.



Porte de la rue Ferme.
plan du rez-de-chaussée.
Echelle de 0m01 p. mètre

plein cintre, GH, et, derrière la petite porte, un arc I permettait le jeu des bras du pont-levis, soutenus par des tourillons roulant sur des coussinets de pierre encore en place. Au-dessus, le mur de face de la chambre supérieure reprenait une épaisseur de $1^m,60$. La longueur totale du passage est de $5^m,80$; sa largeur dans œuvre, de 4 mètres.

Aujourd'hui, sans tenir compte des parties cachées par l'élévation du terrain, la hauteur totale du monument est de $14^m,80$ environ. La hauteur jusqu'à la naissance du toit est de $8^m,50$.

On arrivait à l'étage supérieur par l'escalier figuré en MN, pris en partie sur l'épaisseur du mur d'enceinte. Après avoir traversé le réduit P, on entrait dans la chambre de la herse, située au-dessus du passage, dont elle était séparée, non par une voûte, mais par un plancher. Cette pièce était éclairée par une étroite ouverture grillée. Elle possède une cheminée dont nous ne pouvons rien dire, n'ayant pu en approcher. Sa partie supérieure a certainement été refaite; mais les corbeaux en pierre qui la supportent, et qui sont visibles d'en bas, paraissent bien appartenir à la construction primitive.

Non loin de là, appuyée sur le mur d'enceinte, se trouvait la prison de la ville, dont les bâtiments ont servi à cet usage jusque dans les premières années de la Restauration. De l'autre coté de la porte, un édifice important, rebâti au XVI[e] siècle, contenait les greniers du chapitre. Une tradition locale racontait que dans une de ses salles basses se trouvait l'entrée de souterrains profonds. Ils passaient d'une part sous la rue pour regagner, à travers la colline, la cour même du château ; de l'autre, ils arrivaient, par dessous le lit du Loir, à la place du Marché, en un lieu dit *la Ruelle-au-Comte*. Inutile de

dire que les importants travaux entrepris récemment en cet endroit n'ont rien fait découvrir de semblable.

Quoi qu'il en soit, depuis la fondation de la collégiale Saint-Georges par Geoffroy Martel au XIe siècle, les maisons de la rue Ferme étaient réservées au logement des chanoines. En dehors des passages souterrains bien authentiques, il est certain qu'il existait aussi, pour les besoins du service, une communication directe de la rue avec le château, soit par des escaliers, soit par des sentiers plus ou moins raides. Quoique la construction de la rampe actuelle par César de Vendôme ait bouleversé les dispositions primitives, on distingue encore la porte, aujourd'hui murée, qui donnait accès au niveau supérieur. Elle s'ouvre dans un ancien mur au-dessous des constructions modernes de la Capitainerie. Elle est de la même époque que la porte du pont et se trouve précisément en face d'elle.

Ce pont, souvent démoli et reconstruit, était autrefois connu sous le nom de Pont-Neuf. Détruit depuis longtemps au moment de la Révolution, il avait laissé son nom à la rue qui menait de la rivière à la place du Marché. Du côté de la ville, les défenses de la tête du pont ont disparu sans laisser de traces. Elles paraissent d'ailleurs avoir été négligées de bonne heure, car c'est par là que les soldats d'Henri IV, lors du siége de 1589, se répandirent dans Vendôme à la suite des bourgeois qui abandonnaient le château, tombé au pouvoir des assiégeants [1].

[1] Pendant la longue et désastreuse période des luttes avec les Anglais, la double ligne de murailles entre lesquelles coulait le Loir n'avait pas, mieux qu'en 1589, empêché Vendôme et sa forteresse d'être plusieurs fois pris et repris. Cependant, en 1161,

Terminons par quelques mots sur la gravure qui accompagne cette notice. Le dessin d'après lequel elle a été faite remonte à une époque déjà éloignée ; il a été exécuté à la chambre claire par feu M. Mareschal-Duplessis, probablement avant 1820, car les bâtiments de la prison ayant été convertis en école de filles, l'étage supérieur fut alors transformé en chapelle, et la petite ouverture grillée considérablement élargie[1]. Malgré sa fidélité, cette vue ne donne pas une idée bien exacte de l'ensemble du monument. La proximité de la rivière ne permettant pas un éloignement suffisant, le point de vue trop rapproché fait paraître le toit surbaissé, tandis qu'il est en réalité très-aigu.

Aujourd'hui que tant de précieux monuments de notre histoire locale ont disparu sans laisser même un souvenir, nous avons cru être agréable aux lecteurs du Bulletin en leur signalant cette intéressante construction. De récents travaux l'ont dégagée de bâtisses parasites, et l'on peut juger de ce qu'elle était autrefois, quoiqu'elle reste défigurée par de nombreuses mutilations. Ainsi la petite porte des piétons a complétement disparu. Cependant, malgré ses murailles éventrées, ses planchers rapportés, ses ouvertures dénaturées, elle conserve un aspect de simplicité forte qui atteint presque l'élégance.

Une dernière observation : pour que le pont-levis eût

le comte de Blois Thibault IV était entré dans la ville et l'avait pillée sans pouvoir s'emparer du château.

[1] Ce dessin, d'assez grande dimension, a été réduit aux proportions de notre modeste format par M. P. Martellière, qui offre à la Société le bois gravé d'après sa réduction et le cliché pour le tirage des épreuves.

sa raison d'être, il fallait que la porte fût située sur le bord du Loir, ou tout au moins d'un fossé de dérivation. Aujourd'hui, le lit de la rivière est distant d'environ 10 ou 12 mètres, et la base même des constructions est profondément enterrée.

NOTE

SUR

Les principaux Faits qui ont signalé la présence de l'armée d'invasion dans la commune de Lancé

Canton de Saint-Amand, arrondissement de Vendôme
(Département de Loir-et-Cher),

Par M. Renou, Maire de Lancé.

La première apparition de l'armée allemande a eu lieu dans notre commune le 15 décembre 1870. C'était une colonne de cavalerie, qui ne fit que passer sans commettre aucun désordre.

Les jours suivants, nous fûmes visités presque quotidiennement par des détachements plus ou moins nombreux, qui d'abord ont feint de demander des réquisitions régulières en viande, grains et fourrages de toutes sortes, — je dis régulières, parce que dans les premiers jours ils ont commencé par indiquer la quantité de chaque nature qu'on avait à leur fournir et d'en donner reçu ; — mais bientôt ce système a été abandonné pour faire place à un mode plus sommaire, en s'adressant de leur chef chez ceux qui possédaient des denrées ou bétail, objets de leur convoitise, pour se les approprier sans coutrôle. Du reste, jusqu'ici je dois constater qu'il n'y a pas eu d'acte de violence, les habitants s'exécutant de bonne grâce, ne pouvant mieux faire. C'est ainsi

que les Allemands en ont usé jusqu'aux premiers jours de janvier.

Or, le lundi 2 janvier 1871, se produit le fait le plus saillant de tout ce qui s'est passé dans notre commune au cours de cette triste campagne. Le 2 janvier, dis-je, dès huit heures du matin, arrivait ici, sous la conduite de deux officiers, un détachement d'une trentaine de cavaliers, qui, suivant leur habitude, ont commencé leur pillage, et ont chargé quatorze voitures requises des grains et fourrages qu'ils ont pris où bon leur a semblé. Pendant ces préparatifs, les deux officiers déjeunaient fort tranquillement chez le président de la commission administrative qui gérait alors les affaires de la commune, le maire ayant donné sa démission[1]. Sur ces entrefaites, une reconnaissance de l'armée française, qui campait alors entre Saint-Amand et Châteaurenault, composée d'une soixantaine de chasseurs d'Afrique à cheval, ayant été informée par des habitants de la campagne de la présence du détachement prussien au bourg de Lancé, tombe comme la foudre au milieu des habitants et des ennemis étonnés, surprend treize ou quatorze de ces derniers, le chef compris, et les emmène prisonniers. Le reste de la troupe, qui avait pu trouver le moment de monter à cheval, se sauve à toute bride, portant la nouvelle de cet événement au quartier général à Vendôme.

Le lendemain 3 janvier, au lever du soleil, le bourg de Lancé était envahi par un détachement d'environ deux cents hommes de troupes allemandes, dont le premier soin fut d'arrêter le président de la commission admi-

[1] Ce président de la commission administrative n'est autre que l'auteur de ce récit.

nistrative avec quatre autres habitants de la commune. Tous furent emprisonnés à Vendôme, après avoir passé devant un conseil de guerre, régulièrement composé en apparence, où il fut décidé que les prisonniers seraient dirigés sur la Prusse. Le 9 janvier, le départ de Vendôme eut lieu en compagnie d'une colonne de cinq à six cents prisonniers militaires se dirigeant sur Orléans par Blois. Dans ce trajet, trois des habitants de Lancé furent assez heureux pour s'évader ; le quatrième, s'étant blessé dans une chute, fut conduit d'ambulance en ambulance jusqu'à Corbeil.

Quant au président de la commission administrative, il crut que les mesures prises contre lui, jointes à son grand âge — il avait 73 ans, — ne lui permettaient pas de tenter une évasion. Aussi a-t-il été traîné jusqu'à Erfurt, en Saxe, où il est resté enfermé jusqu'au 14 mars 1871.

Après notre arrestation, il n'y eut plus de réquisitions faites dans les formes des premiers jours ; mais le pays fut, comme dans toutes les autres communes environnantes, occupé presque continuellement jusqu'à la paix, et tout s'y est passé comme ailleurs, sans qu'il soit survenu aucun fait extraordinaire.

RENOU-MENIER [1].

[1] Le dimanche 16 septembre 1877, lors de son passage à Vendôme, M. le maréchal de Mac-Mahon, président de la République, a remis la croix de la Légion d'honneur à M. Renou, doyen des maires de l'arrondissement.

On lit au *Journal officiel* du 2 octobre : « Par décret du 1er octobre 1877, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur M. Renou (Pierre-Simon), maire de Lancé, membre du conseil d'arrondissement de Vendôme (Loir-et-Cher) ; 50 ans de service. *Belle conduite pendant l'occupation allemande.*

TABLE

Séance du 11 janvier 1877.

Séance du 19 avril 1877.

Séance publique du 12 juillet 1877.

Séance du 11 octobre 1877.

FIN

Vendôme. Typ Lemercier et fils.

